Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS

TOME XV

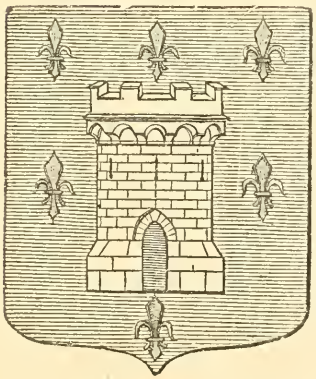

SENS

IMPRIMERIE DE CH. DUCHEMIN

1892

HE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS

HISTOIRE DES SÉNONAIS

I

LES ORIGINES.

INTÉRÊT DE L'HISTOIRE DE SENS.

L'histoire des origines de Sens se confond avec celle des origines de la Gaule; elle est par conséquent d'intérêt national.

Un éminent écrivain, M. G. Boissier, de l'Académie française, écrit, dans une attachante étude sur le Musée de Saint-Germain : « Il importe que les époques les « plus lointaines ne soient pas entièrement ignorées..... « Il n'est pas, en effet, sans intérêt de mettre les Fran- « çais d'aujourd'hui en communication avec leurs plus « anciens aïeux, auxquels ils ressemblent plus qu'ils ne « le croient..... Quelques personnes pourront préten- « dre que c'est remonter bien haut que de pren- « dre l'histoire à l'âge de pierre et que ce passé loin- « tain ne peut guère avoir d'intérêt pour nous. Les « Allemands sont d'un autre avis; ils ne négligent,

« dans leurs écoles, aucune période de leurs annales,
« si reculée, si obscure qu'elle soit. »

« Ils se passionnent pour leurs ancêtres les plus an-
« tiques, les moins connus : pour Arminius, pour Con-
« radin, et ils estiment que le patriotisme se compose
« de tous ces souvenirs accumulés. »

« Pourquoi ne suivrions-nous pas leur exemple ? Il
« nous est d'autant plus aisé de le faire que notre pays
« est peut-être celui qui, au fond, a le moins changé...
« Bien que l'influence de Rome ait été décisive pour les
« destinées de notre pays, la France a commencé beau-
« coup plus tôt que nous ne pensons. »

« L'histoire de France est la plus logique de toutes,
« celle où les événements s'enchaînent le mieux l'un à
« l'autre. Les plus surprenants en apparence, les moins
« attendus, comme la Révolution, ont été lentement
« préparés pendant des siècles, en sorte qu'il nous est
« plus nécessaire qu'à personne de regarder au loin
« derrière nous pour comprendre ce qui se passe à nos
« côtés. »

Ces justes paroles ne semblent-elles pas pour notre essai une justification en même temps qu'une préface excellente ?

Nous verrons, dans le cours de cette étude, qu'à toutes les époques, sous les Français se retrouvent les Gaulois, si bien que, maintenant encore, le caractère gaulois domine en nous.

Si nous consentions plus volontiers à nous reconnaître dans le miroir de l'histoire, certains enthousiasmes et parfois aussi certaines rancunes peu justifiées nous sembleraient peut-être l'héritage incommode des

défauts de nos aïeux. Nous y pourrions voir l'image frappante des erreurs d'autrefois qui sont souvent encore les erreurs d'aujourd'hui ; mais, grâce à la valeur de nos ancêtres, nous y trouverions aussi d'admirables exemples. Nulle patrie n'a été mieux aimée que la nôtre, aucune n'a produit plus de martyrs dévoués à la défense de son honneur ou de sa vie.

Nous allons étudier d'abord, de cette histoire, la partie la plus ancienne qui est en même temps la moins connue. Si elle avait naguère peu d'attraits pour nous, c'était sans doute à cause d'une disposition fâcheuse de notre esprit. Moins avisés que les peuples qui nous entourent, nous avons trop longtemps laissé grandir la confusion et l'ignorance au seuil de notre édifice historique.

Il y a quelques années, nous ne voulions rien savoir de nos origines. Pour l'historien, la Gaule n'existait qu'à partir de César. Depuis quelque trente ans nous avons fait du chemin; nos idées sur ce point commencent à changer et c'est de l'étude même de César qu'est parti le mouvement qui nous a permis de remonter des effets aux causes.

A beaucoup d'entre nous, Vercingétorix a semblé pour le moins aussi intéressant que son cruel vainqueur; par sa bravoure, par la valeur des siens, il nous a obligés à nous occuper enfin des Gaulois nos véritables et presque nos seuls ancêtres.

L'auteur que nous avons cité ajoute avec raison : « Ce sera certainement une des gloires de notre épo-
« que, la plus grande peut-être, d'avoir reculé les sou-

« venirs de l'humanité et ajouté un grand nombre de « siècles à l'histoire. »

Ces conquêtes du passé, que nous devons en grande partie à la création du Musée de Saint-Germain et aux recherches obstinées de nos savants archéologues, ne sont-elles pas magnifiques, et, avec les conquêtes de la science, les seules qui soient éternelles ?

II

LE BERCEAU DE LA GAULE.

CITÉS LACUSTRES.

Le pays qui devint le berceau de la Gaule était sillonné des longues mais peu profondes vallées qui constituent le bassin de la Seine et de ses principaux affluents. Il s'étendait en outre sur les bords de la Loire, dans la partie moyenne de son cours et jusqu'au delà du Cher.

Dans cette vaste contrée, on ne trouve qu'un petit nombre de ces grottes naturelles où se réfugiaient, dit-on, les premiers hommes. Ceux-ci formaient une population primitive retrouvée par nos géologues et par nos savants fondateurs de l'Archéologie préhistorique.

Cette population, assez mal douée, dit-on, au point de vue physique serait demeurée à peu près inerte, vivant au bord des fleuves énormes de la période des grands glaciers, au milieu des éléphants, des buffles et des rennes qui habitaient notre pays. Le climat d'alors aurait donné l'idée d'un printemps perpétuel, mais il faut ajouter perpétuellement pluvieux.

Nos géologues les plus autorisés prétendent que cette race primitive et sauvage serait ainsi réstée en possession du sol pendant un nombre prodigieux d'années — quelques-uns chiffrent ce nombre par des centaines de mille, — et qu'immobile, elle aurait été pour ainsi dire énervée par un climat trop humide et trop doux.

Ce n'est pas de cette race que nous nous occuperons. Tout à fait inférieure aux Gaulois, elle ne nous a laissé que des traces peu sensibles de son existence.

Constatons seulement que, de nos jours, nos savants anthropologistes prétendent retrouver encore, au sein de nos populations, un certain nombre d'hommes présentant des particularités d'ossature, des formes crâniennes qui seraient des marques évidentes de cette descendance éloignée.

On peut en conclure que nos ancêtres venus des plateaux centraux de l'Asie n'ont pas fait disparaître cette race primaire, bien qu'elle dût être peu nombreuse, et qu'ils se sont au contraire mélangés avec elle.

Après ces primitifs habitants, et comme eux, les Gaulois, que nous devrions appeler Gàls, puisque c'était leur véritable nom, s'installaient de préférence au bord des eaux.

C'est là qu'ils se sont organisés politiquement, c'est là qu'abandonnant leurs goûts, leurs habitudes nomades, ils sont devenus agriculteurs sédentaires, de simples pasteurs qu'ils étaient.

On estime aujourd'hui que les premières sociétés policées dignes de fixer nos regards ont dû naturellement être sollicitées à des efforts inventifs par les conditions difficiles de la vie primitive : il fallait suppléer à l'in-

suffisance des abris naturels. Quelques villages construits sur des lacs et désignés, pour cette raison, sous le nom de cités lacustres ont été retrouvés depuis peu d'années ; ils sont un témoignage évident de ces premiers efforts.

C'est à une circonstance singulière qu'on doit ces découvertes : un lac de Suisse à la suite d'inondations violentes brise ses digues. Il reprend son ancien niveau qu'il avait perdu depuis de longs siècles. Aussitôt apparaît un village entier construit en bois sur pilotis. — Le bois se conserve dans l'eau. — On fouille le lac et on trouve de convaincants témoignages du genre de vie, de l'état de civilisation des hommes qui ont habité en cet endroit.

Nous pensons qu'on peut, en l'état de la science, tirer de ces précieuses découvertes les conséquences que voici :

1° Les îles, les rivières, les eaux à niveau presque constant, les marais, ont été, comme les lacs, recherchés pour recevoir les habitations des hommes. Dans tous ces lieux, on pouvait établir les mêmes systèmes d'habitation. Ces eaux nourrissaient leurs habitants, adonnés à la pêche, et les rivières, ces chemins qui marchent, ces routes toutes faites sur lesquelles les fardeaux sont légers, attiraient nos ancêtres, en quête d'organisation défensive. Quels attraits n'avaient-elles pas pour eux, ces humides vallées ! Elles leur livraient la possession d'espaces où se trouvaient accumulés les premiers moyens d'existence : fruits de la terre, gibier, poissons. Elles leur donnaient des îles où leur sécurité était à peu près complète.

2° Quelques-uns de ces groupes habités se sont conservés jusqu'à nous ; mais ils ont subi de profondes modifications qui en cachent à nos yeux la primitive ordonnance. Un grand nombre de villes, et surtout les plus importantes, sont restées près de leur emplacement primitif, l'eau abondante étant absolument nécessaire à l'établissement des grandes agglomérations.

3° Enfin, et bien que l'expression paraisse singulièrement contradictoire, on pourrait dire que, seules entre toutes, les cités lacustres qui n'ont pas duré, ont pu parvenir jusqu'à nous, c'est-à-dire nous apparaître telles qu'elles furent autrefois. Toutes celles, en effet, qui ont conservé leur importance politique ont vu plusieurs fois disparaître les habitations successives qui les composaient. Ces habitations, remplacées à mesure que les nécessités sociales exigeaient de l'industrie humaine de nouveaux efforts, faisaient place à des constructions nouvelles appropriées aux temps, à de nouvelles enceintes défensives toujours perfectionnées.

SENS, contemporaine des villages lacustres, d'abord semblable à ces villages, a été, comme eux, élevée sur sur les eaux. Cette ville a dû sans doute à des causes toutes physiques d'avoir groupé en elle les premiers éléments d'une organisation étendue et puissante. Ces causes qui, pour la plupart, se rencontrent aussi dans l'histoire de Bourges, ont tout d'abord produit l'antique splendeur de ces deux villes ; mais leur persistance a plus tard amené leur déclin. Nous pensons que le dernier terme de cette proposition sortira de cette étude avec un caractère d'évidence.

Le pays de Sens, par ses proportions, par la distribution pondérée des terres et des eaux, par sa fertilité, son climat modérément exigeant, était approprié pour faire éclore et développer l'organisation politique, dont nous aurons plus loin à faire ressortir les effets. Géographiquement, il constituait bien une de ces *terres du milieu*, si recherchées par les premières races colonisatrices. Il se trouvait au centre de parcours importants : on le traversait pour passer du bassin de la Loire dans celui du Rhin, et il était à peu près impossible de l'éviter pour remonter du nord au sud.

Ici c'était au pied de coteaux d'une élévation modeste une admirable réunion de deux vallées, dont la principale était sillonnée de canaux naturels. Jusqu'au confluent de la Seine, la plaine était arrosée par plusieurs bras de l'Yonne ; des îles nombreuses, créées par les courants contraires du confluent de l'Yonne et de la Vanne, s'y montraient favorables à l'exploration, à la pêche et à la défense.

On comprend, en considérant la carte de la région, qui laisse encore deviner, par ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle était alors, que les vallées de la Vanne et de l'Yonne permettaient des communications faciles et profondes dans des directions à peu près perpendiculaires, et que les coteaux enserrant ces vallées donnaient, eux aussi, un accès rapproché sur les trois grands plateaux du Gâtinais, de Champagne et de Brie, sur lesquels s'est autrefois étendue la prépondérance sénonaise.

III

LES CELTES.

Les *Gâls*, que nous appelons maintenant les Gaulois, faisaient partie d'un monde très etendu composé de peuples de même race, d'origine asiatique et âryenne, qu'on désigne sous le nom général de Celtes.

Ces nations, civilisées déjà, se ressemblaient. Disséminées sur une immense étendue, elles occupaient, depuis le Danemarck jusqu'au détroit de Gibraltar, depuis la Crimée jusqu'à l'embouchure du Tage, l'Europe entière, sauf l'Italie et la Grèce.

Les plus considérables de ces nations celtiques étaient :

1° Les Celtes-Gals, ou Gaulois proprement dits, qui habitaient la plus grande partie de la Gaule, les îles de la Grande-Bretagne, l'Ecosse, l'Irlande et l'île de Man.

Ceux de leurs descendants directs qui ont le mieux conservé leurs mœurs et leurs usages parlent encore aujourd'hui le *gaëlic ;* ce sont certains Irlandais, quelques Écossais et quelques habitants de l'île de Man.

En Gaule, les Gâls se divisaient en plusieurs nations indépendantes, plutôt alliées qu'ennemies ; c'étaient, par ordre d'importance, au moment où commencent les temps historiques :

Les Bituriges (du pays de Bourges) ;

Les Sénonais (du pays de Sens) ;

Les Arvernes (Auvergnats) ;

Les Éduens (Autun, Morvan) ;

Les Allobroges (Savoie, Dauphiné) ;

Les Séquanes (Franche-Comté, Besançon) ;

Et les Helvètes (Suisse).

Ces Gaulois, les plus énergiques, les plus entreprenants de tous les Celtes, émigrèrent ou envoyèrent des expéditions en Aquitaine, en Espagne, en Italie, en Illyrie, en Macédoine, en Thrace, en Grèce et jusqu'en Asie-Mineure.

2° On remarquait ensuite, montrant de grandes affinités de race avec les précédents. les CELTES-KIMMRIS, divisés en deux groupes principaux, savoir :

1° Les *Kimmris méridionaux*, Cimbres ou Kimmériens, venus de Crimée environ six cents ans avant l'ère chrétienne. Ils occupaient ce pays depuis très longtemps, et lui avaient donné leur nom.

Ces Cimbres s'établirent dans les pays d'Amiens, de Reims, dans les bassins de la Meuse, de l'Escaut et de la Moselle.

C'est une de leurs tribus, les *Parisii*, qui vint, avec l'autorisation des Sénonais, maîtres de la contrée, fonder, dans une île de la Seine, une modeste colonie qui, plus tard, devait être la capitale de la France.

2° Les seconds *Kimmris*, Teutons ou Kimmris du Nord, venus, trois cent cinquante ans environ avant Jésus-Christ, du Danemarck, qu'ils occupaient depuis de longues années, se répandirent dans l'Armorique (Finistère) et les îles de la Grande-Bretagne.

Les descendants de ces deux sortes de Kimmris, qui sont restés proches de leur état primitif, parlent encore aujourd'hui le *cymraëg*, idiôme dérivé de leur premier langage (pays de Galles , basse Bretagne).

3° La troisième famille de nations celtiques, moins

proche parente, et, en quelque sorte, cousine-germaine seulement des deux précédentes, plus souvent en lutte avec celles-ci que d'accord, et souvent refoulée, était la famille des Celtes-Ibères, venus aussi d'Asie autrefois et occupant l'Espagne et la presque totalité du bassin de la Garonne.

Leurs descendants parlent le *basque* (1).

IV

LES GAULOIS. LEURS EXPÉDITIONS.

Parmi les tribus des Celtes-Gâls, celles des Bituriges et celles des Sénonais étaient des plus importantes. Au début de l'histoire écrite, la part qu'on leur voit prendre dans les expéditions poussées au loin dans le vieux monde est la marque incontestable de leur prépondérance d'alors.

On regarde avec trop de légèreté ces premiers exploits des Gaulois. On ne sait pas assez quelles étaient leurs visées; on ne veut pas voir qu'ils ont, un peu partout, apporté les premiers progrès. On oublie trop que leur lutte avec Rome a été la cause la plus réelle, la plus profonde des efforts faits par Rome pour s'organiser et pour vaincre. On sait pourtant que l'Italie presque toute entière était gauloise, et que nos ancêtres y ont implanté, pour l'essor de la civilisation, une race jeune, ardente, gaie, sociable surtout, prompte à se fondre avec les autres races, prompte aussi à s'assimiler leurs qualités.

Alors que la Grèce commençait à peine à s'organiser,

(1) Gatien Arnoult, *Histoire de la philosophie en France*.

longtemps avant la fondation de Rome, la Gaule sénonaise et berrichonne formait déjà une puissante confédération. Elle était assez solidement constituée pour envoyer au loin des expéditions formidables, des armées organisées pour la colonisation et qui comptaient jusqu'à trois cent mille combattants.

Voici, d'après un ouvrage déjà cité, le résumé des mouvements de peuples dont la Gaule a été le théâtre.

Dans le seizième siècle avant Jésus-Christ, on signale une invasion des Gaulois dans le pays des Ibères-Aquitains, c'est-à-dire dans le sud-ouest de la France et en Espagne.

Dans le quinzième et le quatorzième siècle, une expédition des Gaulois dans le pays des Ibères-Ligures, c'est-à-dire dans le Dauphiné et la Provence.

Dans le quatorzième siècle, immense invasion des Gaulois en Italie. Ils sont dirigés par les *Amhra* ou *Vaillants*. L'Ombrie en a tiré son nom.

Dans le siècle suivant, les Phéniciens, qui remontent le Rhône, fondent une ville du nom d'Alésia, à quelque distance de la Saône.

Vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, de grands mouvements de peuples se produisent. Les Ombres ou anciens Gâls-Amhra reviennent en Gaule et prennent par altération le nom d'*Is-Ombres*, qui devient *Insubres*, par une seconde altération.

Entre 900 et 800 ans avant Jésus-Christ, les Rhodiens succèdent aux Phéniciens dans leurs établissements de Gaule.

Vers l'an 600 avant Jésus-Christ, les Sénonais et les Bituriges, devenus puissants, entrent en scène.

GUERRIER SÉNONAIS

— AGE DU BRONZE —

V

LES SÉNONAIS. LEUR ÉPOPÉE.

La première expédition biturigo-sénonaise, qui soit véritablement historique, se produisit vers 600 avant Jésus-Christ.

Ambigat roi de Bourges paraît avoir eu la haute main dans l'organisation de cette guerre. — Ses deux neveux, *Sigovèse* et *Bellovèse*, sont les chefs de deux armées qui comptaient 300 000 hommes.

Sigovèse franchit le Rhin dans la partie supérieure de son cours et se rend sur la rive droite du Danube dans les Alpes Illyriennes où il s'établit avec son peuple.

Suivant l'exemple et le chemin des anciens Ambra, Bellovèse et les siens se dirigent au sud. Ils suivent la vallée de la Saône, font alliance avec la jeune colonie Greco-phocéenne qui venait de fonder Marseille, la délivrent de quelques-uns de ses ennemis et s'engagent dans les défilés des Alpes.

Ils entrent à Grenoble dans la vallée du Drac qu'ils quittent bientôt pour se diriger sur le col du Mont-Genèvre, en passant au pied de l'emplacement futur de Briançon.

Arrivés en Italie, ils sont accueillis par les descendants de leurs ancètres et les latins les désignent quelquefois sous le même nom d'Insubres.

Ils s'établissent dans le large et plantureux bassin du grand fleuve du nord de l'Italie, le Pô, et fondent une ville, *Médiolan* ou Milan, dont le nom signifie « ville du milieu. »

Peu de temps après une troisième troupe, conduite par Elitovius et composée aussi de Gaulois du centre, vint s'établir dans le même pays suivie d'une quatrième, d'une cinquième et d'une sixième expédition.

Cette invasion colossale avait duré 75 ans, la Gaule cisalpine ou italienne était fondée.

Parmi les confédérés envahisseurs, Berrichons, Auvergnats, Sénonais, ces derniers sont ceux qui ont laissé le plus de traces, ce sont eux qui ont pénétré au plus profond du pays, ce sont eux qui vont devenir les plus proches, les plus dangereux voisins de cette Rome à qui devait appartenir un jour l'empire du monde.

Partout où les Gaulois s'implantent, on est frappé de leur manière de se présenter et de négocier avant le combat.

Ayant passé les Alpes « que de mémoire d'homme, dit Tite-Live, nul pied humain n'avait jamais franchi, » écoutez, d'après cet historien, ce qu'ils répondent aux envoyés de Rome. Ceux-ci appelés par les Clusiens leurs alliés font une démarche pacifique auprès des Sénonais pour les éloigner du territoire de Clusium qu'ils assiègent.

Les Gaulois répondent : « Bien que nous entendions « pour la première fois parler des Romains, nous les « estimons vaillants hommes, puisque les Clusiens, dans « des circonstances critiques, ont imploré leur appui. « Et puisqu'ils ont mieux aimé avoir recours à une dé- « putation, nous ne repousserons pas la paix qu'ils « demandent, si les Clusiens, qui possèdent plus de terre « qu'ils n'en peuvent cultiver, veulent, à nous qui man-

BRENN SÉNONAIS
VAINQUEUR DE ROME

BUSTE PAR LOUIS KLEY

« quons de terre, céder une partie de leur territoire. »

« Autrement, nous n'accorderons pas la paix. C'est « en présence des Romains que nous voulons qu'on « nous réponde, et si nous n'obtenons qu'un refus, c'est « en présence des mêmes Romains que nous combat- « trons, afin que ceux-ci puissent annoncer chez eux « combien nous surpassons en bravoure les autres « hommes. »

Les Romains leur ayant alors demandé ce qu'ils avaient affaire en Etrurie et de quel droit ils venaient exiger le territoire d'un autre peuple :

« Du droit, répondent-ils, que nous portons avec nos armes. »

On ne peut s'empêcher d'admirer la mâle éloquence de ces paroles.

Dans cette circonstance si on rapproche la conduite des Sénonais de celle des Romains, la comparaison n'est pas à l'avantage de ces derniers. Les trois Fabius, leurs envoyés, au lieu de calmer le conflit, d'interposer leur médiation, excitent les Clusiens et, oubliant leur qualité d'ambassadeurs, se mettent dans leurs rangs et combattent ceux qu'ils nommaient des barbares. Un chef Gaulois est tué par eux dans une sortie.

Furieux de cette violation du droit de gens, les Gaulois abandonnent le siège de Clusium et marchent droit sur Rome. Une armée les attendait derrière une petite rivière, l'Allia ; mais, commandée par des chefs ignorants, effrayée de la grande taille des Gaulois, épouvantée de leur air terrible et des cris affreux qu'ils poussaient, elle ne soutint pas le premier choc ; tout se débanda et les vainqueurs ramassèrent un immense

butin ; le jour de cette funeste bataille resta pour les Romains un jour *néfaste,* c'est-à-dire que pendant ces jours de deuil patriotique, on s'abstenait de statuer sur aucune affaire, on ne rassemblait ni le Sénat ni les Comices populaires.

Une partie des fuyards se rendirent à Ardée, où ils retrouvèrent un chef, Camille ; quelques-uns portèrent à Rome la nouvelle de la défaite. Comme ils n'avaient plus d'armée, les Romains ne pouvaient songer à se défendre : mille jeunes guerriers environ, s'enfermèrent dans le Capitole ou citadelle ; les autres habitants s'enfuirent, à l'exception des vieillards, sénateurs ou anciens consuls, qui, revêtus de leurs insignes, se tinrent assis devant leurs maisons sur leurs chaises curules.

Les Sénonais arrivèrent en poussant de grands cris. A la vue de ces vénérables vieillards, dont la barbe blanche retombait sur la poitrine, ils s'arrêtèrent un instant étonnés. A leurs yeux, la barbe était un signe d'esclavage et leur coutume était de se raser en gardant seulement la moustache ; un Gaulois s'approcha de Papirius et passa doucement la main sur sa longue barbe. Le patricien frappa l'audacieux de son bâton d'ivoire ; ce fut le signal du massacre.

Les Sénonais essayèrent ensuite de s'emparer du Capitole ; ils choisirent, pour l'escalader, une nuit obscure et, par un sentier que les Romains avaient cru impraticable, ils arrivèrent au pied du mur sans être entendus ni des sentinelles ni même des chiens. C'en était fait du nom romain, si le cri des oies consacrées à Junon n'eût réveillé Manlius ancien consul, qui commandait la garnison.

Manlius répandit aussitôt l'alarme, il courut à la muraille, poussa un des assaillants et le renversa dans le précipice. Les Romains, à coups de pierres et de trait, achevèrent de précipiter les autres du haut en bas des rochers. Le surnom de Capitolinus fut décerné tout d'une voix par les Romains au sauveur du Capitole.

Mais cet exploit ne pouvait sauver Rome. Les Gaulois campaient déjà depuis sept mois sur les ruines de la ville. Camille, qui avait été nommé Dictateur, ne pouvait qu'inquiéter leurs coureurs; et il ne réussissait pas à rassembler une armée capable de les repousser. La famine contreignit les défenseurs du Capitole à capituler. Les Sénonais consentirent à se retirer moyennant une somme de mille livres pesant d'or.

Une contestation s'éleva sur la qualité des poids, les Romains prétendant qu'ils étaient faux. Outré de colère, dit Tite-Live, historien romain dont le récit semble fort entaché de partialité, le Brenn ou chef des Sénonais jeta encore son épée dans la balance en disant: *Væ victis :* — « Malheur aux vaincus ! »

« Le récit de Tite-Live et des autres historiens ro-
« mains, dit à ce sujet M. Chantrel, auquel nous avons
« emprunté une partie de notre récit, est évidemment
« destiné à pallier la honte de la défaite. » Les Sénonais se retirèrent emportant les dépouilles de Rome et rappelés dans l'Italie septentrionale par une attaque des Venètes. Aussi, les Romains conservèrent-ils un terrible souvenir des Gaulois ; ils les regardèrent toujours comme leurs plus redoutables ennemis ; chaque fois qu'ils apparaissaient, c'était une épouvante générale et on proclamait le *tumulte gaulois :* « Tumultus

Gallicus, » c'est-à-dire, la levée en masse de tous les citoyens capables de porter les armes.

Ce n'est que vingt-trois ans après cet événement, il faut bien le retenir, que les Sénonais sont battus par Camille (en 367). En 362, nouvelles batailles, entre lesquelles se place le combat singulier d'un marki gaulois avec Manlius Torquatus. Deux ans après, les historiens latins nous signalent une nouvelle victoire des Romains, commandés par Servilius Ahala.

« Entourée de voisins belliqueux, dit M. Vaudin, dans les *Fastes de la Sénonie*, Rome devait en triompher ou disparaître ; elle triompha ; on sait au prix de quelles luttes et même de quelles humiliations ! Pendant plus d'un siècle, il lui fallut subir dans le Latium, presque à ses portes, la présence des soldats des *brenns* et leurs excursions jusque dans la grande Grèce. De leur côté, les Gaulois cisalpins avaient juré d'anéantir Rome, à peine sortie de ses cendres, et ils faillirent l'accabler, pendant que les Samnites faisaient passer l'armée romaine sous les *fourches caudines*.

« Mais les revers effleurent l'âme de Rome sans jamais l'abattre. Sur la proposition du consul Flaminius, le Sénat ose prononcer l'expulsion des Sénonais, la réunion de leurs terres au domaine public et l'érection de Seno-Gallia, ville fondée par eux, en colonie romaine. Tous les Gaulois d'Italie se soulèvent, appelant à leur aide leurs frères de Gaule.

« L'effroi fut immense à Rome, mais il dura peu. Les peuples du Latium, ces vieux alliés des Gaulois, maintenant les combattent. D'abord vainqueurs, les Gaulois succombèrent. Les Sénonais durent se soumet-

tre. La guerre avait duré vingt-sept ans. Elle coûta aux Gaulois, dit Tite-Live, 257 400 hommes tués, pris ou transportés. »

Cependant, malgré ces faits, la Gaule cisalpine a existé pendant six siècles comme confédération indépendante ; elle nourrissait, dès l'époque de Polybe, une population considérable.

« Le nombre de leurs villes n'était pas fort grand, dit Strabon, mais on y comptait beaucoup de bourgades. Adonnés à l'agriculture, comme les autres Gaulois, les Cisalpins élevaient dans leurs forêts des troupeaux de porcs en telle quantité qu'ils auraient suffi à l'alimentation de Rome. »

En fin de compte, il est au moins douteux que les Sénonais aient été autant battus qu'ont voulu le prétendre les historiens romains.

Il demeure constant que les villes fondées par les frères de nos ancêtres n'ont pas disparu. Sienne, Sinigaglia et tant d'autres ont conservé jusqu'à nos jours les noms de leurs fondateurs. Le nom de « Ville du Milieu, » donné par nos ancêtres à Milan, est souvent répété en Gaule, et, presque en chaque contrée, on trouve un *Mediolanum*.

VI

LEUR CARACTÈRE. LEURS MOEURS.

Quand les Français se sont mis à écrire l'histoire, ou plutôt à la transcrire d'après les auteurs grecs et latins, c'était au temps d'une réaction littéraire qui les

a quelquefois mal inspirés. Sous le grand siècle, on ne jurait que par l'antiquité classique, et nous sommes allés si loin dans cette voie qu'on se demande, en vérité, si notre patriotisme pourra jamais rendre à nos pères la place équitable que nous n'aurions jamais dû marchander à leur mémoire. Ce n'est pas sans regret que nous voyons des peuples, à d'autres égards moins bien doués, nous faire la leçon sur ce point.

Les premières expéditions gauloises, auxquelles il n'a manqué, pour être plus illustres, que des panégyristes, un Homère, un Xénophon, ont un caractère autrement intéressant que les guerres du même temps faites par d'autres peuples. Celle organisée par les Grecs contre Troie, par exemple, ne présente qu'un médiocre intérêt politique.

Il est impossible de méconnaître la grandeur de l'idée qui domine les migrations sénonaises. Si nos ancêtres vont au loin, s'ils franchissent des monts réputés inaccessibles, c'est moins pour subjuguer que pour se répandre, se mêler aux autres peuples.

Leur modération, leur sociabilité se lisent entre les lignes des historiens latins.

Croyant au progrès qu'il rêve, le Celte s'imagine porter en lui-même les destinées humaines. Il a un besoin d'expansion qui vient de sa nature ; il est quelque peu cosmopolite. Naïvement, il pense sans cesse à réaliser un monde à son image, c'est-à-dire à ce qu'il lui semble, plus humain. Nous verrons que, sur plus d'un point, il n'a pas tout à fait tort.

Il s'est heurté à des forces inconnues, à une inexorable et fatale puissance, la centralisation ; à une force

qu'il a méconnue ; l'écriture, à un procédé merveilleux, la division, la spécialisation des travaux et des tâches sociales et politiques, dont ses adversaires ont su se servir avant lui.

Vaincu par Rome, nous verrons du moins que sa défaite ne lui enlèvera rien de son rêve, et qu'éternellement le Gaulois cherchera ce qu'il sait lui manquer.

Si son esprit pratique, sa lucidité ne lui indiquent tout d'abord que des progrès modestes, il ne faut pas trop se fier à son apparente simplicité.

Il travaillera avec ardeur, jusqu'à ce qu'il ait pénétré le mystère de la puissance romaine. Si son étonnement est grand alors qu'il entrevoit les splendeurs de la pensée grecque, il s'acharnera à la conquête d'un nouveau monde intellectuel ; il s'assimilera successivement tout ce qu'il pourra comprendre des travaux de l'esprit, des formes littéraires, des procédés des arts grecs et romains. Dans le cours des siècles, quelles renaissances ne verrons-nous pas se produire en Gaule ! Mieux que partout ailleurs, c'est à Sens que nous verrons, avec des phases curieuses, le génie de notre race puiser à pleine sève dans la civilisation antique et se nourrir de son esprit. Ce génie pourtant restera toujours lui-même et mettra bientôt au jour un art nouveau, fait de clarté, de gaîté, de logique, d'esprit, qui répandra sur tout le monde du moyen âge le grandiose épanouissement de ses productions, presque partout encore debout.

Une certaine école affecte de ne voir chez nos vaillants ancêtres que des barbares brutaux et pillards. C'est bientôt dit. Mais n'étaient-ce que des pillards, ces hommes qui franchissaient les Alpes pour fonder, dans

les riches vallées de l'Italie, ces empires agricoles qui ont duré si longtemps ?

Nous connaissons maintenant, par des preuves irrécusables, l'état de civilisation de ces Gaulois si décriés. Croit-on que les autres nations étaient plus avancées ? C'est une erreur. Les Gaulois avaient, en vérité, des mœurs plus pures et plus douces que le plus grand nombre d'entre elles ; ils ne connaissaient pas le hideux esclavage romain. On ne peut nier que, sous ce rapport, ils étaient en progrès sur l'antiquité grecque et romaine. « Celle-ci, lisons-nous dans l'*Histoire de la liberté en France*, ne voyait dans l'esclave qu'un atôme non assimilé, non digéré au sein du corps politique. » Jamais une pareille pensée n'aurait pu s'implanter en Gaule.

L'esclave romain était une chose. Le serf gaulois, quoique malheureux, était un homme déjà.

Sous l'empire de circonstances exceptionnelles, l'esclavage romain a pu momentanément exister en Gaule ; il ne s'y est jamais fixé.

Rien ne peint mieux que la condition des femmes l'état vrai d'une civilisation. Chez les Sénonais comme chez tous les Gâlls, la femme était respectée comme l'égale du mari ; sa part dans la famille était celle que nous lui donnons aujourd'hui. Quelquefois, et souvent à bon droit, l'influence des femmes y était prépondérante. Les brenns, dans leurs contestations, recouraient souvent à leur arbitrage. Ressemblant peu aux matrones romaines, qui n'avaient aucune part dans la direction de la famille, non plus que dans les affaires publiques, elles ne se contentaient pas de filer la laine : ménagè-

res actives, elles présidaient, avec l'adresse qu'ont reçu d'elles les Françaises, à tous les travaux de l'intérieur. Elles ont contribué, par leurs soins délicats, à donner à nos pères ce renom de propreté qui leur a été personnel, et dont l'antiquité ne nous offre aucun autre exemple.

En résumé, d'après tout ce qu'on connaît maintenant des Gaulois, on doit penser qu'ils formaient une nation essentiellement agricole, partant, de mœurs beaucoup plus paisibles qu'on ne pourrait croire, après tout ce qu'en ont dit les historiens latins.

C'était un peuple simple, vivant de la terre et l'allant chercher au loin pour la cultiver quand elle lui manquait. Les Gaulois, dirions-nous aujourd'hui, étaient des *ruraux*. Rome, au contraire, avec son peuple de citadins, n'aspirait à conquérir la terre que pour asservir les vaincus et se faire nourrir par eux.

Mais nous ne trouvons nulle part dans l'histoire qu'on ait eu à reprocher à nos ancêtres quelque oubli de la parole donnée. On ne voit trace dans leurs actions ni de dissimulation, ni de mauvaise foi. Personne n'a contesté leur bravoure chevaleresque.

Tous ces traits du caractère des Gaulois sont connus; mais on n'a pas assez, selon nous, mis en lumière, l'étonnante souplesse de leur génie national. N'est-il pas surprenant que ce peuple, agriculteur et guerrier, ait su aborder aussi les plus hautes spéculations de l'esprit ?

Les sages de la Gaule, le fait est certain, avaient dans le monde antique un renom mérité, leur savoir était incontesté. Certains philosophes de la Grèce, Pythagore, notamment, passent pour avoir rapporté de la Gaule les éléments de leurs systèmes sur la nature.

VII

ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE. LOIS GAULOISES.

Examinons leur état social et politique et consultons, sur ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Challamel, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans l'*Histoire de la liberté en France,* nous lisons « que l'ordre social, en Gaule, comprenait les puissants ou les riches, les plébéiens ou le menu peuple, et les esclaves. L'antiquité, ajoute l'auteur, offre partout cette même distinction de castes, établies selon les inégalités dans la force.

« La rigueur des plus forts ou des plus accrédités Gaulois, abusant de leur valeur et de leurs richesses, ne frappait pas uniquement les esclaves. Il n'existait presque aucune différence entre ceux-ci et le menu peuple, dont la condition était presque servile de fait, bien qu'il possédât en droit la liberté. »

M. Challamel dit encore : « Ce point est très remarquable. Il a nui pendant bien des siècles, directement ou indirectement, aux progrès de la liberté civile. »

Dans son *Histoire de la philosophie en France*, M. Gatien-Arnoult répond aux deux questions suivantes :

I. Quelles étaient les coutumes ou lois *mores* des habitants de la Gaule vivant en société ?

II. Quelles pensées philosophiques ces coutumes supposaient-elles ?

Et de ses savantes recherches, appuyées sur les textes et sur les traditions, il décrit, dans un chapitre intitulé : *Pensées politiques des plus anciens Gaulois,* l'état social

et politique de la Gaule. Nous passons en revue les points les plus importants.

Avec l'agriculture, pratiquée dans la Gaule dès la plus haute antiquité, s'établit la *propriété du sol*. Quant à la manière dont cet établissement avait eu lieu, nous manquons de tout renseignement. Il était. Ce qu'on dit de plus est grande hypothèse.

On peut affirmer que la propriété se transmettait par l'héritage, par la donation, par l'échange ou la vente.

Dans les vieilles coutumes de certaines contrées de la Gaule, la transmission de la propriété s'accomplissait par une mise en possession *réelle ou symbolique*. Réellement, le nouveau propriétaire, conduit par l'ancien, ouvrait les portes, allumait le feu du foyer, donnait un coup de bêche dans la terre, etc. Symboliquement, l'ancien propriétaire remettait au nouveau une corne de bœuf ou une coupe pleine de vin, ou un bâton, une épée, une paille, ou bien une hache, un casque, etc.

Sur la *famille*, les renseignements autorisent à soutenir que la monogamie seule était pratiquée dans la Gaule.

Sur ce mariage monogamique, nous ne pouvons pas dire comment il se contractait, ni avec quelles cérémonies. Cependant, une anecdote du sixième siècle avant notre ère, souvent citée, peut avoir eu de nombreux et lointains antécédents. C'est le fait de la jeune fille choisissant elle-même son époux entre les prétendants et offrant à l'homme de son choix une coupe pleine de vin. On y trouverait à la fois la nécessité du consentement libre de la femme et la manière symbolique dont ce consentement était exprimé.

En général, la *puissance maritale* était certainement réputée considérable *en droit*. Elle s'exerçait souvent avec dureté. Cependant, cette dureté n'excluait pas certains égards, ni même quelquefois une grande considération. *C'est ainsi que les femmes étaient appelées aux conseils de la nation.* Les Gâls émigrés en Italie et en Illyrie avaient conservé cet usage.

Ce point est établi par les traités de Plutarque (*Vertus des femmes*, p. 246), Polyenus, dom Bouquet, t. I, p. 416-699 ; H. Martin, t. I, p. 39.

Dans le traité d'Annibal avec les tribus des Pyrénées, un article portait *qu'en cas de difficultés, les réclamations des Carthaginois seraient jugées par les femmes gauloises.* (Plutarque, *Vertus des femmes ;* H. Martin, p. 101.)

La *loi concernant la dot,* telle qu'elle est rapportée par César dans ses *Commentaires*, l. VI, c. 18, montre aussi que la condition de la femme n'était pas rabaissée.

Le mari qui frappait injustement sa femme lui devait, paraît-il, un *sarhaad* (compensation pécuniaire). Celui qui répudiait sa femme lui devait un douaire ; si c'était après sept ans de mariage ou plus, il lui devait la moitié de tous ses biens.

La *puissance paternelle* était fortement organisée. Comme chez les Romains et presque tous les peuples de l'antiquité, le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Il n'était pas permis aux jeunes enfants d'aborder leur père en public.

Mais, par les lois gauloises, le mariage émancipait le fils, tandis que, suivant la loi romaine, le *fils marié restait soumis à son père.*

Chez les Gaulois, les enfants héritaient de droit

Chez les Romains, le père avait le droit d'instituer son héritier par sa seule volonté. Cette hérédité de droit, dans la Gaule, outre qu'elle limitait la puissance paternelle, tendait à faire rester la propriété immobilière dans la famille.

M. Laferrière dit, dans son *Histoire du droit civil de Rome et du droit français :* « Le principe essentiel dans le droit gallique, en général, était que les fonds héréditaires devaient être également partagés entre les frères... » Il ajoute plus loin : « Le principe celtique de l'égalité des partages était si puissant et si national dans toute la Bretagne, qu'*il avait résisté même à la féodalité*, jusqu'en 1185. »

On le voit, l'égalité entre les enfants était un principe de la vieille Gaule. Il n'y avait place à aucun privilège : le droit d'aînesse n'est pas gaulois.

Sur plus d'un point, la révolution de 1789 n'a fait que consacrer un retour aux plus anciens usages des ancêtres.

Nous avons vu ce qu'était la famille. Celle-ci, en s'étendant, suivant les lois de la nature, se ramifie ; elle finit par former le *cousinage*. Ce cousinage, très étendu, formait ce que l'on appelait le *clan gaulois*. C'était une société naturelle de familles, de même que la famille est une société naturelle d'individus.

Dans les clans, toutes les familles n'avaient pas la même richesse ou la même puissance. Quelques-unes pouvaient tomber dans un état de misère ou de faiblesse qui les rendait dépendantes, serviles, tandis que d'autres montaient à un état de fortune qui les faisait seigneuriales ou princières.

Ce sont ces familles ou plutôt leurs chefs qui étaient désignés sous le nom de *markis*. Ce mot est resté en français sous une forme un peu modifiée ; il dérivait de *marck* (cheval) et équivalait à *eques*, en latin, à *chevalier*, en français.

C'était comme une noblesse militaire d'où sortaient le plus souvent les brenns, dont il sera question ci-après.

La justice était rendue par des magistrats particuliers qui portaient le nom de *Vergobrets*.

On donnait au chef du *clan* le nom de *Tiern*. C'étaient les chefs habituels du temps de paix. Mais le chef de guerre, celui qui commandait le contingent du clan, était désigné à l'élection : c'était le *brenn*.

Le mot *brenn* veut dire à la fois : « chef, montagne ou éminence. » Le général en chef d'une armée gauloise ne portait pas lui-même d'autre nom. Les Latins en ont fait *brennus, le brenn*.

C'est à tort qu'on a donné à ce mot une signification de nom propre. Viridômar, Acco, Vercingétorix, Ambiorix sont des brenns. On ignore le nom du brenn vainqueur de Rome.

C'est à tort qu'une rue de Sens porte le nom de *Brennus*. Cette rue pourrait s'appeler rue *du Brenn* ou rue *des Brenns*. On la voudrait plus importante, mieux choisie, car la gloire des brenns sénonais devrait être consacrée ici d'une manière éclatante.

Plusieurs clans formaient le *cantref*, d'où vient notre mot *contrée*. Ce mot signifie « cent villages. » Le chef civil du cantref était le *tiernakh*.

Enfin, les cantrefs ou tribus formaient entre elles des

confédérations. Telle était la confédération sénonaise, qui comprenait, à une lointaine époque, les habitants des contrées de :

Sens,
Chartres,
Auxerre,
Meaux,
Paris,
Orléans,
Nevers,
Troyes.

Enfin, la réunion des confédérations formait la nation, nettement séparée des étrangers.

En résumé, les coutumes ou lois primordiales de la Gaule, au commencement de l'époque historique, c'est-à-dire vers 500 avant Jésus-Christ, étaient celles-ci :

La possession propre de la terre par des particuliers ;

La monogamie ; la puissance du mari sur la femme et du père sur les enfants, avec des adoucissements ;

L'égalité entre les enfants ;

L'union des familles dans le *clan ;*

Le gouvernement du clan par le *tiern ;*

La direction des guerres par des chefs spécialement élus, les *brenns ;*

Par l'unité des clans, la formation de la tribu, société plus vaste ;

Par l'union des tribus, la confédération ;

Par l'union des tribus et des confédérations, la nation, — la séparation de la nation et des *étrangers.*

VIII

L'INSTRUCTION CHEZ LES GAULOIS.

SAGESSE. RELIGION. DRUIDES.

Tout nous prouve que les spéculations de l'esprit aussi bien que l'éloquence étaient en honneur chez les Gaulois. Avant l'arrivée de César, on voyait partout de nombreuses écoles sur lesquelles on a pu recueillir des données aussi exactes qu'intéressantes. Ces écoles étaient de plusieurs degrés : dans les plus élevées, dans celles qu'on pourrait, — toutes choses égales, — assimiler à nos facultés d'enseignement supérieur, le programme des études nous est donné par César lui-même en termes très généraux. « On y traitait, dit-il de « l'homme, de sa nature et de sa destinée, de Dieu ou « des dieux immortels, de leur essence, de leur pou- « voir et de leur volonté, de la nature des choses, des « astres et de leurs mouvements, des plantes et de leurs « vertus, des faits et gestes des ancêtres.

« En employant notre langage moderne, dit très bien « M. Gatien Arnoult, nous dirions que, dans ces écoles « d'enseignement supérieur, il y avait des cours de « théologie, de philosophie, de sciences physiques et « naturelles, de géographie, de cosmographie et d'as- « tronomie, de médecine, de mathémathiques, d'histoire « et de littérature, dans les limites qui étaient, à cha- « que époque, celles des connaissances en ce pays. »

Il fallait qu'il y eut en Gaule des écoles de divers degrés, — on ne peut en douter raisonnablement. Si nous

ne savons rien de l'enseignement qu'on donnait dans les écoles de degré inférieur, nous pouvons faire des conjectures qui ne s'éloigneront pas de la vérité. Ces écoles devaient préparer tout d'abord aux écoles supérieures dont il vient d'être question.

Les auteurs grecs et latins ne sont pas moins sobres de renseignements au sujet des lieux où se tenaient les écoles ; il est vraisemblable que les plus importantes étaient aux principaux centres, — ceux qui étaient à la fois politiques et religieux comme Sens. *Les villes ou terres du milieu* de chaque *Cantref* peuvent aussi pour mille raisons être considérées comme ayant été le siège des écoles ; par exemple *Mediolan* des Eburons, aujourd'hui Evreux ; *Mediolan* des Santons, aujourd'hui Saintes ; Mediomatrik aujourd'hui Metz, etc.

Une des plus grandes écoles, la plus importante peut-être de toute la Gaule existait au moment de la conquête romaine dans le pays des Carnutes qui dépendait de la grande confédération Sénonaise. — C'était à Dreux dont le nom signifie ville des *Druides*. Senantes est un village non loin de cette ville, dans lequel se trouvait une dépendance de cette école. On remarquera que ce village porte un nom dérivé du radical Sénonais.

Le radical *Sen*, d'où vient Sens, Sénonais, se rencontre du reste dans toutes les parties de la Gaule et surtout dans les noms de lieux de caractère antique et sacré. Il signifie *tête* en Gaëlic. On le retrouve dans les noms suivants : Semnites (Ile des) Semnons, Senoman, ou Cénoman, Sennecey, Senozan, etc... Il est probable que, pour ces pays, ce radical indique avec Sens des rapports d'origine.

A l'époque de César, les écoles étaient entre les mains des Druides. Les jeunes gens qui voulaient s'instruire s'y réunissaient en grand nombre. A tous, les Druides donnaient des leçons; mais ils ne les donnaient pas également à tous ; ils ne donnaient qu'aux initiés leur enseignement supérieur, celui dont nous avons parlé et qui composait leur *sagesse*.

Nous avons vu que cette sagesse était très renommée dans l'antiquité classique. « De très grands philosophes grecs, dit M. Gatien Arnoult, avaient coutume de comparer les Druides aux gymnosophistes de l'Inde, aux Mages de la Perse, aux Chaldéens de la Babylonie, aux Prêtres de l'Egypte, à tous ceux qu'ils considéraient comme ayant possédé la science supérieure, qui fait les vrais rois de l'humanité par le droit de l'intelligence ou de l'esprit. Aristote leur payait son tribut d'hommages. »

Nous savons quelle était la *forme* générale de cette sagesse. Ils l'exprimaient en courtes sentences mises en vers. — C'est ainsi que s'instruisent encore les Orientaux, de nos jours, à des écoles tenues par des *Derviches*, dont le nom a la même racine que le nom des *Druides*.

On dit qu'il ne fallait pas moins de vingt ans pour s'instruire de la sagesse druidique.

Quant au *fond* de cette sagesse, s'il nous est moins connu, nous en possédons du moins quelques traits généraux. La religion des Druides n'était pas la religion vulgaire, elle l'expliquait et l'élevait. Quelques-uns ont affirmé qu'ils reconnaissaient l'unité de l'être suprême, celui qu'ils nommaient Æsus ou Heusus ; mais cette assertion n'a point de preuve historique.

On sait du moins d'une manière incontestable qu'ils enseignaient que l'action divine *est toujours et partout* présente en l'univers.

Ils disaient que la matière même de l'univers est immortelle ; qu'elle est faite de deux éléments, l'eau et le feu dont chacun domine alternativement ; et qu'ainsi l'univers et tout ce qui est se développe continuellement en une série de révolutions, ne mourant que pour renaître et ne renaissant que pour mourir.

A l'image de l'univers, continuaient les Druides, est faite *l'âme* de l'homme, distincte de son corps, incorruptible et immortelle. (Strabon. L. IV.)

Enfin, on ne peut douter que la *morale* ne fut un important objet de la méditation et des leçons des Druides. Ils résumaient ainsi dans un de leurs tercets les trois principes de la vertu : » Adorer les Dieux ; — Ne pas faire de mal aux hommes ; — Cultiver en soi la force (*de l'esprit et du corps*).

« Tels sont, dit M. Arnoult les points généraux de la sagesse druidique vraiment démontrés par l'histoire. Nous ignorons par quels détails ces principes étaient développés ; mais, même en cet état, s'ils nous laissent à regretter de n'en pas savoir davantage, ils suffisent pour faire comprendre que cette vieille sagesse des docteurs de nos pères, qui peut être appelée notre *sagesse nationale*, n'était pas indigne de la réputation dont elle jouissait auprès des plus grands penseurs de l'antiquité. »

C'est aux Kimmris qu'on doit l'introduction du druidisme en Gaule. La légende de *Hu-Cadarn* conservée dans les îles Britanniques nous éclaire sur ce point :

Cette légende le représente comme un héros guerrier et à la fois comme un législateur religieux et politique. Il ne faudrait pas y voir un nom propre, mais plutôt la personnification d'un mythe *Hu* voulait dire enchanteur ou mage en cymraëg et *Cadarn* fort ou puissant. C'était le nom commun des chefs des émigrations kimmriques, comme *brenn* était le nom du chef militaire chez les Gâls.

Quelles qu'aient été les pensées philosophiques des Kimmris et d'autre part celles des Gâls, il est certain qu'elles se mêlèrent, qu'elles agirent les unes sur les autres, et que de cette action réciproque résulta le célèbre système qu'on nomme le Druidisme Gaulois.

Il est remarquable que le Druidisme n'a pas été importé en Italie par nos premiers ancêtres. Il n'existait donc pas encore. Ce n'est que plus tard qu'il devait se répandre dans toute la Gaule et surtout dans les contrées du Nord et de l'Ouest; dans l'Est il n'a jamais poussé d'aussi profondes racines. Sens est sur la limite des deux régions et a pu à la fois prendre une part des croyances de l'Ouest et du scepticisme de l'Est.

On peut donc supposer que le Druidisme constitué comme religion d'Etat n'a pas duré à Sens plus de quelques centaines d'années. Certains indices nous montrent qu'il y était moins puissant qu'ailleurs au moment de la conquête romaine. Le Druidisme importé par les Kimmris du nord, n'avait été d'abord en apparence, qu'un perfectionnement du paganisme antique, universellement répandu chez les Celtes; mais en réalité, cette religion, cachait tout un système théocratique qui s'implantait à la faveur de services rendus à la nation. Les

Druides, maîtres de l'instruction, se rendirent bientôt aussi les maîtres du pouvoir; pour eux, point d'impôt ni de service des armes. Ils concluaient les traités, ils étaient à la fois législateurs et juges.

Guerriers, nobles, riches, artisans, clients, colons, esclaves, chacun trembla devant eux. Ils frappaient d'une sorte d'excommunication quiconque avait désobéi à leurs prescriptions sur toutes choses.

Mais leurs manœuvres échouèrent. Les dominations par l'épée n'avaient pas eu le temps de se bien constituer, quand l'influence sacerdotale déjà bien amoindrie fut presque réduite à néant.

« Les villes dit M. Challamel dans son *histoire de la liberté*, ces centres de population dont nous avons signalé l'importance profitèrent de l'avilissement dans lequel étaient tombés leurs prêtres, et des querelles qui divisaient les chefs de nations. »

Ces luttes malheureuses avaient amené en Gaule une division profonde. Nous verrons plus tard le Druide Divitiac, d'Autun, faire alliance avec César, malgré le sentiment populaire. Il semble alors que deux mouvements d'opinion bien tranchée se soient produits en Gaule : l'un national et populaire, l'autre ralliant surtout les Markis et les Druides, faisant appel à l'étranger, au secours d'une influence en déclin.

Nous verrons ces deux partis toujours prêts à en venir aux mains favoriser par leur haine l'expansion des Romains. Le parti aristocratique, ainsi qu'il arrive souvent, fut bientôt supplanté par l'étranger qu'il avait appelé chez nous. — « *Tiberius abolevit Druidas,* » dit un auteur latin. Ce fait, sur lequel nous reviendrons

plus loin, aura, lors de l'apparition du Christianisme, et pour son établissement, les plus merveilleuses conséquences.

IX

ARTS. MONUMENTS.

S'il est juste d'attribuer aux druides la direction et peut-être la fondation des écoles, il serait temps de réagir contre la tendance assez générale qui consiste à leur attribuer la construction de tous nos anciens monuments gaëliques. Ces monuments, dont on n'a pas encore bien expliqué l'usage, appartiennent en réalité à l'antiquité toute entière. M. de Nadailhac nous donne sur les *Mounts-Builders*, peuples qui ont construit, en Amérique, une étonnante variété de tumuli, les renseignements les plus intéressants.

Dans l'Asie occidentale, à l'extrémité de l'Inde, en l'île de Ceylan, nous dit, de son côté, M. Arnoult, dans un ouvrage déjà cité, sont des ruines qui ressemblent en tous points à celle d'Anglesey, dans la mer d'Irlande.

En Perse, se voit un cromlech (cercle de pierres) complet. Dans tous le pays, entre la mer Caspienne et la mer Noire, des tumuli sont nombreux.

En Grèce, les ruines que la tradition désigne par les noms de tombeaux de Clytemnestre et d'Egysthe ressemblent fort à des dolmens.

Dans l'Afrique, plusieurs monuments de l'Egypte ont des affinités remarquables avec ceux de la Gaule. Les obélisques sont des menhirs. Les chambres sépulcrales,

sous les Pyramides, sont des dolmens sous des tumuli ; les longues avenues de sphinx, au nombre de plus de 1 300, alignés dans une étendue de deux kilomètres, de Louqsor à *Karnac,* rappellent les allées du *Carnac* breton.

En Abyssinie, en Tunisie, en Algérie, on trouve des monuments mégalitiques.

Ce ne sont pas ces monuments qui peuvent nous donner une idee des aptitudes artistiques des Gaulois nos ancêtres. Pour reconnaître ces aptitudes, il nous suffit de nous rendre de nouveau à ce musée de Saint-Germain qui nous a déjà donné de si précieuses indications. Pour les apprécier, nous pourrons nous associer aux paroles d'un éminent archéologue qui est, en même temps, un artiste délicat. M. François Lenormant nous dit en effet : « En analysant les particularités esthétiques des œuvres des premières écoles gauloises, il serait facile d'y signaler déjà des qualités et des défauts qui, dans des siècles bien postérieurs, sont devenus propres à la sculpture française, preuve remarquable de la permanence des aptitudes et des tendances de race dans la population de notre pays. »

« Il semble, ajoute de son côté M. Gaston Boissier, que la littérature confirme la vérité de cette réflexion : « Dans les lettres comme dans les arts, quoique Rome « ait été maîtresse de la Gaule pendant près de cinq « siècles, elle n'a pas détruit l'esprit national. »

Ces paroles si autorisées, basées sur une observation attentive des richesses artistiques du musée de Saint-Germain, où l'on voit une étonnante variété de monnaies, de médailles, d'objets de parure et d'orfèvrerie,

de vases, de poteries de toutes sortes, d'armures, d'épées, de fers de lances, de boucliers, qui donnent la mesure de l'habileté des artisans gaulois, ces paroles disons-nous, doivent nous induire au respect d'un art qui, tout primitif qu'il paraisse à quelques-uns, apprend toujours quelque chose à ceux de nos artistes qui ne dédaignent pas de l'étudier.

Certes, l'architecture des Gaulois était rudimentaire ; il ne faut pas en être surpris. Une nation essentiellement agricole, qui se fonde, qui s'emploie, presque toute entière, à défricher les forêts, ne pouvait tout d'abord s'adonner à un art très complexe dont elle n'avait rien à attendre. On conçoit que l'architecture, proprement dite, se soit développée tout d'abord dans les sociétés très centralisées. Le Pharaon, maître absolu d'un peuple qui tenait tout entier dans une vallée resserrée, pouvait faire élever des palais par un million d'esclaves.— Un Darius pouvait en faire autant.— Les républiques de Grèce, commerçantes, composées de cités actives, ont pu à leur exemple, élever des temples aux dieux. Ces républiques, d'ailleurs, étaient favorisées. La nature leur offrait, à portée d'ouvrier, les plus beaux matériaux du monde.

Il n'en était pas de même en Gaule. Les forêts couvraient la terre. C'est aux forêts que nos ancêtres ont demandé leurs premiers abris.

Il n'est pas douteux, si quelqu'une de leurs demeures avait pu être conservée, que nous y trouverions plus d'une marque de leur ingénieux esprit. Mais ces constructions durent peu. Nous n'avons d'eux que quelques pieux conservés par les eaux et, pour com-

pléter nos conjectures, quelques descriptions de César.

Ces descriptions nous donnent à penser que les Gaulois savaient déjà tirer partie des qualités de leurs pauvres matériaux, et qu'ils savaient aussi édifier, avec de minces ressources, des défenses redoutables. Si l'ingénieur romain a pu, à ces défenses, opposer une attaque plus savante, c'est qu'il était formé à son art par l'expérience acquise dans des guerres continuelles, c'est que Rome s'était fait une spécialité de la profession militaire et que, condamnée à mourir ou à vaincre, elle avait, aidée de sa centralisation puissante, réuni sur cet objet tous ses efforts.

Nous avons des données plus précises sur les costumes des Gaulois, on sait qu'ils portaient les braies, la saie, la cagoule, nous dirions en notre langage : des culottes, une blouse, un manteau à capuchon ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'en général, les culottes étaient rouges, la blouse bleue, en sorte qu'une armée gauloise, vue de loin, montrait déjà sur les mêmes lignes, les couleurs de notre armée française. Le pantalon rouge est donc, lui aussi, une bien vieille invention ! Ces armées de la vieille Gaule du centre présentaient un aspect terrible. Les historiens sont unanimes pour constater l'horreur du premier choc des Gaulois. C'était déjà la furie française qui précipitait nos pères dans des charges impétueuses, ils frappaient sur leurs boucliers en marquant une cadence analogue à ce que nous appelons le ban et chantaient en courant leur chant de guerre : *Tre, tre, tre penn dean* (tape, tape, tape à la tête).

Dans un charmant livre de vulgarisation publié par la librairie Hachette, M. Léon Cahun nous fait assister

à la marche d'une armée gauloise au service d'Annibal, c'est un passe-temps bien instructif que de lire les *Mercenaires*. Les récits de M. Cahun sont d'exactes reproductions. Les évolutions, les mouvements qu'il décrit, les commandements mêmes sont d'étroites traductions des historiens grecs et latin. M. Cahun, nous montre nos pères évoluant au son de trompes d'urus qui sonnaient la marche comme nos clairons ! La stratégie et la tactique sont vieilles comme le monde ; l'art de la guerre, hélas, survit à toutes les guerres !

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, mais nous ne terminerons pas cette rapide revue des arts de nos ancêtres sans signaler à nos lecteurs la valeur universellement reconnue de l'éloquence, de la poésie, des chants populaires gaulois. Les *bardes* étaient des druides d'un ordre particulier qui composaient des chants politiques ou religieux, dont quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous. Ces pièces étaient chantées. D'autres poésies, d'un carctère philosophique, étaient récitées dans les écoles et servaient à fixer dans la mémoire des écoliers les préceptes des sages. De ce nombre sont les *Triades*, si célèbres, conservées dans le pays de Galles.

X

INDUSTRIE. COMMERCE. AGRICULTURE.

Il nous reste, avant d'aborder l'étude de l'influence romaine en notre pays, à dire un mot de l'état d'avancement de l'industrie, des échanges et de l'agriculture.

Le fer était travaillé partout en Gaule. Il n'est pas de pays, en France, qui ne montre à nos yeux étonnés les amas gigantesques des scories de forges et fonderies gauloises ou gallo-romains. Si le bronze venait d'Asie, par une route qui a été retrouvée récemment et par un moyen bien primitif et bien curieux, il n'est pas moins certain que les métaux précieux trouvaient chez nos ancêtres des metteurs en œuvre très expérimentés.

Les Gaulois fabriquaient leurs vêtements, leurs habitations, leurs armes, leurs meubles, leurs poteries. Ils tiraient peu de choses de l'étranger. Cependant les Phéniciens, les Rhodiens, les Grecs, et, pendant quelque temps, les Carthaginois commerçaient avec le midi de la Gaule Les navires remontaient le Rhône, chargés des produits de l'Orient, ils emportaient en échange les vins de Béziers, car la culture de la vigne était déjà fort avancée.

Quand Annibal passa d'Espagne en Italie, il trouva sur son chemin des approvisionnements faciles. Les *brenns* gaulois ou ibères faisaient établir, pour le ravitaillement des Carthaginois, des marchés spéciaux qu'on annonçait à toute une région par des moyens bien simples, auxquels nous revenons aujourd'hui.

La télégraphie optique était inventée déjà et toutes les tribus de la Gaule correspondaient ainsi par des feux allumés sur les hauteurs.

C'est par l'*emporium* ou foire que se faisaient les échanges. Les routes étaient insuffisantes, le commerce était intermittent. Sur le bord des fleuves, dans de vastes plaines, venaient camper les acheteurs et les mar-

chands. C'était une foire comme il existe encore au Tonkin, en Russie, en Orient, en Abyssinie, etc., comme il s'en établit partout où les routes insuffisantes rendent plus rares les voyages et moins nombreux les jours d'échange.

Un *emporium* ou marché se tenait autrefois auprès de Sens, sur les bords de l'Yonne, dans la plaine de Sainte-Colombe. Cette foire, qui s'est maintenue pendant tout le moyen âge, a laissé, il nous semble ici, des marques bien visibles. Les foires qui se tiennent encore maintenant les 1er et 21 septembre nous semblent fort venir de cet *emporium,* qui devait durer trois semaines, et qui, toutes choses ayant changé, ne nous montre plus maintenant que le jour de son ouverture et celui de sa terminaison.

Mais il est constant que, sous ce rapport, la Gaule avait beaucoup à recevoir de Rome. Ecoutons ce que disent à ce sujet MM. Bulliot et Roidot dans un ouvrage un peu trop romain pour notre goût, mais rempli de documents présentés avec une science et une habileté consommées :

« La question des *emporiums,* disent-ils, dans *la Cité gauloise,* touche à ce qu'il y a de plus intime et de plus vital dans les influences qui accomplirent la transformation de la Gaule ; car si Rome n'avait eu pour discipliner la barbarie d'autre moyen que la force, il est probable qu'elle n'aurait obtenu ce résultat qu'avec des flots de sang. Mais la rapidité avec laquelle s'opéra l'assimilation des deux races nous oblige à expliquer par d'autres causes que la supériorité des armes la fusion qui se fit si promptement entre les Romains et les

Gaulois. Cette cause fut, nous n'hésitons pas à la signaler, la modération avec laquelle Rome laissa peser son joug. Elle comprit que ces peuples intelligents ne lui seraient définitivement gagnés que par la justice et la douceur. Son administration fut à elle seule un immense bienfait ; elle leur procura une paix, une sécurité et, presque aussitôt, une richesse qu'ils n'avaient jamais connues... Or, ce fut l'*emporium* qui devint le point de contact des intérêts. L'*emporium* fut le terrain neutre et pacifique sur lequel se rapprochèrent les vainqueurs et les vaincus. L'*emporium* fit oublier les luttes et les désastres de l'*oppidum*. »

Ceci serait vrai si les Romains avaient créé, inventé l'emporium ; mais toute cette argumentation, qui tend à faire passer les Gaulois pour des sauvages tombe d'elle-même : l'emporium existait longtemps avant César.

Nous verrons bientôt s'il est vrai que les vainqueurs et les vaincus se rapprochèrent aussi facilement. Il n'en fut rien. La haine du Romain survécut longtemps à la conquête de la Gaule.

L'agriculture était très développée. Nos ancêtres cultivaient (comme nous) le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les arbres fruitiers et la vigne, dont ils goûtaient fort le bon vin.

Nous n'avons pas sensiblement augmenté le nombre de leurs animaux domestiques. Le buffle, le cheval et l'âne peuplaient leurs étables ; les chiens gardaient leurs nombreux troupeaux de moutons ou de porcs ; le chat se chauffait paresseusement à leur foyer, où cuisaient, suivant la région, force galettes de maïs, de sarrasin ou de blé.

XI

LA CENTRALISATION ROMAINE. L'ÉCRITURE.

On a grand tort, en enseignant l'histoire, de faire passer nos ancêtres pour de simples barbares. A lire les manuels classiques qu'on met entre les mains de nos enfants, on croirait qu'ils n'étaient autres que des sauvages avinés et sanguinaires. Les Latins appelaient *barbares* tous les peuples de l'antiquité, sauf les Grecs. Transporté dans notre langue, le mot n'a pas gardé la même signification ; nous devrions nous garder de l'employer pour désigner des hommes qui nous touchent d'assez près et qui ont fait beaucoup pour la formation de la patrie française.

Attirer sans cesse les regards sur des sacrifices humains problématiques, attribuer à la grande et belle Gaule du centre les mœurs de peuplades arriérées et lointaines de Bataves perdus dans les marécages du Nord, c'est mal interpréter les assertions de Posidonius, c'est faire une faute contre nous-mêmes, un crime de lèse-patrie.

Nos pères n'étaient pas inférieurs aux Romains. Leur philosophie, leurs mœurs, leur industrie, leur agriculture le prouvent. Il ne leur a manqué, pour s'imposer à l'ancien monde et lui imprimer une heureuse direction, que deux instruments de progrès.

Le premier de ces instruments était la *centralisation ;* la constitution géologique et géographique du pays la rendait impossible à la Gaule. Disséminés sur

nos plateaux, nos ancêtres n'étaient pas induits, comme les Romains, à créer une capitale, unique centre de la vie politique. Ceux-ci avaient, pour communiquer avec tout l'univers, la mer Méditerranée à leurs portes, et c'est par elle qu'ils ont reçu, tout constitués, les progrès de l'Orient civilisé.

Les Gaulois, ainsi placés par la nature dans des conditions moins favorables, peuvent être excusés de n'avoir pas compris la puissance de l'unité, ou plutôt de l'avoir compris trop tard.

On peut regretter, par contre, qu'ils aient méconnu l'*écriture*, cette arme dont leurs vainqueurs se servirent jusqu'à l'abus. L'écriture, aux mains des Latins, était devenue un puissant instrument de progrès. Mieux que la tradition, conservant les idées, les découvertes acquises, l'écriture facilitait encore l'éclosion des facultés les plus éminentes de l'esprit ; elle aidait à l'organisation méthodique des sociétés ; elle eut tant de pouvoir qu'elle prêta aux lois le secours de la précision suprême ; elle supprima de stériles efforts : par elle, la mémoire fut émancipée. Par elle, disparurent des préoccupations d'ordre infime qui entravaient l'essor de l'esprit humain ; elle fit au chercheur, à l'historien, au poète une inébranlable base sur laquelle s'éleva l'Idée.

L'écriture était une force en plus d'un sens, et surtout, pour les Romains, n'a-t-elle pas concouru à l'établissement de ces annales merveilleuses, stimulant du patriotisme et des efforts des héros !

Elle manquait aux Gaulois.

C'était, dit-on, par les druides que l'écriture était proscrite. César dit qu'ils en agissaient ainsi pour deux rai-

sons : 1° parce qu'ils voulaient éviter que leurs secrets ne fussent divulgués ; 2° parce qu'ils craignaient que leurs disciples ne s'appliquassent moins à l'étude et à la méditation, si l'écriture venait en aide à leur mémoire.

M. Henri Martin ajoute une autre raison qui lui paraît principale : c'est que l'écriture dont ils se servaient, suivant lui, ne se prêtait nullement à exprimer des idées très développées. Il pense qu'aux temps les plus lointains cette écriture était *hiéroglyphique*. On conteste cette opinion, mais tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à l'époque de César, et même longtemps avant César, les Gaulois connaissaient une écriture alphabétique, et que les druides auraient pu s'en servir s'ils l'avaient voulu. Il faut donc en revenir aux raisons données ou en trouver d'autres, car elles ne semblent pas suffisantes.

Ainsi, pour la lutte suprême, Rome avait accumulé des avantages considérables. Elle avait l'écriture, elle avait l'unité puissante, cette unité de direction, de volonté, qui lui avait formé des ingénieurs, des capitaines constamment exercés, qui lui avait donné des armées sans rivales, tandis que nos pères n'étaient que des laboureurs et des penseurs improvisés soldats.

A l'heure où la lutte devint décisive, Rome n'avait encore produit ni un penseur ni un poète. N'est-ce pas significatif ? Elle était encore dans la période de l'action et ne devait s'accorder aucun repos avant d'avoir asservi l'univers.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

H. LEFORT.

LES ORGUES

DE LA CATHÉDRALE DE SENS

NOTICE HISTORIQUE

Tarbé a écrit quelque part dans ses Recherches historiques sur Sens :

Les premières orgues qui parurent à Sens furent placées dans l'église Saint-Hilaire, en 1550. *Ce ne fut guère qu'un demi-siècle après, qu'on en vit à Saint-Etienne.*

Et à cette occasion il juge un peu sévèrement l'ancien Chapitre de Sens. Il nous le représente attaché obstinément, pour ne pas dire plus, à une devise qui, je crois, n'était pas celle de l'Église de Sens : *Ecclesia Senonensis nescit novitates.*

Permettez-moi de revendiquer pour les orgues de notre Métropole le droit d'aînesse qui leur appartient. Ce sera rétablir la vérité et, en même temps, rendre justice à ce grand Chapitre de Sens qui se distingua toujours par son zèle (parfois, hélas ! mal inspiré) pour tout ce qu'il jugeait propre à rehausser les splendeurs de notre cathédrale.

La chose est du reste des plus faciles, grâce aux

précieux documents que fournissent les anciens comptes de la fabrique de l'Eglise de Sens, conservés aujourd'hui aux Archives de l'Yonne.

I

On lit au compte de la fabrique pour l'année 1438-1439 (Archives, G. 1134) :

Recepte extraordinaire faicte par le proviseur de la fabrique, par l'ordonnance de Messieurs, d'argent donné à l'œuvre de l'Eglise pour estre remployé en unes orgues pour ladicte église, à la décoration d'icelle.

Reçu. — De M. Jacques Hodouart, arcediacre de Meleun, official de Sens : deux escus d'or, valant . . . . 60 sols.

De M. Laurent Villart, chanoine de Sens : ung escu d'or valant. . . . . 27 s. 2 den.

De messire Denis de Chailly, chevalier, le lundy après Pasques fleuries, pour lesdictes orgues, que Monsieur (l'archevêque) de Sens luy fist bailler pour une amende : trois nobles d'or valant . . . . . 8 livres 5 sols.

De Me Thomas le Breton, notaire en la cour de Sens, par la main de M. l'official dessus dit : ung demi noble d'or, valant . . . . . 27 s. 6 den.

De Me Pierre Floreau, chanoine de l'autel Notre-Dame et doyen de Ferrières . ung escu d'or . . . . 27 s. 6 den.

Ce sont des sommes bien modestes, on le voit. Mais, sans doute, le Chapitre avait déjà reçu quelques autres dons et fait quelques économies, dans l'intention de doter la cathédrale d'*unes orgues*, car dès l'année suivante, 1440, nous voyons le projet réalisé.

J'aurais voulu trouver le marché fait entre le Cha-

pitre et le facteur d'orgues Jehan Bourdon. Il nous aurait donné de précieuses indications sur la valeur et la composition d'un orgue au xve siècle. Je n'ai pu retrouver cet intéressant document.

A son défaut, contentons-nous des quelques détails que fournissent les comptes de la fabrique. (Archives G. 1134.)

Année 1440-1441.

Dépenses faictes pour et à cause des orgues novellement establies et advenues de Paris, par Guillaume Babiz, chanoine de Sens et Jehan Bourdon, organiste et vendeur d'icelles orgues.

— Au charpentier Jehan Misnier pour faire le chaffault et y establir les orgues. . . . . 28 sols 9 den.

— Pour trois tables de boys, pour faire le plancher. . . . . 15 sols.

— Pour les ferrures . . . . . 15 den.

— Pour les despens faicts par Guillaume Babiz et Jehan Bourdon pour accorder les orgues et payer les souffleurs . . . . . 27 s. 6 den.

— Le jeudi d'après *Judica me*, audit Jehan Bourdon, après que les orgues furent accordées, pour s'en retourner à Paris : ung escu d'or . . . . . 27 s. 6 den.

— A Poillendiot, chambrilleur, pour deux petiz huis à fermer et enclore d'ung côté et d'aultre lesdites orgues où elles sont assises, pour la conservation d'icelles. . 8 s. 4 den.

— Pour deux colonnes de boys pour y attacher les verges de fer, pour mettre autour desdites orgues, pour les garder de vent et de chaleur en esté, et aussi pour avoir fait deux degrés de boys pour monter plus aise audict chaffault, pour monter sus et advenir de dessus les soufflez. . 6 s. 3 den.

— A Moreau, maitre des œuvres, pour les pierres ou degrès de pierre sur lesquels est assis ledit chaffault.

Item : pour avoir maçonné de plâtre . . . . 10 livres.

Ce *chaffault* qui portait les orgues était établi sous la voûte de la troisième travée du bas côté septentrional de la nef, dans l'arcade qui correspond à la porte Saint-Denis. On y montait par le petit escalier qui, de cette porte, conduisait à la chapelle de Saint-Denis.

Enfin le même registre (G. 1134) complète tous ces renseignements, en nous apprenant que l'on joua pour la première fois des orgues le jour de Pâques 1440. Le premier organiste fut Foulques Musset, prêtre et vicaire de l'église. Il recevait, chaque année, pour ses gages, deux écus d'or de 60 livres, *vu* (dit le compte) *la pauvreté de l'église et en attendant qu'elle soit plus riche.* Le souffleur reçut un écu.

Le fait est donc incontestable. Tarbé a écrit à ce sujet sur de faux renseignements. La cathédrale posséda des orgues, non pas cinquante ans après l'église Saint-Hilaire, mais plus d'un siècle auparavant.

II

De ces orgues primitives, il nous reste sans doute bien peu de chose, à cause des restaurations et des transformations successives qu'elles ont subies.

En 1441, le registre de la fabrique mentionne la pose d'une petite sonnette au-dessus des chaises (stalles) du chœur *pour avertir le joueur d'orgues de joer lorsque Mgr de Sens officierait au grand autel.*

En 1552, le compte porte 6 écus d'or payés à Me Jehan Cousin pour avoir fait *le portraict d un fus d'orgues pour servir à l'église.* (G. 1158.) On peut voir encore enclavés

dans le buffet actuel de l'orgue, et notamment aux côtés des claviers, des panneaux d'un ancien buffet sculpté, d'environ 3m, 50 de largeur sur 2 mètres de hauteur.

Les motifs de décoration, cartouches, entrelacs et pilastres à cannelures, indiquent un ouvrage du XVIe siècle. Aussi le texte cité plus haut pourrait-il nous autoriser à y voir les restes du *fus d'orgues*, fait d'après le dessin ou portraict de l'illustre artiste sénonais.

Mais pourquoi ce nouveau buffet d'orgues? Le registre de l'année 1560 nous l'apprend. Pendant qu'on fondait les bourdons, le chapitre traitait pour la transformation, ou, au moins, pour une notable augmentation des orgues.

Un sieur Antoine Josseline, maître faiseur d'orgues, à Rouen, s'engagea à faire, pour la somme de 3 120 livres tournois, *un corps d'orgues de* 12 *pieds, selon le devis du jeu dudit corps d'orgues, inséré au marché passé devant Pierre Cellier, notaire à Sens, en mai* 1560.

Le doyen du chapitre alla lui-même à Paris porter 800 livres à cet ouvrier pour « l'achapt d'ettain et « d'autres estouffes nécessaires » et recevoir caution de l'exécution du marché.

Depuis cette époque, jusqu'en 1722, les comptes ne mentionnent que des travaux de peu d'importance.

En 1609, la façon d'un jeu de cornet à bouquin, par les sieurs Duval, père et fils, organistes . . . . 75 livres.

Et l'augmentation d'une petite quinte de la cimballe d'une double.

En 1616, les mêmes ouvriers font un tuyau neuf au rossignol, ils raccommodent le « tremblant qui demeure par intervalle, » et accordent tous les jeux de l'orgue.

En 1663, le chapitre paye 100 livres à Lesclavy, facteur d'orgues, qui a longtemps travaillé à restaurer l'orgue. (G. 679, reg. capitulaire.)

III

Depuis leur premier établissement, les orgues restèrent dans le bas-côté de la nef, jusqu'en 1722.

A cette époque, soit à cause de leur mauvais état, soit à cause de leur insuffisante sonorité, affaiblie encore par la distance, on résolut de les restaurer et de les rapprocher du chœur.

Consulté par le Chapitre, l'archevêque, Mgr le Bouthillier de Chavigny, indiqua *comme étant la place la plus convenable à donner à l'orgue*, l'espace compris entre les deux premiers piliers, près de l'entrée du chœur, au côté droit, c'est-à-dire du côté de la chapelle de la Sainte-Vierge. (Reg. capitulaire. G. 680.)

Le 26 janvier 1722, le Chapitre délègue, pour surveiller les travaux, le chanoine François Garnot. Ce choix s'imposait puisque ce chanoine avait fait don d'une somme de 1 200 livres pour augmenter les jeux de l'orgue. (G. 701.)

Le 18 mai 1722, le Chapitre approuve le devis du sieur Louis Lebé pour l'augmentation de l'orgue. Ce devis monte à 1 100 livres.

L'orgue devait être établi au-dessus des stalles ; on devait en revernir les boiseries, et l'entourer d'une cage formée de toile tendue sur des tiges de fer.

Le même jour, le Préchantre, M. Féra de Rouville,

dépose entre les mains du doyen, Charles Fenel, un acte de donation anonyme d'une somme de 1 000 livres, faite à la fabrique, pour subvenir aux frais de cette restauration.

Mais tous ces frais furent inutiles : l'orgue devait rester quelques années seulement au-dessus des stalles du chœur. Cette disposition offrait de nombreux inconvénients : elle devait produire un effet bien digracieux ; l'orgue, emprisonné sous les basses voûtes, devait perdre de sa sonorité; enfin, l'étroitesse du local dans lequel on l'avait resserré en devait rendre l'usage fort incommode, tout en interdisant, faute de place, de lui donner de nouveaux développements.

Ainsi placé, l'orgue ne pouvait avoir des jeux de 16 pieds : il était donc impossible d'obtenir la gravité et la puissance indispensables pour remplir une vaste nef comme celle de la métropole.

Son déplacement, du reste, devint nécessaire lorsque, de 1726 à 1730, s'accomplirent les grands travaux qui transformèrent d'une manière si regrettable le chœur de la cathédrale.

Déjà, en 1726, le Chapitre avait fait visiter, dans ce but, la cathédrale par M. Benoit de la Fortière, grand maître des eaux et forêts (G. 680).

Le devis des architectes Adenis et Joyneau condamdamnait, comme étant de *figure épouvantable*, les merveilleux jubés dont nous admirons aujourd'hui les trop rares débris.

On réformait les antiques stalles, contemporaines de la construction de la cathédrale, au dire de Fenel (G. 700).

On devait élargir le chœur et placer les boiseries des nouvelles stalles dans l'alignement des colonnes.

Il fallait donc déplacer l'orgue. Les architectes désignèrent pour l'établir définitivement le fond de la grande nef où nous le voyons encore aujourd'hui.

« On fera, disent-ils, au-dessus de la grande porte, « une tribune pour porter le grand orgue ; elle sera « élevée sur trois arcades, et, pour servir de décoration « et de propreté à ladite tribune, les quatre piliers ou « poteaux, avec la traverse du milieu, seront recouverts « de menuiserie. » Cette tribune est portée au devis pour une somme de 10 000 livres.

Il était de toute nécessité, cette fois, d'augmenter encore l'instrument et de lui donner tout le développement et toutes les ressources nécessaires.

En 1729, le Chapitre paye :

A François Mangin, facteur d'orgues à Troyes :

Pour démonter l'ancien buffet et le remonter à la place du nouvel orgue. . . . . 450 livres.

Pour la montre et la flûte du positif. . . . 400 livres.

Pour la construction d'un orgue de 16 pieds 5 000 livres.

A Jean Richard, menuisier à Sens, pour l'augmentation de l'ancien buffet . . . . . 850 livres.

Pour la construction du buffet du positif . . 175 livres.

Au sculpteur Herluyson qui a sculpté le buffet 250 livres.

A Claude Sullereau, charpentier, pour la construction de la tribune et la pose des soufflets . . . . . 345 livres.

Pour les frais d'achat des matériaux, de serrurerie et de main-d'œuvre, la dépense totale, soldée à la fin de 1729 par le chambrier du Chapitre, s'éleva à la somme de 6 562 livres 17 sols. (Archives G. 1111.)

Un chanoine, Christophe Hémard, avait fait un legs de 1 100 livres à la fabrique, pour être employé à faire *deux plates faces du buffet et deux tourelles de* 16 *pieds, ainsi qu'un clairon audit orgue.*

Un autre chanoine, Toussaint Lepoivre, avait donné 300 livres.

Enfin Mgr de Chavigny avait offert au Chapitre, à cette intention, une somme de 2 812 livres 19 sols.

C'est en souvenir de ce bienfait que le Chapitre fit sculpter les armoiries du prélat (d'azur à trois losanges d'or posés en fasce) en regard de celles de l'Eglise de Sens, au sommet de l'une des tourelles de la grande montre, où on les voit encore aujourd'hui.

Mangin travailla longtemps à l'orgue. Il y ajouta de nouveaux jeux, car, en 1735, il recevait du Chapitre en paiement 10 524 livres (G. 1112.)

Au mois de mars 1738, seulement, l'orgue fut livré, et le Chapitre nomma une commission composée du préchantre Yves Morice et des chanoines Pascal Fenel, Lasseré, de Larlan et Drouas de Boussey pour procéder à la réception de l'orgue et régler les mémoires du facteur.

En 1744, Mangin fait encore des réparations pour la somme de 1 000 livres.

IV

Les grandes orgues restèrent dans le même état jusqu'à nos jours (1), et M. Stoltz, de Paris, qui en a fait

(1) Les registres, depuis 1740 jusqu'à la Révolution, ne parlent de l'orgue que pour signaler : en 1779, le remplacement, fait par un facteur

dernièrement la visite à la demande de Son Eminence, a reconnu que la facture en est fort ancienne. Nous ne saurions qu'applaudir au projet de restauration dressé par ce facteur bien connu, projet qui, du reste, a reçu déjà la haute approbation du maître Gounod.

S'il nous était permis d'exprimer quelques vœux, nous souhaiterions, autant que le permettrait la conservation de l'orgue, de voir dégager la façade intérieure de la cathédrale. Débarrassée des affreux réduits qui soutiennent la tribune, de la cloison déplorable qui masque la plus grande partie de l'immense verrière (1), des poteaux dont les lambris, malgré la bonne intention du constructeur, ne sont guère décoratifs, cette façade de la nef ferait bonne figure avec son arcature à quatre compartiments surmontés de gâbles d'une belle ornementation, avec sa belle statue du Sauveur qui a eu la

nommé Richard, *d'une vieille trompette et d'un vieux chromorne qui ne donnaient plus de son, par deux jeux neufs de trompette.* Ces deux jeux sont estimés 600 livres, et, déduction faite du prix des matériaux provenant des jeux supprimés, la fabrique lui paie 500 livres. En 1806, Pierre Lefèvre, facteur d'orgues à Verbery (Oise), conformément au marché passé le 18 avril 1805, avec la fabrique de la cathédrale, remit en état les orgues qui étaient restées sans entretien pendant la période révolutionnaire. Cette restauration occasionna la réfection de la soufflerie, mais il n'y eut *ni augmentation ni diminution des jeux.* (Archives de la cathédrale.)

(1) Les documents ci-après semblent indiquer que cette verrière n'aurait pas été masquée par une cloison primitivement, c'est-à-dire en 1730, à l'époque où l'orgue fut placé à cet endroit.

Une note de verrier (archives G. 1203), datée de 1770, porte la mise en panneaux blancs du grand vitrail du côté de la place.

Les comptes de la chambre de l'année 1781 font mention : 1° de 100 livres payées à Clément, maçon, pour les travaux de maçonnerie faits par lui « dans la fenêtre derrière l'orgue »;

2° De 159 livres à Labbé, serrurier, pour ferrements par lui fournis et posés « au vitreau derrière l'orgue ».

bonne fortune d'échapper aux regards et au marteau des démolisseurs de 93, mais dont toutefois le visage a été depuis mutilé d'une façon bien regrettable.

Puissions-nous avoir bientôt la double satisfaction de voir cette partie de la nef, jusqu'ici bien négligée, rendue digne du magnifique vaisseau auquel elle sert d'entrée, et d'entendre les vieilles orgues de Jehan Bourdon et de Foulques Musset, rajeunies par l'art moderne, associer dans nos solennités leur puissante voix aux voix harmonieuses de nos bourdons séculaires.

CATALOGUE DES ORGANISTES

DE LA CATHÉDRALE DE SENS

DEPUIS 1440

D'APRÈS LES REGISTRES DE LA FABRIQUE

Pâques 1440 à 1453. — *Foulques Musset,* d'abord vicaire, puis chanoine de Saint-Jean (1442); il quitta Sens en 1453.

11 nov. 1453-1460. — *Cantien Robert.*

1460-1463. — *Adam Cormier,* successeur de F. Musset au canonicat de Saint-Jean.

1° Pâques 1463 } *Pierre Oudot,* prêtre, maître
2° 1474 au 1er nov. 1475 } des enfants de chœur.

1° 1er nov. 1463-1474 } *François Morelart.*
2° 1475-1480

1er sept. 1480-1482. — *Nicolas Galmart,* vicaire.

1482-1484. — *Messire Baude,* prêtre, religieux de Saint-Pierre-le-Vif.

1484-1485. — *Jehan Charbonnier,* prêtre; il devint, en 1498, chanoine.

1486. — *Regnault Gaure.*

1488-1492. { *Jehan Prudhomme,* chanoine du trésor, puis de Saint-Jean.
Henri Ligiers.

1492-1526. — *Jehan Thyon*, chanoine de Notre-Dame, puis grand chanoine; il fut aussi fabricier en 1522.

1526. — *Jean ou Eustache Besnot.*

1530-1560. — *Michel Raju*, chanoine, fabricier en 1538.

1561-1565. — *Jehan Pyat,* mort en 1565.

1568. — *Jehan Ordry,* prêtre habitué.

Avant 1600-1602, — *Etienne Rosoy,* dit Cornille.

1610-1631. — *Claude Boyard,* sergent royal à Sens.

1632-1639. — *Jacques Chaumard,* chanoine de Saint-Jean.

1° 1639-1662
2° 1668-1678 { *Etienne Leriche*, d'abord enfant de chœur, puis chanoine de Notre-Dame. En 1662, il quitta Sens, étant devenu doyen de la collégiale de Bray-sur-Seine. Mort en 1678.

1662-1668. — *Félix Frézon,* vicaire, puis chanoine de Saint-Pierre et maître des enfants de chœur. Mort en 1668 d'apoplexie.

1690-1720. — *Noël Servignien,* enfant de chœur, puis, successivement, vicaire, haut vicaire, chanoine de Saint-Pierre, de Saint-Jean et enfin de Notre-Dame. Mort en 1737.

1721. — *N... Bouquillon.*

1722-1731. — *Louis Lebé,* facteur, qui travailla à placer les orgues dans le chœur.

De 1731 à 1735, l'orgue reste muet à cause des travaux et de son établissement au fond de la grande nef.

1735-1738. — *Louis Lebé* (comme ci-dessus).

1738-1751. — *Jolly.*

1751-1752. — *Dubuisson*, de Paris.

1752-1773. — *Landru,* il mourut en 1773 et fut enterré dans le caveau des chanoines, sous la sacristie.

1773-1781. — *Joseph Mallebranche*, mort en 1782 et enterré près de son prédécesseur ; il recevait 500 livres par an.

1781-1794. — *Sébastien Jully,* né en 1756, à Châtillon-sur-Seine ; il était encore organiste à la cessation du culte pendant la terreur.

1800 à 1821. — *Calmbacher.*

1825 à 1831. — *Benoît.*

1841 à 1843. — *Honnoré.*

1843 à 1848. — *Delaporte.*

1849 à 1868. — *Morisot.*

1868 à 1870. — *Dubois.*

1871. — *Toudy.*

COMPOSITION DE L'ORGUE

AVANT SA RESTAURATION EN 1889

Quatre claviers à main, dont un d'écho et un pour le positif, avec un mécanisme d'accouplement. Le clavier de pédales a disparu, et les jeux qui y sont rattachés ne parlent plus.

Clavier d'écho

Trompette d'écho.
Cornet d'écho.

Clavier de récit

Cornet de récit.
Hautbois de récit.

Clavier du grand orgue

Bourdon de 16 pieds.
Montre de 16 pieds.
Flûte de 8 pieds.
Bourdon de 8 pieds.
Flûte.
Prestant.
Doublette.
Larigot.
Cimbale.
Nazard.
Grosse trompette 1.
Grosse trompette, 2.
Trompette.
Clairon.
Grand cornet.
Fourniture.
Tierce.
Double tierce.
Quarte Nazard.

Clavier du positif

Montre de 8 pieds.
Bourdon de 8 pieds.
Flûte.
Chromorne.
Plein jeu.
Doublette.

Tierce.
Nazard.
Fourniture.

Pédalier

Flûte de 8 pieds.
Flûte de 4 pieds.
Trompette.
Clairon.
Tremblant.
Grosse caisse.

L'abbé CHARTRAIRE.

ATTESTATION DE GUILLAUME DE BROSSE, ARCHEVÊQUE DE SENS (1258-1269), CONCERNANT LA JUSTICE EXERCÉE PAR LE CHAPITRE DE SENS SUR LES HOMMES « LEVANT ET COUCHANT, » A SOUCY PRÈS SENS.

Nos Guillelmus, Senonensis archiepiscopus, dicimus in verbo veritatis quod eo tempore quo bone memorie Gilo (1), quondam Senonensis archiepiscopus, ante tempus sue promotionis percipiebat prebendam suam Senonensem apud Sociacum cum quibusdam aliis canonicis Senonensibus, tunc temporis regnante domino rege per Dei graciam qui nunc est (2). Ibi justiciabamus pacifice et quiete et frequenter justiciavimus, nomine domini Gilonis et aliorum canonicorum percipientium ibidem prebendas suas, omnes homines cujus cumque essent dominii sive domini regis sive aliorum, dum tantum essent in dicta villa cubantes et levantes.

Pièce, en parchemin ($0^{m}16 \times 0^{m}07$), scellée autrefois.

Il semble que cette pièce ait été donnée par l'archevêque de Sens lors de l'enquête faite par Jean de Troyes, archidiacre de Bayeux, et maître Philippe de Cahors. Un arrêt de l'année 1262 interdit au Chapitre de Sens d'exercer sa justice sur les hommes du roy à Soucy. (*Olim* I. f° 28, v°.)

G. JULLIOT.

(1) Gilles Cornu, archevêque de Sens, 1244-1254.

(2) Saint Louis, roi de France, 1226-1270.

FRAGMENTS

DE

SIGILLOGRAPHIE SÉNONAISE

I

Sceaux de l'Église Saint-Etienne de Sens et du Chapitre de la même église.

La curieuse collection d'antiquités réunies par M. Poncelet, ancien négociant sénonais retiré à Auxerre, renferme une pièce du plus haut intérêt pour l'église métropolitaine de Sens (1). C'est une petite tablette d'ivoire jaunie par le temps, de forme ovale, mesurant $0^{m}050 \times 0^{m}055 \times 0^{m}011$. Sur chacune de ses deux faces sont gravées en creux les matrices de deux sceaux d'époques différentes :

La première donne pour empreinte le buste tourné de profil à droite d'un personnage, au front ceint d'un double diadème de perles. Sa chevelure est courte, sa barbe taillée en pointe. Ses vêtements ressemblent à une aube aux plis nombreux, aux manches étroites serrées aux poignets. Il tient délicatement entre le pouce et le médius de sa main gauche un rameau fructifère sans

(1) Depuis la rédaction de cette notice, le musée de Sens a acquis cette double matrice qui portait dans le catalogue de la vente le n° 168 et lui fut adjugé moyennant la somme de 1 000 fr.

feuilles, qu'il élève à la hauteur de son visage, et semble présenter à quelqu'un à qui il s'adresse. Dans le champ, derrière sa tête, on voit trois globules disposés ·⁝ et la légende PAX qui, gravée à l'endroit sur la matrice, donne comme empreinte symétrique XAq (1). Une bordure de perles disposée entre deux filets encadre le tout. (Voir la planche.)

La seconde donne pour empreinte le buste tourné de profil à droite d'un personnage dans une attitude analogue à celle du premier. Mais celui-ci n'a le front ceint que d'un seul rang de perles ; il est imberbe ; son aube présente des plis moins nombreux ; ses manches sont plus larges. Il tient, à la poignée, dans sa main gauche (2), une palme au lieu d'un rameau fructifère. Derrière sa tête, on trouve quatre globules ·⁝· au lieu de trois (3) et en plus une étoile entre sa tête et sa palme. Les perles de l'encadrement ont été remplacées par la légende : ✠ SIGILLVM ·, · SANTI STEPHANI ·, · SENONIS, dans laquelle toutes les lettres sont romaines à l'exception du G de *Sigillum,* des A de *Santi* et de *Stephani* qui présentent des formes spéciales (4).

L'I de Senonis est surmonté d'un point. Les sépara-

(1) Le mot PAX a été longtemps la devise de l'Église de Sens. On le trouve inscrit en noir sur fond blanc, encadré d'un ecouronne jaune au dessus des armoiries placées par le Chapitre, comme pendant des armes de Tristan de Salazar, dans la grande verrière du transept méridional.

(2) C'est bien une main gauche à l'extrémité d'un bras droit que l'artiste a gravée ; il en est de même sur la première empreinte.

(3) Il y a sur la première empreinte un petit cercle qu'au premier abord on prendrait pour un quatrième globule achevant la croisette .⁝. mais ce cercle n'a pas été évidé sur la matrice et se rattache par un trait au col de l'aube ; il semble que ce soit une boucle.

(4) Voir la planche.

tions qui suivent le premier mot et le troisième se composent de deux points à la même hauteur et au-dessous de ces points un petit crochet recourbé se détache du filet intérieur. Faute de place, le mot *Senonis* est en caractères moins gros et plus serrés que ceux du reste de la légende. (Voir la planche.)

Bien que le travail du premier sceau n'indique pas un habile artiste, il présente une grande supériorité sur le second, dans lequel l'œil et le menton sont grossièrement figurés par des globules.

M. Quantin (1) attribue le premier au IXe ou au Xe siècle et le second à la fin du XIIe siècle.

L'attribution du second sceau à l'Eglise métropolitaine de Saint-Etienne de Sens est indiscutable, puisque la légende est là pour nous l'affirmer ; et si la matrice du premier n'était pas creusée dans la même tablette d'ivoire, on eut été fort embarrassé pour l'attribuer à une église de préférence à une autre. Je dis à une église parceque je reconnais, dans le buste, celui du Sauveur venu sur la terre pour apporter et laisser sa paix aux hommes de bonne volonté. (*Pax hominibus bonæ voluntatis. Pacem meam relinquo vobis, pacem meam do vobis.*) La physionomie douce, bienveillante et sérieuse à la fois, avec laquelle il présente le rameau d'olivier, symbole de la paix, et la légende du champ (2) nous semblent le prouver. De plus, le double diadème n'indique-t-il pas un degré supérieur à celui de pro-

(1) Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne 1861. T. XV, p. 1861.

(2) Cette légende serait-elle postérieure à la gravure du reste de la matrice ?

tomartyr ? Peut-être en faisant graver ce sceau, l'Eglise métropolitaine voulait-elle rappeler que la première église de la Sénonie fut dédiée au Sauveur des hommes et porta son nom avant de prendre celui du premier martyr sénonais (1).

Les Archives Nationales conservent, sous la cote L. 1477, un sceau de l'Eglise de Sens suspendu à une charte de l'an 1191. D'après la description et la dimension qu'en donne M. Douët d'Arcq dans son *Inventaire* n° 7323, il paraît avoir été fait avec notre dernière matrice.

Au XIVe siècle, le chapitre se servait d'un autre sceau circulaire dont le diamètre était de 0m052. Le champ était occupé par un buste de saint Etienne analogue au précédent, mais accompagné d'une étoile, d'un croissant et d'une fleur de lis. La légende est SIGILLVM SANCTI STEPHANI SENONENSIS. M. Douët d'Arcq a décrit, sous le n° 7324 de son *Inventaire*, ce sceau que les Archives nationales conservent, sous la cote J. 466. n° 50, appendu à une charte du 7 décembre 1377.

Il est muni d'un contre-sceau, sur lequel on voit un buste de face de Saint-Etienne, représenté à mi-corps, nimbé, portant un livre de la main droite et une palme de la main gauche, et accosté à dextre d'une fleur de lis et d'un croissant, et à sénestre d'une étoile. La légende est + ƆTRAS. SCI. STEPHANI SENONEN. *Contrasigillum Sancti-Stephani Senonensis :* Contre-sceau de Saint-Etienne de Sens.

Jusqu'ici le nom du Chapitre CAPITVLVM ne figure pas sur les sceaux de l'Eglise de Sens. L'église, c'était le

(1) L'église qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Savinien s'appela d'abord Saint-Sauveur.

corps des chanoines vivant en commun avec leurs dignitaires et leur évêque dans un cloître situé à l'ombre de la cathédrale. Le Chapitre séparé de son évêque n'eut que plus tard une existence distincte.

Le premier sceau portant le mot CAPITVLVM semble appartenir à Rennes ; il remonte à l'an 1153. On le trouve en 1194 sur un sceau d'Auxerre : SIGILLVM CAPITVLI SCI STEPHANI ; mais déjà en 1120, l'esprit d'indépendance des chanoines auxerrois s'annonçait par la légende SIGILLV. CANONICOR. SCI. STEPHANI (1). En 1146, les chanoines de Paris mettaient encore sur leur sceau : CONGREGATIO SANCTE MARIE PARISIENSIS.

En 1216 et en 1222, ils le firent renouveler sans toucher à la légende. Au XVIIe siècle, lors de l'érection en archevêché du siège épiscopal de Paris détaché de la province de Sens, les chanoines prirent pour nouvelle légende : SIGILLVM MAIVS ou MINVS INSIG ET METROP. ECCLIÆ PARISIENSIS. *Sigillum majus* ou *minus insignis et metropolitanæ Ecclesiæ Parisiensis :* Grand ou petit sceau de l'insigne et métropolitaine Eglise de Paris. Il faut arriver au XVIIIe siècle pour trouver sur un acte du 19 avril 1790 la légende CAPIT ECCL. PARIS. *Capitulum Ecclesiæ Parisiensis :* Chapitre de l'Eglise de Paris (2).

C'est en 1229 qu'on voit apparaître le mot CAPITVLVM sur un sceau de Saint-Etienne de Sens. M. Quantin l'a lu sur les revers d'une empreinte très fruste, conservée aux Archives de l'Yonne (3).

(1) Voir *Inventaire des sceaux* par M. Douët d'Arcq, n°s 7294, 7112 et 7111.

(2) Douet d'Arcq. *Inventaire des sceaux* du n° 7252 à 7258.

(3) Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne. T. XV, page 19

Ce sceau décrit par M. Quantin est circulaire ; son rayon est de 0m03 ; il porte la légende † SECRETVM CAPITVLI, et dans le champ, deux cercles concentriques entourent un objet fruste.

A une époque plus rapprochée de nous, l'Église métropolitaine et primatiale de Sens a pris des armoiries, que l'on rencontre gravées, peintes ou sculptées sur de nombreux monuments avec des variantes assez notables.

L'écu est pointu (1), carré (2), rond (3), ovale (4), ou de fantaisie (5). Quelle que soit sa forme, il présente toujours une croix cantonnée de crosses ; mais le nombre et la disposition des crosses varient. On en voit quatre seulement de forme ordinaire (6), ou bien quatre ayant une double volute (7), ou bien huit distinctes adossées deux à deux (8).

(1) Pierre tombale d'Edeline la Charretière 1290. — Vitrail de la chapelle Saint-Thomas. — Portail d'Abraham xve siècle.

(2) Au-dessus de la rose méridionale xvie siècle. — Vitrail de Saint-Eutrope xvie siècle.

(3) En bas de la rose méridionale xvie siècle. — Grille de la chapelle de Saint-Savinien. — Missel de Sens 1785, pages 19 et 530.

(4) Grilles des bas-côtés du chœur et des chapelles absidales xviiie siècle — Plaques en métal repoussé, dans la grande sacristie. Sceau du Chapitre qui semble remonter au au xviiie siècle.

(5) Chaire de l'église Saint-Maurice.

(6) Trésor de la métropole : Epistolier de 1556. — Verrières 1° chapelle de Saint-Thomas. — 2° En haut à g. de la rose méridionale et en bas à d. — 3° Fenêtres du transept gauche les plus rapprochées de la rose. — Manuscrit n° 8 du Trésor de Saint-Etienne d'Auxerre, xive siècle.

(7) Vitrail de Saint-Eutrope. — Chaire de l'église Saint-Maurice.

(8) Vitrail de la chapelle Sainte-Colombe aux pieds de saint Paul xvie siècle. — Clé de voûte de la maison de l'Œuvre xvie siècle. — Grilles des bas-côtés du chœur et des chapelles de l'abside. — Plaques en métal repoussé, dans la grande sacristie xviiie siècle.— Sceau actuel du Chapitre.

L'écu est tantôt seul (1), tantôt placé en avant d'une croix à simple (2) ou à double croisillon (3) posée en pal; ou bien il est accompagné de deux palmes (4) ou de deux branches d'olivier (5), surmonté de la devise PAX dans une couronne (6), timbré d'un chapeau de sinople à quatre rangées de houppes (7) ou d'une couronne (8) ; ayant deux anges pour supports (9) ou placé entre deux oiseaux contournés (10) ou deux branches de lis (11).

De nos jours, le Chapitre de Sens appose sur ses actes officiels un sceau dont voici la description :

Légende : CAPITULUM PRIMATIALE METROPOLITANUM SENONENSE :

« Chapitre primatial métropolitain de Sens. »

Armorial : Sur un cartouche placé en avant d'une

(1) Verrière de la chapelle de Saint-Thomas, dans un trèfle.

(2) Vitraux du transept gauche, fenêtres les plus rapprochées de la rose. — Vitrail de Saint-Eutrope. — Epistolier de 1556. — Chaire de l'église de Saint-Maurice. — Le tout du XVIe siècle.

(3) Vitraux du transept gauche aux pieds de sainte Paule et de sainte Magdeleine XVIIe siècle. — Grille des bas-côtés du chœur XVIIIe siècle. — Sceau actuel du Chapitre.

(4) Les palmes sont pourpres dans la grande fenêtre du transept méridional XVIe siècle.

(5) Rose méridionale en haut de la lancette moyenne à droite.

(6) Verrière du n° 2.

(7) Grilles des bas-côtés du chœur et des chapelles de Sainte-Colombe et de N.-D. de Lorette, aujourd'hui du Sacré-Cœur.

(8) Sculpture du portrait d'Abraham et vitrail de Saint-Eutrope XVIe siècle.

(9) Grilles du n° 14. — Vitrail au sommet de la fenêtre à g. la plus rapprochée de la rose.

(10) Missel de 1785.

(11) Sceau actuel des vicaires capitulaires.

croix à double croisillon d'or, mise en pal et supportant une couronne ducale, est placé l'écu de l'Église métropolitaine : d'azur à la croix d'or cantonnée de huit crosses d'or adossées deux à deux et posées en pal (1). Le tout est surmonté d'un chapeau de sinople, d'où pendent des cordons entrelacés qui se terminent par cinq rangs de houppes de même couleur. Par dessous deux rameaux d'olivier se croisent en sautoir, et tout en haut, se déploie une banderole sur laquelle on lit la devise : C. A. M. P. O. N. T. (20).

Exergue : Un petit fleuron en losange.

Sceau ovale $0^{m}045 \times 0^{m}035$ entouré d'une bordure et d'un filet.

Quand le siège vient à vaquer, les vicaires généraux capitulaires placent à la tête et à la fin de leurs lettres-circulaires la vignette que nous donnons ci-dessous.

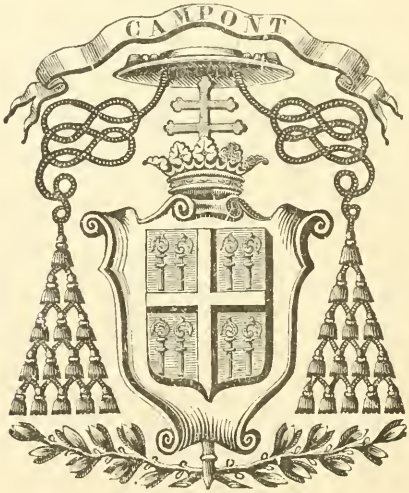

(1) Voir l'appendice n° I.

Les huit crosses rappellent des glorieux souvenirs : la crosse du métropolitain et celles des sept évêques suffragants. Ces huit diocèses composaient la province ecclésiastique de Sens, avant l'érection de Paris en archevêché. La devise rappelle les noms français des sept évêchés :

Chartres, **A**uxerre, **M**eaux, **P**aris, **O**rléans, **N**evers, **T**royes.

La couronne ducale et le chapeau à cinq rangs de houppes ont sans doute été pris en souvenir des grands du monde et des princes de l'Église qui ont illustré le siège de Sens.

Enfin les rameaux d'olivier rappellent l'ancienne devise PAX de l'Église métropolitaine, qu'on lit sur son sceau du IXe siècle et qu'on retrouve sur l'une des verrières de la métropole, inscrite dans une couronne d'or au-dessus des armoiries qui succédèrent, dans son sceau, au buste de saint Etienne.

L'exécution de ce sceau et des vignettes est récente; elle remonte seulement au pontificat de Mgr de Cosnac. Les mandements des vicaires capitulaires, après le décès du cardinal de la Fare, ne présentent pas de vignettes armoriées et se terminent par la formule : *Donné sous notre seing et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché* (1).

Nous avons retrouvé la matrice d'un sceau, qui semble contemporain du cardinal de Luynes :

(1) Celui du 17 décembre 1829 porte, en tête de la première page, une vignette encadrée dans un ovale representant la lapidation de saint Etienne et celui du 2 février 1830 la même vignette qu'on voit en tête du mandement du 10 janvier 1809 donné par les vicaires capitulaires de Troyes, une figure de la religion assise sur des nuages.

Légende : CAPITULUM SÉNONSE. Chapitre de Sens.

Armorial : Ecu ovale : De gueules à la croix d'argent cantonnée de huit crosses, etc. Au-dessus, croix tréflée à double croisillon et chapeau à quatre rangs de houppes 1. 2. 3. 4. Au-dessous un gros quatrefeuille.

Exergue : Une banderole sur laquelle est écrite la devise C. A. M. P. O. N. T.

Sceau ovale de 0m045 sur 0m040 entouré d'un filet.

Malgré sa belle apparence, ce sceau présente plus d'une faute dans sa gravure :

1° L'abréviation défectueuse du mot *Senonense* et l'accent sur le premier E ; 2° les hachures du champ qui en transforment l'émail en gueules au lieu d'azur ; 3° l'M de la devise, qui était un N retourné, comme l'est l'avant-dernière lettre, et qui a été retouché.

Enfin les mêmes armoiries ont été placées en 1870 au centre de la croix que les chanoines titulaires et les vicaires généraux portent aujourd'hui suspendue sur la poitrine à l'aide d'un ruban de soie rouge liseré de jaune (2).

(1) Les points ont été négligés par le graveur.

(2) Croix d'or de 0m080 de diamètre, à 5 branches et 10 pointes portant des boules d'or. Les branches sont couvertes d'un émail rouge translucide entouré d'un liseré blanc. Entre les bras de la croix sont placés 4 rayons droits alternant avec 3 rayons flamboyants.

Au centre, un médaillon ovale émaillé aux armes de l'Église de Sens porte en légende : CAPITULUM METROPOLITANUM SENONENSE et la date 1870 entre deux roses, au-dessus de ce médaillon, sur une banderole émaillée blanc, la légende CAMPONT.

Cette croix est surmontée d'une tiare posée sur deux clés en sautoir le tout d'or sans émail.

Au revers le médaillon central présente sur un émail bleu la figure au pied d'un saint évêque crossé, mitré et portant un livre fermé. Autour on lit : S. SAVINIANUS EPISC SENONENSIS et une rose.

II

Sceau de l'Officialité ou Cour Ecclésiastique de Sens

M. Perrot-Guerrier, de Sens, possède la matrice d'un sceau de l'Officialité archiépiscopale de Sens au XIIIe siècle. Cette matrice est de forme campanulée hexagonale avec appendice cruciforme percé de six trous; h. = 0m047. Son empreinte circulaire d'un diamètre = 0m036 présente, entre deux cercles perlés, la légende : + SIGILLVM : CVRIE : SENONENSIS, sceau de la cour de Sens, en lettres capitales, et, dans le champ, un archevêque vu de face à mi-corps, mitré, bénissant et tenant de la gauche une croix à simple croisilllon. Une fleur de lis est placée dans le champ au-dessus de sa main droite.

Cette matrice semble avoir donné le sceau incomplet qui porte la cote S. 2102 des Archives Nationales et a été décrit sous le numéro 7 024 par M. Douët d'Arcq. Ce sceau, qui est attaché à une pièce de l'an 1257, porte comme contre-sceau une crosse accompagnée d'une croix à gauche et d'une quintefeuille à droite.

C'est plus certainement cette même matrice qui a fourni un autre sceau de la même cour, conservé aux archives de l'Yonne et décrit par M. Douët d'Arcq, sous le numéro 7025. Ce dernier porte comme contre-sceau une crosse accompagnée de deux fleurs de lis et la légende : + COTRAS. CVRIE SENON. *Contra-sigillum Curie Senonensis :* Contre-sceau de la Cour de Sens.

M. Quantin a donné (1) la description d'un autre sceau de la même cour judiciaire de l'archevêque de Sens qu'il attribue également au XIIIe siècle. Il est aussi circulaire mais plus grand ; son diamètre serait de 5 centimètres. La légende en est toujours : + SIGILLVM : CVRIE : SENONENSIS. Dans le champ, se trouve encore un évêque, revêtu de ses ornements pontificaux, vu de face à mi-corps et bénissant. Mais ici la croix est remplacée par une crosse dont la volute est tournée en dedans, et la fleur de lis manque au dessus de la main droite.

(1) *Bulletin de la Soc. des s. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XV, p. 19, n° 4 et Pl. I, Fig. 4.

III

Sceaux du couvent et du prieur des Célestins de Sens.

La fondation du couvent des Célestins remonte à l'an 1336. Jean de Mézières, clerc et secrétaire du roi en sa chambre des comptes, originaire de Sens, et Isabelle Bilouard, son épouse, autorisés par Guillaume de Brosse, archevêque de Sens, commencèrent par fonder une chapelle dans la rue de la Parcheminerie (aujourd'hui rue Thénard) non loin de la porte Notre-Dame-du Charnier, sur un terrain qui dépendait de la paroisse Saint-Pierre-le-Donjon. Ils dédièrent cette chapelle « à la très sainte Trinité sous le nom de la « glorieuse vierge Marie et en mémoire des cinq joies « qu'elle reçut du Fils de Dieu, son fils. » Ils y établirent quatre chapelains chargés de célébrer chaque jour la messe pour une confrérie de la Sainte-Vierge, dont ils provoquèrent l'érection.

La mort d'un chapelain et la nomination d'un successeur ayant soulevé des difficultés, les fondateurs s'adressèrent à Guillaume de Melun, archevêque de Sens de 1345 à 1378, pour trancher la question. Sur ces entrefaites, Jean de Maisières mourut laissant pour légataire universelle, avec plein pouvoir de disposer de ses biens, Isabelle, son épouse. L'archevêque, consulté par la pieuse fondatrice, lui conseilla de faire venir quatre religieux de l'ordre de F. Pierre de Mouron, qui fut pape sous le nom de Célestin V. Elle leur donna tous ses biens et revenus pour fonder un monastère. Ces religieux, portaient du nom de leur fondateur, le

nom de Célestins. Ils construisirent un vaste monastère dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par le Lycée. C'est dans cette maison que vivait le chroniqueur Bureteau.

Deux matrices de sceaux en bronze qui remontent aux premières années du monastère sont parvenus jusqu'à nous : la première servait à sceller les actes émanant de la communauté ; elle donne une empreinte ogivale haute de 0 m 050 et large 0 m 034. Le champ est occupé par un rétable formé de trois niches couronnées de dais à clochetons. Celle du milieu, plus élevée que les autres contient la statue de la Vierge Marie portant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche. La niche de gauche contient la statue de saint Pierre tenant les clés, et celle de droite celle de saint Benoît tenant dans sa main gauche le livre de sa règle monastique, et dans sa main droite une crosse dont la volute est tournée en dehors. Ces deux statues sont nimbées. Il est facile d'expliquer la réunion de ces trois statues dans le même rétable. La sainte Vierge était la patronne de l'église ; saint Pierre, le patron du fondateur de l'ordre des Célestins, Pierre de Mouron ; saint Benoît, l'auteur de la règle monastique. Au-dessous du rétable est figuré un mur plat de grand appareil.

La légende en lettres capitales est : S. COVENT' MON CELESTINOR BTE MARIE DE SENONIS. *(Sigillum conventus monasterii Celestinorum beate Marie de Senonis :* « Sceau du couvent du monastère des Célestins de la bienheureuse Marie de Sens. ») (Voir la planche.)

La seconde matrice servait de sceau privé au prieur ;

elle donne une empreinte ogivale un peu plus petite que la première, 0 m 45 sur 0 m 032. Le champ présente une légère variante du rétable; mais le mur du soubassement est remplacé par une niche à plein cintre, dans laquelle le prieur à genoux et tourné de profil, à droite, prie les mains jointes. A droite et à gauche du cintre de la niche sont deux fleurs de lis. La légende, en lettres capitales, est : S. P'ORIS MON CELESTINOR BT MARIE DE SENONIS. *(Sigillum prioris monasterii Celestinorum beate Marie de Senonis :* « Sceau du prieur du monastère des Célestins de la bienheureuse Marie de Sens. ») (Voir la planche.)

Ces deux matrices sont plates avec un appendice placé au-dessus dans le sens de la longueur et percé de deux trous dont l'un trilobé porte une chainette en fil de laiton. La première a été acquise pour le musée d'Auxerre et la seconde pour le musée de Sens (1).

(1) Vente Poncelet, à Auxerre, 22 avril 1890.

IV

Sceau de Geoffroy, chapelain de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

L'ancien cabinet de M. Poncelet nous fournit encore la matrice d'un sceau ayant appartenu à un chapelain de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (1). Nous y trouvons une représentation d'église qui présente certain intérêt.

L'empreinte donnée par cette matrice est circulaire avec un diamètre de 0 m 038; on y lit la légende : SIGILL' : GAVFRIDI : CAPELL' : S': PETRI : VI : SEN. *Sigillum Gaufridi, capellani Sancti-Petri-Vivi Senonensis :* Sceau de Geoffroy, chapelain de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

Dans le champ, on voit une église représentée de manière à montrer sa façade occidentale et son flanc septentrional. Cette église se compose d'une nef principale élevée entre deux collatéraux, le tout couvert de toits

(1) Catalogue de ce cabinet. Auxerre 1888, n° 202.

en tuiles, comme on n'en voit plus dans nos contrées, mais comme on en retrouve dans les fouilles en maints endroits de la ville. Les unes sont plates, à rebords et à recouvrements; elles sont assemblées de manière à former des canaux parallèles dirigés suivant la plus grande pente; les autres hémicylindriques, aussi à recouvrements, abritent les joints laissés entre les canaux. Des fenêtres rondes, en forme d'*oculus*, percées dans les murs de la nef au-dessus des toits des bas-côtés, éclairent la grande nef tandis que les collatéraux reçoivent leur jour d'une série de petites fenêtres à plein cintre formant par leur ensemble une espèce de galerie.

Une tour hexagonale, couverte d'un toit pointu terminé par une croix, s'élève entre la nef et le chœur.

Le chœur, situé immédiatement derrière la tour, paraît circulaire; son toit est plus bas que celui de la nef et ses fenêtres, plus élevées que celles des bas-côtés et moins élevées que celles de la nef, laissent deviner la présence d'une crypte *(confession inférieure)* peu profonde et d'un autel *(confession supérieure)* disposé dans le chœur, au-dessus du tombeau ou des reliques d'un martyr.

Enfin, la façade occidentale, par laquelle j'aurais dû commencer, si j'avais pu pénétrer dans l'édifice, présente un mur uni dans lequel s'ouvrent deux baies : une porte à plein cintre donnant accès dans la nef principale et, au-dessus, une fenêtre également à plein cintre, dont la partie la plus élevée n'atteint pas la base du pignon. La pointe de ce pignon est couronnée par une boule surmontée d'une colombe.

Avons-nous sous les yeux une image de l'église abba-

tiale de Saint-Pierre-le-Vif qui, au XIIIe siècle, avait son maître-autel placé au-dessus d'une crypte éclairée par des verrières, *vitrariis que sunt in crotis subtus majus altare* (1)? Cette crypte renfermait alors les reliques des saints Savinien, Victorin et son jeune fils, Potencien, Altin, Eodald, etc.; une autre crypte plus secrète se trouvait par derrière; on y conservait les reliques de saint Sérotin. Bien qu'on ne voit pas sur le sceau la représentation de l'oratoire élevé au-dessus de cette dernière crypte, sa légende semblerait confirmer cette supposition, puisqu'elle nous apprend que le sceau est celui d'un chapelain de Saint-Pierre-le-Vif; mais l'abbatiale, qui avait peut-être survécu, comme l'église de Saint-Savinien, aux incendies de 1078 (2) et de 1093 (3), fut démolie en 1218 (4). L'abbé, Hugues du Plessis-les-Eventés, en 1219, en commença la réédification, qui fut continuée par ses successeurs, Robert et Thomas. Cette église était donc neuve au XIIIe siècle et nous avons sous les yeux la représentation d'une église plus ancienne. De plus la grande tour des cloches s'élevait au-dessus du portail (5), et nous ne l'y voyons point. D'autre part, en comparant l'édifice gravé sur le sceau à l'église actuelle de Saint-Savinien et en discutant la légende, on trouve encore de nouvelles raisons pour abandonner cette attribution.

(1) Extrait d'une charte de Geoffroy de Montigny, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, insérée à la suite du *Livre des reliques* de cette abbaye, p. 247.

(2) Geoffroy de Courlon. Chronique.

(3) Clarius. Bibl. hist. de l'Yonne, t. II, p. 512.

(4) O. laud., t. II, p. 549.

(5) Geoffroy de Montigny en fit refaire la couverture enlevée par un ouragan.

En effet, la façade actuelle de l'église de Saint-Savinien est, pour ainsi dire, identique avec celle de l'église du sceau. Une fenêtre a été percée dans le pignon, mais elle est moderne. Deux petites baies permettent aujourd'hui aux rayons du soleil couchant de pénétrer dans les bas-côtés; mais ces bas-côtés ont été reconstruits, il y a une quarantaine d'années par notre regretté confrère, M. L. Lefort. La tour et l'abside présentent des différences plus considérables. La tour actuelle, au lieu d'être hexagone, est carré et des deux étages qui dominent la nef, l'un appartient au XIe siècle, c'est-à-dire à l'église de Beaudoin (1); l'autre au XIIIe, nous en avons attribué la construction à l'abbé Hugues (1200-1221), ou à l'un de ses successeurs, Geoffroy de Montigny (1240-1281), oncle de Geoffroy de Courlon. Le chœur est aujourd'hui carré et terminé par un pignon au lieu d'être arrondi; mais l'abside a été remaniée, les baies en sont modernes et les quatre contreforts qui en soutiennent les angles sont en pierre calcaire tandis que les autres sont en grès.

Il y a lieu de croire que la gravure de cette matrice a été exécutée dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif par quelque moine héritier des talents artistiques d'Odoranne. La vue de l'église, ainsi représentée, est en effet celle qu'on pouvait avoir des bâtiments de l'ancien monastère.

Pour comprendre le sens de *Capellanus Sancti-Petri-Vivi* qui suit le nom de *Gaufridus,* ancien possesseur de

(1) Beaudoin, maire de l'abbaye, et Pétronille, sa femme, consacrèrent leur fortune à la construction de cette église. Leurs noms se lisent sur l'un des chapiteaux qui soutiennent le clocher.

ce sceau, examinons les droits de l'abbaye de Saint-Pierre sur l'église Saint-Savinien.

L'an 980, Sévin, archevêque de Sens, avait solennellement reconnu, dans un concile tenu dans son église de Sainte-Marie et Saint-Etienne (sa cathédrale), que la possession de l'autel élevé en l'honneur de saint Savinien, martyr, premier évêque de Sens, à 50 dextres de la crypte du monastère de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, appartenait légitimement à cette abbaye, et lui en donnait les revenus (1) pour subvenir à la nourriture et à l'habillement des moines, à la condition d'y constituer un prêtre fidèle pour le service du Tout-Puissant (2). Le chapelain Geoffroy était donc au XIIIe siècle, comme Eudes au XIe (3), un de ces prêtres choisis par l'abbé et le couvent de Saint-Pierre pour remplir les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Savinien.

A la fin du XIIe siècle, nous trouvons le titre de *capellanus* donné à la fois aux curés des paroisses de Saint-Savinien et de Saint-Romain, dans un règlement établi

(1) *Quia suum esse vidimus... dedimus,* dit le texte. Est ce un don fait pour la première fois? La lettre du pape Honorius II à Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif (1124-1130), publiée par la *Bibliothèque historique de l'Yonne,* t. II, p. 564, l'affirme. Il semble cependant que le texte cité plus haut indique seulement la reconnaissance d'une possession antérieure qui figure dans la fameuse charte de Clovis à Théodechilde (Lavernade, *Hist. de Sens,* p. 343), et alors il faut admettre qu'avant l'an 980 un empiètement sur les droits de l'abbaye avait été fait ou tenté par le prêtre chargé de desservir l'église de Saint-Savinien, qui était la paroisse du bourg appelé le Vif.

(2) *Cartulaire de l'Yonne,* t. I, p. 149. Voir aussi Odoranne à l'année 999 de sa chronique. Clarius a copié ce dernier.

(3) Eudes est qualifié de *sacerdos ecclesiæ Sancti-Saviniani et edituus* dans les actes de saint Savinien. Bibl. hist. de l'Yonne, t. II, p. 289.

par Eudes, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, touchant la levée du corps de l'habitant de l'une de ces deux paroisses qui viendrait à décéder dans l'autre (1). Dans cette pièce, le prêtre desservant Saint-Savinien est appelé *Capellanus Saint-Saviniani* et non *Capellanus Sancti-Petri-Vivi;* mais comme il ne pouvait y avoir un chapelain attaché à l'église abbatiale, nous pensons que la légende, inscrite par ordre de l'abbé sur le sceau de son mandataire, avait pour but de l'empêcher d'oublier, comme il était arrivé précédemment, ses obligations envers le monastère qui l'avait institué.

Le prieuré de Saint-Sauveur-en-Puisaye entretenait aussi un *chapelain de l'église paroissiale* de Saint-Jean qui dépendait de ce même monastère. En 1157, Alain, évêque d'Auxerre, régla des difficultés semblables à celles dont nous allons parler (2).

Dans son histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, D. Cottron a copié une curieuse sentence réglant, à la suite de démêlés, les droits respectifs de l'abbaye et de son chapelain de Saint-Savinien. Cette sentence a été prononcée, en 1193, entre Gauthier, abbé de Saint-Pierre, et son couvent d'une part, et Siméon, curé de Saint-Savinien, d'autre part, en présence de Guy de Noyers, archevêque de Sens, par quatre prêtres et quatre laïcs, touchant les profits de l'église,

(1) Le *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 90, donne à cette pièce une date comprise entre les années 1157 et 1164. Geoffroy de Courlon place l'élection de l'abbé Eudes en 1168 et sa mort en 1181. La date de la charte doit donc être modifiée.

(2) *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 77 et suivantes.

et confirmée par le prélat. Le *Cartulaire de l'Yonne* l'a publiée, t. II p. 452.

La contestation est tranchée de la manière suivante : les legs des défunts, les quatre deniers des mariages, les offrandes à la suite des confessions quadragésimales, les dîners des noces quand il y a deux mariages ou plus le même jour, et les offrandes du baptême de deux enfants à la fois seront partagés par moitié entre l'abbaye et le curé. L'offrande faite à la messe par une seule personne, et le dîner d'un mariage, célébré seul dans la journée, appartiendront au curé ; mais si l'offrande faite par une personne seule est suivie d'une autre, quelque petite qu'elle soit, le tout devra être partagé. Quant aux *tricenaria,* services de trente messes pour les défunts, et aux confessions de l'Avent et de la Pentecôte, il n'y a jamais eu de litige. En outre, chaque paroissien de Saint-Savinien ayant l'âge de discrétion pourra, sans contestation et sauf le droit du curé, choisir pour lieu de sa sépulture le cimetière de Saint-Pierre-le-Vif ; pour leurs enfants décédés en bas-âge, les parents choisiront entre le cimetière de Saint-Pierre-le-Vif et celui de Saint-Savinien. Si le paroissien n'a pas fait choix avant de mourir, le curé décidera. Aux trois fêtes annuelles de la Toussaint, Noël et Pâques, les offrandes seront partagées en quatre parties, dont trois pour l'abbaye, et une pour le curé (1).

Le pouillé du diocèse de Sens, écrit au milieu du

(1) Voir à l'appendice un nouvel accord daté de janvier 1220 entre l'abbaye et le même curé Siméon et un autre accord entre le trésorier de l'abbaye et Jean de Pastiaco, curé de cette même paroisse en 1398.

XVIe siècle par Pierre Coquin, secrétaire du cardinal de Bourbon (1), range l'église de Saint-Savinien au nombre des cures de la ville et de la banlieue de Sens.

De tout ce qui précède, notre conclusion est que le sceau que nous venons d'examiner nous donne, avec le nom de l'un des curés préposés par l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif à l'administration de son église de Saint-Savinien, la représentation la plus ancienne que nous possédions de l'église bâtie en 1068 sur les ruines et sur l'emplacement de l'église de Tétulfe par Beaudoin, maire de l'abbaye de Saint-Pierre, et Pétronille, sa femme. Il serait à désirer que ce précieux sceau vint enrichir les collections sénonaises (2).

(1) Mns n° de la Bibliothèque de Sens.

(2) Depuis la lecture de ce travail, la matrice de ce sceau portant le n° 169 du catalogue de vente a été vendue le 23 avril 1890.

V

Sceau du maire et des pairs de la Commune de Sens en l'année 1189.

Nous ne voulons point faire ici, à propos d'un sceau, l'histoire de la Commune de Sens. Nous nous contenterons de rappeler que l'an 1146, à la veille de partir pour la seconde croisade, le roi Louis VII accorda aux bourgeois de Sens une première Commune, qu'il leur retira trois ans après (1), à la demande des seigneurs sénonais, dont Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, s'était fait le mandataire. Les bourgeois irrités se portèrent à de regrettables excès et furent sévèrement punis. Obligés de céder à la force, ils parurent s'incliner devant l'autorité royale; mais ils ne tardèrent pas à relever la tête et à entamer une lutte sourde mais tenace. La suppression de la première Commune ne fut qu'apparente.

En 1186, Philippe-Auguste étant à Moret régla un différend entre l'Archevêque et la Commune de Sens, et, par cette pièce (2), le souverain reconnut implicitement l'existence de la Commune, qui s'était reconstituée malgré les seigneurs et aussi peut-être avec l'adhésion tacite de la puissance royale. Trois ans plus tard, le même souverain, étant à Lorris, approuva solennellement la charte d'une nouvelle Commune et concéda, aux

(1) Clarius, Geoffroy de Courlon et Taveau ne donnent qu'une année d'existence a cette Commune.

(2) *Cartulaire de l'Yonne* II, 371.

bourgeois de Sens, de nombreux privilèges qui furent, en 1225, confirmés par Charles VIII dans une charte donnée à Nemours (1). Cette seconde commune, plus restreinte que la première, eut une existence plus longue. Elle dura jusqu'au mardi après l'octave de la Chandeleur 1317 (14 février 1318, nouveau style). Elle fut, ce jour-là, remise entre les mains du roi Philippe V par arrêt du Parlement, *rendu à la demande des habitants* poussés à bout par l'administration des maires et échevins depuis quinze ans. Dans l'assemblée générale de tous les habitants, convoqués en particulier par leurs noms et surnoms par le bailli, le dernier maire, Jean de Dicy, *n'avait trouvé que vingt-deux voix pour appuyer la sienne* (2). L'autorité passa entre les mains du prévôt royal; les habitants conservèrent leurs autres privilèges et les maires, jurés et échevins furent condamnés à rendre compte de leur administration pendant les quinze dernières années.

Nous connaissons deux chartes données par le premier maire et les pairs de cette seconde Commune en l'année 1189 : la première, tirée du cartulaire de l'archevêché de Sens, I, 45 v°, a été publiée par M. H. Duplès-Agier (3); la seconde, dont l'original se trouve dans les archives de l'Yonne, G 1328, a été publiée par M. Quantin (4).

La première de ces chartes nous donne le nom du

(1) *Cartulaire de l'Yonne* II, 371 et *Cartulaire sénonais* de B. Taveau chap. I.

(2) Archives Nationales. *Olim.* III, 160 v°.

(3) Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 4e série t. IV.

(4) *Cartulaire de l'Yonne* II, 408.

maire en charge cette année-là, *Hugo de Heno* et les noms de huit jurés, *Girardus de Villariis, Fulco de Trano, Petrus de Orbez, Hato de Foro. Gaufridus, filius ejus, Balduynus Scutifer, Willermus de Noeriis et Fulco, camerarius.*

Dans la seconde, nous ne rencontrons aucun nom d'officiers municipaux; et, en la publiant, le savant archiviste regrettait de la voir dépouillée du sceau qui l'authentiquait. Il avait cru le retrouver aux archives nationales dans une empreinte qui représente une grosse tour flanquée de deux autres plus petites et enfermée d'une enceinte de murs crénelés, sur la porte de laquelle on lit les trois lettres NIS mises en pal. Ces lettres semblent n'être que la fin de la légende, dont il ne reste que les quatre lettres ENON bien complètes, et qui se trouvait sans doute trop longue pour tenir en entier dans la bordure. En réunissant ces deux groupes de lettres et en les faisant précéder d'un S nous retrouvont le mot SENONIS.

Le contre-sceau présente une tête de face à longs cheveux bouclés, avec la légende + CIVITAS.

Ce sceau, comme le reconnaît M. Quantin, est seulement du XIIIe siècle. Il ne pouvait s'être trouvé au bas d'une charte du XIIe, on l'a rencontré « appendu à un acte de vente passé en avril 1263 entre particuliers, en présence du maire, des pairs et des jurés de la commune de Sens (1). » et à une lettre *di per et di juré de la commune de Sens* annonçant au roi Philippe la délégation du maire et de deux jurés aux Etats de Tours,

(1) Inventaire des sceaux des Archives Nationales, n° 5 496.

convoqués pour le mois de mai 1308, à propos de l'affaire des Templiers (1).

Nous venons de retrouver non point la matrice du sceau de 1188, ni son empreinte, mais à leur défaut, une description faite au siècle dernier par l'abbé Jean-Basile-Pascal Fénel, diacre et chanoine de Sens, membre de l'Académie des Belles-Lettres.

Après avoir copié, selon le conseil de l'abbé le Beuf, la seconde des chartes, ci-dessus mentionnées, pour l'insérer dans son *Histoire de Sens,* restée à l'état de projet et dont les matériaux sont aujourd'hui dispersés ou perdus, Fénel a fait suivre sa copie de la description du sceau qui s'y trouvait alors appendu. Cette page précieuse vient combler un vide dans la série des sceaux sénonais. Nous la publions sans aucune modification.

Le parchemin, nous dit-il, est « scellé d'un sceau de « cire jaune, lequel est pendant et attaché sur une « longue lanière en cuir blanc. Il n'y a pas de contre-« scel sur ce sceau, dont il n'y a que les bords qui sont « endommagés. »

« On voit treize têtes d'hommes en quatre rangs : « le premier rang n'a qu'une tête qui est de face ; le « second rang a cinq têtes aussi bien que le troisième. « La tête du milieu et de face et celle des côtés sont de « profil dans l'un et l'autre rangs, c'est-à-dire qu'il y « en a deux de chaque côté, qui regardent toutes deux « celle qui est dans le milieu; le quatrième rang n'a « que deux têtes qui se regardent l'une l'autre. Toutes

(1) Archives Nationales, J 415, n° 95. — Voir les dessins de ce sceau, *Bulletin de la société archéologique de Sens*, t. IX, et Quantin, *Recueil de pièces du XIIIe siècle*, p. 142.

« ces têtes sont sans barbe et avec des cheveux très « courts. »

« L'inscription autour du sceau est totalement per- « due, à la réserve de la croix, qui est au-dessus, et « de ces deux lettres IE dans le bas, qui sont les restes « de ces mots, SIGILLUM COMMUNIE SENONEN- « SIS (1). »

Il est difficile de donner une description plus claire ; il ne manque absolument, pour restituer le dessin, que le diamètre.

Dans les treize têtes ainsi distribuées dans le champ, nous devons reconnaître les effigies du maire et de ses douze pairs. Outre ces douze pairs, il y avait encore des jurés bien que nombre de chartes semblent confondre les uns avec les autres. Quelques auteurs du siècle dernier comptent un maire, douze pairs et vingt-huit jurés.

(1) Un sceau de la Commune de Dijon, figuré et décrit dans le catalogue de la vente Charvet, Pl. III, Fig. 10 et n° 945, et remontant seulement au XIVe siècle, présentait une légende analogue : ✠ SIGILLVM : COMMVNIE : DIVIONIS : ★ La disposition des bustes représentant les membres de la commune y est plus élégante, le maire, à cheval, le faucon sur le poing, y est représenté au centre s'avançant vers la droite, ayant le soleil à sa droite, la lune à sa gauche ; et la bordure extérieure formée par une gracieuse série de vingt arcs à plein cintre abritant les bustes des vingt échevins. La matrice de ce sceau se trouve aujourd'hui dans les cartons de M. H. Hoffmann, expert à Paris. Une matrice plus ancienne existe au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Les vingt têtes formant la bordure extérieure sont disposées deux à deux dans des attitudes variées et sans aucune séparation. La légende est la même, mais les mots sont simples, il n'y a ni étoile finale ni rameau. Le champ entouré d'un grènetis n'est occupé que par un cavalier galopant à droite, tenant ses rênes de la main gauche et levant la main droite.

VI

Nous terminons ces fragments par la description de deux autres objets, plus modernes, qui se rattachent à notre sujet.

L'un est une sorte de timbre de forme circulaire tout en acier, il a 0 m 027 de diamètre ; il pourrait s'adapter à une presse ou à un balancier. Son empreinte peut être obtenue comme celle d'un timbre humide, ou bien en creux par une plus forte pression. Le champ présente une fleur de lis surmontée du mot SENS et au-dessous de laquelle on lit : DR DU ROI ; à gauche, le chiffre 2 ; à droite, la lettre ⊰ ainsi couchée. Il est entouré par une bordure faite de huit signes Ω qui rappellent les omégas de l'écriture grecque ; et dans cette bordure sont dissimulées, à gauche, la lettre P et, à droite, la lettre S. Nous pensons que ce timbre a pu servir à marquer les cuirs fabriqués dans les nombreuses tanneries de Sens, et à indiquer que ces produits avaient payé le droit prélevé au nom du roi.

Le second est une matrice circulaire en plomb, de 0 m 040 de diamètre, présentant, entre deux filets, la légende : ✠. S'. AGNETI EVIGOT, et dans le champ une quintefeuille à fatioles ajourées. Les caractères de la légende sont des capitales appelées onciales par certains paléographes ; elles peuvent être attribuées au XIIe siècle.

G. Julliot.

APPENDICE

N° 1

Le manuscrit n° 171 de la Bibliothèque municipale d'Auxerre, qui date du commencement du XVIIIe siècle, contient les deux quatrains suivants, composés à propos des huit crosses placées, comme meubles, dans les quatre cantons de la croix des armes du chapitre de Sens :

Curvatur fratrum juniori turba Josepho
Fortuna excelsum quod sciat esse bonis ;
Crux inter curvos fratrum elata bacillos
Ordine præcipuum te facit et merito

Hic fratrum curvus crucis ad vexilla bacillus
Præcipuum meritis te colit atque gradu
Curvantur pariter fratres adstante Josepho
Posteriore annis, prosperiore bonis.

(Communiqué par M. l'abbé Chartraire, à qui nous adressons nos remerciements)

N° 2

Charte de l'official de Sens réglant un accord entre Regnault Champmart, trésorier du monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, et Jean *de Pastiaco*, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Savinien au faubourg de Sens, au sujet de leurs parts respectives dans les revenus de ladite église en 1398, et contenant le texte d'un arrangement précédent passé par-devant Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, en janvier 1220, entre

Hugues, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et Syméon, curé de Saint-Savinien, et rappelant un compromis passé en 1193 par-devant Guy de Noyers, archevêque de Sens, entre Gauthier, abbé de la même abbaye, et le même Syméon.

La partie inférieure de cette charte manque ; elle était déjà déchirée en 1851.

Officialis Senonensis omnibus et singulis presbyteris Senonensis diocesis, ad quem seu quos nostre presentes littere pervenerint, salutem in Domino. Notum facimus quod coram dilecto et fideli mandato nostro, Adam Pinardi, clerico et curie Senonensis tabellione jurato nostro, ad ea que sequuntur audienda agenda et recipienda, loco nostri et pro nobis, a nobis specialiter destinato et misso, cui in hiis et in majoribus fidem plenariam adhibemus, cui etiam quantum ad hoc commisimus et tenoris ? pervenimus, committimus vices nostras. Propter hoc, personaliter constituti religiosus vir et honestus, frater Reginaldus Champmart, thesaurarius, ut dicebat, ecclesie monasterii Sancti-Petri-Vivi prope Senonis, pro se ex una parte, et dominus Johannes de Pastiaco, presbyter, curatus ecclesie parochialis Sancti-Saviani in suburbio Senonensi in et de patronatu dicti monasterii existentis, pro se ex alia, dicentes et asserentes dicte partes, prefatum thesaurarium, nomine et causa dicte ejus thesaurarie, jus partemque et porsionem percipere annuatim et habere in oblationibus et aliis juribus ad ipsum curatum, nomine, causa et ratione dicte ejus parochialis ecclesie provenientibus, prout et quemadmodum in quibusdem litteris seu cartulis, sub sigillo defuncti bone memorie domini Petri, olim Dei gratia Senonensis archiespicopi, super hoc confectis, et eodem sigillo in laqueo seríceo rubri et viridis coloris, ut prima facie apparebat, sigillatis, dicto jurato nostro et prefato thesaurario sanis et integris pro eis inferius inserendis traditis latius continetur, quarum vero litterarum tenor sequitur iu hec verba :

Petrus, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum fieri volumus quod cum inter dilectos filios nostros Hugo-

nem, abbatem, et conventum Sancti Petri Vivi Senonensis, ex una parte, et Symeonem, presbyterum Sancti-Saviniani Senonensis ex altera, questio verteretur super medietate thuris oblati in festo Epiphanie Domini in ecclesia Sancti-Savianiani et super medietate oblationis, quam mulier facit, que venit ad purificationem, in perceptione panis benedicti post missam in ecclesia supradicta, et super medietate denariorum redditum vel possessionum qui cum legatis dantur quandoque presbytero Santi-Saviniani vel in elemosinam dimittuntur pro trecenariis faciendis, et super medietate possessionum et redditum qui quandoque dantur vel legantur presbytero Sancti-Saviniani pro anniversariis aliquorum defunctorum faciendis, vel alio quocumque modo legate fuerint, vel donate, nisi legentur vel dentur ad fabricam ecclesie specialiter, et super medietate denariorum, redditum, vel possessionum que dantur quandoque vel legantur pro anniversariis faciendis et super medietate omnium interragiorum totius anni et confessionum ante Adventum Domini, et ante Penthecostem, et super medietate gallinarum que dantur eidem presbytero cum ferculis nuptiarum, quando duo paria nuptiarum sunt insimul in ecclesia supra dicta, et super toto residuo cerei benedicti qui remanet annuatim de anno predicto in vigilla festi Penthecostes. Que omnia dicti abbas et conventus dicebant ad suam ecclesiam protinere, vendicantes quedem de predictis, ratione cujusdem compromissi dudum inter Galterum, bone memorie abbatem Sancti-Petri et conventum ejusdem ecclesie et dictum Symeonem habiti, et arbitri prolati super illis et etiam confirmati auctoritate Guidonis, bone memorie quondam Senonensis archiepiscopi (1) Quedam vero vendicantes quia illa longo tempore in dicta Sancti-Saviniani ecclesia, de qua sunt patroni, percipere consueverunt. Tandem inter ipsos coram nobis amicabilis compositio intercessit in hunc modum .

Quod dicti abbas et conventus de toto in omnibus predictis medietatem imperpetuum percipient quam petebant, preterquam de residuo cerei benedicti, de quo tres libras cere tantum percipient annuatim, et exceptis gallinis supradictis que dantur de ferculis nuptiarum, que dicto presbytero sine participatione aliqua dictorum abbatis et monachorum imperpe=

(1) *Cartulaire de l'Yonne.* T. II. p. 452.

tuum remanebunt, et excepto quam quicumque fuerit presbyter dicte ecclesie imperpetuum, sine aliqua contraditione abbatis et conventus, possessiones et redditus usque modo legatas, sine participatione aliqua abbatis et monachorum, possidebit, salvis ecclesie Sancti-Petri censu, decima et omni justicia in hiis que movent de ejus censiva, redditus vero et alie possessiones, que de cetero dabuntur vel legabuntur presbytero, inter ipsum et dictos abbatem et conventum per medium partientur Dicti autem abbas et conventus eidem presbytero imperpetuum concesserunt quod, in omnibus oblationibus, factis in ecclesia Sancti-Saviniani in tribus festis annualibus videlicet in festo Omnium-Sanctorum, in Nativitate Domini et in Pascha, medietatem percipiet annuatim, in quibus prius quartam partem tantum modo percipere consuevit, sicut, dicto Symeone hoc idem ante nos recognoscente, didicimus. Possessiones vero et redditus, quos tenebit presbyter absque abbatis et monachorum participatione, presenti pagine duximus inserendos videlicet quandam quarterium in Bellomonte et quandam quarterium in Chausmono quandam quarterium ad Torclar armigeri juxta vineam leprosorum, quandam quarterium in Torchemel, fere dimidium arpentum in Abbinis in duobus locis, quandam quarterium et dimidium super Minetum, quandam quarterium ad Lardillier, sex denarios super unum quarterium subtus forestam, unam cameram cujusdem domus sitam in burgo Sancti-Petri, unam minam ordei annui redditus sitam super terram Pontis-Novi quam tenet relicta Guillelmi Cambellani et sex denarios annui redditus sitos super quandam cerrulam ad fossetum Maillia Cella, quoddam jornalium situm apud Saligniacum et novem denarios annui census sitos super domos Johannis Gonterii, Hugonis La Tule et Girardi Trachet, defunctorum pote, et Odonis, fratris ejus, et relicte Tierrici Truele, de quibus novem denariis justitia, venditiones et laudes, si inde pervenerint, abbas et conventus Sancti-Petri debent habere, sic ex recognitione partium intelleximus evidenter. Si vero quicquid in dictorum abbatis et conventus censiva legatum fuerit presbytero Sancti-Saviniani, extra manum suam ponere tenebitur infra annum, tali modo quod monachis Sancti-Petri in medietate pecunie recepte de venditione dictarum possessionum vel redditum restituere teneatur.

Nos vero dictam compositionem sic coram nobis factam et recognitam ad petitionnem dictorum abbatis et conventus et dicti Symeonis ratam et gratam habemus et autoritate nobis a Deo commissa confirmamus. Preterea ut omnis materia scandali et fomes discordie inter dictos abbatem et conventum et presbyterum Sancti-Saviniani futuris temporibus subtrahatur, ad petitionem utriusque partis, ea que ad solum presbyterum absque participatione monachorum pertinent et ea in quibus monachi cum presbytero participant et que etiam dictus presbyter in ecclesia Sancti-Petri percipere debet et quedam quibus tenetur dictus presbyter erga ecclesiam Sancti-Petri, quedam sicut ex litteris dictorum abbatis et conventus quas habent super compromissione de quibus superius fecimus mentionem a predecessore nostro Guidone bone memorie, quondam Senonensi archiepiscopo, et quedam sicut ex recognitione utriusque partis cognovimus presentibus litteris duximus inserendis. Pertinent autem ad solum presbyterum : oblatio que fit in visitatione infirmorum, in perceptione Eucharistie et unctione sacri olei, prandium solius matrimonii in una die, oblationes facte in benedictionibus perarum, oblatio facta in baptismo solius parvuli, decima bonorum, unus solus agnus bonus et laudabilis de decima agnorum, candela Sancti-Bartholomei et candele que ad altaria ecclesie Sancti-Saviniani pro luminari ad matutinas et vesperas offeruntur. In Pascha ante florido, in magno Pascha, in latania majore, in tribus diebus Rogationum, in festo Penthecostes, in festo Sancti-Petri in junio, in festo Sancti-Saviniani in octobri, in festo Omnium-Sanctorun, in Nativitate Domini. Presbyter et clericus ipsius debent comedere in conventu Sancti-Petri nisi ab abbate licenciati fuerint, vel priore. Licenciati vero eandem refectionem percipient in domo ipsius presbyteri ab ecclesia Sancti-Petri quam reciperent cum conventu. In festo Innocentium, in Purificatione Beate Marie et in Ascensione Domini, dicti presbyter et clericus et matricularius ipsius debent similiter comedere cum conventu. Item pertinent ad solum presbyterum oblatio unius solius persone facta in ecclesia Sancti-Saviniani ad unam missam vel etiam ad plures. Si vero illam oblationem quantulacumque sequitur oblatio, totum in partem per medium venire debet singulis diebus et omni tempore inter presbyterum et dominos abbatem et conven-

tum. Percipiunt similiter dicti abbas et conventus medietatem in legatis mortuorum sive fiant in mobilibus, sive in immobilibus, sive in redditibus, in quatuor denariis benedictionum in confessionibus quadragesime, in prandiis nuptiarum quando duo paria vel amplius una die fieri contingerit, in oblationibus baptismorum duorum parvulorum, in oblatione facta ad Crucem adoratam in die magni veneris, in omnibus predictis in compositione inter ipsos habita, de qua superius fecimus mentionem, et in omni alio beneficio ecclesie Sancti-Saviniani quocumque modo perveniat, preter quam in illo quod ad solum presbyterum factum diximus protinere. Pretera in festo Ascensionis Domini debet presbyter Sancti-Saviniani conventui Sancti-Petri quinque solidos annue pensionis; in vigiliis vero Penthecostes, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli in junio, beatorum martyrum Saviniani et Potentiani in octobri, Omnium-Sanctorum et Nativitatis Domini debent interesse presbyter Sancti-Saviniani et clericus ipsius ad vesperas in ecclesia Sancti-Petri et in diebus dictarum solempnitatum interesse processioni et magne misse. Clericus vero ipsius in eisdem solempnitatibus ad processiones crucem deferre tenetur. In festo autem Innocentium, in Purificatione Beate-Marie, in Pascha et in Ascensione Domini debent interesse magne misse. In Pascha vero florido, in Letanio majore et in tribus diebus Rogationum, debet similer cum conventu Sancti-Petri processionibus interesse, et in Pascha florido et in vigilia Ascensionis Domini et in Latania majore, clericus dicti presbyteri debet crucem portare ad processiones Sancti-Petri. Sane, ne de electione sepulturarum aliqua oriatur contencio, de consensu et voluntate tam presbyteri quam monachorum ordinamus quod quicumque de parochia Sancti-Saviniani annos habens discretionis in cimiterio Sancti-Petri-Vivi sepulturam sibi eligit sine contradictione, ibi sepulturam habeat salvo jure presbyteri ; si sit infra annos discretionis, sepelietur nisi parentes noluerint, vel in cimiterio Santi-Petri-Vivi vel in cimiterio Sancti-Saviniani, si quis autem de parochia illa habens annos discrètions sepulturam sibi non (non elegerit) in voluntate presbyteri erit. Presbyter vero in ecclesia Sancti-Petri-Vivi pro defuncto ibi sepulto de parochia sua missam celebrare tenetur et tota oblatio facta in missa inter ipsum et monachos per medium. . . . . corpora vero defunctorum

que a domo in qua vitam finierint ad ecclesiam Sancti-Petri ex antiqua consuetudine solebant defferri sicut ex confessione utriusque partis cognovimus, ad ecclesiam Sancti-Saviniani.....si parentes ad quos pertinebit ordinatio rerum defuncti petierint primitus deferentur; si vero parentes non petierint contra hoc, antiqua consuetudo observabitur. Omnes annue decime in eadem parochia contente. . . . . monachos preter decimam bonorum et solum agnum de quibus superius et expressime prout idem et alia predicta coram nobis in fine dictus presbyter recognovit. Ut autem predicta memorie commendentur, ... notarios fecimus et sigilli nostri impressione muniri. Actum Senonis anno incarnati Verbi millesimo ducentesimo vicesimo, mense januario. Ea. . . . . dedisse concessisse et dimisisse ipse que..... ..... in litteris sive cartulis contenta ut snperius dicebat, agnoscendo fore vera et dicto thesaurario titulo predicto..... (Reliqua desunt).

AGENDICUM

RÉPONSE A UN ARTICLE DE LA REVUE CONTEMPORAINE

I

Le numéro 13 de *la Revue contemporaine et la Revue rose réunies*, en date du 15 septembre dernier, contient un article, en 16 pages in-8, intitulé : *Agendicum est-il Provins? Il est Provins;* et signé Ch. Préau, officier d'académie, membre titulaire résident de la première classe de la Société des Etudes historiques.

L'envoi de ce numéro à la Société archéologique de Sens a eu certainement pour but d'attirer l'attention de cette Société sur une question d'archéologie locale, qui souleva jadis de brûlantes discussions et que le monde savant croyait tranchée depuis l'apparition du solide et lumineux Mémoire de M. Auguste Allou, juge-auditeur au tribunal de Provins et devenu, en 1839, évêque de Meaux (1).

Ainsi provoquée sur un sujet historique qui l'intéresse au premier chef, la Société archéologique de Sens ne peut se contenter d'opposer le Mémoire de M. Allou à M. Ch. Préau, il lui reste le devoir d'examiner son tra-

(1) Ce mémoire, présenté en 1821 à la Société d'agriculture de Provins fu imprimé, en 1846, dans le *Bulletin de la Société archéologique d Sens*, tome Ier.

vail, et d'en faire connaître la valeur. Nous avons été chargé de ce soin.

II

Ce qui a déterminé M. Préau à descendre dans l'arène en 1890 et à y provoquer *les champions d'Agendicum-Sens,* c'est la description d'une monnaie mérovingienne, présentée, en 1884, à l'Institut par M. de Ponton d'Amécourt. Le savant numismate lit, en légende sur la face de cette petite pièce, le mot ORTEBRIDVRE, auquel il donne le sens de *pont fortifié sur la Voulzie* (1) et dont il fait le nom gaulois de Provins ; en légende au revers, il lit encore PROVINVS M. qu'il traduit par *Provinus monetarius;* et il regarde ce monétaire comme ayant remplacé par son propre nom, celui de la ville gauloise. Ainsi, d'après M. d'Amécourt, Provins n'est point *Agendicum* mais *Ortebridure;* il n'est même pas *Probi castrum,* ni même *Probi vinum !* Nous n'avons pas à apprécier la communication faite à l'Institut par M. d'Amécourt; mais nous comprenons l'émoi *des partisans d'Agendicum-Provins.* et l'empressement *d'un chevalier défenseur des titres de gloire de Provins en tant que ville césarienne* (2).

III

Mais de quelles armes va-t-il se servir? La *meilleure arme* qu'il ait trouvée, dit-il, c'est *la version qui con-*

(1) La Voulzie est un petit cours d'eau qui, avec un autre plus important, le Durtain, arrose la ville basse de Provins.

(2) § VII, dernier alinéa du mémoire de M. Préau.

siste à admettre SENONES comme désignant la ville de Sens et non le peuple. la cité des Sénonais (1). Son choix servira mal sa vaillance, car cette arme mal forgée et mal trempée ne peut lui être d'aucun secours.

En effet, seize fois, nous avons trouvé dans César le mot *Senones* et seize fois, le passage correspondant s'accomode très bien de la traduction de ce mot par *les Sénonais* prise dans le sens de *peuple de la Sénonie*, tandis qu'en voulant appliquer à ces mêmes passages la traduction de *Senones* par *ville de Sens*, on est obligé d'y renoncer, comme l'a fait M. Préau lui-même dans son paragraphe IX. Il a bien senti qu'en plus d'un endroit, la traduction de *Senones* par *Sens* ferait rire le lecteur. Aussi, a-t-il substitué à la version, qui devait être sa *meilleure arme*, une autre version qui n'est pas satisfaisante. Néanmoins, plein de confiance dans la bonté de la cause dont il s'est déclaré le défenseur, il annonce qu'il va montrer que César est pour lui, et *mettre sous les yeux du lecteur quelques passages des Commentaires*. Et le lecteur, qui s'attend à lire du latin, ne trouve, pour faire connaître la pensée du conquérant des Gaules, que des commentaires français émaillés de rares mots latins (2). Nous allons transcrire ici les passages en entier et discuter les traductions proposées par M. Préau.

Son renvoi (p. 247) correspond à Lib. V. 56 ; nous y li-

(1) Même mémoire § I.

(1) Au lieu de renvoyer aux pages d'un livre qu'il a entre les mains et dont nous ne connaissons ni l'éditeur ni la date, M Préau aurait mieux fait de renvoyer aux chapitres et aux paragraphes usités dans presque toutes les éditions des *Commentaires*.

sons : *Ubi intellexit (Indutiomarus)... Senones Carnutesque conscientia facinoris instigari. — In concilio pronunciat arcessitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Galliæ civitatibus, huc iter facturum.* Comment traduire *Senones et Carnutes* par les habitants de Sens et ceux de Chartres? Le sens vrai n'est-il pas : les Sénonais, les Carnutes et un grand nombre d'autres peuples de la Gaule? *Civitas,* dans la bouche de César, ne signifie jamais une ville.

Nous en dirons autant de ce passage, cité incomplètement avec renvoi à la page 255 : *Cæsar quum vidisset... Senones ad imperatum non venire et cum Carnutibus finitibusque civitatibus consilia communicare.* L. VI. 2. Il est évident que *Senones* ne peut se traduire par *Sens* et pas mieux par *les habitants, les gens de Sens,* mais bien par *les Sénonais qui conspirent avec les Carnutes et les peuples, cités, ou états limitrophes.*

Nos remarques seraient identiques pour les deux alinéas suivants qui font allusion à des passages du livre VI 3; nous dirons seulement que M. Préau a oublié de citer ces trois mots : *Confines hi* (Parisii) *Senonibus.* Si nous nous servons de son *arme,* nous sommes obligé de dire que *la ville de Paris et la ville de Sens sont limitrophes,* ou bien, en usant de son biais, *que les gens de Paris et les gens de Sens sont limitrophes.* Un élève de sixième aurait une fort mauvaise note pour une semblable traduction. Il était plus facile de sauter par-dessus la difficulté, c'est ce qu'a fait M. Préau. Il nous semble bien inutile de citer en entier tous les passages de César, où nous trouvons le nom de *Senones,* et de montrer la vérité de ce que nous avons

dit plus haut. Nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur : L. VI. 4, 5, 44, VII. 4, 34, 56, 75. Nous transcrirons seulement celui-ci : *Quum ad oppidum Senonum, Vellaunodunum, venisset,* VII. 11, et cet autre : *Melodunum. Id est oppidum Senonum,* VII 58, laissant au lecteur le soin de choisir entre les sens proposés par M. Préau ou par nous, pour le mot *Senones.*

IV

Nous croyons avoir suffisamment démontré, par cette revue des Commentaires, que César n'a donné le nom de Senones *à aucune ville des Gaules.* D'autre part, il n'a cité que trois villes des Sénonais : *Agendicum, Vellaunaudunum* et *Melodunum.* Il dit, en toutes lettres, que ces deux dernières appartiennent au peuple Sénonais (1). Concernant la première, nous trouvons ce passage :

Consilio in eumdem locum (Durocortorum Remorum) indicto, de conjuratione Senonum et Carnutum questionem habere instituit... II legiones ad fines Trevirorum, II in Lingonibus, VI reliquas in Senonum finibus, Agendici in hibernis collocavit, VI. 44.

M. Préau, § 8, donne de la fin de ce texte trois traductions differentes :

1° César mit en quartiers d'hiver deux légions sur les frontières de Trèves, deux dans le canton de Langres et six à Sens, capitale du Sénonais. (Trad. imprimée à Paris en 1766, chez Barbou.)

2° Il mit deux légions dans le pays de Trèves, deux

(1) *De bello gallico,* VII 11 et 58.

dans celui de Langres et laissa les six autres à Agendicum dans le pays Sénonais. (Félix Bourquelot.)

3° César plaça deux légions sur les frontières de Trèves, deux dans le canton de Langres et les six autres dans les quartiers d'hiver d'Agendicum sur les frontières de Sens ou du pays Sénonais. (Christophe Opoix.)

Il trouve le premier traducteur *cassant;* le second est un *finassier,* un *érudit rageur;* le troisième un *judicieux provinois.* Il est facile de trouver la raison de ces épithètes variées. Dussions-nous être traité de peu modeste ou de puriste, nous trouvons que ces trois traductions ne sont pas des images fidèles du texte latin et nous en proposerons une quatrième, promettant à M. Préau de la modifier quand il nous aura bien précisé le passage où César dit que *Agendicum était situé à l'extrémité du territoire Sénonais entre la Seine et la Marne* (1):

4° *(César) plaça, pour y passer l'hiver, deux légions sur les frontières des Trévires, deux chez les Lingons et les six autres à Agendicum sur le territoire des Sénonais.*

En donnant cette traduction, notre intention est de ne rien dire de plus ni de moins que César, et voici les raisons de nos corrections : 1° *in hibernis collocavit* régit les trois accusatifs ; 2° *ad fines* ne signifie pas *dans les frontières, dans le pays,* mais *près des frontières* et par conséquent en dehors, tandis que *in finibus* veut dire *dans l'intérieur des frontières;* 3° *fines* ne doit être traduit ni par *pays* ni par *canton : pays* fait penser à

(1) Mémoire de M. Préau, note de la page 770 de la *Revue contemporaine,* dans laquelle il renvoie à la fin du livre IV.

un *pagus*, et *canton* à une subdivision du territoire plus petite encore et moderne ; 4° *fines Trevirorum* ne peut être traduit par *les frontières de Trèves*, mais par *les frontières des Trévires;* 5° *Agendici* bien qu'au génitif n'est pas le complément de *in hibernis;* il signifie *à Agendicum* comme on le retrouve L. VII, 57 : *supplemento relicto Agendici.* 6° César n'a pas écrit qu'*Agendicum* fût la capitale des Sénonais ; *in finibus Senonum* ne peut signifier cela, mais simplement qu'Agendicum est dans le territoire des Sénonais, de même qu'il n'a pas écrit qu'Avaricum fut la capitale des Bituriges en écrivant : *Avaricum in finibus Biturigum*, VII, 13.

Mais si le conquérant n'a pas écrit qu'Agendicum et Avaricum fussent deux capitales, l'a-t-il laissé à penser à ses lecteurs ? Pour Avaricum tout le monde est d'accord ; examinons ce qu'il fait d'Agendicum.

César comprend et excuse les causes de la révolte des Sénonais, dont il vante le mérite militaire, contre un roi qu'il leur avait imposé (1). A la demande des Eduens, il leur pardonne cette rébellion, L. VI. 4, et se fait accompagner par leur cavalerie ayant ce roi, Cavarinus, à leur tête, L. VI, 5 ; mais comme il voit ces mêmes Sénonais conspirer avec les autres peuples des Gaules, il met, pour les tenir en respect, six légions sur leur territoire, *in finibus.* Et où place-t-il ces légions? A *Agendicum*, ville qui occupe le centre de leur cité et vraisemblablement leur capitale. De ce lieu de campe-

(1) Id que adeo hand scio mirandum sit, quum compluribus aliis de causis, tum maxime, quod, qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tamen se ejus opinonis deperdisse ut a populo romano imperia perferrent, gravissime dolebant. C'est César qui parle, V, 54.

ment, elles peuvent surveiller tous les soulèvements et par des routes rayonnantes, se porter rapidement où César les appelle; elles peuvent, dans leurs quartiers d'hiver, réunir et amasser des approvisionnements en grains et en fourrages pour l'armée. Lors de son expédition contre Vercingétorix qui assiégeait Gergovie des Boiens. César laisse à Agendicum tout ce qui entrave la marche de son armée, les *impedimenta totius exercitus,* c'est-à-dire les approvisionnements de toutes sortes et les bagages; il confie ce dépôt à la garde de deux légions et en emmène quatre avec lui. VII, 10.

Nous ne savons quelle distraction a eu M. Préau, lorsqu'il traduisait ce passage; il y a lu tout le contraire de ce qui est écrit. Il dit que, sur les six légions qui se trouvaient à Agendicum, César, marchant *à la rencontre du chef des Boiens et des Arvernes,* en *prend deux avec bagages et matériels d'armée, etc., etc.,* (page 772). Et se laissant emporter par son idée dominante, il ne s'aperçoit pas des trois erreurs qu'il commet dans la même phrase: Vercingétorix, qui assiège la capitale des Boiens, n'est pas leur chef; César, partant pour le siège de Gergovie, ne prend pas deux légions, mais quatre; il ne se fait pas suivre les *impedimenta,* il les laisse à Agendicum.

Plus loin, M. Préau ne comprend pas que les quatre légions renvoyées par César à Agendicum, chez les Sénonais, sous la conduite de Labiénus, sont les quatre légions qu'il avait emmenées avec lui, dont il n'a plus besoin, et qui doivent former le corps d'armée que le lieutenant de César a mission de conduire à Lutèce. Et

son imagination ainsi dévoyée lui montre Labiénus assiégeant Agendicum!

César ne nous dit-il pas, L. VII, 57, que Labiénus arrivant à Agendicum y laisse, outre les deux légions qui s'y trouvaient déjà, le renfort récemment arrivé d'Italie, et se dirige avec ses quatre légions vers Lutèce. Et, L. VII, 62, ne voyons-nous pas Labiénus revenir à Agendicum, où se trouvaient les *impedimenta* de toute l'armée? A qui faut-il retourner cette boutade, qui suit les Commentaires de M. Préau? « Voyons, il faudrait « cependant, messieurs les commentateurs, éviter le « gâchis, à moins toutefois que [ce ne soit] pour donner « raison à vos déductions fantaisistes. »

Terminons ce paragraphe, que nous avons consacré à César et à son traducteur, par une dernière citation que M. Préau aurait beaucoup mieux fait de passer sous silence, ainsi que le conseil amical qu'il donne à ceux qui ne partagent pas son sentiment au sujet d'*Agendicum-Provins*.

M. Préau a trouvé ceci à la fin du septième livre et dernier des Commentaires : « Par suite d'un traité, les « *Sénonais* vaincus s'étaient engagés à fournir douze « mille hommes à César, mais, le moment venu de les « fournir, les Sénonais refusèrent et se soulevèrent à « nouveau. »

Nous avons suivi le conseil de M. Préau, *nous avons lu et relu ce livre*, et voici ce que nous y avons vu, § 75 : *Dum hæc ad Alisiam geruntur, Galli, consilio principum indicto,... imperant,... Senonibus, Sequanis, etc., duodena millia... Ex his Bellovaci suum numerum non contulerunt.* « Ces nouvelles ayant été apportées à Alésia,

les Gaulois réunissent le conseil de leurs chefs et ordonnent à chacun de leurs états de leur envoyer un certain nombre d'hommes..... Ils en demandent aux Sénonais douze mille. Les Bellovaques seuls ne fournirent pas tout leur contigent. »

Si c'est de ce passage que M. Préau donne la traduction, on croit rêver. Si c'est d'un autre passage, je déclare ne l'avoir pas trouvé. Notons que, dans cette traduction, M. Préau, malgré sa résolution de traduire SENONES par Sens, s'est vu contraint de faire comme tout le monde et de dire les SÉNONAIS.

V

Après avoir étudié César, l'auteur le plus ancien qui puisse nous fournir des renseignements sur Agendicum, passons à des auteurs et à des documents plus rapprochés de nous et que M. Préau ne met qu'en post-scriptum ou néglige tout-à-fait.

L'*Itinéraire d'Antonin* cite *Agedincum* et ne nomme pas *Senones;* il faut en conclure que *Senones,* inconnu comme nom de ville au temps de César, n'est pas encore connu dans la première partie du second siècle; et cependant d'après M. Préau des routes rayonnent dans tous les sens autour de son *Senones.*

Cl. Ptolémée, dans la Géographie qu'il écrivait au commencement du IIe siècle, après avoir parlé des Rhedones et de leur capitale Condate, ajoute :

Καὶ ἀνατολικώτεροι αὐτῶν Σένονες ὧν πόλις Αγήδικον.

« Et plus à l'est que ceux-ci, les Sénonais dont la capitale est Agedicum. »

M. Préau dénature le texte de la manière suivante : *Kai a 'nato, licôtéroi a utón Senones, ôn polis Agendicum;* le fait suivre de cette traduction latine qu'il attribue à Montan : *Ex iis magis orientales Senones* (SENS) *Agendicum Cœsari Agedicon* (PROVINS), et le fait précéder de la sienne propre : *A la partie orientale de la 4e Lyonnaise se trouve* (sic) SENONES *et la ville d'*AGENDICUM (1).

Voilà comment, dans la ligne de grec citée plus haut, l'imagination de M. Préau a vu *Sens*, *César* et *Provins*, Et pourtant Ptolémée n'a parlé que des *Sénonais* et d'*Agedicon* leur capitale. Σένονες ὧν πόλις Αγήδικον.

Arrivons maintenant à la fameuse inscription gravée le 1er avril 250, trouvée à Sens en 1839, conservée au Louvre et devenue l'objet de savants commentaires de la part de MM. Adrien de Longpérier, Huillard-Bréholles, Léon Renier et Robert Mowat. (Voir planche ci-contre.)

On y trouve le *cursus honorum* d'un Sénonais mort jeune encore, Caius Amatius Paterninus, fils de Caius Amatius Paternus, qui fut successivement :

Edile des habitants du quartier d'Agiedicum ;

Edile de la cité des Sénonais ;

Avocat public du pagus de Toucy ;

Avocat public quinquennal de la cité ;

Duumvir du trésor.

Il venait de donner des jeux dans les arènes et d'être désigné préfet de l'annone, lorsqu'il mourut. Ses employés, Maternius Eucharistus et Paternius Pollio Sil-

(1) *Revue contemporaine*, page 775.

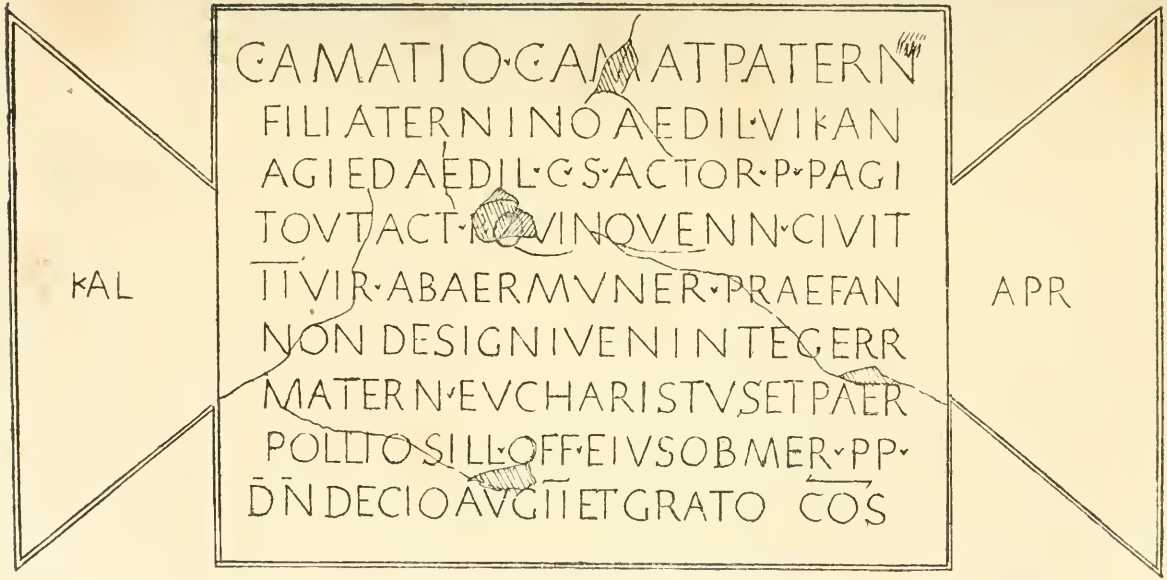

PLAQUE DE BRONZE TROUVÉE A SENS LE 1er FÉVRIER 1839. DIMENSION $0^m20 \times 0^m40$

Cliché communiqué par la Société nationale des Antiquaires de France.

lianus, firent graver l'inscription qui nous occupe sur une plaque de bronze destinée à être fixée à un piédestal.

Ce texte authentique du milieu du troisième siècle nous montre Paterninus débutant dans la carrière municipale par les modestes fonctions de *ædilis vicanorum Agiedicensium*. *Agiedicum*, la capitale gauloise des Sénonais, n'est plus qu'un *Vicus !* Qu'est-ce à dire ? Cela s'explique d'une manière assez facile ; la ville gauloise, après la conquête et pendant la domination impériale, prit un accroissement rapide. Palais, thermes et aqueducs, temples, théâtres, arcs de triomphe, splendides villas s'élevèrent de tous côtés (1), et l'emplacement occupé par la nouvelle ville devint si considérable qu'elle se subdivisa en plusieurs *vicus*. Nous en connaissions un, *vicus qui dicitur Vivus*, le quartier appelé *le Vif*. C'est dans ce quartier, situé à l'est de la ville et traversé par la voie qui reliait Agiedicum à la capitale des Tricasses, que le christianisme fit sa première apparition ; son nom est resté attaché à celui de la célèbre abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. La plaque de bronze nous donne le nom d'un autre : *vicus Agiedicensis*, le *quartier d'Agiedic* (2). Nous le plaçons à l'opposé du premier dans le voisinage de l'Yonne : peut-être dans l'Ile, situation analogue à celles de Melun et de Paris ; peut-être aussi sur les rives de l'Yonne dont le lit a été déplacé. Sur la rive droite, dans le lit actuel, on trouve aux basses eaux des traces d'habitations et des puits, qui n'ont pas encore été explorés. Sur la rive gauche, il

(1) Voir tous les restes de ces édifices au Musée gallo-romain de Sens.

(4) *Ariminum* l'ancienne ville de Rimini comptait au moins sept *vicus*.

existait encore, il y a quelques années un pont romain (1); en 1862, on a fait, entre la gare et le faubourg, une trouvaille importante de monnaies gauloises ; sur le flanc de la colline, il y avait un cimetière gaulois et plus loin, au sommet, il reste encore des tombelles, qui paraissent bien avoir été des fortifications gauloises et non des tombeaux (2).

A l'époque où l'on grava cette inscription, quel nom donnait-on à la ville entière? L'inscription ne le dit pas, à moins que *ædilis civitatis Senonum* puisse se traduire par *Edile de la ville de Sens,* ce qui, à la rigueur, est possible, car avec les siècles les mots changent de signification. Mais comme à la ligne suivante : *actor publicus quinquennalis civitatis*, le mot *civitas* a conservé la signification que César lui donne toujours, ce mot serait donc pris dans une même inscription avec deux sens différents. Cela nous paraît bien extraordinaire quoique possible ; mais il est plus admissible que la ville entière et l'un de ses quartiers, la vieille ville, aient porté le même nom.

Cette prospérité d'*Agiedicum* touchait à sa fin. Garantie des premières invasions barbares de l'an 253 par les efforts de Valérien et Posthume, notre contrée n'eut à souffrir qu'un peu plus tard. Sous les coups redoublés des envahisseurs d'outre Rhin et des paysans révoltés par le fisc (les Bagaudes), les grandes villes de la Gaule virent crouler leurs superbes édifices et massacrer leurs habitants ramollis, que ne protégeait point la

(1) Le pont Liébaut.

(2) Prou. Exploration des tombelles de Saint-Martin. Bulletin de la Société archéologique, T. II, p. 78.

main impuissante de Tétricus. Aurélien d'abord, et surtout Probus repoussèrent les hordes envahissantes de l'autre côté du Rhin et maîtrisèrent les Bagaudes. Constance Chlore continua leur œuvre de protection et entreprit de repeupler la Gaule à l'aide de colonies barbares, de transformer en places fortes ces villes jadis opulentes, dont les édifices ruinés pouvaient fournir les matériaux de remparts capables de résister à de nouveaux envahisseurs.

C'est à cette époque, dernières années du IIIe siècle (1), que l'on s'accorde à placer la construction des murs de l'enceinte fortifiée, dans laquelle le César Julien passa l'hiver de l'année 355 et soutint pendant un mois de siège les efforts multipliés des hordes allemandes. Ammien Marcellin nous a conservé le souvenir de ce siège mémorable, et, en deux endroits différents, donne à la nouvelle ville fortifiée le nom du peuple, dont elle était la capitale : SENONES (1). Il ne rappelle nulle part le nom d'*Agendicum*, et, chose digne de remarque,

(1) Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. I. 1846. Lallier. Recherches sur les murailles gallo-romaines de la ville de Sens. Cette date est aujourd'hui généralement acceptée pour toutes les enceintes gallo-romaines élevées en France, en Belgique et sur les bords du Rhin.

(1) (Julianus) per Treveros, hiematurus apud Senonas, *oppidum* tunc opportunum abscessit. Ubi bellorum inundantium molem humeris suis vehens... XVI 3.

Hostilis adgreditur multitudo, *oppidi* capiundi spe in majus accensa... Clausa ergo *urbe*, murorumque intuta parte firmata, ipse cum armatis die noctuque inter propugnacula visebatur et pinnas... Post tricesimum denique diem abiere barbari tristes, inaniter stulteque cogitasse *civitatis* obsidium mussitantes. XVI. 4.

At Cesar, exacta apud Senonas hieme turbulenta, Augusto novies, seque iterum cos.., Remos properavit. XVI. 11.

pour désigner l'ensemble des maisons protégées par des fortifications, il emploie indifféremment *oppidum*, *urbs* et *civitas* (1). Comme à toutes les époques de décadence, le langage perdait sa pureté.

Ammien Marcellin écrivait son ouvrage après l'an 378, à la fin du IVe siècle. Les *Tables Théodosiennes*, connues aussi sous le nom de *Carte de Peutinger*, qui sont de la même époque, à quelques années près, ne portent pas le nom de *Senones* adopté par Ammien Marcellin, mais celui d'*Agetincum*. La *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, rédigée sous Honorius, donne le tableau suivant :

Provincia Lugdunensis Senonia. Num. VII
Metropolis civitas Senonum.
Civitas Carnutum.
Civitas Autissiodorum.
Civitas Tricassium.
Civitas Aurelianorum.
Civitas Parisiorum.
Civitas Meldorum (2).

Il nous semble que, dans ce tableau, civitas indique bien une division territoriale, et que les noms qui suivent ce mot sont des noms de peuples habitant ces territoires, noms que les capitales leur ont empruntés en perdant leurs noms primitifs.

(1) Nous retrouvons le mot *urbs* dans la légende du jeton frappé pour la ville de Sens en 1579. (Voir le cartulaire sénonais de Taveau édité par G. Julliot, page VIII.) *Urbs antiqua Senonum nulla expugnabilis arte*, et le mot *civitas* en légende sur le contre-sceau dont se servaient le maire et les pairs de la commune de Sens au XIIIe siècle.

(2) La Sénonie ainsi composée est-elle la *Senonia Maxima* des tablettes de bronze de Monségur ?

Des citations qui précèdent, nous concluons que c'est vers la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle que cet échange de nom fut fait pour *Agendicum* et pour beaucoup d'autres villes. Le nom gaulois d'Agendicum disparut avec la ville ouverte et florissante, la ville gallo-romaine ; et le nom de *Senones* ou Sens fut donné à l'*oppidum*, à la ville romaine restreinte et fortifiée, bâtie sur l'emplacement et avec les ruines d'*Agendicum*, la première capitale des Sénonais ; mais la tradition se perpétua.

VI

En effet ne voyons-nous pas un chroniqueur du IXe siècle, saint Prudence, rappeller un vieux souvenir que le temps n'avait pas effacé et dire, dans les *Annales* de Saint-Bertin : *Qui* (1) *kalendas septembris Ponteonem* (2) *regiam villam adveniens, per Catalaunos* (3) *et Cupedenses* (4) *Agedincum Senonum pervenit* (5).

Pourquoi M. Préau traite-t-il si mal le même auteur lorsque, rapportant qu'au concile de Savonières, en 859, le roi Charles présenta un acte d'accusation contre Wénilon, évêque métropolitain de Sens, il emploie la même expression : *Libellum accusationis contra Guanilonem Agendici Senonum Metropolitanum episcopum* (6). M. Préau ne veut pas qu'on accouple les mots

(1) Ludovicus, Germaniæ rex.
(2) Ponthion.
(3) Châlons-sur-Marne.
(4) Queudes, à 2 lieues de Sézanne (Aube).
(5) Texte donné par D. Bouquet.
(6) D. Bouquet. VII. 75. A.

Agendicum et *Senonum*, parce que César ne l'a pas fait ; il veut qu'on place une virgule entre *Agendici* et *Senonum* de la citation précédente, et que la traduction vraie soit *Guanilon d'Agendicum, évêque de Sens* (1). Pourquoi exige-t-il que saint Prudence, ayant l'intention de rappeler le lieu de naissance du métropolitain, écrive contrairement aux règles de la grammaire *Guanilonem Agendici* au lieu de *Guanilonem Agendicensem* ? Il ne s'agit donc pas de la place occupée par une virgule qui n'existait probablement pas, mais d'une faute grave de latin. L'intention de saint Prudence était donc bien de dire que *Wénilon était évêque métropolitain d'Agendicum, capitale des Sénonais.* Il rappelle simplement, comme il le fait dans la citation précédente, que le vieux nom de cette capitale n'était pas oublié. Provins n'avait pas encore tenté d'usurper le nom d'*Agendicum,* on ne peut donc accuser le saint évêque de prendre part à la lutte. Il est tout naturel que les archevêques de Sens, apposant leurs signatures au bas des chartes, n'aient point fait d'allusion au premier nom de la ville, siège de leur autorité métropolitaine. Ils signent une page d'histoire contemporaine. Mais il est bien permis à un chroniqueur, évêque de Troyes, racontant des faits contemporains, de dire ce qu'il sait concernant l'histoire ancienne d'une ville, antique métropole de laquelle relève son siège épiscopal.

VII

C'est *de par leur autorité privée et leur simple vo-*

(1) Ch. Préau, page 763, premier alinéa au § IV.

lonté, dit M. Préau (pages 766 et 727), que la *plupart des historiens et des géographes, des traducteurs et des commentateurs modernes des* COMMENTAIRES ont fait d'*Agendicun* la capitale des Sénonais sans se donner la peine d'aller *visiter l'emplacement de Provins (ville haute), ses situations géographique et topographique ainsi que les vestiges colossaux qui sont les preuves vivantes, les pierres parlantes de la substruction romaine.*

M. Préau ne va pas si loin que M. Opoix (1), il ne dit pas précisément que les fortifications de Provins ont été construites par César; mais seulement que la *haute ville a été transformée par des mains romaines pendant la campagne des Gaules,* page 766, § VI, et, à la page suivante, que *sa nudité gauloise a été voilée par la tunique pourprée de Probus, cachée à son tour par le manteau de velours des comtes de Champagne.* Ces doubles voiles nous auront empêché de voir les vestiges colossaux des substructions romaines de Provins; mais M. Allou les connaissait et fit visiter par des ingénieurs qui n'ont pu y découvrir de monuments romains. Et M. Barbié du Bocage n'a pu reconnaître du ciment romain dans aucun échantillon pris dans les différentes fortications de cette ville.

Admettons que les substructions de Provins soient romaines, qu'est-ce que cela prouvera en faveur de l'Agendicum de César ?

La ville de Sens peut montrer non seulement des

(1) Nous n'avons l'ouvrage de M. Opoix. Nous renvoyons au Mémoire de M. Allou, première partie, article premier.

murs romains authentiques encore debout et d'époques diverses, mais aussi, dans son musée, des pierres datées et des inscriptions romaines des quatre premiers siècles. Ce sont là de véritables *pierres parlantes,* dont la voix a plus d'autorité que la nôtre.

G. JULLIOT.

Sens, 28 novembre 1890.

LA QUESTION D'AGENDICUM

AU XVIIIe SIÈCLE

OPINIONS DE DEUX FUTURS ACADÉMICIENS (1) TOUCHANT SON EMPLACEMENT

Extrait de la correspondance originale des abbés Pascal Fenel, chanoine de Sens, et Le Bœuf (2), chanoine de Sens et sous-chantre d'Auxerre, pendant les années 1735, 36, 37 et 38, appartenant à M. L. de Fontaine, conseiller général de l'Yonne, avec notes, par M. G. Julliot, président de la Société archéologique de Sens.

Le Beuf à Fenel.

A Auxerre, ce 7 janvier 1735.

Je songe souvent à votre *Agendicum* ou *Agedincum*. Il n'y a, ce semble, que les *Tables* de Peutinger qui portent à croire qu'il étoit aux environs de votre ville de Sens ; mais ces tables sont un monument bien mal en ordre, je les ai encore vues en mon dernier voyage. Que penseriez-vous, si je disois que votre *Agendic* pouvoit être où est Saint-Martin-du-Tertre (3), ou bien sur la montagne vers Maillot (4), ou, au pis aller, dans quelque marais des Mâ-

(1) Le Beuf fut nommé académicien en 1740 et Fenel en 1744.

(2) On a respecté dans ce travail l'orthographe que ce savant donnait alors à son nom ; plus tard il remplaça Le Beuf par Lebeuf.

(3) Saint-Martin-du-Tertre est un village situé à l'O.-N.-O. de Sens, derrière la colline. L'église construite, sur la côte, domine à la fois le village d'un côté et la vallée de l'Yonne de l'autre.

(4) Maillot est un village situé à 3 kilomètres au S.-S.-O. de Sens dans la plaine.

lay (1) ? Les Gaulois aymaient ou les montagnes, ou les isles, ou les pays marécageux.

Fenel à Le Beuf.

Sens, ce mercredi 2 mars 1735.

Quand à la vraye situation de nostre ville de Sens (anciennement *Agendic* ou plutot *Aguédink)* (2), je vois que vous vous méfiés de l'autorité des tables dites de Peutinger. Effectivement elles se sentent fort de la barbarie des siècles où l'on les a faites ; quand on compare cela aux cartes de Delile (3), quelle différence ! Je doute même très fort que Ptolémée les eût figurées comme le sont celles de Peutinger. Mais tel étoit le sort de ces temps de la décadence romaine, on y négligeoit des sciences que les Grecs avoient longtemps auparavant porté à un grand point de perfection. Mais quoyque tout cela ne soit que trop certain, cet ancien monument est précieux et utile. On y apprend toujours la direction des voyes militaires et la distance communément estimée entre les villes, c'est toujours beaucoup. Cela peut nous servir à retrouver la place des anciennes.

Je croy même pouvoir dire sans beaucoup hazarder que les distances itinéraires, que nous ont laissé les anciens, étoient plus exactes que celles que nous donnent nos esti-

(1) Les Mâlay sont deux villages situés à l'est de Sens, dans la vallée de la Vanne, l'un à 5 et l'autre à 8 kilomètres.

(2) L'inscription de C. Amatius Paterninus, dans laquelle on trouve la variante *Agiedicum* fait penser que le *g* devait avoir une prononciation adoucie comme dans tous les mots français commençant par *ge*. Y aurait-il une relation entre ce nom de ville et le nom d'homme *Agedovirus* qui figure sur une inscription de Nantes donnée par M. R. Mowat, Revue archéol., fév. mars 1878?

(3) Guillaume Delisle, professeur de géographie de Louis XV, fut membre de l'académie des sciences. Ses cartes opérèrent une réforme complète dans l'enseignement de la géographie.

mes communes d'à présent. En effet, nos lieues varient de longueur souvent dans la même contrée, au lieu que les anciens comptoient par milles qui, s'ils n'étoient pas mesurés géométriquement, l'étoient au moins d'une manière approchée par le nombre des pas ; M. Delile a trouvé à proportion plus d'erreurs dans les cartes des géographes modernes que dans les mesures des anciens, par exemple il a trouvé que les anciens nous avoient laissé juste la la distance de la Sicile et de l'Afrique, et que nos modernes l'avoient falsifiée. Ce point n'est pas l'unique en cette matière sur quoy il faille rendre gloire à l'antiquité. Nous avons eu encore plusieurs pierres milliaires qui n'ont pas changé de situation, on peut, par leur secours, fixer le mille romain, et je crois que quelqu'un l'a déjà fait ; mais ma mémoire ne m'en fournit ny le nom ny le tems. Si vous savés quelque chose de particulier là-dessus, vous me ferés plaisir de m'en faire part ; mais je reviens à Sens.

Vous dites qu'il n'y a que ce *monument bien mal en ordre* (les tables de Peutinger) *qui, ce semble, porte à croire qu'Agendicum estoit aux environs de la ville de Sens.* Puis, vous me demandés ce que je penserois *si vous disiés qu'Agendicum étoit où est Saint Martin-du-Tertre ou sur la montagne vers Maillot ou au pis aller dans quelque marais des Málay.* Vous ajoutés que *les Gaulois aimoient les montagnes, ou les isles, ou les pays marécageux*, pour y placer leurs villes apparemment. A l'égard de cette dernière réflexion, je la croy sans difficulté, et je pense même vous en avoir touché un mot dans quelqu'une de mes lettres, et je me souvenois alors d'avoir lu cette pensée dans un endroit de la bibliothèque angloise commencée par Michel de Laroche, et continuée par Armand de la Chapelle, mais je vous prie de faire attention qu'il ne s'agit pas icy d'une

ville gauloise, mais d'une ville devenue romaine, et capitale d'une des Lyonnoises sous les Romains, ville qui (si elle a eu une situation sauvage et barbare sous les Celtes) a dû changer de lieu et de sit et en prendre un plus humain et plus commode, plus conforme aux besoins du commerce et de la navigation sous les vainqueurs. Ce que je dis là est plus que probable, car la table de Peutinger nous montre qu'un chemin militaire traversoit cette ville. Auroit-on fait aller ce chemin par les montagnes de Saint-Martin ou de Maillot ou par les marais de Malay, tandis qu'on avoit la plaine devant soy ? Enfin il ne reste plus aucun ancien chemin dans tous ces endroits là, où il en auroit fallu faire exprès, au lieu que celui de la plaine étoit pour ainsy dire tracé par la nature (1).

Il m'étoit venu en pensée que la ville d'*Aguedinc* auroit pu estre bâtie dans l'ile Saint-Maurice (2), comme l'ancien Paris et l'ancien Melun ont étés aussy dans des iles. On y trouvoit la sureté de la situation avec la facilité de la navigation, mais cette conjecture est détruite sans ressource par une espèce de découverte que j'ay faite icy. En voici l'histoire :

L'on vint m'apprendre, il y a quelques jours, qu'on avoit trouvé, après les grandes eaux de cet hyver, à la descente de l'abreuvoir du Clos-le-Roy (3), une espèce de fosse pleine d'os humains, que la rivière, en se retirant, avoit

(1) Je ne sache pas que l'on ait fait des fouilles pour reconnaître si le *Chemin des Pêcheurs*, qui conduit au gué de Salcy, serait la naissance d'une voie romaine.

(2) L'île de Saint-Maurice ou île d'Yonne, située entre les deux ponts, provient de plusieurs îlots. Deux figurent encore sur la carte du Dépôt de la guerre, dressée en 1837. Le bras le plus important de l'Yonne coulait autrefois à l'ouest de cette île.

(3) Le Clos-le-Roy est aujourd'hui une place plantée d'arbres, au N.-O. de la ville, sur la rive droite de l'Yonne.

laissé découverte. Je m'y transportay et je commençay par visiter toute la berge de ce côté là, depuis le bout du Clos-le-Roy jusqu'à l'abreuvoir, je vis que cette berge n'étoit visiblement qu'un crément de rivière. Ainsy notre rivière, en mangeant beaucoup de terrain où il y avoit une rue et des maisons bâties derrière le clos des Capucins et le jardin du feu président Vesou, n'a fait que reprendre ce qu'elle avoit elle-même formé. Quand à ces os humains, je trouvay qu'ils étoient enfermés dans la profondeur de la berge, au-dessous d'une espèce de motte ou d'éperon, à côté de l'abreuvoir, plus élevé que les environs, et qu'on avoit creusé dedans pour examiner ce que c'étoit, après que la rivière avoit emporté la terre qui couvrait la première couche de ces os. Cela ne me parut pas avoir l'air de cimetière, mais d'une fosse où on avoit mis des morts en temps de peste ou de quelque siège de la ville de Sens. Ce qui suppose toujours que cet endroit n'étoit pas alors au bord de la rivière, comme il l'est à présent. Je remarquay encore que cette berge étoit comme traversée d'espace en espace de quelques restes de murs presque tous perpendiculaires à la direction d'icelle, comme si l'on eut voulu faire des massifs de massonnerie pour empescher l'effort de l'eau. Néanmoins, des personnes qui étoient avec moy crurent y découvrir des restes de bâtiments qu'ils croyoient avoir servi à d'autres usages que celui que je viens de dire. Tout cela prouve au moins que ce bras de rivière a changé quelque peu de lit et s'est avancé du côté de la ville ; mais ce qui me faisoit peine dans cette supposition est que je voyois que notre premier pont (qui est très ancien et tombe de vieillesse) (1) ayant l'ouverture

(1) Ce pont a été reconstruit de 1739 à 1742. (Cartulaire sénonais de B. Taveau. Sens, 1884, p. 200). L'ancien avait six arches ; le nouveau n'en a que trois.

de ses arches tournée du côté du Clos-le Roy (ou à peu près) ne permet pas de croire que la rivière ait pu avoir autrefois son cours tourné autrement qu'elle ne l'a maintenant. Cette difficulté que je me faisois fut résolue sur-le-champ par un des assistants qui dit qu'autrefois le pont étoit dans le milieu de l'île Saint-Maurice, que la rue étoit encore élevée en cet endroit, et que les maisons situées en ce lieu avoient pour caves les arches de cet ancien pont ; qu'en mémoire de cela, ces maisons payoient chacune 14 s. 6 d. de rente foncière et seigneuriale au domaine ; tous ces faits sont certains, comme je l'ay appris depuis de gens dignes de foy. Et l'on m'a même conté qu'un homme, qui avoit acheté trop cher une de ces maisons, avoit fait casser son marché sous prétexte que le vendeur avoit tu ladite rente dont elle étoit chargée. Voilà donc l'ile de Saint-Maurice assez récente, et il n'y a pas lieu de croire que les Celtes ny les Romains y ayent jamais bâti de ville. Cela posé, nos ponts d'à présent n'ont peut-estre pas plus de 4 ou 500 ans d'antiquité, et l'église Saint-Maurice aura été bâtie entre l'ancien pont et la porte d'Yonne, dans une place qui est devenue depuis une ile par la séparation de la rivière en deux, mais aussy il est difficile de faire quadrer tout cela avec une certaine tradition, dont je vais vous parler tout-à-l'heure, après vous avoir fait remarquer auparavant que si nous avions de bons dictionnaires *bas-bretons*, *gallois* et *basques*, on trouveroit dans ces langues (qui sont des restes de l'ancien celtique) des facilités pour expliquer les anciens noms de nos villes qui étoient tous significatifs ou appellatifs (comme il est constant à l'égard de *Lugdunum* par exemple, qui signifie *Montagne des corbeaux)*, mais ce secours nous manque. Si nous venions à l'avoir, il ne faudroit pas en abuser comme le P. Perron qui, voyant plusieurs noms assez

semblables dans le bas-breton, le latin et le grec, au lieu d'en conclure que les Celtes avoient emprunté ces mots des latins, a mieux aimé soutenir que les Romains les avoient pris des Celtes, mais personne n'en a rien cru.

. . . . . .

Mais voicy bien autre chose, il s'agit d'une inscription qu'on ne prétend pas moins antique que le temps des *Césars* et qui a certainement existé, mais que l'on a détruite avec l'édifice qui la portoit, il y a tout au plus trente ou quarante ans, c'est-à-dire depuis la première création des maire et eschevins de cette ville en charges, car c'est un maire de cette espèce qui a privé la ville de cet ornement. Voicy le fait :

Dans un certain itinéraire de France, sous le titre de *Guide des chemins,* 3e édition, chez Charles Etienne, 1553, p. 43, il y a ces mots : *Sens, dite sans Bourgogne, parce que combien qu'elle tienne de la Bourgogne, toutefois elle est de la Brie* (1), *ancien siège des Sénois sur la rivière d'Yonne icey* (2) *hors la ville les anciens repaires de Jule Cæsar et à la porte d'Yonne une maison qui a pour titre* CARCER CÆSARIS (3).

Ces anciens repaires doivent estre ce que nous appelons la *Motte du Siarre* (4) et dont je vous ai tant parlé d'autre fois.

(1) Sens a fait partie du domaine royal, a eu ses comtes particuliers, a fait partie de la Bourgogne et du gouvernement de Champagne, mais n'a jamais appartenu à la Brie.

(2) Je n'ai pu lire ce mot.

(3) On lit dans un ouvrage un peu postérieur intitulé : *Les Antiquités et Recherches des villes de la France, par André du Chesne Tourangeau,* seconde partie, Paris, Jean Petitpas, 1609, à la page 382 : « Hors ceste belle « Ville (Sens) se voient encores les anciens repaires de cest empereur « (J. César), et à Yorie d'Yonne, une maison qui a pour titre : *Carcer* « *Cæsaris.* »

(4) La Motte du Ciar ou camp de César est située près du confluent de l'Yonne et de la Vanne. Toute construction au-dessus du niveau du sol a

A l'égard du Carcer Cæsaris, j'avois bien oui dire que Cæsar avoit été autrefois en prison à Sens, et que l'on prétendoit prouver cette ancienne tradition sénonoise par une inscription ; mais je m'en étois moqué, et avec raison. Je vois bien que c'étoit la fausse interprétation que des ignorants avoient donné à ces mots *Carcer Cæsaris* qui avoit donné lieu à cette fable ; car ces mots ne veulent dire autre chose que la *Prison batie par ordre de Cæsar*, comme on diroit parmi nous la *Prison royalle ;* comme le *Tullianum* de l'ancienne Rome ne veut pas dire la *prison où l'on avoit mis*

disparu. Des fouilles exécutées, par la Société archéologique de Sens, y ont amené la découverte de nombreuses substructions, entre autres les fondations d'un riche édifice entouré de murs formant une enceinte rectangulaire de 396 mètres de long sur 198 mètres de large avec un hémicycle de 225 mètres de diamètre à l'ouest et une porte de 13 m 60 à l'est. Cette enceinte qui présente une surface égale à environ le quart de celle de l'enceinte fortifiée de la ville actuelle, est traversée par le bras le plus méridional de la Vanne, bras que l'on considère à tort comme son ancien lit, les autres étant artificiels et ayant leur radier à un niveau supérieur. Ce bras n'a pu couler à travers l'enceinte de la Motte du Ciar que par suite de tranchées, que nous avons vues, faites dans les murs romains. Le lit de la vraie Vanne a été surélevé artificiellement pour augmenter la chute des Moulins du Roy. A l'époque romaine, elle baignait la partie septentrionale de l'enceinte, tandis que l'Yonne baignait la partie circulaire de la partie occidentale, comme le prouve le plan cadastral.

Partout l'enceinte est double, excepté à l'est où elle est triple. Sa construction est de l'époque romaine, mais antérieure à celle des murs d'enceinte de la ville et contemporaine de celle de l'aqueduc romain, c'est-à-dire du Ier ou du IIe siècle.

Nous avons découvert en 1877 l'endroit où les fortifications de la fin du IIIe siècle se croisaient avec l'aqueduc romain, et reconnu qu'à cette jonction, les fondations du mur de ville reposaient sur les ruines du mur de soutènement de cet aqueduc. Certains matériaux de l'aqueduc ont donc pu servir ainsi que ceux de la Motte-du-Ciar à l'édification des murs de ville, et la destruction de l'aqueduc et du palais situé à l'endroit, appelé aujourd'hui Motte-du-Ciar, remonte par conséquent, à la deuxième moitié du IIIe siècle.

Tullius, mais la *prison batie par Tullius. Mais*, me dirés-vous, *ce livre parle bien de cette inscription*, *mais c'est sur une tradition populaire qui n'a pas de fondement. L'inscription a-t-elle réellement existé ?* Ouy monsieur, car celuy chez qui je demeure en pension depuis quelques années, très honnête homme et au témoignage duquel je crois qu'on peut s'en rapporter, père du sous-bibliothécaire du Chapître (1) que vous connoissés tant, m'a dit et affirmé avoir vu et lu plusieurs fois cette inscription avant la destruction du bâtiment qui la portoit. Il ajoute que ce bâtiment étoit à l'extrêmité du pont d'Yonne, et même en partie sur le bout dudit pont du côté de l'église de Saint-Maurice, que c'étoit comme une espèce de corps de garde ou d'entrée de ville, au travers de laquelle on passoit, et que le tout fut détruit sous la mairat d'un M. Marcellat, il y a environ trente ans. Il faut convenir que ce récit ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que je vous ay mandé plus haut sur la nouveauté de nos ponts d'Yonne, (vous voyés bien que je ne veux pas vous tromper). Il faut encore dire que la représentation que fait M. Mahiet ne s'accorde pas avec l'idée d'une prison ; mais je vous rapporte fidèlement ce que j'ay appris. Je n'accommode pas les faits à mes idées, mais je veux prendre des idées justes sur des faits certains. Ce qu'il y a de singulier est qu'ayant interrogé là-dessus plusieurs anciens du pays, pour le moins aussy agés que M. Mahiet, nul ne m'en a pu rien dire, tant est grande l'inattention des hommes pour les choses qui ne les touchent pas d'une certaine façon ! Le moine Morin, dans son *Histoire du Gâtinois*, parle aussy de ce *Carcer Cæsaris;* mais il y mêle tant de bévues, aussi bien que sur presque tout ce qu'il dit de cette ville de Sens, que son témoignage

(1) M. l'abbé Mahiet d'abord chanoine de l'autel N. D. devint grand chanoine de Sens en 1747. Il fut bibliothécaire du Chapître.

ne doit estre compté pour rien (1). Il a fait un si affreux galimathias en parlant de la porte Saint-Didier, de la Grosse-Tour, de la tour qu'il appelle d'Yorc de la porte d'Yonne et du *Carcer Cæsaris*, que ceux qui connoissent les lieux croyent rêver, quand ils lisent cela (2). En vérité nous sommes bien à plaindre si les historiens et les géographes ne sont pas plus exacts que ce misérable auteur, qui cependant écrivoit à Ferrières, et qui avoit vu plusieurs fois la ville dont il parloit. Au reste avant de quitter ce sujet, il faut remarquer que je n'attribuerois pas cette

(1) Cet ouvrage a été réédité avec luxe, en 1883, par M. H. Laurent imprimeur à Pithiviers, 2 vol. in-4°. Un troisième volume qui parut en 1889, contient des notes rectificatives ; mais toutes les erreurs n'ont pu y être corrigées.

(2) Dom Morin, page 634 de son *Histoire générale des pays de Gastinois, Sénonois et Hurepois*, parle, en effet, du *Carcer Cæsaris* qu'il appelle prison de César et qu'il place dans *une forte tour ditte d'Yorc sur la rivière d'Yonne*. Il rapporte les opinions diverses, qui en font soit un lieu de captivité du conquérant des Gaules, soit une prison établie par lui pour y enfermer des captifs. Il indique en marge que l'*Histoire de Bretagne*, liv. I, chap. 22, place cette tour près de la porte Saint-Didier. Il ne mérite pas, pour ce passage, la critique un peu acerbe de l'abbé Fenel.

Nos chroniqueurs modernes ont aussi parlé de cette fameuse inscription :

1° M. Th. Tarbé, *Histoire de Sens*, publiée en 1838, pages 134-137, place cette tour sur l'emplacement de la cour *Voisine*, rue Saint-Didier, et en fait une dépendance de la maison des sires de *Voisines*. Il ajoute à l'inscription le vers suivant :

Julius hanc, Senonis captus, retrusus in ædem.

et attribue à Dom Morin des citations que cet auteur n'a point faites.

2° M. Ch. Larcher de Lavernade, *Histoire de Sens*, 1845, pages 20 à 23 et 219 à 220, place la prison de César sur l'emplacement d'une maison, attenante à la porte Saint-Didier, à droite en sortant de la ville. Il a lu de ses yeux l'inscription *Carcer Cæsaris* sur le linteau de la porte de cette maison ; mais il ajoute que ce n'était qu'une reproduction de l'inscription originale ne remontant pas au-delà du XVIIe siècle ; la maison, alors en ruine, avait été construite par le président de Lavernade.

inscription au temps du premier Cæsar, mais à un temps bien postérieur où le nom de *Cæsar* étoit équivalent à celuy de *souverain*. J'ajoute enfin qu'elle étoit sur grosse pierre en lettres romaines. Passons à d'autres choses. . .

. . . . . .

Fenel à Le Beuf.

A Sens, ce mercredy 21 octobre 1735.

. . . . . .

Savoir présentement où étoit donc anciennement *Agendicum* et si l'on n'a fait que restraindre l'étendue de ses murs trop vastes ou si sa position étoit entièrement diverse de la ville d'à présent, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Pour moy, je croirois que *Agendicum* s'étendoit le long de l'eau depuis la Motte du Siarre, jusqu'à l'endroit où sont aujourd'huy les Capucins (1), en sorte que sa figure étoit celle d'un cercle coupé par la moitié. Le quay depuis la Motte jusques aux Capucins en faisoit le diamètre, et la figure circulaire des anciens murs alloit jusqu'à l'endroit où est aujourd'huy la cathédrale (2). Dans la décadence de l'empire romain (3), on trouva apparemment que cette

(1) L'ancien couvent des Capucins était au nord du Clos-le-Roy ; ses dépendances touchaient le chemin de halage.

(2) L'*Agendicum* gallo-romain, formé par l'agrandissement de l'*Agendicum* gaulois ou construit à côté, s'étendait bien le long de la rive droite de l'Yonne, dans les limites que lui donne Fenel ; les découvertes faites depuis son époque le démontrent parfaitement. Mais vers l'est, la ville s'étendait bien au-delà de l'emplacement de la cathédrale ; l'ampithéâtre des arènes est à 500 mètres au-delà de cet édifice et le temple payen, consacré par saint Savinien au Sauveur du monde dans le quartier Vif (In vico qui dicitur Vivus) sur l'emplacement actuel de l'église de Saint-Savinien est à près de 1 500 mètres.

(3) M. Lallier a le premier démontré (Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. I, p. 63 et suivantes) que ces fortifications doivent remonter à Constance Chlore ; et cette date a été admise pour beaucoup d'autres villes des Gaules.

situation de la ville la rendoit d'une difficille garde, et facile à surprendre à cause de la trop grande étendue de ses murs (1) et de l'extrême longueur de son quay, que les débordements de la rivière d'Yonne pouvoient d'ailleurs facilement endommager. On prit donc le parti de séparer cette ville totalement de la rivière, et de renfermer son enceinte entre les deux bras de la rivière de Vanne (2), qui luy devoient tenir lieu de fossés naturels, et par cette raison, il fallut allonger la ville à l'est, la rendre très étroite du sud au nord, et luy donner une forme à peu près ovale, qui est précisément l'état où elle est depuis plusieurs siècles. Vous savés d'ailleurs qu'il n'y a pas encore bien longtemps, il y avait un gros bras de la Vanne qui entouroit la ville du côté du nord. Cela posé, il aura fallu faire de nouveaux murs, on les aura tous faits en même temps à peu près et sur le même dessein (3). On aura employé tous les débris

(1) L'existence de murs d'enceinte est une supposition toute gratuite de la part de l'abbé Fenel ; on n'en a jamais signalé aucune trace. La ville romaine était ouverte et, si elle s'étendait, comme le suppose le savant abbé, jusqu'à la Motte du Ciar, c'était en rattachant à la ville proprement dite les villas qui l'entouraient. Quant aux murs de l'Agendicum gaulois, ils étaient tombés depuis longtemps. César s'était chargé de cette besogne.

(2) Les deux bras de la Vanne, dont parle ici Fenel, ne sont que deux subdivisions du ru de Mondereau versé dans les fossés au pied des murs d'enceinte. Le bras qui passait au nord de la ville faisait tourner un moulin non loin de la porte Saint-Antoine. Voir *Notice sur l'aqueduc romain de Sens*, par MM. Julliot et Belgrand. Paris. Dunod, 1875. — *Le ru de Mondereau et notes explicatives*, par M. G. Julliot. Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1877. T. XI, p. 184 à 204. — Bulletin de la même Société, 1885. T. XIII, p. 2.

(3) Ces murs sont bien ceux que nous voyons chaque jour disparaître et qui nous ont fourni les éléments d'un musée gallo-romain des plus curieux. Leur construction remonte à la fin du IIIe siècle. Ils ont été faits par les Romains encore payens qui les considéraient comme *res sanctæ* et qui cachaient dans leurs fondations les ruines et les débris de leurs temples *res sacræ*, et des tombeaux de leurs ancêtres, *res religiosæ* pour protéger ces

des anciens temples des payens qu'on aura pu recouvrer, on aura retourné les pierres et caché les inscriptions, enfin on aura fait la ville de Sens telle qu'elle étoit avant l'artillerie et le roy Jean, petite, ovale, deffendue par les bras de Vanne et non par des fossés (1), et entièrement séparée par un chemin de la rivière d'Yonne.

Voilà mes conjectures que je pourois appuyer de plusieurs remarques et entre autres de celle-cy : que la Motte du Siarre a dû estre la citadelle de quelque ville à cause de la triple enceinte de murailles qu'on peut prouver y avoir étés autrefois. Je pourois encore vous dire que l'on a trouvé des pavés de mosaïques vers les tanneries au dehors de la ville au sud (2) et plusieurs autres choses semblables, mais cette lettre est déjà trop longue. . . . . .

Le Beuf à Fenel.

A Paris, ce 24 décembre 1737

Je voulois, en second lieu, vous demander votre avis sur la position d'*Agendicum :* en posant que c'est Sens, il ne faut pas prendre cela à la rigueur. Je raisonne d'*Agendicum* et de *Senones* comme j'ay fait de *Noviodunum* et d'*Augusta Suessionum.* Noviodunum étoit la montagne à demie lieue de la rivière d'Aisne, sur laquelle étoit cette ville, dont le

souvenirs contre de nouvelles profanations. C'est là une idée émise, en 1877, par M. H. Schuermans qui étudiait alors la construction des principales enceintes romaines encore debout. Et M. Lallier considère nos murs comme étant ceux qu'une vieille tradition rapporte avoir été marqués du signe de la croix par saint Savinien. L'apôtre sanctifiait ainsi pour les chrétiens des murs que, de leur côté, les payens regardaient comme chose sainte.

(1) Fenel regarde à tort les fossés des fortifications de Sens comme ayant été creusés pour la première fois au XIVe siècle. Voir Julliot et Belgrand, *Notice sur l'aqueduc romain de Sens*. p. 25.

(2) Voir *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XII, p. 226 à 238.

nom est resté à Noyon. Les Gaulois se transplantèrent dans la plaine sur le bord de la rivière et jouirent de toute ceste plaine pour leurs maisons écartées les unes des autres ; mais cette seconde demeure ditte *Augusta Suessionum* suivit ensuite le sort de la religion, et l'endroit où étoient cantonnez les chrétiens vers l'an 320-350 devint la ville.

A Auxerre de même, Vellaunodunum étoit la ville gauloise sur une montagne à demie lieue du lieu où est Auxerre (1). Les Gaulois, subjugués par les Romains, descendirent dans la plaine sur le bord du ruisseau où s'est conservé le nom de Vallan dans un hameau et dans ce ruisseau. Leur nouvelle ville fut nommée *Autricum*, elle n'étoit pas fermée de murs vers l'an 260. Cet *Autricum* cessa peu à peu d'être habité, lorsque la foy prit racine, parceque les chrétiens se retirèrent à mi-côte, et s'y fermèrent après la paix de l'Eglise, des matériaux provenant en partie des temples et statues démolies. Et alors on dit Autissiodurum.

Voila trois stations que je fais tenir à Soissons et à Auxerre (2), je crois qu'il en a été de même à Sens et que *Agendicum* étant déserté, les *Senones* furent bâtis dans la plaine vers Saint-Paul (3) vers le chemin de Saint-Prest (4) et la plaine qui est à droite en allant à Rosoy (5). Vous scavés que la Motte-Ciar y reste encore. Mais la prédication de l'Evangile fit séparer les habitants, et les chrétiens

(1) Dans sa réponse à cette lettre, Fenel réfute l'erreur de Lebeuf qui identifie *Vellaunodunum* avec Auxerre.

(2) Voir plus loin la réponse de Fenel à cette hypothèse de Le Beuf. *Cette opinion ne peut se soutenir aujourd'hui pour Auxerre.* (Note de M. Quantin.)

(3) Saint-Paul-lez-Sens, abbaye située entre la ville et le confluent de la Vanne et de l'Yonne.

(4) Saint-Pregts, faubourg au sud de la ville.

(5) Rosoy, premier village qu'on rencontre en suivant la route de Lyon, il est à 4 kilomètres de Sens.

s'assemblèrent au nord, où ils ont été depuis fermés de murs construits des démolitions des batiments et temples payens. Mais où étoit d'abord *Agendicum*. C'est ce que je cherche : Etoit-il sur une montagne? Il n'y a pas de *Dunum* dans ce mot. Etoit-il vers Malay, vers Maillot ou vers Saint-Bond, vers Paron? Si vous demandiez le nom des cantons et climats (1) des environs de votre ville peut être découvriez-vous quelque nom qui y auroit du rapport. Je n'ai pu voir ce que dit Herickius sur cette étymologie. Ne viendrait-elle point d'*Argendicum* ou *Argenticum* comme *Argentaria*, *Argentoratum*. En ce cas nous aurions *Arg* qui. en Lombard ancien, signifie *terra iners*, *inutilis*. Il y en a, ce semble beaucoup vers Saint-Bond ou vers Saint-Martin. Si c'est d'*Haga* ou *Haia*, petit bois, haye, c'est à vous à déterminer; pour ce qui est d'*Etinc* ou *Dinc* ou *Endic*, je m'y prends [perds]. Tachez de découvrir ce Fréret (2) celtique.

Fenel à Le Beuf.

A Sens, ce 31 décembre 1737

Tout ce que vous dites, monsieur, sur les trois diverses stations que vous faites faire aux villes gauloises (et dont vous donnés exemple par *Soissons* et par *Auxerre* et dont vous voudriez faire induction pour *Sens*), est assurément très ingénieux mais permettés moy de vous dire, avec cette liberté aimable et cette candeur que les sciences authorisent et même ordonnent et dont par conséquent vous ne vous offenserés pas, que je ne crois pas qu'il faille étendre cette espèce de systhème à tous les cas particuliers et qu'il ne faut le faire que quand quelques raisons y authorisent dans le détail.

(1) Par cantons et climats il faut entendre les lieux dits.

(2) Allusion de l'abbé Le Beuf à l'un de ses savants contemporains, membre de l'Académie des inscriptions.

Il arrive à tous ceux (presque), qui ont fait des découvertes heureuses dans l'antiquité ou dans les sciences conjecturales, d'en faire des applications et des maximes généralles qu'on appelle des *systhêmes*. L'expérience les a démenti presque tous, c'est ainsi que ceux qu'on avoit fait à l'égard des médailles ou des inscriptions ont été détruits *funditùs*. J'en dis de même avec tout le respect qui est dû à tout ce qui vient de vous et *cum bonà venià*, de votre conjecture sur les trois stations des villes gauloises, Il n'est rien moins que certain qu'on les mit toujours dans des lieux montagneux au contraire; je vois positivement dans Cæsar qu'ils affectoient de bâtir leurs maisons proche les rivières et les forets pour éviter les chaleurs, *et sunt ferè domicilia Gallorum qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.* (De Bello Gallico VI 139)

Je sais que vous ne prétendés pas mettre toutes ces villes sur des montagnes, mais vous voulés toujours les mettre dans des lieux de difficile accès et différens de la position qu'elles ont eu depuis, cela est véritable à l'égard de quelques unes, mais non de toutes assurément. Car enfin pourquoy ne pas vouloir qu'elles soient en grande partie sur le même lieu qu'autrefois, puisque je prouve que les Gaulois aimoient à bâtir le long des rivières et que pour les forêts qu'ils recherchèrent, on peut les faire venir partout ou peu s'en faut; d'ailleurs le saut que vous faites faire à Auxerre suppose que c'est *Vellaunodunum*, mais je n'en conviens aucunement; car si cela est, il faut que *Genabum* ne soit plus Orléans, mais Gien. *Genabum* ne sera plus alors une ville des Carnutes, comme le dit Cæsar, ny une ville qui est marquée dans tous les itinéraires et dans la carte de Peutinger pour estre aux environs du lieu où est aujourd'huy Orléans; sans parler de l'étymologie de *Guépins* tirée de

Guenapenses. Ces raisons sont si fortes que je ne puis accorder que *Vellaunodunum* soit proche Auxerre, et votre nom de *Vallan*, qui est votre plus forte preuve, ne me paroit signifier et prouver autre chose sinon qu'il y a eu autrefois là un bourg d'un nom semblable à celui des *Vellauni* ou habitans du Vellay. Je ne vois que le seul *Robert Cænalis* qui soit de votre opinion, tous les autres cherchent *Vellaunodunum* sur le chemin de Sens à Orléans, ou du moins presque tous.

Il faut raisonner de même sur le systhème du père Chamillard touchant les changements des villes, qui étoient originairement payennes et qu'on a abandonné pour en bâtir d'autres dans des lieux qui étoient un peu éloignés. Cela est arrivé à la vérité à Lyon, à Rome, à Autun, mais cela est arrivé à Rome parce que l'on a eu la dévotion de venir demeurer proche l'église de Saint-Pierre au mont Vatican, ce lieu étoit plein de tombeaux, selon un historien romain, et très malsain selon Tacite ; et quand le paganisme fut aboli, on regarda ces tombeaux comme des lieux qui n'appartenoient à personne, et l'on y fut bâtir comme sur un terrain neutre. Cela ne se seroit pas pu faire tant qu'il y avoit des payens subsistans, car il y avoit des lois formelles qui deffendoient de toucher à leurs sépulchres, et ainsy on n'est venu bâtir au Vatican qu'après la destruction du paganisme et non pas quand la ville étoit pour ainsy dire *mi-partie.* Il en fut de même à l'égard du Champ-de Mars, qui fut rempli de maisons quand les exercices et les assemblées des Romains dans ce lieu furent absolument tombées. Ainsy la Rome moderne (qui est presque toute batie sur le Champ-de-Mars et le Vatican) a été mise en ce lieu, non pas dans le temps de la séparation des chrestiens d'avec les payens, mais après qu'il n'y eut plus de payens du tout Il en faut dire de même à peu près de

Lion et d'Autun, et j'en trouverois des preuves, si j'avois étudié le sol de ces villes comme j'ay fait celuy de Rome; donc de vouloir étendre ce qui est arrivé à ces villes à toutes les autres, c'est à quoy je ne vois pas la moindre apparence, tout au plus leur terrain étant trop ample pour le nombre de leurs habitants diminué par les guerres et les malheurs de la chute de l'empire, on aura restraint leur enceinte et puis c'est tout.

Je conviens qu'il semble que le sol de Sens s'étendoit autrefois vers Saint-Paul, mais il le semble seulement, et les preuves en sont minces.

La *Motte du Ciarre* me paroit avoir été une forteresse pour boucher le passage de la rivière d'Yonne et pour brider la navigation (1), l'enceinte dont on voit les vestiges est très peu considérable, et paroit néantmoins avoir eu deux murs, ce qui indique un espèce de fort et non pas une ville. D'ailleurs l'abbaye de Saint-Paul a eté batie par l'abbaye de Dilo, pour luy servir de refuge dans les guerres civiles (2). C'étoit alors un terrain vain, à ce qu'il

(1) L'abondance des marbres les plus rares trouvés dans le voisinage du palais qui s'élevait dans l'enceinte de la Motte du Ciar, a fait rejeter l'idée d'une forteresse, d'un camp; mais nous pensons qu'il ne faut pas être absolu, et nous admettrions volontiers que l'enceinte, plus que suffit sante pour contenir deux légions, eût été un camp permanent comme les *Castra prætoriana* aux portes de Rome. Pendant la conquête des Gaules, César laissait ordinairement deux légions à poste fixe à Agendicum. L'emplacement de la Motte du Ciar semble avoir été favorable à leur campement, et la plaine qui l'avoisine propre à recevoir les autres légions qu'il y envoya ou conduisit momentanément. Après la conquête, ce même emplacement pourrait bien avoir été la demeure du gouverneur de la Sénonie, *vir consularis* ou *præses*, et des troupes nécessaires à la garde du pays. M. Thiollet, après avoir émis l'idée que c'était l'emplacement de Thermes analogues à ceux de Dioclétien, en a tenté une curieuse restauration comme camp prétorien.

(2) La date de la fondation de l'abbaye de Dilo est 1134; celle de l'ab-

semble Si c'eut été une partie de l'ancienne ville, il eut appartenu aux comtes de Sens, mais non. Et quand les vicomtes voulurent faire bâtir le moulin bannal de Sens, ils furent obligés d'acheter un très petit espace de terre des moines de Saint Paul. Ce sont des faits certains. Le peu de ruines et de marques d'antiquités trouvés dans ce quartier (et qui se réduisent à quelques pavés d'une brique singulière et à un petit canal) ne prouvent absolument quoi que ce soit, puis qu'il pouvoit y avoir une maison hors l'enceinte de la ville. D'ailleurs l'enceinte de la ville peut avoir été diminuée Enfin il était naturel aux Gaulois de bâtir une ville au bord d'une rivière, qui formoit une assez grande ile, et vis à vis le confluent d'un assez grand ruisseau qui formoit en cet endroit quelque marais impraticable. D'ailleurs ils avoient vis-à-vis d'eux au couchant des montagnes d'une difficile descente, et dont on pouvoit aisément fermer les deffilés, surtout les ouvertures les plus commodes de ces montagnes n'ayant etés pratiquées qu'au xve siècle. Ils étaient donc fermés d'un côté par un marais et de l'autre par des montagnes.

Ainsy je mettrois les commencements de Sens dans l'ile Saint-Maurice, à l'exemple de Paris, de Melun, et peut-estre de plusieurs autres villes gauloises, et ensuitte on bâtit vers la porte d'Yonne sur le bord de l'eau.

A l'égard de l'étymologie de ce nom, j'y vois le mot *Dik* qui a été terminé à la latine, par les Romains, ce mot doit avoir une signification notable en celtique Je ne la say pas, mais je crois que cela signifioit *pont* ou *passage*. et effectivement les Flamants appellent encore aujourd'huy

baye de Saint-Paul nous est inconnue, mais elle existait déjà au xe siècle, puisqu'en 933 le roi Raoul confirma une donation qui en fut faite en faveur de l'un de ses fidèles Adelardus par l'évêque Ansulus. Elle fut réunie à l'abbaye de Dilo en l'année 1193 sauf les droits de la cathédrale de Sens

les amas de terre pour arrêter l'eau *Dijk* d'où nous avons fait le mot *Digue*. Or les digues ont beaucoup de rapport avec les ponts, puisqu'il faut, pour faire ceux-cy, bâtir solidement dans l'eau, et en quelque façon, arrêter les eaux pour en venir à bout. Ainsy *Aguendik* ou *Agandik* voudra dire *passage sur Agan* et *Agan* aura été l'ancien nom de l'Yonne, qu'on aura travesti ensuitte en *Ican* ou *Icaun*, d'où l'on aura fait *Icauna*.

Me voilà, comme vous voyés, enfoncé dans les conjectures bien avant ; je ne suis pas prest à en sortir, je pense encore que dans l'ancien celtique le mot *et*, ou *eti*, ou *eté* signifioit un port, ou le bord de la rivière, ou le bord de la rivière, ou le bord de la mer. Ce qui me fonde dans cette conjecture est que je vois les deux villes, que Cæsar nous fait connoitre pour avoir été sur le bord de deux grandes rivières, Paris et Decise, nommées de noms qui finissent par *ete* ou *eti*, *Lutet* ou *Leuket* et *Decet ;* car *a* ou *ia* est une addition romaine, d'ailleurs les *Venet* et les *Calet*, qui habitoient, ainsy que les *Namnet*, le bord de la mer ou d'une grande rivière, ont aussy des noms qui finissent par *et* ainsi que les *Nemet* au bord du Rhin, Voilà un essay de mon projet et de ma méthode pour retrouver quelque chose de l'ancien celtique. C'est à vous maintenant, monsieur, à examiner et à critiquer mes conjectures, avec la même liberté et la même franchise dont je me sers envers vous, bien sûr que vous devez estre, que j'en seray ravi de mon coté et que vous ne vous en offenserés pas du vôtre suivant l'axiome

Diversa sentire de rebus iisdem
Icolumi semper licuit amicitia.

Vous, qui avés des livres à foison, c'est à dire dans les bibliothèques, pouvés consulter les dictionnaires *bas-bretons*, dont il y en a trois ou quatre notamment d'un *Rostrenen*,

capucin, et les *gallois* et les *basques*, s'il y en a, ce sont là les restes de notre pauvre *celtique* que je crois très différent du *teuton* et partant du *lombard*, idiôme du teuton, et dans lequel je ne voudrois pas trouver la source du nom de *Sens ancien*, ny de Strasbourg, qu'un autre tireroit avec autant de vraysemblance du grec *Argos* inutile, inculte.

Je reviens à nos villes gauloises que vous faites changer de place d'une manière charmante. Je ne puis croire que cela soit arrivé à Bordeaux, ny à Toulouse, ny à Narbonne, ny à Aix, ny à Arles, ny à Rouen, mais je suis sûr que cela n'est arrivé ny à Reims, ny à Paris, ny à Marseille, ny à Vienne, ny à Bourges, ny à beaucoup qui se sont seulement diminué ou agrandi respectivement. . . . . .

Je ne sache aucun lieu icy autour qui commence par *Aguen* ou *Agan* ou *Arg*, peut-estre y en a-t-il sans qu'on le sache, mais il y a un reste d'anciennes arènes, vers le Charnier, et un lieu où autrefois on battoit monnoye vers le même endroit... Mandés-moi, je vous en prie, ce que vous pensés de ce fatras de remarques indigestes et excusés ma liberté. Usés en de même à mon égard, c'est le plus grand plaisir qu'il y ait. Je prendray tout en bien de votre part et je suis à mon ordinaire avec tout le respect et l'estime imaginable, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FENEL.

Fenel à Le Beuf

A Sens, ce 17 janvier 1738.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire deux lettres en très peu de jours, dont la première étoit de la fin du mois passé et l'autre de ce mois icy. Je prenois la liberté de combattre vos sentiments sur la situation d'*Agendicum* selon la candeur et l'ouverture qui est authorisée parmy les gents de lettres, depuis,..... je ne reçois aucune ré-

ponse de vous. Est-ce que vous seriez malade? j'en serois extrêmement faché. Est-ce que vous seriez faché de la liberté que j'ay pris de combattre vos sentiments? J'en serois encore très mortifié, n'ayant pas eu intention de vous faire de la peine, mais seulement de vous exposer librement mes sentiments, dont vous ferés au surplus ce que vous jugerés à propos.

Le Beuf à Fenel

Ce lundy 20 janvier 1738.

Que vous avez de bontez pour moy, pour vous intéresser comme vous faites à ce qui me regarde. Véritablement je suis dans la confusion de vous avoir causé de l'inquiétude.

Je suis assez de votre sentiment sur la position d'*Agedincum;* et quand vous m'auriez contredit, croiriez-vous que cela put rafroidir l'ardeur de l'estime que j'ai conçue de vos lumières? Je n'ai jamais eu envie de faire une règle générale sur la position des villes. J'en place dans des péninsules comme étoit *Agendic* ou *Agedinc*. J'en mets sur des montagnes, dans des isles, dans des marais. J'ai prouvé quelque part que *Eti* ou *Eten* signifioit une isle pour les Gaulois. Voyez ma première dissertation soissonnoise, page 16.....

Fenel à Le Beuf

Sens, dimanche 11 septembre 1740.

. . . . . .

Je dois incessamment visiter les environs de Sens pour y reconnoitre les traces des trois chemins romains qui y aboutissoient, desquels il y a encore des vestiges très apparents en plusieurs lieux : le premier de Sens à Jaune, le second de Sens à Troyes, le troisième de Sens à Orléans. Je dois aussi visiter les restes d'un ancien aqueduc qui menoit

les eaux de Pacy (1) à Sens, et je verray aussy les restes de l'amphithéâtre de Montbouy. Le but que j'ay en visitant ces chemins est de constater à quel endroit de la rivière d'Yonne ils aboutissoient précisément, car ça dû être en cet endroit que le pont étoit et par conséquent l'*Agendicum* romain. Je dis le romain, car l'Agendicum gaulois a peut-estre été un peu différent du romain; mais c'est une chose qu'il est impossible de savoir à présent Au reste, par le rapport qu'on m'a fait, le chemin romain qui alloit à Orléans et dont il reste encore aujourd'hui des portions notables, alloit gagner une descente de montagne, pour venir à Sens, qu'on appelle la *Rue Chieure* (prononcés ru chièvre) et qui est vis-à-vis le pont de Sens Et il est à observer que Sens étant ombragé de ce côté là par des coteaux fort roides, il faut que l'ancien chemin ait gagné une des ouvertures faites dans ces coteaux, et que comme il y en a une (ou deux) qui a été faite par les ordres et au dépens de M. de Salazar (2), il est évident que le chemin ancien a dû passer par une des anciennes ouvertures. Et ainsy il semble que cela détermine à dire que le port étoit autrefois au même endroit où il est aujourd'huy. L'aqueduc qu'on suit dans le commencement du faubourg Saint-Savinien est encore une preuve qui semble mettre la ville d'*Agendicum* à peu près ou est Sens d'aujourd'hui; mais j'examineray tout cela par mes yeux bientôt . . . . . .

(1) Nous ne connaissons pas à Pacy de sources que les Romains eussent pu capter. Il doit y avoir un *lapsus* de l'abbé Fenel, qui parle plus loin de l'acqueduc entrant à Sens par le faubourg Saint-Savinien. Les eaux de cet aqueduc venaient des fontaines Saint-Philbert, près de Pont-sur-Vanne, de Theil et de Noé. Voir notre notice sur cet aqueduc.

(2) Et. T. de Salazar, archevêque de Sens, 1474-1518, fit couper la montagne de Saint-Bond pour établir une route carossable entre la montagne et la rivière. Les ouvriers gagnaient, à ce travail, 10 deniers par jour.

Lebeuf à Fenel

Ce 22 mars 1739.

..... On voudroit bien déterrer ce qu'étoit le *Clanum* (1) d'entre *Agredincu n* de l'Itinéraire et Troyes, mais les distances sont si grandes de ces deux villes qu'il falloit ou qu'*Agredincum* ne fut pas Sens ou que le chemin de l'une à l'autre fut un chevron brisé. A quoi il n'a pas d'apparence . . . . . .

Fenel à Le Beuf

A Sens, en Bourgogne, ce samedi 2 janvier 1740.

..... Vous écrivez deux fois en trois lignes le mot *Agredincum* avec un r. Cela me semble notable. Nous l'avons trouvé toujours sans r, *Agedincum*, ou *Agetincum* par un t ou *Agendicum* et j'aurois même pensé autrefois (fondé sur un bout d'inscription tronquée) qu'il falloit lire *Agenniucum* (2). Il faut apparemment que vous ayés trouvé quelque manuscrit qui vous authorise, car d'y supposer un *lapsus calami*, je ne le puis, vous n'auriez pas commis la même faute en si petit espace deux fois de suite . . . . . .

Le Beuf à Fenel

14 janvier 1740.

.. .. Pour *Agredincum* je suis persuadé que je l'ai écrit parceque je l'ai trouvé quelque part . . . . . .

---

(1) On place généralement aujourd'hui *Clanum* à Vulaines (Aube).

(2) Fenel avait vu sur le côté gauche d'une pierre quatre lettres qui terminaient un mot, dont le commencement manquait. Il avait lu NIVCI au lieu de NIVGI et en avait fait AGENNIVCI. On a reconnu depuis qu'il fallait en faire CONIVGI. Voir *Congrès archéologique de France, 1847*, p. 156 à 158.

QUELQUES LETTRES

ADRESSÉES

AU CHANOINE CHARLES-HENRI FENEL

DOYEN DU CHAPITRE DE SENS

FONDATEUR

DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CETTE VILLE

Au cours de diverses recherches sur l'histoire de la ville et du diocèse de Sens, j'ai recueilli la liste d'un certain nombre de manuscrits concernant cette histoire, conservés dans plusieurs bibliothèques publiques et privées. En réunissant ces notes éparses, qui pourront servir de bases à un travail plus complet, mon attention a sans cesse été ramenée sur un homme dont la mémoire devrait être en vénération à Sens : le doyen Charles-Henri Fenel (1), véritable fondateur de la bibliothèque publique de la ville, dont le nom, par une singulière inconséquence, ne figure même pas sur la liste des bienfaiteurs de cet établissement (2).

(1) Paroisse Saint-Benoist de Sens, 5 septembre 1665, baptême de Charles-Henri Fenel, né à Sens, le 30 août 1665, fils de noble Charles Fenel, avocat en Parlement et greffier du dépôt d'icelui, demeurant à Paris, et de Jeanne-Louise Taffoureau, son épouse. — Parrain, noble Jean Taffoureau, seigneur de Fontaine, conseiller magistrat au siège présidial de Sens ; marraine, Henriette Fenel, veuve de noble Simon Taffoureau, sieur de Villeroy. (Archives de Sens, G. G. 7 et 8.)

(2) Lorsque j'ai fait cette remarque, le tableau sur lequel était la liste des bienfaiteurs était placé sur la porte faisant communiquer la grande salle et la salle de travail.

Plusieurs de ces manuscrits, et les plus précieux, avaient été réunis par lui, d'autres sont ses ouvrages restés inédits, ceux de son oncle le saint évêque d'Alet, et ceux de son neveu, l'académicien Pascal Fenel, comme lui chanoine de Sens. C'est à ce titre que je salue ici le nom du doyen, souhaitant qu'un hommage plus digne de lui ne tarde pas à être rendu à sa mémoire.

Le continuateur de son *Histoire des Dignités et des Chanoines du Chapitre de Sens*, manuscrit actuellement déposé aux archives de l'Yonne, à Auxerre, lui consacre les lignes suivantes :

« Charles-Henri Fenel, né à Sens le 1er septembre 1665 (1), mort dans sa soixante-deuxième année, docteur en théologie, fut reçu chanoine le 23 mai 1694, sur les provisions de M. de la Hoguette, qui l'ordonna sous-diacre le 24 septembre 1695, et prêtre le samedi avant Pâques 21 avril 1696.

« M. Taffoureau (2), son oncle maternel, lui résigna son doyenné de Sens, mais comme en ce temps-là on n'expédiait pas les résignations en cour de Rome, parce que le pape Innocent XII voulait obliger les évêques à donner des attestations de vie et mœurs avant que de les expédier, il fut obligé, après dix-huit mois, de recourir à une autre voie, et il obtint ses bulles ayant demandé le doyenné de Sens comme vaquant de plein droit par la promotion de M. Taffoureau à l'évêché

(1) Cette date est erronée. Le doyen Fenel est né le 30 août 1665, et a été baptisé en l'église Saint-Benoist le 5 septembre.

(2) Taffoureau de Fontaine (Charles-Nicolas), prêtre du diocèse de Sens, né à Sens, le 25 août 1655, docteur de Sorbonne, chanoine, puis doyen du chapitre de Sens, du 5 juillet 1694. Sacré évêque d'Alet dans l'église primatiale de Sens, le 29 mars 1699. Mort à Alet, le 8 octobre 1708.

d'Alet et l'on data ses bulles du 5 des nonnes de janvier 1698, quoi qu'il n'eût demandé le doyenné *(per desertionem)* que plus d'un an après; il en prit enfin possession le 4 septembre 1700, étant âgé de trente-cinq ans et quatre jours.

« Il fut nommé par le Chapitre l'un des trois gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, en 1699, lorsque M. Taffoureau s'en démit peu de jours avant son départ pour son évêché.

« M. de la Hoguette lui donna une place au clergé après la mort de M. le trésorier Legris (1), et il fut reçu en cette chambre ecclésiastique le 24 mars 1703.

« Le nouveau bréviaire de Sens parut de son temps, en l'année 1702.

« M. Fenel mourut le 7 février 1727 et fut enterré dans la nef, au bas de la grande porte du chœur, entre les deux grilles, où est aujourd'hui M. Dumas.

(1) Gabriel Legris, prêtre du diocèse de Sens, fut doyen de Bray, ensuite clerc de la chapelle du roi, où il s'acquit l'amitié du roi et de la reine. Le roi lui donna l'abbaye de Boisgreland, diocèse de Luçon, et une pension de 1 200 livres; dans la suite, le roi pria aussi M. de Montpesat de lui donner un canonicat de Sens, ce qu'il fit.

Il fut reçu trésorier de l'Eglise de Sens, le 22 janvier 1682. Il mourut le 17 mai 1703, jour de l'Ascension, à 4 heures et demie du soir ; il fut inhumé dans le bas-côté du chœur à gauche, au droit de l'endroit qu'il a destiné par son testament pour faire bâtir une chapelle sous le nom de Sainte-Colombe, vis-à-vis la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, et a fondé dans cette chapelle un service annuel à perpétuité qui doit être dit par les deux plus anciens chanoines de Saint-Pierre, auxquels il a laissé, pour cela, 300 livres de revenu.

La première pierre de cette chapelle fut posée par M. de la Hoguette, le .....

Fenel. (*Histoire des dignités et des chanoines du chapitre de Sens.* Manuscrit des archives de l'Yonne.)

« C.-H. Fenel fut syndic du clergé après Charles de Mouchon (1), mort le 5 février 1714. »

Cette notice, un peu sèche, nous fournit les principales dates de l'existence du doyen, mais n'indique ni l'importance de ses travaux, ni la générosité avec laquelle il traita le Chapitre et la ville de Sens, ni le respect justement mérité dont il était environné.

Nous nous efforcerons de combler cette lacune en rappelant ses bienfaits et en consultant ensuite ses correspondants.

« L'an 1725, le 24 mars, M. Charles-Henry Fenel, doyen de la cathédralle *(sic)* de Sens, a donné à messieurs du Chapître, ce acceptant par M. l'abbé de Chalon (2), grand archidiacre, et maintenant évêque de Lescar, et les sieurs Maurice (3), Chavanne

(1) Charles de Mouchon, chanoine du côté droit. Troisième canonicat, 30 décembre 1680 au 5 février 1714. Il a laissé 1300 livres à l'église de Sens. *Id. ibid.*

(2) Hardouin de Châlon de Maisonnoble, prêtre du diocèse de Bazas, docteur de Sorbonne, abbé de..... et prieur de Saint-Philibert-sur-Vanne, diocèse de Sens, fut pourvu d'un canonicat de Sens, par messire Hardouin Fortin de la Hoguette, son grand-oncle, pour lors archevêque, et il en prit possession le 12 février 1714.

M. de Châlon fut nommé archidiacre de Sens par messire Denis-François le Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, après la démission de M. de Tencin, en 1724. Il fut nommé évêque de Lescar en 1729 et sacré le 5 février 1730. Le 1er juin 1729 il a été fait chanoine honoraire de l'Eglise de Sens. Il est mort en 1760.

(3) Yves Morice, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, bachelier de Sorbonne, chanoine le 14 février 1711, archidiacre du Gâtinais, a pris possession de la préchantrerie, le 19 décembre 1727.

M. Yves Morice, préchantre et chanoine, est mort le mardi 16 juin 1767, sur les 4 heures du matin; il a été enterré le lendemain, 17, dans la chapelle de Saint-Mammès, proche M. Amette, cellerier, son oncle, décédé en 1727.

(1) et Cottet (2), chanoines, sa bibliothèque, par acte sous signatures privées, accepté suivant l'acte capitulaire desdits jour, mois et an, pour appartenir audit Chapitre comme son bien propre; ce don considérable a été placé dans une maison du cloître, ou le Chapitre loge gratis le garde qu'il y commet (3). »

Une des clauses de cette donation imposait au Chapitre la condition de rendre la bibliothèque publique le lundi et le samedi de chaque semaine. Jusqu'à la révolution, nos pères ont joui paisiblement de la libéralité du doyen.

A cette époque, l'établissement fut menacé. En effet, lors de la création des écoles centrales des départements en l'an IV (1795), le père Laire (4), ancien bibliothécaire du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, chargé de la création de la bibliothèque de l'Ecole centrale de l'Yonne, à Auxerre, reçut pour instructions de prendre les livres réunis dans les chefs-lieux de districts et provenant des chapitres, des abbayes et des couvents supprimés, ainsi que des émigrés ou condamnés à mort, pour former cette bibliothèque.

(1) Chavanne (Jean), chanoine du côte gauche. Trente-unième canonicat, 18 novembre 1712, 27 septembre 1730.

(2) Toussaint Cottet, chanoine du côté droit (sixième canonicat), prit possession le 20 décembre 1716, mourut le 12 novembre 1728, archidiacre de Melun.

(3) Additions à l'inventaire de Taveau, publié par M. Gustave Julliot (p. 199). (Sens. Duchemin, 1884.)

(4) Laire (François-Xavier), né à Vadans, près de Gray (Jura), le 10 septembre 1738, entra à Dôle dans l'ordre des Minimes, d'où il fut envoyé à Arbois pour professer la philosophie, devint, en 1786, bibliothécaire de M. de Brienne, qu'il accompagna en Italie puis à Sens. Mort à Auxerre, le 6 germinal an IX.

Le savant minime (1) qui venait d'organiser celle de Sens et qui conservait de la reconnaissance pour cette ville, où il avait pu passer, sans être inquiété, les années de la Terreur, ne voulut pas enlever tous les livres et manuscrits provenant du Chapitre, rappelant qu'avant la révolution, la bibliothèque avait été donnée en jouissance au public et que ce droit avait été sauvegardé par un décret du 8 pluviose an II, « car, dit-il, dans sa lettre du 20 floréal an VI, si on retirait des livres de cette bibliothèque, cette commune, au lieu de jouir et de profiter de la révolution, se verrait dépouillée d'une ancienne propriété et verrait enlever de son enceinte un dépôt avantageux contre l'intention du fondateur. »

C'est donc le souvenir du doyen Fenel qui a préservé notre ville de la spoliation légale dont elle était menacée. Nous devons toutefois regretter que le père Laire n'ait pas laissé à Sens toutes les richesses autrefois données par le doyen et qu'il faille aller consulter à Auxerre des manuscrits tels que :

La Chronique de Clarius (2) ;

La Chronique de Vézelay, du XIIe siècle (3),

(1) L'ordre des Minimes a été fondé, en Italie, par saint François de Paule, en 1436.

(2) N° 212 des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre. L'auteur était bénédictin à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens et vivait encore vers l'an 1124. Cette chronique a été publiée toute entière par M. l'abbé Duru. Tome II de la bibliothèque historique de l'Yonne, 451-550, et il a décrit le manuscrit, p. 580.

(3) N° 227 des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre. L'auteur est Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, qui écrivait vers 1168. Cette chronique a été publiée par d'Achery (Spicilegium, fol.3, 498-560). Voir la description de ce manuscrit, par A. Cherest.

Le Recueil des Epitaphes de Pierre Bureteau (1) ;

La Chronique de Sainte-Colombe de dom Cottron (2).

Qui, entre autres, provenaient du Chapitre de Sens et sont maintenant à la bibliothèque d'Auxerre.

Ayant établi les titres du doyen Fenel à la reconnaissance des Sénonais, il me reste à indiquer quelle estime, quelle affection et quel respect ses contemporains professaient pour lui.

L'abbé Lebeuf, jeune encore, résidait alors à Auxerre et préludait à ses importants travaux. Il vénérait notre doyen d'une manière toute particulière, ainsi que nous pouvons le voir dans la correspondance publiée par MM. Quantin et Chérest, sous les auspices de la Société des sciences de l'Yonne, dans les lettres inédites que nous avons eu la bonne fortune de recueillir et que nous allons transcrire, et dans celle écrite au lendemain (30 décembre 1725) du jour où Fenel avait fait sa donation au Chapitre.

« Je viens d'apprendre tout à l'heure par M. l'abbé de Marnay, frère de notre doyen, que vous avez disposé de votre bibliothèque en faveur de messieurs de votre Chapitre, que cette bibliothèque sera à côté de chez vous (3) et qu'on fait déjà une porte de communication.

(1) N° 205 des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre. L'auteur, Pierre Bureteau, était religieux célestin à Sens, et a composé son manuscrit vers l'an 1530.

(2) N° 217 des manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre. L'auteur, D. Victor Cottron a conduit cette chronique jusqu'en 1648.

(3) La bibliothèque fut, en effet, établie dans le bâtiment qui forme actuellement l'imprimerie de M. Ch. Duchemin, et communiquait avec l'hôtel du doyen, situé rue Royale, n° 47. Cette maison, située dans le cloître entre

Cette nouvelle me fait bien du plaisir ; outre que votre nom est déjà immortel à Sens par bien des endroits, il le sera encore pour davantage de raisons. On a eu souvent envie d'en faire autant ici (1), mais la place a toujours manqué. Ce fondement de *bibliothèque publique* ne peut que donner de l'émulation dans votre ville. Mais on ne dit rien de votre médailler. Que deviendra-t-il ? Sera-t-il dilapidé comme tant d'autres qui ont été dissipés ? Vous avez, Monsieur, trop de prévoyance pour le souffrir. Je souhaite que dans vingt ans, lorsqu'il sera une fois plus nombreux, vous y mettrez ordre. . . . . (2). »

Le conseil n'a malheureusement pas été suivi, en ce qui concerne le médailler, qui fut légué, « comme gage de reconnaissance de toutes ses bontés, à M. Jacques Lasseré (3), prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, son intime ami, en qui il a toujours reconnu un grand fonds de probité et de droiture, » et ne se retrouve plus ; mais, voulant augmenter encore la donation de sa bibliothèque, le doyen Fenel légua, par son testament passé devant Legris, notaire à Sens, le 21 janvier 1727, vingt-cinq arpents de terre, sis près la chapelle Sainte-Béate de Sens, provenant de la succes-

celle de M. Fenel et celle de M. Hédiard, chanoine de Saint-Jean, fut cédée au chapitre par M. Legris, chanoine de l'église métropolitaine, moyennant une rente viagère de 100 francs.

(1) A Auxerre.

(2) Correspondance de Lebeuf, tome Ier, p. 433.

(3) Lasseré (Jacques), prêtre du diocèse de Sens, curé de Saint-Romain, chanoine du côté droit, treizième canoniat, mort le samedi 13 avril 1748, fut administrateur de l'Hôtel-Dieu et bibliothécaire du chapitre, nommé par le doyen Fenel.

sion de dame Henriette Fenel (1), sa tante, pour le revenu être employé à l'augmentation des livres de la bibliothèque appartenant auxdits sieurs du Chapitre.

Il laissait à sa famille ses biens patrimoniaux, « souhaitant, disait-il, pouvoir laisser de plus grands biens à ses parents..., mais les priant de considérer qu'ils trouveraient dans sa succession des biens et effets au besoin en égale quantité à ceux qu'il avait eus par la succession de ses père et mère, n'étant pas permis à des ecclésiastiques de thésauriser; et ayant subsisté en partie de ses biens de famille et en partie des revenus de ses bénéfices, il croyait que sa conscience ne lui permettait pas de n'en pas rendre une partie à l'Eglise. »

Il ajoutait qu' « il avait ci-devant délivré manuellement à l'Eglise et au Chapitre de Sens tous les livres qu'il avait acquis pendant sa vie pour travailler avec quelqu'utilité aux ouvrages auxquels NN. SS. les archevêques de Sens, sous lesquels il avait vécu, avaient bien voulu l'employer, dans la vue que, dans un pays où le recours des livres manquaient entièrement, l'on put au moins en certains cas, avoir cette petite ressource. »

Comme nous le voyons par ces lignes si modestes de son testament, les archevêques Hardouin Fortin de la Hoguette (1685-1715) et Denis-François le Bouthilier de Chavigny (1718-1730) furent les appréciateurs de son mérite aussi bien que le Chapitre lui-même, qui l'élut

(2) Henriette Fenel, sa tante et marraine, inhumée le 18 septembre 1688 en l'église de Sainte-Colombe de Sens, veuve de noble Simon Taffoureau, secrétaire de la reine et sieur de Villeroy. (Archives de Sens, G. G. 11 à 16.)

vicaire capitulaire pendant la longue vacance du siège métropolitain.

« Hardouin Fortin de la Hoguette fut, dit l'abbé Cornat, dans sa *Notice sur les archevêques de Sens*, beaucoup loué d'avoir donné l'exemple aux autres Eglises de France, en publiant un nouveau bréviaire, en 1702, et un nouveau missel, en 1715. Notre âge est revenu de cet engouement, et ce que l'on croyait un progrès ne nous apparait que comme une déviation des saintes règles en matière de liturgie. »

Cette réforme fut un travail immense. Elle fut commencée par Jean Burluguay, chanoine théologal de Sens, mort le 17 janvier 1702, mais après lui ce fut le doyen Fenel qui eut la principale part et l'on peut dire qu'en cette circonstance il montra un profond savoir. Non seulement l'abbé Lebeuf, mais nombre de prélats et de savants lui en manifestèrent leur admiration. Son oncle, notamment, de son évêché d'Alet, suivait son travail et l'en entretenait. « Je lis souvent votre bréviaire. Il est très beau, » écrivait-il, le 22 mars 1704 et le 4 juillet 1708. « J'admire votre ouvrage sur nos registres. On voit bien que vous n'êtes pas évêque. Je vous félicite de votre missel. J'en retiens un. Faites-en imprimer quelques-uns en grand et beau papier et faites-en relier un pour mon compte en maroquin rouge (1). » Les changements survenus dans les appréciations n'ôtent aucune valeur à celles de contemporains dont nous nous plaisons à citer le témoignage.

Les personnages dont les lettres seront indiquées ou transcrites ci-après sont les suivants :

(1) Bibliothèque de Sens. Manuscrit n° 143.

1° L'abbé Lebeuf (1), chanoine et sous-chantre d'Auxerre, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, l'une des gloires de la ville d'Auxerre qui a su entourer de respect son souvenir. Ces lettres sont au nombre de douze, dont deux adressées à M. Ferrand, prieur de Dollot qui travaillait avec Fenel, et dix au doyen lui-même. Elles me semblent être les premières écrites par le savant chanoine d'Auxerre à notre doyen et ne figurent pas dans les volumes publiés en 1866 et 1867 par MM. Quantin et Cherest, sous les auspices de la Société des sciences de l'Yonne. La lettre du 31 may 1715 ouvrirait la correspondance directe entre les deux savants, et ce ne serait point au doyen Fenel qu'aurait été adressée la lettre du 25 mars 1713 qui fait partie de la collection de M. de Fontaine. Au reste les lettres de Lebeuf comblent une lacune très apparente dans la correspondance pour l'année 1715.

2° Mgr le Bouthillier de Chavigny (2), alors évêque de Troyes, depuis archevêque de Sens.

3° Simon Gourdan (3), chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété et qui, par l'austérité de sa vie et de sa piété profonde fit l'édification de sa communauté.

4° Charles Huré, principal du collège de Boncourt à Paris, théologien d'un grand mérite et presque notre compatriote étant né à Champigny-sur-Yonne en 1639.

(1) Jean Lebeuf, né à Auxerre le 7 mars 1687, mort à Paris le 10 avril 1760.

(2) Denis François le Bouthillier de Chavigny, 103e archevêque de Sens (1716-1730, né en 1665), mort en son abbaye de Marcilly, le 9 novembre 1730.

(3) Simon Gourdean, né en 1646, mort en 1739.

Charles Huré (1), aimait à rappeler son origine sénonaise ainsi que nous le verrons dans l'unique lettre que nous pouvons citer de lui, mais son amour pour le sol natal ne fut pas seulement platonique, puisque nous trouvons aux archives nationales la preuve qu'en 1717, c'est-à-dire l'année de sa mort, il fonda une bourse au collège sénonais des Grassins pour un enfant du diocèse de Sens.

5° M. Dehéricourt, doyen du Chapitre de Soissons. Sans connaître personnellement le doyen Fenel, et sur sa réputation, il invoquait ses lumières et ses conseils avant d'entreprendre pour son église un travail analogue à celui qu'on terminait à Sens.

6° Un ardent janséniste qui, sous le voile de l'anonyme, pendant la vacance du siège métropolitain donnait au doyen, investi comme vicaire capitulaire d'une autorité presque épiscopale, des conseils violents que sa prudence ne lui permettait pas de suivre. Quoique cette lettre ne porte pas de signature, il est bon de la connaître pour juger le doyen, et voir à quelles sollicitations il dut

(1) Huré (Charles) naquit à Champigny-sur-Yonne en 1639. Fils d'un laboureur peu fortuné, il passa de l'école de son village dans les collèges de la capitale où ses talents se développèrent de manière à attirer les regards de l'Université. Après ses études, il fut d'abord professeur d'humanités et ensuite principal du collège de Boncourt. Ces divers emplois ne l'empêchèrent point de composer plusieurs ouvrages, entre autres un dictionnaire de la Bible en 2 vol. in-fol. qui parurent en 1715. Cette production, la première en son genre qui ait paru en France, suppose beaucoup de recherches et de connaissances. Ses travaux n'ont pas été inutiles à dom Calmet qui en 1730 a donné en 4 volumes in-fol. un ouvrage sur le même titre... On a encore de Charles Huré une grammaire sacrée ou règle pour entendre le sens littéral de l'écriture in-12. Ce savant mourut en 1717 à 78 ans.

(Tuet. Notice pour servir à l'histoire de Sens, p. 135.)

résister pour ne point entrer dans ce parti janséniste dont à tort il fut considéré comme un des chefs dans le diocèse de Sens. La douceur et la bonté étaient le fond de son caractère, mais il savait résister aux excitations des gens passionnés.

7° Enfin le célèbre père Lelong (1), prêtre de l'Oratoire, qui n'a pas dédaigné de constater la provenance des notes sur la bibliographie sénonaise insérées dans sa *Bibliothèque historique de France*, parue en 1719, et qui sont du doyen Fenel.

Peut-être nous sera-t-il donné un jour de nous occuper, comme nous le souhaitons, du plus vénéré des correspondants du doyen Fenel. Alors, avec le respect dont on entoure tout ce qui vient de ceux qui meurent comme les saints, nous ouvrirons les précieux recueils conservés à la bibliothèque de Sens et formés des lettres de Monseigneur Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, évêque d'Alet. Le manuscrit n° 143 contient cinquante-huit lettres de ce prélat adressées à son neveu. Toutes sont aussi édifiantes qu'intéressantes, malheureusement

(1) Jacques Lelong, prêtre de l'Oratoire, né à Paris le 19 avril 1665, mort le 3 août 1721.

Dans sa lettre du 21 avril 1717 adressée à Lebeuf, le doyen Fenel s'exprime ainsi au sujet du P. Lelong : « ...Ce qui m'a un peu fait différer à vous faire réponse, voulant vous écrire à loisir, ce sont de grandes recherches que j'ai faites pour envoyer au P. Lelong, mon ancien ami, rue Saint-Honoré, auteur de l'ouvrage en 2 volumes in-8°, contenant les listes exactes de tous les auteurs qui ont écrit sur l'Ecriture sainte, soit manuscrite, soit imprimée ; il a présentement sous la presse une liste de tous les auteurs de l'histoire ecclésiastique de France, et je lui ai envoyé toutes les réflexions qu'il faisait par rapport à l'histoire ecclésiastique de Sens, ce qui m'a pris bien du temps lorsque j'en avais très peu à donner. . . . . »

(Correspondance de Lebeuf, tome I, p. 80.)

la lecture en est rendue difficile par suite du soin qu'a pris le doyen de cacher aux yeux des curieux bien des endroits qu'il trouvait trop particuliers. Bornons-nous, quant à présent, à ce qui nous appartient.

A côté des lettres des correspondants, nous ne pouvons placer que quelques notes de la main du doyen. Toutes sont empreintes d'une extrême modestie comme sa lettre au père Jean Chrisostome, de la maison des Capucins de Sens, auquel il demandait des conseils sur son histoire des archevêques de Sens, dès l'année 1714. M. Aimé Cherest a rendu justice à ce travail lorsque, dans la préface de la correspondance de Lebeuf, il écrit que « conservé jusqu'à nous, il constitue l'essai le plus sérieux, le plus digne de confiance qu'on ait jamais tenté sur cette matière. Lebeuf ajoute-t-il, le connaissait et l'appréciait à sa juste valeur, il suppliait son ami d'en faire imprimer au moins le premier volume, mais un sentiment regrettable de modestie empêcha le doyen de condescendre à ce désir. » On peut consulter ces mémoires à la bibliothèque de Sens n°s 71 et 72 des manuscrits. A cette lettre nous joindrons une note sur le bréviaire de 1702 et le Missel de 1715 parue dans le nouveau recueil de pièces fugitives en 1717.

Le trait distinctif de cet aimable caractère était à côté d'une générosité telle que, de son vivant, il se dépouilla de ses manuscrits et de ses livres pour en faire profiter le public, — et tous ceux qui aiment les livres sentiront l'importance d'un pareil sacrifice, — une défiance extrême mais très sincère de lui-même, défiance que ne purent vaincre ni les instances de Lebeuf, ni celles mêmes de ses archevêques, en sorte que tous ses

ouvrages sont restés inédits et sont aujourd'hui dispersés. Si en effet nous retrouvons à Sens les Mémoires sur les archevêques, manuscrits n°s 71 et 72, et un nécrologe du Chapitre, manuscrit n° 48, et à Auxerre, aux archives de l'Yonne, l'histoire des dignités et chanoines du Chapitre de Sens, il nous faut déplorer la perte de nombreux matériaux recueillis par lui pour ses travaux de liturgie, ses douze volumes de vies des saints divisés par chaque mois de l'année, son histoire de M. Taffoureau, évêque d'Alet, et d'autres ouvrages qu'un libraire de Paris (1) annonçait récemment encore sur un catalogue.

Cette modestie n'empêchait pas ses contemporains de reconnaître les mérites éminents de celui qui semblait s'ignorer lui-même.

L'abbé Lebeuf, en apprenant sa mort, se hâte d'écrire au neveu du défunt, Pascal Fenel, le 18 février 1727, pour lui exprimer la part qu'il prend à sa douleur d'avoir perdu un si bon parent et un homme qui fait tant d'honneur à son nom. « Il est vrai, dit-il, que je perds aussi un véritable ami, et j'y suis sensible plus que je ne puis dire, mais je ne le suis pas moins à la perte de la ville de Sens, sa patrie. »

Quelques jours après, le 8 mars, revenant sur cette perte, Lebeuf, demande une notice pour les mémoires de littérature du P. Desmolets, bibliothécaire de

(1) Techener, bibliothèque champenoise, Paris, 1886, n° 416, Cérémonial à l'usage de l'Église de Sens, et matériaux pour un nouveau bréviaire par M. l'abbé Fenel, doyen du chapitre de Sene. — Manuscrit en 2 parties in-12 et in-4°, non rel. — Le n° 1301 attribue à tort au doyen, des notes et mélanges littéraires. (Manuscrit de 87 et 151 p.) qui ainsi que les n°s 1299 et 1300 sont de son neveu l'académicien.

l'Oratoire : « Tous les habitants de Sens, sont en état, dit-il, de faire scavoir à Paris ce qui doit faire la matière de cet éloge, personne cependant ne peut mieux dire que vous certaines circonstances touchant par exemple la vie de M. l'évêque d'Alet et bien d'autres faits intéressants pour le public. Un scavant de mes amis m'écrit que ce serait là une occasion de faire mention des principaux manuscrits de la bibliothèque de votre église dont on lui est redevable... »

Je n'ai pas retrouvé les mémoires dont il est question et j'ignore si la notice demandée a été publiée. Quoi qu'il en soit, tout ce qui précède semble me permettre d'affirmer que le doyen Fenel ne fut point un savant ordinaire et que la ville de Sens a trop oublié le nom de l'homme modeste autant que bon qui fut pour elle un généreux bienfaiteur.

Félix CHANDENIER.

Post-Scriptum

Depuis que ces pages ont été lues à la Société archéologique, le dossier Fenel s'étant accru, mon intention avait été de refondre ce travail et de donner les lettres et mémoires qui forment le complément de celles qui vont suivre. Plusieurs de ces lettres lui ayant été adressées, soit à l'occasion de la mort de Monseigneur l'évêque d'Alet, son oncle, soit afin de lui fournir les renseignements qu'il recherchait avec un soin extrême, afin de composer la vie de ce prélat, j'ai mis de côté tout ce qui me semble se rapporter plus directement à ce dernier, et je joins ici une seule lettre parce qu'elle est de M. de la Chauvinière.

Le nom de ce « laïque, intelligent, laborieux et actif, qui avait acquis, dans les sciences de la liturgie, des connaissances assez profondes pour être accepté comme un maître par les liturgistes les plus fameux de la nouvelle école (1), » ne saurait être inconnu aux lecteurs de la correspondance de Lebeuf. Ce dernier fut, en effet, le trait d'union entre le doyen et cette « personne qui, quoique laïque, valait bien, disait-il, un millier de gens d'église pour la science. » La suite de la correspondance prouve que ces trois savants furent liés d'une étroite amitié, et nous savons que le jour où, en termes émus, Lebeuf déplore la perte du doyen, il associe à son nom, dans ses prières, celui de leur ami dévoué, M. de la Chauvinière, mort quelques années auparavant.

F. C.

(1) A. Cherest. Préface de la correspondance de Lebeuf, t. I, p. xxviii.

I. — Lettres de l'abbé Lebeuf à M. Ferrand et au doyen Fenel.

I

De Lebeuf à Monsieur Baudry, marchand épicier, vis-à-vis la rue Couverte à Sens; pour faire tenir à Monsieur Ferrand, prieur de Dollot, à Sens.

† Auxerre, ce 21 décembre 1714.

Monsieur,

J'ay tenu très secrettes toutes les confidences que votre bon cœur a bien voulu me faire sur l'article de votre missel, mais l'on n'a point été si réservé, pour me montrer ce qu'il y a d'imprimé, que je l'étais pour ne point parler des desseins des Messieurs qui y travaillent avec vous. Mgr notre évêque (1) m'a fait voir à deux reprises ce qu'il en a eu de Sens à deux fois. J'ay d'abord veu le commun et tout ce qui suit, ou *j'ay été charmé du choix des passages.* Il n'y a que dans les Messes des Vierges où il a été difficile de trouver des offertoires et communions très avenantes. Le style des *oraisons est très noble et très coulant,* il y a même de quoi varier et diversifier amplement sur une même matière. Mais sur la fin j'ay admiré l'indulgence qu'on avait encore eue de laisser ou plutost d'y joindre les célèbres *Kyrie fassis, comme aussi la complaisance qu'on a eue de donner des Proses en abondance* pour ceux qui y auront dévotion. J'en ay reconnu plusieurs de *Monsieur Vivant* (2). *J'ay été*

(1) Monseigneur de Caylus (Charles-Daniel-Gabriel de Levy de Tubières de), 103e évêque d'Auxerre (1705-1754).

(2) François Vivant, chanoine, chancelier et vicaire général de Paris, a composé en société avec le P. Gourdan, la plus grande partie des proses du Missel de Paris, de 1706.

surpris de ny en point voir certaines du P. Gourdan (1) *de Saint Victor, qui me paroissoient fort bonnes.* Quoique je ne sois pas fort d'humeur d'en chanter souvent, encore moins d'en faire lire à l'autel au prêtre puisqu'il n'est pas tenu de faire des neumes (2) dont ces sequences tiennent la place, je n'ay pu m'empêcher d'en noter quelques-unes pour me contenter et de les mettre sur des airs agréables pour ce que cela peut beaucoup contribuer à les faire préférer à nos vieilles rimailles et à rendre la réception du misse plus facile. Je trouve fort bien qu'on y ait retranché l'Amen à la fin. J'ay même poussé la chose jusqu'à en faire chanter une dans le chœur de notre église le jour de Ste Cécile, jour auquel on laisse toute liberté aux musiciens desquels étant chargé en partie j'ay cru pouvoir risquer cette nouveauté, car auparavant ils en avaient une qui faisait pitié. Ainsi j'ai fait chanter la prose *Tubas cum citharis* du commun d'une vierge martyre qu'on a trouvé fort belle et dont on me croyait l'auteur aussi bien pour les paroles que pour le chant. Outre la cadence qui est très insinuante, elle a cela qu'elle est fort courte et lorsque l'on a chanté les trois chants qui la composent on est faché qu'elle ne soit pas plus longue. J'ay aussi noté celle de la dédicace qui a les deux mêmes qualitez, la beauté et la brieveté. Et si je scàvais quelles puissent être goustées à Sens, je prendrais la liberté de vous prier de les montrer ou à M. le Préchantre (3), que je salue, où à d'autres. Je viens aussi d'achever les deux de Noël et celle de St Etienne.

(1) On verra plus loin que le P. Gourdan a fourni des proses à l'Eglise de Sens.

(2) *Neume.* — « Terme de plain-chant. Courte mélodie, qui est une sorte de récapitulation du mode dans lequel on vient de chanter, et qui se vocalise, sans paroles ou sur la dernière syllabe du dernier mot, à la fin des antiennes. — A Sens, on a des neumes, non seulement pour les antiennes, mais aussi pour les répons. — Poisson. *Traité du plain-chant,* page 359. » (Littré. — Dictionnaire.)

(3) François Blénon. Né à Sens, était chanoine depuis plus de quarante ans lorsqu'il fut élu préchantre le 23 février 1714, après la mort de M. Paul

Mgr notre Evêque ayant encore apporté de Sens, à son retour de Fontainebleau, le commencement du Missel jusqu'à la semaine de la Passion me l'a laissé emporter. Je l'ai parcouru et j'y ai remarqué quelques nouvelles rubriques dans lesquelles notre cathédrale n'a pas encore donné, comme ces Oraisons de surcroit *Concede etc, A cunctis*, *Deus qui salutis* qu'on n'a jamais dites icy à la messe qu'en leur jour et en leur rang. Je n'y ai point trouvé de prophétie à la 3e messe de Noël quoique tous nos anciens livres copiez cependant apparemment sur ceux de Sens en marquent une qui s'est toujours dite jusqu'à présent. Le plain chant des Laudes fera bien du plaisir aux curez, mais il eut été à souhaiter qu'on y eut redressé le chant de l'antienne *Facta est*, qu'on a laissé avec son ancien défaut qui oblige de s'arrester après *dicentium gloria* sans le joindre à ce qui suit : défaut qu'on n'a pas manqué d'oster dans les livres de Paris.

Je n'avois pas encore remarqué que votre bréviaire fait faire mémoire du 4e dimanche de l'Avent lorsqu'il arrive la veille de Noël. La rubrique de votre Missel a cette vigile

Leriche. Il eut 22 voix de 32. De ces 10 voix, M. Lechapellier, chanoine et archidiacre de Melun, en eut 8. M. Amette, chanoine et archidiacre du Gâtinais, en eut une, et M. Jean Leriche, frère du préchantre défunt, en eût une aussi. Il y a bien de l'apparence que ce dernier y aurait eu bonne part si ses infirmités et son grand âge ne l'avaient mis hors d'état de pouvoir continuer les fonctions de préchantre, dont il s'était acquitté avec bien de la dignité dans les temps de maladie de son frère.

M. Blénon avait fait présent à l'église, il y avait plusieurs années, d'un reliquaire d'argent qui renferme trois ossements des SS. Grégoire pape, Amat et Wulfran, archevêques de Sens. Il prit possession de la préchantrerie le 20 du mois de juin 1714, sur la confirmation de son élection par le pape.

Il mourut, le 31 mai 1721, ayant laissé au Chapitre tout ce qui pouvait lui être dû de ses bénéfices et cela sans aucune charge. Il fut inhumé sous la tombe de MM. Leblanc, ses parents, au deuxième rang des tombes, en commençant à compter le premier au bas des degrès du chœur au droit du jubé de la nef qui est à main droite.

(Doyen Fenel. Histoire des dignités et chanoines du Chapitre de Sens.)

m'y a fait faire attention. Je ne puis que je ne vous avoue que je ne scaurois gouster cet usage : je ne vois pas qu'il sort du bon sens qu'un moment après avoir regardé un objet comme très proche et à la veille de paroître, *cras egrediemini* etc., on puisse après cela, comme si on ne s'en souvenait plus, le regarder comme éloigné et prier en demandant qu'il vienne au plutost. Je crois que l'office de la vigile suffisoit en ce cas. Il est d'ailleurs trop solennel pour souffrir des mémoires.

Au reste je ne m'ouvre à personne sur ces prétendus défauts, de crainte qu'un jour on ne se prévale de mes déclarations; car je suis dans le dessein de faire tout ce qui sera en moy pour que nous le recevions avec les modifications et additions qu'il conviendra de faire. Pour cela, je travaille actuellement à réformer la face de notre calendrier. Mgr d'Auxerre, de son costé, fait écrire à Paris les messes des festes annuelles et solennelles à son usage pour quand il officiera et on les tire entièrement de votre missel telles que sont celles de Noël, de l'Epiphanie, de la Dédicace, de l'action de grâces, des Morts. Mais à l'égard des morts on voudroit scavoir quelle messe on prendroit pour un prince décédé. Si ce seroit celle des laïques ou une autre. Sur quoy je vous prie de me faire réponse à votre loisir. On est aussi fort en attente sur l'*Ordo missæ* qu'on voudroit avoir veu affin de tâcher de s'en accomoder et de le mettre à la teste de ce missel manuscrit : on se figure que l'antiquité y aura bonne part et que les rubriques seront aussi sensées que le style de l'ouvrage est onctueux. Nous avons dans notre vieux missel un *Deduc me dne in via tua* en abordant l'autel; un *Vidi Dne* etc. avec le *Nunc dimittis* pour action de grâces en raccommodant le calice après la communion. Les rubriques d'*In nomine Patris* etc., presque toutes les fois qu'on fait le signe de la croix comme à l'*Indulgentiam,* à la fin du *Suscipe Ste Pater,* à la bénédiction de l'eau et du vin, de l'encens, toutes regles autorisées par tous les scavants et surtout par M. Devert qui a fait la moitié d'un de

ses tômes la dessus. En un mot on croit qu'il n'y aura rien en ce Missel qui ne soit digne des louanges des connaisseurs. Mgr d'Auxerre n'est point opposé à ces rétablissements. Il a donné ordre qu'on n'oubliât point dans son Missel Ms les cérémonies que le cardal Bona (1), les P. Mabillon (2), Martène (3), Mrs Bocquillot (4) etc. ont loué dans les églises de France. Il scait ce que M. Devert a dit à cette occasion de feu Mgr l'archevêque de Reims et feu Mgr de Meaux. Il ne scaurait souffrir qu'on oblige un célébrant qui a à ses costez un soudiacre lisant l'Epître et un Diacre chantant l'Evangile de faire par avance en son particulier ces lectures qui ne font que troubler et deranger les auditeurs. Le nouveau cérémonial de Paris a prudemment laissé l'alternative : et notre missel y est formel. Les chants de Sens nous conviendroient si l'on ne s'obstinoit pas à charger de plus de notes une syllabe brève que la longue qui la précède, et si l'on se contentoit d'une seule note longue. Il semble qu'on affecte l'humilité de St Lanfranc, archv. de Cantorbéry qui n'étant encore que simple religieux du Bec (5) faisait exprès des longues brèves et des brèves longues en lisant pour couvrir par là sa science qui était infinie. Néanmoins je vous prie de me dire si l'on fera imprimer quelque chant, car j'en

(1) Bona (Jean), cardinal, né à Mondovi, en 1609, mort en 1674, auteur d'ouvrages liturgiques estimés.

(2) Mabillon (le P. Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1632, à Saint-Pierremont, près de Reims, mort en 1707, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'un des plus savants religieux de cette congrégation.

(3) Martène (dom Edmond), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, disciple de dom Mabillon, né, à Saint-Jean-de-Losne, en 1654, mort en 1739. On lui doit, entre autres publications, le *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 2 vol in-4° 1724, en collaboration avec dom Ursin Durand.

(4) Bocquillot (Lazare-André), savant chanoine, né à Avallon le 1er avril 1649, mort, chanoine d'Avallon, le 22 septembre 1728. Sa vie a été publiée par Letors, en 1745.

(5) Lanfranc, né à Pavie en 1005, mort, en 1089, archevêque de Cantorbéry, il avait été bénédictin à l'abbaye du Bec, en Normandie.

fais ici sur le Missel, adaptant les anciens chants autant que faire se peut et j'ay tout le bréviaire noté dont j'ay composé le chant pour le diocèse de Lisieux qui a pris votre bréviaire. Je vous prie aussi de me marquer si on fera imprimer séparément les Evangiles et Epîtres à l'usage des Diacres et soudiacres.

Je ne scay pourquoi l'on n'a point mis de prophétie avant l'Apôtre à la 3e messe de Noël. De tout temps nous en avons dit une comme aux 3 messes qui précèdent, ainsi qu'il paroit par nos livres de 400 ou 500 ans. A l'égard d'une chose qui se disoit à toutes les solennitez dans l'ancienne liturgie gallicane, il me semble qu'il en falloit retenir le plus qu'on pouvoit. Or il est constant par S. Greg. de Tours, T. 4 hist. c. 16, etc., que c'étoit la coutume des anciens de commencer par la lecture des prophéties. A moins qu'une raison mystique ne soit venue à la traverse et qu'on ait eu en veue d'insinuer que la Messe du jour représente la loi nouvelle sous laquelle les prophéties cessent parce que le vrai soleil est apparu. Mais aussi scait-on que ce sont des raisons inventées après coup, lesquelles n'ont point été causes des choses mais les supposent établies. J'ay ouï dire à M. Bocquillot que dans plus de 200 exemplaires de la bénédiction de l'eau, écrits en différents lieux et en différents temps, il avait partout remarqué : *pietatis tuæ more sanctifice,* et non pas *rore;* j'ay fait la même remarque depuis son avertissement et il est hors de doute que c'est l'ancienne lecture. Ceux qui lisent le gothique prononcent encore ainsi chez nous : je ne scay si on aura égard à tout cela dans l'impression de votre missel. Il est vrai que la métaphore, — de *rore* est bonne, mais elle est nouvelle. Vous scavez que M. de Sainte-Beuve (1) s'est donné la peine d'examiner dans ses cas une

(5) Jacques de Sainte-Beuve, prêtre, célèbre casuiste, né, à Paris, au mois d'avril 1613 (baptisé le 20), dans la maison encore existante (en 1869) qui fait le coin des rues Saint-André-des-Arts et Séguier. Elle appartenait à sa mère; il l'a toujours habité et y est mort, le 15 décembre 1677, laissant, comme l'écrivait huit jours après la marquise de Sévigné au comte de Gui-

une pareille minutie, toute minutie qu'elle est, c'est s'il faut, — *Numinis sui admixione* au lieu *luminis* dans la bénédiction l'eau du Samedy Saint. Avant de finir j'ay une dernière grâce à vous demander qui est de vouloir bien voir l'office de St Pèlerin, parce qu'on doit le chanter quelque part le 1er mai prochain ; j'y ai beaucoup retouché depuis que vous m'avez fait part de vos lumières ; j'espère que vous voudrez bien encore en communiquer quelques rayons à celui qui a l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf.

II

A Monsieur Baudry, marchand épicier, vis-à-vis la rue Couverte à Sens, pour faire tenir à Monsieur Ferrand, prieur de Dollot. A Sens.

† D'Auxerre, ce 23 may 1715.

Monsieur,

Je vois de jour en jour votre Missel s'avancer, cependant je ne scai s'il sera fait pour la fin de l'année ; Mgr notre Evêque a toutes les feuilles jusqu'à la Feste-Dieu, il est dans l'impatience d'en voir la fin et surtout le propre des Saints qui n'est point ce qu'il y a de moins difficile. Comme vous estes souvent sur les lieux je vous prie de vous informer quand ce travail pourra être terminé et s'il ne le sera pas avant l'Avent prochain. J'ai corrigé et pour ainsi dire entièrement refondu notre office de St Pèlerin suivant les avis que vous avez eu la bonté de me donner, Mgr d'Auxerre le vit ainsi corrigé et le trouva fort beau hors deux ou 3 endroits où il me fit changer quelque chose. Quant à la messe il n'y a pas un seul mot de ce que vous avez veu. Nous l'avons chantée en sa présence le 1er may à une solennité extraordinaire qui fut faite au village de Boüy à 10 lieues d'Auxerre où ce saint

taut, « beaucoup de pauvres âmes errantes et vagabondes, sans conducteur et sans gouvernail dans les orages de la vie. »

Magasin pittoresque. Année 1869, page 95.

à souffert le martyre (1), et où sa teste trouvée l'an 1643 sous le grand autel a été reconnue et transférée dans une châsse avec toutes les cérémonies convenables.

La même messe a aussi été chantée avec le reste de l'office en son église paroissiale de cette ville, le 16 du même mois, il y a aujourd'hui huit jours.

Comme il faudra sur la fin de cette année commencer petit à petit à mettre les fers au feu à l'occasion de votre missel, je vous prie de me dire comment on se comporta à Sens pour la réception du bréviaire en la Métropolitaine, si Mgr l'archevêque (2) ne demanda pas de députez (3); si dans ces députez le chapitre se plut à envoyer ceux qui paroissoient le plus attachez à la vieillerie, et plus propres à contrarier un si bon établissement. Je veux bien croire que cela

(1) Saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre (258-304), envoyé dans les Gaules sous le pape Sixte II, souffrit le martyre à Boüy, à une lieue d'Entrain, sous le règne de Dioclétien.

D'après la tradition, son corps fut porté à l'abbaye de Saint-Denis en France, par ordre du roi Dagobert Ier, et la tête resta à Boüy où elle fut retrouvée le 23 novembre 1645.

(2) Hardouin Fortin de la Hoguette, 103e archevêque de Sens, avait été auparavant évêque de Saint-Brieuc, puis de Poitiers. Nommé par le Roi archevêque de Sens, le 13 novembre 1685, il administra le diocèse en qualité de vicaire capitulaire pendant les différents existant alors entre les cours de France et de Rome et fut enfin préconisé le 21 janvier 1692 et prit possession le 23 mars de cette même année. Il est mort à Sens, le 28 novembre 1715, à l'âge de soixante-douze ans.

(3) Le doyen Fenel s'est chargé de répondre, — 8 juin 1715, — à la lettre de Lebeuf à M. Ferrand parce que ce dernier « n'était pas au fait de ces choses. »

Cette lettre du doyen Fenel fait partie de la collection de M. de Fontaine, et des extraits en ont été publiés par les éditeurs de la correspondance du chanoine Lebeuf.

Il répond ainsi à ses questions :

« Lorsqu'on entreprit le bréviaire de Sens, Mgr l'archevêque le fit proposer au chapitre qui nomma des députés, auxquels Mgr l'archevêque en joignit quelques autres et tous ensemble ils s'assemblèrent pour travailler, M. le théologal Burluguay ayant la principale conduite dans les difficultés. On

ne fut pas ainsi : mais, quoi qu'il en soit, je vous prie de me marquer comment Mgr l'archevêque se comporte quand on prévoit qu'une mauvaise chose sera fortement soutenue ou... comment va le train de vos assemblées des Rits, si c'est la pluralité qui l'emporte, ou si ce n'est pas Mgr l'archevêque qui décide après que la chose a été agitée, en sorte qu'une chose réussit toujours quand on peut en avoir persuadé en particulier Mgr l'archevêque. Si outre les députez du chapitre Mgr l'archevêque n'en choisit pas du même chapitre ; car souvent un chapitre (qui n'est pas d'humeur de changer son office) choisiroit plutost des entestez que des gens éclairez et

en concluoit à la pluralité, et lorsque Mgr l'archevêque présidoit on concluoit aussi à la pluralité, mais on avait la déférence de se conformer à ce qu'il souhaitoit dans ce qui ne regardoit pas les rits certains et constans, et de son costé ce prélat ne décidoit ce qui étoit des rits qu'à la pluralité. Lorsque l'impression fut finie, Mgr l'archevêque fit un mandement pour le promulguer dans le diocèse, et le chapitre, de son costé, ordonna que le nouveau livre, composé par MM. les députés de Mgr l'archevêque et ceux du Chapitre, seroit adopté, et que l'on chanteroit au chœur la psalmodie, les leçons et tout ce qui se pouvoit chanter, jusqu'à ce que le chant fust fait.

« Lorsqu'il s'est agy du Missel, le Chapitre nomma des députés qui s'assemblèrent à l'archevêché, où le prélat déclara que par une singulière estime pour son Chapitre, il ne vouloit pas d'autre députés que ceux nommés par le Chapitre. Je fus chargé de tout l'ouvrage, on s'assembla plusieurs fois par semaine ; j'ay communiqué le travail à des ecclésiastiques habiles du diocèse ; et lorsque j'ay cru l'ouvrage à peu près comme on pouvoit le souhaiter, on s'assembla deux et trois fois par semaine à l'archevêché, en présence de Mgr l'archevêque et des plus habiles personnes de la ville, et on l'examina entièrement, ce qui n'a pas empêché que nous n'ayons fait, depuis bien des nouveaux changements en mieux.

« Le Chapitre n'a pas eu d'autre part à tous ces ouvrages que de nommer des députés, et a abandonné le succès à la prudence de Mgr l'archevêque et de MM. les députés, qui étoient tout ce qu'il y avoit de bonnes têtes dans la compagnie ; nous n'avons eu que le seul M. Blesnon, très saint homme, mais qui estime infiniment son ancien bréviaire, qui a beaucoup crié ; mais cela n'a pas fait la moindre impression, il est à présent notre pré-chantre...

ainsi jamais on n'avanceroit. Je me souviens d'une lettre que vous vous estes donné la peine de m'écrire, où vous me marquiez qu'infailliblement on crieroit : *A la nouveauté, à la dépense.* Pour ce qui est de ce dernier, Mgr l'évêque paroit en embrasser la meilleure partie. Mais quand il faut réformer un calendrier, c'est la qu'on crie : à là nouveauté. Cependant tous nos anciens livres sont pleins de ces sortes de changements, et l'on changeoit toujours quelque chose au calendrier de chaque édition. Ayez donc s'il vous plait la bonté de me marquer comment on fit consentir le chapitre à ne point admettre de festes en carême, à mettre plusieurs évêques de Sens en un même jour. Nous avons par exemple des fondations qu'il est ridicule d'avoir fait exécuter jusqu'à présent dans le diocèse. Ce sont autant de choses auxquelles il faut faire attention.

En parcourant la Semaine sainte, l'*Ordinarii missæ,* et le canon j'ay remarqué plusieurs belles cérémonies rètablies ou retenues par votre missel. Pour ce qui est du canon et de ses rubriques, il est entièrement comme le nôtre. J'ay remarqué sur l'Epitre, le Graduel et l'Evangile qu'on a rien voulu marquer qu'en général, sans dire si le célébrant les lira ou écoutera dans une messe ou il y a des ministres : Notre rubrique y est formelle *Audiat vel legat* en remontant à un manuscrit que nous avons d'environ l'an 1401. M. Devert n'oublie pas de la citer en son 4e tome. Ce que je vous en dis, est par rapport à ce que des dévots peu lettrez ont

« On n'a pas à Sens une messe pour saint Germain d'Auxerre; elle avoit été composée, mais elle n'a pas esté acceptée parce que cela aurait eu des suites; il en auroit fallu une à saint Germain de Paris, à saint Loup de Troyes, etc. Comme les communs sont magnifiques, on s'est contenté des oraisons propres de... »

La lettre du doyen doit répondre à toutes les questions adressées par l'abbé Lebeuf à M. Ferrand, mais les éditeurs, ne connaissant pas cette lettre du 23 may, ont dû passer cette partie de la réponse relative à la lecture de l'épître et de l'évangile qui était importante pour le chanoine d'Auxerre qui désirait voir la métropole ne pas suivre d'autres rubriques que celles adoptées dans sa cathédrale à cet égard.

voulu faire un crime en chapitre à quelques-uns de nos confrères, mesme à un jeune docteur de la maison et société de Sorbonne, d'avoir dit en conférence que cette rubrique étoit excellente en laissant l'alternative et d'avoir blamé ceux qui en lisant cela crient plus fort que le soudiacre, tournent le dos au diacre durant une portion : ce qui a occasionné de petites dissertations qui ont couru par la ville, et qui a fait que M. d'Auxerre s'est déclaré pour *audiat*, d'autant plus que le missel de Paris et le cérémonial nouveaux y sont formels. Je vous demande donc en grâce de veiller à ce qu'on ne mette rien dans les préliminaires de votre missel qui puisse servir à faire condamner cette pratique d'écouter qui est raisonnable et si ancienne. M. le préchantre m'a mandé que dans la métropole on lisoit ordinairement. M. Bocquillot a fait là-dessus un beau chapitre de son livre, je trouve qu'on n'en fait pas mieux, et que si on est à portée d'entendre, il vaut mieux écouter comme dit Navarre (1), où étant assis prendre un Missel et suivre des yeux, ainsi qu'on fait les leçons de Matines. Nous sommes perdus si on met quelque chose dans votre missel qui oblige de lire nécessairement. On en fera un terrible *retorquo* contre nous. Mandez moi aussi je vous prie si l'on a fait une messe au grand St Germain notre évêque, quelle elle est, et ce que vous en pensez : si elle est faite et de votre goust, je la ferai chanter dès cette année en quelques paroisses Je ne suis pas content de l'*Introït* ny de la communion qu'a faites pour cette feste un religieux de l'abbaye de son nom en cette ville.

Je suis très parfaitement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Beuf, ch. d'Aux.

Agréez que je vous fasse présent d'un morceau du chef de St Pèlerin, détaché d'un plus gros morceau que Mgr d'Auxerre me donna le 1 May dernier. On compte déjà deux miracles de faits depuis ce jour.

(1) Navarre, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, autour de l' « Abrégé des maximes de la religion chrétienne, ou explication littéral^e^ et morale des huit béatitudes. » Paris, Dupuis, 1701.

III

Lebeuf au doyen Fenel

† D'Auxerre, ce 31 may 1715.

Monsieur (1),

Le grand ouvrage dont vous avez la conduitte et qui m'a procuré la connaissance de M. le prieur de Dollot, me fait aussi prendre la liberté de vous écrire pour vous communiquer la part que je prends à l'avancement de cet *(sic)* œuvre si importante. Il n'est guères naturel qu'un sujet aussi peu capable que je le suis, ose se produire vers ceux qu'il doit regarder comme ses maîtres par toutes sortes d'endroits. C'est plustost à moy à recevoir vos leçons qu'à me mesler de dire mon avis sur ce qui vient de vous. Néanmoins M. le prieur me mande que vous ne dédaignez point d'écouter vos inférieurs et que vous estes persuadé qu'ils peuvent quelquefois bien rencontrer. C'est pour cela que j'hazarde de vous proposer quelques articles touchant ce qu'il m'a écrit. Il m'apprend que les révisions de votre missel sont finies et qu'on tachera de les publier pour l'Avent prochain. Cette nouvelle me fait un très grand plaisir ; il y a plusieurs diocèses ou l'on est dans l'impatience de le voir au jour, mais surtout en celui de Lisieux ou vous scavez que l'on a presque copié votre bréviaire entier en 1704, et où l'on chante depuis sept ans le

(1) L'original ne porte ni adresse ni suscription. La lettre a dû être mise sous enveloppe les quatre pages étant pleines, cependant il paraît certain qu'elle est adressée au doyen Fenel. Je pense même qu'elle est la première quoique les éditeurs de la correspondance en indique une écrite en 1713. Les termes cérémonieux dont Lebeuf se sert ici prouvent qu'il n'était pas encore en relations suivies avec le Doyen, du reste la fin de la lettre est claire : « En voila assez pour une première fois que je prends la liberté de vous écrire. » C'est bien à cette lettre et à celle écrite au prieur de Dollot que le Doyen répond le 8 juin 1715, commençant ainsi : « Je me trouve très honoré de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire et j'ay bien de l'obligation à M. le prieur de Dollot de me procurer la connaissance d'une personne de votre mérite. »

chant que j'y ai composé. M. Ferrand me marque que vous souhaitteriez voir ce chant et celuy que j'ai fait sur les paroles de votre missel. A l'égard du premier, comme j'ai tout l'antiphonier minute en brouillon, je ne scay ce que je dois plutost détacher pour vous l'envoyer; mais en attendant, voicy un essay sur les messes de la feste de Noël que j'enferme en cette lettre vous priant de l'examiner. Je souhaitte qu'il vous puisse agréer. Il est tel que Mgr notre Evêque la emporté avec luy à Paris pour le faire noter en grands caractères avec onze ou douze autres messes tirées aussi de votre missel pour les autres festes annuelles et solennelles, sinon que dans l'exemplaire que je luy ai donné, j'y ai notté outre cela les anciennes paroles que vous avez laissées. Pour ce qui est des Proses qui sont notées dans le Graduel de Paris je les laisse à prendre dessus, comme celle de l'Epiphanie, de l'Ascension, cette dernière surtout y est d'une beauté charmante : aussi y est-elle de la façon de M. de Tillemont (1) qui, comme vous scavez, possédoit singulièrement la science du chant aussi bien que toutes les autres qui forment un parfait ecclésiastique. C'est feu M. Chastelain (2) qui m'a appris que ce célèbre historien était l'auteur du chant de cette prose.

Quant à votre Bréviaire dont on va commencer une nouvelle édition je ne crois pas qu'on pense d'en changer la substance, tel qu'est l'ordre des Psautiers quoique plusieurs per-

(1) Sébastien le Nain de Tillemont, né à Paris le 30 novembre 1637, élève de MM. de Port-Royal. Son principal ouvrage a pour titre : « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles de l'église (1693-1712). 16 volumes in-4°. Il est mort à Paris le 10 janvier 1698.

(2) Claude Chastelain, chanoine de N.-D. de Paris, né à Paris en 1639, mort en cette ville le 20 mars 1712. Savant liturgiste et ami du doyen Fenel et du chanoine Lebeuf avec lesquels il entretint une correspondance. M. Mollard, archiviste de l'Yonne, a publié dans le bulletin de la société des sciences de l'Yonne, année 1884, deux lettres de lui adressées à Lebeuf, 12 novembre 1709 et 22 mai 1710, et sept au doyen Fenel : 21 août et 12 septembre 1699 ; 25 août 1701 ; 2 avril 1702 ; 21 octobre 1708 ; 29 novembre 1709 et 16 mars 1710.

sonnes y trouvent quelque chose à redire. Pour moy, une chose qui m'a frappée, c'est de n'y point voir les canons des conciles ou passages des Pères dont on devrait faire lecture chaque jour après prime. Si donc, monsieur, vous me permettez de dire franchement mon avis, je vous dirai que l'office appelé *Du chapitre,* et qui est entre Primes et Tierces, ne m'y paroit pas digéré selon les règles. Il n'y est fait mention que du martyrologe et nullement des Canons ni du Nécrologe. Il est vrai qu'on y entrevoit quelque espèce de Bénédiction pour une leçon après l'oraison *Actiones*. Le *Fidelium animæ* peut aussi laisser à penser que c'est la ou l'on place la lecture du *Nécrologe*. Néanmoins votre diocèse est rempli de quantité de collégiales, je croy qu'il auroit été bon de prescrire toutes ces lectures, et l'ordre qu'on y doit observer en mettant après le *Benedicamus* de primes en majuscules : OFFICIVM CAPITVLI.

Voicy comme cela se pratique chez nous sans que nous lisions les canons. La première lecture pour laquelle le lecteur dit *Jube, etc.* est d'un petit capitule qu'on a substitué aux canons depuis la perte de nos manuscrits. Ordinairement c'est celui de nones du jour, faute d'en avoir un fait exprès Après cette lecture terminée par *Tu autem*, on répond *Deo gratias*. On lit ensuite le Martyrologe, après quoy se dit : *Pretiosa,* etc., et *Sancta Maria*, etc. Après ces deux lectures, si quelqu'un des nôtres est décédé ou quelqu'un de nos confrères d'ailleurs, ou bien si l'on doit célébrer des Vigiles le soir, ou une grande messe des morts incontinent, le même enfant de chœur qui a lu le capitule et le martyrologe dit : *Obiit Dnus N...,* etc. Le semainier dit ensuite : *Requiem æternam,* etc. Enfin, si c'est un vendredy, le même enfant de chœur prononce en latin tous ceux qui doivent entrer le lendemain en semaine en ces termes : *Ordo vicarius exigit ut Dns N. hac hebdomadâ missarum solemnia publice celebret, Dns N. Evangelium legat, Dns N. Epistolam pronuntiet,* etc., au bout de quoy le semainier dit : *Deus in adjutorium,* etc. Ce style de lire nos officiers, nous est marqué à la fin

d'un des Martyrologes écrit au commencement du XIIe siècle, et nous l'avons toujours gardé depuis.

Je ne vous propose pas notre Eglise comme un modèle, l'expérience journalière m'apprend assez que si on a retenu une pratique louable, on en a aboly ou laissé tomber cinquante. Ce que j'ay donc l'honneur de vous en dire, est seulement pour vous faire faire attention qu'on peut trouver quelque chose de bon et à suivre dans les Eglises ou l'on ne passe pas d'ailleurs pour fort exact. Car dans le fond vous pouvez observer quel ordre vous jugerez à propos touchant ces lectures. On peut commencer par le martyrologe et finir par les canons comme on fait à Paris, à Lisieux et ailleurs : mais je ne puis m'empêcher de vous marquer deux choses qui m'ont plu dans le bréviaire de Lisieux. La première est qu'avant *Sancta Maria* il est dit qu'on ne dira pas *Oremus*. Ce mot paroit effectivement superflu; le *Sancta Maria* étan plustost un souhait qu'une prière. La 2e est que les 3 *Deus in adjut*, le ℣ *Respice* sur le travail des mains et l'Oraison qui suit s'omettent les dimanches et autres jours chommez par le peuple. Au reste il paroit par l'Usuard (1) de l'édition de Munerat en 1490 qu'alors les canons ou sentences des Pères se lisoient avant le Martyrologe tant à Paris qu'ailleurs. Telle est encore la pratique de la cathédrale d'Amiens selon que je l'apprends par une lettre de M. le Doyen de cette église. On y lit chaque jour d'abord une portion du concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 816, et ensuite le Martyrologe qui est suivi du Nécrologe.

J'aurois encore quelques remarques de peu de conséquence à vous envoyer sur le propre des saints de votre bréviaire et principalement dans les offices propres de vos saints; mais je m'imagine que d'autres les ont faites avant moy. Il me paroit que dans l'Oraison de saint Germain d'Auxerre sauf meilleur avis & *si æquari factis,* etc., devroit être ainsi écrit *etsi*

(1) Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés à Paris, mort vers 897, composa, à la demande de Charles le Chauve, un Martyrologe qui fut adopté par les églises de France, d'Allemagne et d'Italie. 1re impression Lubeck 1475.

æquari etc. Si & et *si* sont deux mots l'oraison ne sera guères intelligible. Il n'y auroit qu'à consulter la Messe gallicane de saint Germain de la préface de laquelle cecy est tiré à ce qui me semble.

Dans la dernière lettre que j'écrivis à M. le prieur de Dollot je lui recommandai fortement une belle messe pour ce grand saint Evêque (1); si je puis en avoir communication au plutost elle sera chantée quelque part dès cette année. Il y a aussi la rubrique touchant la lecture de l'Epître, du Graduel, etc., et même de l'Evangile, laquelle ne doit être que de dévotion pour le célébrant à une grande messe, dont je lui ay parlé. Notre missel est excellent là dessus *Audiat vel legat*, dit-il; laissant l'alternative, dont il n'y a que certains scrupuleux qui ne veulent pas user. Vous scavez parfaitement, monsieur, ce que Mrs Devert et Bocquillot en ont écrit. Mgr d'Auxerre s'est déclaré en faveur d'*Audiat*.

En voilà assez, monsieur, pour une première fois que je prends la liberté de vous écrire, je vous prie même de me pardonner mon peu de politesse à le faire. Comme je dois aller à Joigny pour affaires dans le mois où nous allons entrer, si je puis me dérober deux jours j'auroi l'honneur de vous en faire mes excuses de vive voix, je suis dans l'impatience de voir le propre des SS. de votre missel, j'espère que vous voudrez bien me permettre de jeter l'œil dessus et que vous m'accorderez la grâce de me croire avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BEUF,

Chanoine et Souchantre de l'Eglise d'Auxerre.

(1) Le doyen Fenel a répondu à cette demande dans sa lettre du 8 juin 1715 (voir ci-dessus). Il revient sur cette question dans sa lettre du 20 juillet : « Ne soyez pas surpris, dit il, de ne point trouver de messe particulière de S. Germain d'Auxerre, nous n'en avons pas trouvé qui fussent si belles que nos communs qui sont magnifiques ; j'en avais mis une de la composition de notre bon prieur, mais elle a été rejettée comme moins belle que le commun. »

IV

A Monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine à Sens.

† D'Auxerre, ce 23 juillet 1715.

Monsieur (1),

Comme je n'ai pu me transporter de corps auprès de vous, ny suivre le Père Fournier (2), bénédictin, qui a passé en votre ville en s'en allant à Blois, je prends la liberté de vous écrire de nouveau pour vous faire ressouvenir de la demande que je vous ai faite de me marquer quelle sera dans votre missel la messe de saint Pierre ès Liens. Il y a longtemps que tout l'office est noté : il n'y manque plus qu'une messe. Or je croy que vous ne la laisserez pas comme elle est dans nos vieux livres. Pour l'Introite je crois bien que ce sera le même et l'Epitre aussi ; mais le *Constitues* et le *Tu es Petrus* ne paroissent pas devoir tenir les places qu'ils y occupent. Et pour ce qui est de la Secrète et de la Post communion, on n'en peut pas de plus simples que celles qui sont dans les missels vulgaires. C'est pourquoy je vous prie de vouloir bien faire transcrire celles que vous aurez substitué pour me les envoyer avec la citation de passages qui seront des ℟ au ℣ d'alleluia et , aussi bien que celle de l'Evangile. Nous nous servons icy dans les paroisses de la permission générale que Mgr d'Auxerre a donné de bien faire : et pour cela nous nous disposons encore à chanter le 25 de ce mois dans la paroisse d'une petite ville de ce diocèse renommée pour ses bons vins (3) tout l'office de votre commun d'un martyr en l'honneur de saint Christophe, affin

(1) Cette lettre porte plusieurs notes marginales de la main de Fenel.

(2) Dom Dominique Fournier, bénédictin de Saint-Germain d'Auxerre, né à Saint-Jean-le-Vieux, en 1676, mort, à , en . Auteur de la description des Saintes Grottes de Saint-Germain d'Auxerre.

(3) Probablement Coulanges-la-Vineuse, dont l'église est effectivement sous le vocable de saint Christophe.

d'abolir en même temps en particulier un office impertinent qu'on y a chanté sur ce saint depuis quelques siècles. Nous avons choisy pour messe celle de votre missel qui commence par *Si consistant,* avec la prose *Cœli rives.*

S'il y a lieu d'espérer la grâce que je vous demande, je vous prie de ne pas différer attendu que le temps presse et que la feste s'approche.

Voicy quelques remarques que j'ay faites sur la partie d'hyver de votre bréviaire.

La premiere chose à laquelle je trouve à redire est que quand la veille de Noël arrive le dimanche on fasse lire l'Evangile de ce jour pour leçon de Matines, et qu'on en fasse mémoire à Laudes. Il y a de la contradiction dans ces deux pratiques, c'est regarder un objet encore éloigné un moment après l'avoir envisagé comme très prochain (1). Nos livres d'Auxerre dont je ne suis pas ordinairement apologiste avoient prévu cet inconvénient, et marquent tous qu'en ce cas l'office du 4e Dimanche s'anticipe au mardy d'auparavant qui est le 19 du mois. Cette rubrique est très prudente et elle auroit dû ce me semble être suivie. On la remarque dans tous nos anciens livres à remonter jusqu'au XIIIe siècle. Quoique vous ayez marqué cette mémoire dans votre missel on pourra y remédier dans le bref.

Pour ce qui est des textes de votre bréviaire, voicy ceux que je ne trouve pas convenables : 1° les cinq antiennes des premières vêpres de la Circoncision et la dernière surtout ; on n'a eu garde de la prendre à Lisieux : on a mieux aimé laisser dire les anes de laudes ; — 2° aux 2es vêpres des saintes Reliques l'Antienne *Spiritus* et la suivante ne me paroissent pas trop bonnes à cause des 4 passages..... — 3° je trouve le même défaut dans la première antienne des 2es vêpres du saint Nom de Jésus ; il me paroit par rapport à cet office qui se chantoit peut-être chez vous comme chez nous dont la première ane est semblablement : *Jesus*

(1) Lebeuf avait déjà fait cette observation dans sa lettre au prieur de Dollot du 21 décembre 1714. Voir ci-dessus, page 19.

Naz. Rex Judeor. Imperator cœli et Dnus Dnantium. Comme nous avons été des premiers à admettre cette feste il est à croire que c'est notre office qui passa chez vous. Du moins ce fut un cordelier d'Auxerre qui a promu cette dévotion en France, et qui fit le premier ériger une chapelle à Auxerre sous ce nom et une confrérie qui a eu beaucoup d'éclat : de manière que comme la chapelle du couvent d'Auxerre fut la première bastie sous ce titre dans le royaume vers l'an 1530, on croit aussi que la cathédrale du lieu fut la première à admettre cette solennité (qui dans le fond n'étoit pas trop nécessaire). — 4° On a mis dans l'office de sainte Paule (1) une antienne qui parle de la sainte et celle

(1) Sainte Paule, veuve Romaine. Le trésor de la métropole de Sens possède des reliques de cette sainte. La châsse qui les renferme est (dit M. Gustave Julliot dans son Inventaire du Trésor de la cathédrale de Sens) attribuée au XIe siècle, mais elle fut restaurée en 1844.

RELIQUES DE SAINTE PAULE

« Parmi les saintes et inestimables richesses que contient en si grande quantité le trésor de la métropole de Sens, le corps de sainte Paule est assurément une des plus précieuses. Aussi l'Eglise de Sens, fière de posséder le corps d'une sainte aussi illustre, faisait autrefois sa fête sous le rit annuel mineur, le diocèse entier la célèbre encore aujourd'hui sous le rit double (26 janvier).

« Née à Rome, le 5 mai 347 . . . . . .

« Morte à Bethléem . . . . . .

« Après de magnifiques funérailles, son corps fut déposé dans une grotte voisine du lieu de la nativité. Un autel fut érigé sur son tombeau quelques années plus tard ; encore aujourd'hui les prêtres y célèbrent le saint sacrifice, mais le tombeau est vide depuis plus de 1000 ans. A quelle époque les précieuses reliques furent-elles apportées en Occident? Nous ne sommes pas en mesure de le préciser d'une manière exacte, mais ce qui est certain, c'est qu'elles furent données, au commencement du IXe siècle, par Charlemagne à son cousin Magnus, archevêque de Sens, qui accompagnait ce prince à Rome quand il fut couronné empereur.

« La châsse actuelle de sainte Paule renferme les procès-verbaux des différentes ouvertures faites dans le cours des siècles depuis cette donation. La première est datée 1095 et a été rédigée par Richer, alors archevêque de Sens. Il constate d'après les documents trouvés alors dans la châsse que le

de *Magnificat* des secondes vêpres la suppose encore vivante. Je crois que pour le mieux il faudroit transporter ces deux Antiennes.

5° Le *Lauda* et *lætare* des 2es vêpres de la Chandeleur déplait à beaucoup de monde. Chacun ne peut pas deviner que l'auteur avoit en veue d'imiter le *Gaude Maria* avec la prose *Inviolata* et de faire en sorte qu'on adaptat sur l'un le chant de l'autre. Pour moy je sens bien qu'il est difficile de faire autrement, à moins de quitter cette idée des 3 versets et de la prose.

Quant aux leçons, j'ai remarqué que dans celle de saint Maur on évite et même on prend à tâche d'éviter de favoriser les traditions des bénédictins, et néanmoins dans le ℣, l'antienne de la mémoire et l'oraison, on donne aveuglement dans le sentiment qui identifie le Maur du Dialogue de saint Grégoire le Grand avec celui d'Anjou. Outre cela le mot de Maurus paroit inutile à la teste de la 2e phrase de cette leçon. *Postqu̅ autem Maurus*, il me semble qu'il faut : *Postqu̅ autem annis pluribus.*

Une autre faute encore est que la leçon de saint Sulpice du 17 Janvier dit qu'il fut inhumé dans la ville de Bourges : cette expression révolte d'abord ceux qui scavent qu'on n'enterroit point encore alors dans les villes : ainsi je pense qu'il faudroit l'adoucir et mettre conformément à la vérité qu'il fut inhumé *juxta urbem Biturici,* ou bien *extra muros civita-*

corps de sainte Paule a été donné par Charlemagne, comme nous venons de le dire, avec un morceau de la vraie croix et plusieurs autres reliques. Il constate aussi que la châsse de sainte Paule tombant de vétusté il avait été nécessaire d'en confectionner une nouvelle pour y déposer la sainte relique.

« Les autres procès-verbaux sont datés de 1239, 1571 et 1844.

« Pendant la révolution de 1793, la châsse de sainte Paule fut sauvée du vandalisme par MM. *Jean Hédiard* et *Charles Dérouet,* deux noms que nous sommes heureux de signaler à la reconnaissance des catholiques, et elle fut ensuite restituée par eux à Mgr de la Tour-du-Pin-Montauban, en 1803 ». . . . . »

(*Semaine religieuse de Sens,* 15 janvier 1870.)

tis. Car ce fut effectivement au faubourg de Bourges dans l'Eglise de N. D. qui porte aujourd'hui son nom qu'il fut inhumé.

Au reste, je soumets toutes ces corrections à votre jugement et je défère entièrement à ce que vous en penserez : je ne me fais pas un mérite de mes opinions, mais bien plus tost de me dire avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BEUF.

V

A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine, à Sens.

Timbre d'Auxerre.

† D'Auxerre, ce 4 août 1715 (1).

J'ay bien de l'obligation au R. P. dom Dominique Fournier de vous avoir donné une idée de moy telle qu'il paroit par votre lettre, qu'il a fait. C'est un surcroit de vos bontez d'avoir bien voulu écouter patiemment les louanges qu'il luy a plu donner à un aussi mince sujet que je suis. *Homo... et exigui temporis, et minor ad intellectum judicii et legum.* Encore est-ce trop d'honneur pour moy de pouvoir dire cela après le Sage. Ce n'est pas sur quoy seul j'ai des remerciments à vous faire, mais encore d'avoir pris la peine d'écrire vous-même la messe de Saint-Pierre-ès-Liens et de me l'envoyer. Le curé de la paroisse dans laquelle elle a été chantée à son jour avec le reste de l'office, prend la liberté de s'unir à moy

(1) Comme pour la lettre précédente, le doyen Fenel a mis en marge quelques annotations. Un passage de la lettre du 20 juillet explique le remerciement de Lebeuf. « J'ai vu, en passant, le P. dom Fournier, il m'a fait un portrait de votre chère personne, tel que mon ambition se borneroit à y avoir quelque petite ressemblance. Sur vos occupations sérieuses, sur vos grandes lumières, je m'étois imaginé que vous étiez une personne d'un âge avancé, mais je fus bien étonné d'appreddre qu'à peine vous aviez atteint la fleur de la jeunesse, ma surprise fut extrême et je fus obligé de bénir le Seigneur, qui vous a donné tant de talens dans un tems où les autres commencent à peine à prendre les premières notions ; quelle honte pour moy à l'âge de 50 ans d'avoir si peu avancé. »

pour vous en remercier. Il y a bien eu une douzaine de prêtres qui l'ont dite en messe basse.

Votre commun d'un martyr a pareillement été chanté le 21 du mois dernier, moy officiant, en la petite ville dite Colanges-les-Vineuses (Colonia Vinosa).

Je me réjouis avec MM. de Nevers de ce que vous avez mis un de leurs saints dans votre calendrier. Nous avons saint Agricole ou Arigle, leur évêque, et vous saint Dicy (Deoatus), ce qui servira toujours à faire voir que nous aimons tous l'intelligence avec nos comprovinciaux. Je croy que c'est celuy que vous nommez saint Dizier, quoique son nom latin ne soit pas Desiderius. Cependant son vrai nom, selon l'analogie des deux langues, est Dié ou Diéy. Il y a une ville de ce nom au diocèse de Toul, avec un chapitre assez considérable (1).

J'avois quelque chose à vous proposer sur les premiers mois de votre calendrier : mais à présent il est trop tard (2). Pour ce qui est du mois d'aoust, je voudrois qu'il y eut partout Filiberti au lieu de Philiberti, non que je prétende que ce mot vienne de Filius, car il ne vient nullement du latin, non plus que du grec, puisque c'est un mot purement teutonique, mais parce que je vois les plus scavants l'écrire ainsi à l'exemple de dom Mabillon qui, dans ses , en apporte la raison (3). Il en est de même du mot Carilephus. Quelques manuscrits moins et écrits par des gens moins eclairez l'ecrivent ainsi, je l'avoue : cependant le vray nom est Carilefus. C'est en parlant de saint Siviard que vous qualifiez abbé du lieudit aujourd'huy Saint-Calais et plus anciennement Anifola (4).

(1) Saint Agricole ou Arigle, 7e évêque de Nevers (580-594), né à Aliso, mort à Nevers, le 26 février 594.

Saint Dié ou Deodat, 12e évêque de Nevers (665-668), se retira dans les Vosges, où il fonda un monastère autour duquel une ville se forma, qui prit son nom (Saint-Dié). C'est le siège d'un évêché érigé en 1776.

(2) Note en marge de la main du doyen : « Cela est fait. »

(3) Note en marge de la main du doyen : « M. Baluze, les PP. Bénédictins. »

(4) Note en marge de la main du doyen : « Cela est fait. »

Si ma remarque pour Saint-Calais n a pas lieu pour L' F, je croy que vous ferez quelque attention à la manière dont il serait à souhaiter que ces deux mots fussent liez, car on m'a toujours montré à distinguer les personnes d'avec les lieux. C'est pourquoy, de même que saint Siviard n'étoit pas abbé de la personne de saint Calez et qu'on écriroit pour cela mal Abbatis sancti Carilephi, tandis qu'il faut Sancti Carilefi pour marquer un lieudit Saint-Calez, de même à l'égard de saint Louvent, du 22 octobre. La bonne écriture demanderoit, ce semble, qu'on écrivit sancti Lupentii, abbatis, sancti Privati, ou sinon il faudra mettre abbatis Mimatensis comme à saint Calez, abbatis Anifolensis (1).

S. Leonard, du 15 octobre, est mal qualifié abbé de Corbigny. Il a vécu en moine au Maine et y est décédé : et de par la suite son corps fut apporté à Corbigny en Nivernois, qui a pris de la le nom de S. Léonard. Je remarque outre cela qu'on a oublié dans le calendrier de marquer l'année de sa mort (2).

Je ne voy pas pourquoy mettre S. Amé (3) et S. Maximin

(1) Note en marge de la main du doyen : on l'a supprimé.

(2) Note en marge de la main du doyen : il a esté supprimé.

(3) Saint Amé est un évêque contesté de Sens. Les Bollandistes, tome IV de septembre (le 13), le qualifient évêque de Sens et le bréviaire de Sens l'a inscrit au nombre des archevêques et sa fête se célèbre sous le rit double.

M. l'abbé Duru, dans la Bibliothèque historique de l'Yonne, tome Ier, pages 239 et 230, s'exprime ainsi à son sujet : « Pendant longtemps on a regardé ce saint comme appartenant à la liste des pontifes de l'Eglise de Sens qui en faisait mémoire dans sa liturgie au 13 de septembre. Depuis, on a cru qu'il fallait le restituer à l'Eglise de Sion en Valais, et des tables de marbre, où se trouvait gravée la liste des pontifes de Sens, ayant été placées dans le sanctuaire de cette métropole, le nom de saint Amé n'y fut point inscrit. (Ce catalogue, jugé défectueux, a été enlevé du sanctuaire de la métropole en 1873, sous l'épiscopat du cardinal Bernadou.) Cependant les Bollandites en publiant sa vie au tome IV de septembre, page 128, le conservent à l'Eglise de Sens. Cette vie ne renfermant rien de véritablement historique pour notre pays, nous ne le réimprimerons pas dans notre bibliothèque, mais en faveur de ceux qui voudraient examiner cette question et la décider, nous indiquons le volume des Bollandistes, que nous

de Treves en des jours qui ne leur conviennent pas. Il semble que S. Amé pouvoit bien remplir le 29 avril et S. Maximin le 12 septembre, c'est à chacun le jour de leur mort.

On en peut dire autant de S. Martin, pape. Le jour de sa mort est le 16 septembre, il n'y auroit qu'à l'y mettre en simple

venons de citer, et les mémoires de Trévoux, année 1753, juin, pag. 1336-1342, nov., 2657-2659 et année 1754, mai, pag. 1223-1245. La question murement examinée, l'Eglise de Sens reviendrait peut-être à un saint qu'elle n'a qu'à demi-abandonné, puisque son nom se lit encore dans son bréviaire. »

Le Beuf était d'avis contraire suivant sa lettre au P. B. J., d'Anvers de 1753.

« Vous avez eu la bonté, mon R. P., de me donner communication du Spinosis tomi quarti de actis sanctorum mensis septembris, qui comprend les saints des 12, 13 et 14 du même mois.

Après avoir parlé de deux évêques d'Autun peu connus, Amatus Senonensis notior est, disent-ils, non gestis in episcopatu suo, sed exilio fortiter ac sancte tolerato, quo primum Perœnam est relegatos ; deinde in Flandriam missus ubi præfecturam genuit abbatio Broy lensis, ac beate fine quievit. »

Cette période doit vous paraître dire que ce saint Amat ou Amé a été évêque de Sens ; elle le suppose et on l'a cru en effet depuis les siècles d'ignorance jusqu'à présent. Mais d'habiles critiques ont découvert de nos jours que ce saint prélat, exilé à Péronne et de là en Flandre, n'était pas évêque de Sens : que c'étoit l'église de Sion en Valais qu'il gouvernoit et que l'erreur vient de ce que quelques copistes des anciens manuscrits ont lu Senonensis ou il y avoit Sedunensis. Dom Brice, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, scavant continuateur du Gallia Christiana m'a confirmé dans ce sentiment, auquel je savois que l'Eglise de Sens est revenue.

Je puis vous certifier de visu que ce saint Amatus n'est aucunement dans le catalogue des évêques de Sens que Mgr l'archevêque de Sens (Languet) a fait graver sur le marbre depuis quelques années et placer dans le côté gauche du sanctuaire de cette ancienne métropole. Il l'a fait omettre, déterminé sans doute par les mêmes raisons que dom Denis de Sainte-Marthe avoit trouvées pour rendre ce saint à l'Eglise de Sion, auxquelles dom Brice doit se conformer dans le Gallia christiana selon qu'il me l'a témoigné. L'un des motifs de cette surpression de S. Amé dans le catalogue des évêques de Sens est qu'il manque dans les plus anc^s catalogues dont on dit qu'il y en a un à l'abbaye de Saint-Vandrille, proche Rouen..... »

mémoire comme on a fait à Lisieux. Ny le 9, ny le 11 de novembre ne luy conviennent (1).

Il auroit été à souhaiter qu'on n'eut fait d'aucun saint en particulier durant l'octave de tous les Saints. Il n'y a que S. Charles (2) qui en empêche; a moins qu'on le remit au 10. Du moins estes vous plus louables que ceux qui admettent des mémoires de Saints durant cette octave : car à quoy bon faire mémoire d'un saint qui a déjà été compris dans la grande

De nos jours on parait complètement revenu aux anciennes croyances, si nous en jugeons par les articles de la *Semaine religieuse* de Sens qui, dans ses numéros des 10 septembre 1870 et 13 septembre 1873, admet S. Amé comme archevêque de Sens, fixe l'époque de son épiscopat comme successeur de S. Emmon et la date de sa mort l'an 690.

L'abbé Blondel, chanoine de Sens, et auteur d'une *Vie des Saints du diocèse de Sens et Auxerre* (Sens 1875), termine ainsi l'article qu'il consacre à saint Amé.

« ..... En 870 ce précieux corps fut, lors de l'invasion des Normands, transporté à Douai et déposé dans l'église collégiale qui prit le nom de Saint-Amé. Un ossement considérable du même pontife offert en 1687 par les chanoines de Saint-Amé à l'église métropolitaine de Sens, est religieusement conservé au trésor.

« On a peine à comprendre aujourd'hui comment certains auteurs du dernier siècle, s'autorisant d'une erreur de copistes qui avaient écrit *Sedunensis* pour Senonensis, ont pu confondre notre S. Amé avec un de ses homonymes, évêque de Sion, en Valais. Cette erreur qui n'allait à rien moins qu'à enlever au premier de ces pontifes son titre d'archevêque de Sens, n'est plus possible désormais. Elle a été solidement réfutée par un docte Jésuite, le P. J. Trentecamp (Acta SS. T. IV, sept.). S. Amé est qualifié archevêque de Sens par les plus anciens et les plus graves auteurs : le Gesta pontificum Cameracensium; Ménard, dans sa Ménologe d'Usuard; et encore par les Martyrologes de Chastelain et de du Saussay et surtout par le Martyrologe romain.

« La fête du saint se célèbre, de temps immémorial à Sens, le 13 septembre, jour de sa bienheureuse mort. Il en est de même à Cambrai et à Arras. »

(1) Une note en marge de la main du doyen porte : « Tous l'ont mis icy. »

(2) Note en marge de la main du doyen : « Tout le monde à S. Charles. »

oraison de tous les saints. C'est pour cela que le 8e jour nous transposons ici, du moins suivant le missel, et que nous mettons l'oraison des 4 la première quoiqu'ils ne soient qu'en mémoire.

Je ne scay si l'on fait bien de marquer la Susception des Reliques de Ste Marie de Bethanie (à 29 juillet) si le 29 juillet (1) est son jour, pourquoi ne l'y pas faire? Si c'étoit un jour choisy il ne faut pas le marquer puisque c'étoit un jour pris par occasion, come 19 de mars pour S. Joseph, le 20 pour S. Joachim.

Il ne devroit pas y avoir à S. Léger (è 3 oct.) Rien ne prouve qu'il fut martyrisé plutost le 3 que le 2 (2).

On pouvoit aussi faire mémoire de S. Théodore le 17 février au lieu du 9 novembre (3).

Enfin le nom latin de Tournus me paroit être Trinorchium ou Trenorchium, ou bien Ternocium; Trenocium, mais jamais je n'ai vu *Trenorbiensis*. Voyez ce que vous en pensez.

J'en dis autant de toutes mes autrss remarques que je soumets toutes à votre jugement. Dans le fond ce ne sont pas des choses essentielles, mais dans un ouvrage parfait on est bien aise d'y trouver une entière exactitude. C'est ce qui m'a fait prendre la liberté d'entrer en ce détail qui me procure de nouveau l'occasion de vous témoigner le respect et la profonde vénération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf.

(1) Note de la main du doyen : « Cela est fait. »

(2) Note de la main du doyen : « On l'a supprimé. »

(3) Note de la main du doyen : « Cela est imprimé. »

VI

Lebeuf au doyen Fenel (1)

† D'Auxerre, ce mercredy 18 septembre 1715.

Monsieur,

L'occasion des séminaristes de cette ville qui vont à Sens pour l'ordination m'a engagé à vous envoyer par eux les messes des festes annuelles que j'ay composées sur les cayers de votre missel. Vous avez deja eu la bonté d'en parcourir une ou deux que j'eus l'honneur de vous envoyer il y a quelques mois, mais vous pouvez juger plus amplement par celles cy, si mon chant conviendroit. Je ne suis pas, à la vérité, d'avis qu'on pâsse légèrement sur une syllabe brève, mais aussi je ne saurois souffrir que cette pauvre syllable se trouve misérablement accablée tandis que plusieurs autres qui pourroient la décharger n'ont qu'une simple note; il suffit, ce me semble, de lui donner une note carrée comme ou fait partout lorsqu'on chante à mesure et en contrepoinct (2). Pour ce qui est des proses, je crois m'être déjà assez déclaré. Il est bon de temps en temps d'en faire à notes carrées comme *Lauda Sion.* ...; mais de les mettre toutes de ce style ce seroit priver les fidèles d'une harmonie qui peut les édifier beaucoup. Le premier jour d'aoust, jour auquel nous chantâmes dans une paroisse la prose de Saint-Pierre cadencée, tirée de votre missel, tout l'auditoire parut d'une attention extraordinaire et voulut même pour cela qu'elle fut répétée au salut. Je vous l'envoye icy à part sur un petit quarré en vous remerciant très humblement d'avoir bien voulu m'envoyer la messe dudit jour. L'office fut entièrement chanté tel qu'il est dans votre bréviaire et même les leçons : mais on remarqua que votre homélie ne paroissoit pas la meilleure qu'on put trouver, et en la confrontant avec celle de notre bréviaire, on trouva que la

(1) Les quatre pages sont pleines, l'adresse n'est pas au dos comme pour les lettres précédentes, mais le doute ne me semble pas possible.

(2) Contre-point : musique à plusieurs parties.

nôtre parle des chaisnes et que la vôtre n'en dit rien. Pour moy, après m'estre aperceu que la notre est la mesme que dans le Romain et faisant reflexion que tout le monde ne scait pas qu'il y a bien des ouvrages sous le nom de S. Augustin et qui ne sont pas de lui, je ne fus pas surpris de voir que votre bréviaire eut laissé cette homèlie. Effectivement si elle est seulement du vénérable Fulbert de Chartres ou du B. Pierre de Damien, on a bien fait de ne pas la mettre : mais c'est ce que je n'ai pas encore examiné.

Je ne scay si l'évangile qui parle des liens dont on devait un jour entourer S. Pierre n'auroit pas mieux convenu que celuy de la confession.

Une petite minutie qui m'est oncore tombée sous les yeux en parcourant la partie d'hyver de votre bréviaire sont les deux lignes qui sont au bout d'un commentaire de S. Augustin dont on lit une partie le jour de Saint-Blaise. Ces deux lignes ne paroissent assez mal cousues avec ce qui précède : et il y a d'autres saints desquels vous avez des reliques dont cependant vous ne faites aucune mention au bout des leçons. Je pense qu'on suppléerait assez à cela dans le bref en marquant quelque chose d'extraordinaire dans la métropolitaine *propter presentiam reliquiarum.*

Je n'ai point encore examiné d'assez près les autres parties ; cependant j'aurois souhaité que de même qu'à Orléans quand une grande feste se rencontre le dimanche et qu'on a lu l'homélie de ce dimanche, le neuvième Repons en est aussi, on en eut foit autant aux fêtes doubles qui sont préférées au dimanche comme la Visitation, la Présentation de la Vierge, etc. Il me paroit très raisonnable que les Répons répondent aux Leçons quoique ce ne soit pas pour cela qu'ils s'appellent Rêpons (1).

J'ay trouvé un inconvénient en nottant le commun de votre

(1) On appelle Répons des paroles ordinairement tirées de l'Ecriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Eglise, après les leçons où après les chapitres et que l'on répète en entier et par parties. On distingue les grands répons et les réponds brefs. (Dictionnaire de Littré.)

missel, à scavoir la rubrique qui marque à chaque messe un second Alleluia nouveau au temps pascal. L'inconvénient consiste en ce que ou il faut le faire du même ton que l'autre, ou si l'on le fait d'un ton différent, il ne s'accordera pas avec celui de la Prose, ce qui devroit pourtant être. Pour éviter cela, on se voit obligé de noter une même prose de deux facons, scavoir pour les saints du cours de l'année et pour ceux du temps de Pâques. Je crois, sauf meilleur avis, qu'il eut mieux vallu marquer pour premier Alleluia au temps pascal, le nouveau qui tient lieu de Graduel et se chante même sur le rit des Graduels; et laisser pour second celui qui est pour toute l'année. Pour prévenir la difficulté, on pourroit marquer les rubriques générales que cet ordre n'oblige pas *in choro* ou *in cantu*, et le donner à entendre dans le cérémonial ou dans le graduel si on en imprime un.

La dernière oraison de devant l'aspersion de l'eau bénite renferme aussi un petit mot qui est digne de remarque : c'est *pietatis tuæ more sanctifices,* c'est ainsi que portent tous les manuscrits de tous lieux et de tout temps, il n'y a que le romain moderne qui porte *Rore* et quelques nouveaux missels à son exemple ou cela s'est glissé faute d'attention. Il n'en sera pas de même du votre, monsieur. Je pense qu'il emportera la palme sur tous ceux qui ont passé depuis peu comme *Paris, Orléans, Verdun, Meaux* et même sur ceux auxquels on travaille actuellement comme *Toul;* et que de même que la beanté de votre bréviaire excita ceux de Lisieux à le prendre et a engagé ceux de *Coutances*, d'*Angers*, de *Troyes* et même de *Metz* à travailler tout de bon en ce genre, aussi votre excellent missel mettra en train tout le reste de la France affin que selon l'intention d'un des capitulaires de Charlemagne (Capit. 1, c. 72), les fidèles et les ecclésiastiques *Libros catholicos bene emendatos habeant, qua sæpè dum bene aliquid Deum rogare cupiunt per inemendatos libros malè rogant.*

Du reste c'est à vous principalement que tout votre vaste diocèse aura l'obligation de se voir pourvu d'un livre si né-

cessaire, n'avant épargné ni soins ni peines pour le rendre parfait. Mais il faut laisser à des plumes plus éloquentes que la mienne un si beau sujet de panégyrique, et pour me restreindre dans toutes les bornes de la modestie qu'une lettre demande, je finirai en vous priant d'estre persuadé que je suis, avec des sentiments de respect et de vénération qui augmentent de jour en jour, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BEUF,
souchantre d'Auxerre.

VII

A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens.

✝ D'Auxerre, ce 26 octobre 1715.

Monsieur,

La présente lettre devroit bien être employée à vous remercier de tous les bons accueils que j'ai reçu de vous étant à Sens, et je ne ferois en cela que mon devoir, j'espère cependant que vous m'en dispenserez d'une partie pour m'étendre dans le reste sur d'autres choses (1).

Je ne sais si vous avez envoyé à Paris, à Mgr d'Auxerre, le reste de votre missel; en cas que cela ne fut pas je souhaitterois bien que vous puissiez l'envoyer icy par le coche à l'Evêché, ou réside son secrétaire, qui est de nos confrères depuis 3 semaines; et je m'en servirois pour répondre à quelques doutes que me propose celui qui, par ordre de mondit Seigneur, écrit à Paris un nouveau pontifical à son usage. Outre cela le propre des saints est une pièce sans la-

(1) L'abbé Lebeuf assistait à Sens à la fête de S. Savinien, 19 octobre 1715, et rend compte de la célébcation des offices dans sa lettre au P. Lebrun, du 27 octobre. Il y parle aussi du doyen Fenel : « Le digne chef de ce chapitre, a, dit-il, la plus belle bibliothèque du pays ; il a, parmy ses manuscrits, des missels à chanter de leur église ou de leur diocèse des 12e et 13e siècle. » Voir cette lettre, pages 35-38 du tome Ier de la correspondance.

quelle nous ne saurions prendre aucune mesure pour ranger la notre, affin de ne pas répéter les mêmes passages qui y sont déjà à des festes qui nous seroient communes avec vous.

Je voudrois bien scavoir aussi si vous ferez imprimer les messes des morts séparément avec les canons. Quelques personnes que je n'aurois pas crues portées pour ce Missel me l'ont demandé et m'ont paru souhaiter que cela fut.

J'oubliai, étant chez vous, de regarder combien il y a d'oraisons pour la bénédiction des cierges du 2 fevrier, et si on les encense entre l'aspersion ; je crois que vous ne dites qu'une oraison ainsi que vous faites pour les Cendres et les Rameaux, selon que je le crois par les feuilles de Mr d'Auxerre, lesquelles j'ay entre mains ; car il en est de même dans nos livres ou je ne trouve qu'une seule oraison en ces trois cérémonies. Il m'échappa aussi de vous demander de quelle année est le missel dont on se sert à la grand'messe en votre eglise. C'est le P. Lebrun qui m'avait prié de m'en informer. Si vous lui écrivez vous pourriez le lui marquer.

Plus je fais attention à la situation heureuse où se trouvent les choses, plus je sens qu'il ne faudroit pas laisser passer de faire mettre dans votre missel les cartons dont vous m'avez fait l'honneur de me parler. Vous avez veu sans doute l'ouvrage que fit il y a quelques années M. l'abbé de Vallemont (1) sur le secret des mystères. Cet auteur et M. l'évêque de Soissons (2) qui se sont avisés depuis quelques mois de contredire les plus habiles liturgistes de notre siècle, ne manqueroient pas de faire valoir un témoignage aussi authentique que

(1) Pierre Lorrain, plus connu sous le nom d'abbé de Vallemont, né à Pont-Audemer, le 10 septembre 1649, mort, dans la même ville, le 30 décembre 1721. Quérard le qualifie : physicien, numismate et littérateur fort médiocre.

(2) L'évêque de Soissons, dont parle ici l'abbé Lebeuf, était Mgr Languet de Gergy, qui devint plus tard archevêque de Sens. Né en 1677, il avait été nommé évêque de Soissons le 6 janvier 1715. Il fut transféré à Sens le 25 décembre 1730 et mourut à Sens le 11 mai 1753.

celui de votre missel promulgué et achevé dans un temps ou l'on avoit pleine liberté.

Si vous y joignez un errata, n'oubliez pas quelques fautes d'imprimerie qui me tombèrent hier sous les yeux. Comme, par exemple, page CXII, additur *Regina nostra*. Ces deux mots doivent être en caractères noirs; page CXX en haut : *duducet*, en bas *æterne vitæ*. Dans l'introite de la messe votive de la Trinité, *Spiritu* devroit avoir une S majuscule.

Je suis faché d'apprendre que Monseigneur votre archevêque (1) soit dangereusement malade. De la façon dont on en parle icy il pourroit bien être le premier sur lequel on essayeroit le chant de vos nouveaux Requiem. J'en suis actuellement à cet endroit, que je copie au net pour vous l'envoyer par la première occasion avec les deux messes du Saint-Esprit et de la Vierge. Il a bien paru que ledit Seigneur archevêque vous laissoit entièrement les maîtres de votre calendrier ne vous proposant pas même une petite mémoire de son saint patron, ainsi qu'a fait feu messire Leonor de Matignon, évêque de Lisieux, qui a fait mettre son saint dans le bréviaire et a estably la feste dans le rang des semidoubles. L'épiscopat de ce prélat sera toujours recommandable par l'édition des livres auxquels vous avez eu la meilleure part. On nous a aussi assuré qu'il rétablissoit en quelque sorte l'usage des Dyptiques, voulant qu'à perpétuité le diacre nommât son nom au memento des défunts. Je prie le Seigneur qu'il vous en donne toujours qui lui ressemblent, et qui ayant un pareil goust pour l'antiquité, ou une semblable déférence envers ceux qui la possèdent; c'est le moyen de faire briller par les rites l'Eglise de Sens au dessus de toutes les autres, de même qu'elle les surpasse par son antiquité et ses autres prérogatives (2). Le chapitre doit, pour les mêmes raisons,

(1) Monseigneur Fortin de la Hoguette mourut à Sens, le 28 novembre 1716.

(2) Il y a lieu de souligner cette déférence du chanoine Lebeuf, reconnaissant que l'Eglise de Sens surpasse les autres par son antiquité, en un moment où ses amis commençaient à combattre la croyance à l'apostolicité de nos Eglises.

s'estimer très heureux de vous avoir à sa teste. Pour moy, je ressens une partie de cette félicité dans le temps que j'ay l'honneur de vous écrire ces lignes et de vous protester les nouveaux sentiments de respect avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf, *ch. d'Auxerre*

VIII

A monsieur Fenel, doyen de l'église métropolitaine, à Sens.

† A Auxerre, ce six décembre 1715.

Monsieur (1),

Il y a longtemps que je devrois vous avoir fait mes excuses de ce que je ne vous adressai pas en droite ligne le dernier paquet de chant que j'envoiai à Sens pour vous être rendu. Vous vous souvenez sans doute de ce que j'ay eu l'honneur de vous dire touchant M. notre D. (2) et comme il prend quelquefois les pacquets dont on charge ses domestiques pour les rendre luy-même, j'apprehendois que tombant entre ses mains il n'entrevist ce que cétoit et qu'il ne m'en parlât à son retour. C'est pour cela que je l'adressai à M. le curé de Saint-Romain, qui a du vous le remettre selon que je luy marquais à mots couverts. De temps à autre, je continue à mettre le reste du commun en état et je m'attache plus scrupuleusement que jamais, et peut-être un peu trop, à imiter votre vieux graduel, car je m'apperçois que vous même, dans le chant de Noël et du Vendredi saint, vous ne laissez pas de caractériser sur le papier des breves et semibreves, quoique dans la pratique on ne laisse pas de donner à ces notes leur

(1) Note, en tête de cette lettre, de la main du doyen : Sur l'invention du tombeau de Guillaume de Toussy, évêque d'Auxerre, trouvé dans des ruines en 1714 et transféré en 1715. Il mourut en 1181, avant le pontificat d'Innocent III, et Hugues de Noyers lui succéda.

(2) Gaspard Moreau, né à Auxerre le 2 février 1676. Doyen en 1704, mort le 27 may 1746.

quadrature parfaite. C'étoit la pensée de M. Chastelain lorsqu'il travailla à l'antiphonaire de Paris, et la raison de cela est que dans un village ou il n'y a souvent que deux voies, il est impossible de bien chanter à notes égales, parce qu'il est est difficile de fournir à cette tirade continuelle. Y étant obligé de se reposer, il a fallu désigner par des longues, des communes, des brèves et des demie brèves la quantité du chant à l'usage de ces petits chœurs.

Il y a tantost huit jours qu'on nous assura que Monseigneur votre digne archevêque est décédé. D'autres même ajoutent qu'il est déjà inhumé. Je ne scai qu'en croire, parce que cette nouvelle ne foit pas plaisir. Si elle est véritable je prie Dieu de luy donner le repos en sa gloire, et je m'unis à vous pour le regretter; si elle est fausse, à la bonne heure, que le Seigneur lui prolonge ses jours. Cependant les rapports que j'entends journellement m'obligent de pencher davantage du costé de l'affirmative. Il y a une circonstance que je vous prie de me mander en cas qu'elle soit véritable : on a fait courir le bruit qu'en faisant la fosse on a trouvé un cercueil de pierre dans lequel étoit un de vos prélats en son entier sans corruption, et qu'il y avoit 5 ou 600 ans qu'il était là enterré (1). Qu'a-t on fait de ce corps? Je scai que le peuple

(1) La collection de Fontaine contient la lettre, en date du 7 décembre 1715, par laquelle le doyen répond à celle du chanoine Lebeuf. Le passage relatit à l'invention du corps de Michel de Corbeil mérite d'être rapproché de celui dans lequel Lebeuf parle de celle de Guillaume de Toucy ; le voici d'après la correspondance publiée par MM. Quantin et Cherest, tome Ier, pages 39-42 :

« Notre illustre défunt mourut le 28 novembre 1715; le même jour qu'étoit mort, 516 ans auparavant, l'archevêque Michel de Corbeil, successeur immédiat de Hugues de Toussy, frère de Guillaume, évêque d'Auxerre, dont j'ai appris le détail de la deuxième sépulture avec bien de la satisfaction. J'ai inséré aussitôt tout ce que vous m'en avez appris dans mon histoire des archevèques de Sens. Je souhaiterais avoir l'inscription et l'epitaphe nouvellement mises, pour l'y insérer pareillement.

« Comme notre prélat avoit souhaité être inhumé au bas du sanctuaire tout joignant la tombe de Pierre de Corbeil, archevèque de Sens, et vis à vis

est sujet à gloser : j'en ai l'expérience à l'occasion d'un de nos évêques, décédé en 1181 et inhumé dans une abbaye de Prémontrez, aujourd'hui ruinée, hors la ville. Je le fus chercher l'an passé au mois de juin sous les ruines du sanctuaire,

la place du préchantre, je fis fouiller en terre en cet endroit ; on leva la tombe de Pierre de Corbeil, posée sur un massif de pierre épais de 15 pouces ; on trouva après cela la terre de la hauteur de 3 pieds et enfin le tombeau de pierre couvert d'une tombe fort mince qui n'étoit ni scellée ni attachée. Je la fis lever, après avoir fait retirer tout le monde, et j'aperceus un évêque revestu de ses habits pontificaux, les pieds et les jambes comme si on venoit de l'inhumer. Mais lors que l'on y voulut toucher, cela s'en alloit par morceaux et l'on n'auroit pu en retirer un morceau entier large comme les deux mains ; les scandales étoient tout entières ; il n'y avoir néanmoins dessous ces ornements, que des os dénués presqu'entièrement de chair. La teste était roulée hors de sa place au costé gauche, et étoit appuyée contre la crosse de cuivre, émaillée partout, de la longueur de 15 pouces, et emmanchée dans du bois qui étoit tout pourri ; il y avoit en bas un bout de cuivre long de 4 pouces. Cette crosse traversoit tout le corps, comme vous les voyez représentées dans les anciennes figures et son bras gauche l'embrassoit. Il n'y avoit point de mitre. Je trouvoy un anneau d'or à son doigt, mais très mince, dans lequel étoit enchassée une petite améthyste, en forme de cœur, non taillée et à présent de peu de valeur ; au costé droit, entre la teste et l'épaule, je trouvay un calice de vermeil doré, couvert de sa patène, fort bien travaillé, mais bas et très léger, n'ayant que 4 pouces et demy de hauteur sur pareille largeur de diamètre par le pied, et la coupe 4 coupes 2 lignes et seulement un pouce et demy de profondeur, ressemblant beaucoup aux vases dont on se sert à présent pour mettre les saintes hosties destinées à la communion des fidèles. Ce calice ne pesoit que 6 onces demy gros non compris la patène. Il fut présenté entre les 4 calices le 3 décembre, aux obsèques de notre prélat de sainte mémoire, et mis ensuite dans notre thrésor, ainsi que la crosse ; pour l'anneau je l'ay encore dans mon doigt. Je fis aussitôt recouvrir le tombeau, sans avoir rien dérangé, ny voulu qu'on fouillât rien, et l'on a basty l'un des costés de la petite voûte faite pour Mgr de la Hoguette sur le bord du cercueil de Pierre de Corbeil. Cet homme fut très illustre et avoit professé la théologie à Paris, où il avoit eu pour écolier le fameux pape Innocent III, qui le fit archevêque de Sens contre toutes les lois, car Michel de Corbeil étant mort, le chapitre élut votre Hugues de Noyers ; mais comme Hugues n'avoit pas observé exactement à Auxerre l'interdit prononcé sur tout le royaume par In-

et on le trouva, mais il n'y avoit que des os dans le sépulcre de pierre avec quelques morceaux d'étoffe d'or sur son estomach, ses jambes et ses cuisses; quelques morceaux de peau sous ses épaules, et des quarrez de bois de cierge sous l'endroit du joint de la jambe derrière les genoux, et sous le vuide que laisse le dos lorsqu'on est couché, on y trouva son sceau de cuivre cassé en deux, avec l'inscription : *Sigillum Guillemi Autissiodor. Episcopi.* C'est Guillaume de Toucy, frère de Hugues de Toucy, votre archevêque. J'inspiré à Mgr d'Auxerre de le faire mettre dans le sanctuaire de la cathédrale. C'est ce qui fut exécuté (mais sans cérémonie) le dernier février de cette année, jour de son décez. Et en mémoire de son invention et seconde sépulture a été gravée une plaque de cuivre dans ledit sanctuaire et un petit épitaphe sur le couvercle. J'allois presqu'oublier de vous prier de me dire si votre missel est promulgué et s'il se débite. Un de mes amis, curé de cette ville chez qui j'ay officié avant-hier, faisant chanter votre commun d'une vierge martyre, avec la messe *Cantabo* et la même prose qui a été chantée en notre église le jour de Sainte-Cécile, attend avec empressement cette promulgation pour l'acheter et s'en servir après la permission obtenue de Mgr notre évêque. Je vous prie de m'en marquer le prix affin que je vous en fasse tenir l'argent.

Mais pour revenir à notre évêque, Guillaume de Toucy, je ne scai quels bruits ne coururent pas dans la ville quand cela eût eclatté; ceux qui ne scavoient pas que j'étois présent quand on le trouva, et que je ramaissais une partie de ses ossements, me disoient sérieusement qu'on l'avoit trouvé sans

nocent III, à cause du divorce du roi Philippe-Auguste d'avec la reine Ingelburge, ce pape ne voulut point confirmer son élection ; et, ayant fait demander Pierre de Corbeil, évêque de Cambray, parent de Michel, son prédécesseur, il le confirma ; il y a 500 ans moins six ans qu'il est mort, et il y avoit deux siècles moins deux ans deux mois et demy, qu'il n'était mort d'archevêque à Sens; le dernier fut Mgr Tristan de Salazar, le dernier avant le concordat... »

corruption, et avec sa crosse, sa mitre et un anneau d'or au doigt. Voilà comme on brodoit. Ainsi en est-il peut-être du vôtre; quoique je ne veuille pas assurer que cela soit; car le nôtre auroit peut être été trouvé entier, n'étoit qu'il y avoit 140 ans qu'il pleuvoit sur luy, et que l'eau qui y étoit entrée avoit fait une espèce de glace sur les ossements qui les avoit ramollis; car c'étoit un ho. qui mourut en odeur de sainteté et qui fit des guérisons miraculeuses de son vivant, selon l'historien contemporain qui a écrit sa vie.

Ce détail m'oblige de blesser la bienséance et de finir icy tout d'un coup ma lettre en vous assurant qu'on ne seauroit être avec plus de respect que je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf.

Avec votre permission, je salue M. Lasseré, mon ancien compagnon.

IX

A monsieur Fenel, doyen de l'église métropolitaine de Sens, à Sens.

✝ D'Auxerre, ce mardy 14 janvier 1716.

Monsieur,

Vous voulez bien que je m'unisse à la voie publique pour vous faire compliment sur le nouvel archevêque qui est nommé pour remplir le siège vacant par la mort de M. de la Hoguette (1). Je ne répète point icy ce que je vous ay marqué sur cette perte par la lettre que je mis moy-même à la poste pour vous il y a aujourd'huy huit jours (2); je vous dirai seulement qu'à la lecture de la vôtre dattée du douze, j'ay été surpris d'y voir que vous n'avez pas receu cette lettre qui estoit fort ample dans laquelle après les compliments ordinaires du temps, je vous marquais tout ce que vous me deman-

(1) Denis François le Bouthillier de Chavigny, 103e archevêque de Sens (1718-1730). Nommé par le roi en 1716, il ne prit possession régulière qu'en 1718. Pendant la vacance, le doyen Fenel était vicaire capitulaire.

(2) Cette lettre du 7 janvier 1716 n'est pas retrouvée, du moins, elle ne figure pas parmi celles qu'ont publiées MM. Quantin et Cherest.

diez sur notre Guillo. de Toucy. J'y joignois quelques remarques sur votre missel qui m'étoient venues d'ailleurs, et pour comble de tout je vous priois de faire retirer chez M. le Queux, directeur du bureau des lettres, un louis d'or que je luy envoyois, par une lettre bien fermée, pour acheter un missel relié proprement pour un de mes amis curés de cette ville, je vous marquois sur un billet séparé que j'avois d'abord eu dessein de donner cinq écus au courrier, mais que, comme ce jour là même c'en estoit un nouveau, je n'avois pas jugé à propos de l'en charger, et que je m'estois servi de ce deuxième expédient; néanmoins par votre susdite lettre du douze, par laquelle vous me gratifiez (quoiqu'indigne) d'un missel en feuilles, vous me paroissez embarrassé de me le faire tenir, quoique je vous eusse marqué que vous auriez la bonté de faire un pacquet de celui du curé relié et de cet autre en feuilles, et de le faire deposer au bureau du coche d'eau. C'est ce qui me donne à penser que vous n'avez receu ny louis ny lettre : d'autant plus que vous m'eussiez répondu sur quelques autres articles de cette longue lettre. J'appréhende qu'on n'ait ouvert ma lettre à M. le Queux, et voyant qu'elle avoit relation à la vôtre qu'on n'ait pour cela supprimé la vôtre. Le directeur des postes d'icy vient de m'assurer que puisque les deux lettres ont été mises à la boeste par moy il faut qu'elles soient parties. Je vous prie d'envoyer voir ce qui en est. J'ecris en même temps de nouveau à M. le Queux faisant écrire l'adresse par une autre personne, aussi bien qu'à vous, affin qu'on ne connoisse pas mon écriture.

Je serois ravi qu'on fit un bréviaire provincial, mais vous ne scavez peut être pas encore de quel goust sera le nouvel évêque de Troyes (1).

(1) Le successeur de Mgr le Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, promu archevêque de Sens, fut Jacques-Bénigne Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, et dont Louis XIV n'avait jamais voulu entendre parler ni pour être coadjuteur de son oncle ni pour être évêque. Nommé évêque de Troyes par le régent le 4 mars 1716, il n'obtint ses bulles qu'en 1718. Il se démit de son évêché le 30 mars 1742.

Je ne crois pas que vous ayez violé le tombeau de Pierre de Corbeil en luy ostant son calice, etc. Ce seroit bien autrement violer les tombeaux quand on en tire les ossements a la demande de ceux qui ont dévotion à des bienheureux personnages.

A l'égard de l'agenda pour les messes des morts je ne scaurois faire de nouvelles réflexions à son occasion que je n'aye veu le reste du missel : ceux qui se servent actuellement du nouveau missel pourront mieux vous indiquer ce qu'il faudrait faire la dessus. Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez eu de songer à moy pour en avoir un. Vous avez prévenu mon intention marquée dans la lettre du 7 janvier : je vous parlois aussi d'un qui pourroit convenir à votre maitrise, et finissois par le souvenir agréable que j'ay de Mrs les prieurs de Dollot et curé de Saint-Romain, vos coopérateurs. Cette lettre suppléera au manquement de l'autre qui se retrouvera peut-être. Je vous prie de me croire, avec toute la vénération et respect possible, monsieur, votre très humble et très obéiss^t serviteur.

Le Beuf.

X

A monsieur Fenel, doyen de l'église métropolitaine de Sens, à Sens

† D'Auxerre, ce mardy 21 janvier 1716

Monsieur (1),

Vous m'accuserez de paresse d'avoir tant tardé à vous rendre réponse sur quelques chefs d'une de vos lettres du mois de décembre. Je ne répète point les compliments que le public vous fait d'avoir pour archevêque M. de Troyes. Vous estes rebattu de toutes ces matières. Mais, avant de passer outre, je vous prie de remarquer que ce ne fut point Guillaume de Toucy qui fut élu archevêque de Sens et que le

(1) Note en tête de la main du doyen : Archevêque de Sens. — Hugues de Noyers, év. d'Aux., et Guillaume de Toussy, avec sa 2e inhumation et épitaphe en 1716.

pape refusa, ce fut un autre de nos évêques nommé Hugues de Noyers. C'est une chose très certaine, car Guillaume mourut en 1181, très surement avant le pontificat d'Innocent III (1).

Voicy la teneur de la plaque de cuivre mise au dehors de notre sanctuaire, vis à vis l'endroit du dedans ou reposent, dans un petit cercueil de pierre, les ossements de ce Guillaume :

Hic recunduntur ossa veneranda memoria ac sanct. . . vitæ præsulio Guillelmi de Tociaco Autissiodorensis Episcopi Alexandro 3° papæ, necnon regi Ludovico 7° quondam . . . qui sepultus anno M C L XXXI die ultim. februarii in sanctuario nostræ ecclesiæ S. Mariani ultra Icaunam ibidem quievit usque ad diem XIV junii M D CC XIV quo reperto ejus sarcophogo lapideo sub destructa ab annis CXLIV basilica, in hunc locum curante illustr. ac Rév. DD. Carolo de Caylus, Autiss. Epo, translata sunt.

Sur le carreau noir qui couvre le cercueil se lit, en françois :

« ✝ Guillaume de Toucy, év. d'Auxerre, mort le 27 février 1181. » — Avec une crosse en long, dont la pointe regarde l'orient, comme le cercueil.

L'abbaye des Premontrez, où il fut inhumé, étoit vis à vis la ville, il n'y a que la rivière entre deux, mais en 1670 on acheva de la détruire.

Voicy quelques remarques qu'on a déjà faites à Paris sur votre missel Le manque de prophétie à la 3e messe de Noël. Une prose à l'Assomption qui n'est pas excellente Je n'en scai rien, je ne l'ay pas encore veue. D'avoir laissé la coutume d'allumer le cierge beny au milieu de *Exultet* Le , de devant le *Pater* mal placé. Ces deux articles sont rectifiés au Missel de Meaux. Que les messes de l'Assomption et Toussaint sont meilleures pour les Introites, etc. (2). On auroit du rétablir l'annonce de Paques le jour

(1) Innocent III, pape de 1198 à 1216.

(2) Note de la main du doyen : « C'est le même à Sens qu'à Orléans. »

des Rois. Pour ce dernier je scay qu'il n'a pas tenu à vous. Le *Lætatus* est aussi désapprouvé.

Je vous ay parlé dans mes précédentes d'un sujet qui me paroissoit propre pour être maître de vos enfants de chœur. S'il est nécessaire de lui écrire, je suivrai la dessus vos ordres.

Quelques personnes veulent aussi avoir des missels. La difficulté est de vous faire tenir surement l'argent : celle de les faire venir n'est pas moindre depuis que le coche d'eau ne va plus. Il faudra peut-être se servir de celui de terre. J'espère que vous voudrez bien y joindre celuy que vous avez obtenu en blanc pour moy; il est tel qu'il me le faut. Je vous remercie encore de nouveau, et suis, avec tout respect imaginable, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf (1).

A la première occasion vous aurez le reste du commun des SS. du missel noté.

(1) Au cours de cette lettre et avant de transcrire l'épitaphe de Guillaume de Toucy, l'abbé Lebeuf s'est interrompu pour revenir en latin sur la perte de sa lettre du 7 janvier et du louis d'or qu'il adressait à M. Lequeux pour faire tenir au doyen. Ce dernier a batonné ce passage qui doit être ainsi rétabli :

« Attende, si placet ad transpositionem, scripseram tibi die 7° hujus mensis per viam publicam, et nummum aureum in Epta alia bene clausa qua pro Dno Caudato nuntionum publicorum et Epistolarum archidistributore in urbe Senonensi erat, studiore recluseram prohabendo missali ad usum parochi hujusce civitatis ; sed novi hanc et illam epistolas fuisse interceptas : an Autissiodor ? an Senonis? nescio. Deus scit. Scripsi ibidem ad te Dne die XIV pro habenda respons. super hac re : Eadem die rescripsi ad D. Caudatum et inscriptionem. . . alia manu apponi feci ; habui adeo responsem quod , et neque nummu neque Epta. . . Rogo igitur te ex. Dne, ut mihi responso aliquo faveas, etc.

XI

A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens

(Cachet aux armes du chapitre d'Auxerre.)
† A Auxerre, ce lundy 27 janvier 1716.

Monsieur,

Je juge par le nombre des lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire depuis trois semaines qu'il y ait quelque empêchement inconnu qui soit la cause ou que vos lettres ne me sont pas rendues, ou que les miennes ne vous ont point été mises entre mains. Quoi qu'il en soit, je vais répéter dans celle-cy une partie des choses que je vous ay mandées par mes précédentes, vous suppliant par avance de me donner réponse incessamment si le distributeur vous rend mes lettres ou non. On a déjà commencé à examiner votre missel à Paris. Voicy quelques articles auxquels on trouve à redire, suivant que ma mémoire me les fournit.

1° Que l'on n'ait pas mis, coe anciennement une prophétie, à la 3e messe de Noël.

2° Qu'à l'exultet du Samedy St on attende le milieu de ce chant pour allumer le cierge.

3° Que le reponit hostiam, etc., de devant le pater dans le canon est mal placé.

Deux défauts corrigés par le missel de Meaux.

4° Quelques-uns trouvent que les Introites, etc., de l'Assomption et de la Toussaint par exemple ne sont pas si bien choisis qu'à Orléans.

5° Qu'on a mis une mauvais prose au jour de l'Assomption.

6° Que l'annonce de Pasques auroit du être rétablie le jour des Rois.

Je scai que cela n'a pas dépendu de vous. On l'a rétablie à Paris et à Orléans.

7° On auroit souhaitté qu'on ny eut pas inséré toutes les prières romaines de la communion.

On promet encore d'autres remarques, mais voilà celles qui sont d'abord tombées sous les yeux.

Je vous ay encore parlé, dans mes précédentes, d'un maître des enfants de chœur que je croyois vous convenir, mais il n'est pas depuis si longtemps que vous n'en ayez trouvé un.

Vous me priates par votre lettre du commencement de décembre de vous dire le nom et le lieu de l'abbaye ou fut d'abord inhumé Guillaume de Toucy (et non Toussy), notre évêque. Vous l'allez apprendre par la teneur de la plaque de cuivre mise au dehors de notre chœur, vis à vis l'endroit du dedans du sanctuaire ou ses ossements sont placez dans un petit cercueil de pierre.

Hic recunduntur ossa venerandæ memoriæ ac . . . . . vitæ præsulis Guillelmi de Tociaco Autissiodorensis Episcopi Alexandro tertio papæ necnon Regi Ludovico VII quondam pereavi qui sepultus anno M C LXXXI die ultima februarii in Sanctuario novæ ecclesiæ S. Mariani ultra Icaunam ibinem quievit usque ac diem XIV junii M DCCXIV quo reperto ejus sarcophago lapideo sub nederibus destructa ab annis C XLIV Basilica, in hunc locum curante Illust. ac Reverand. DD. Carolo de Caylus, Autiss. Epo translata sunt.

Cette église de Saint-Marien est vis à vis Auxerre, la rivière entre deux. Il n'en reste plus qu'une arcade : on laboure presque tout le reste. Ce sont des Prémontrez qui y ont demeuré et qui sont à présent dans la ville. Guillaume mourut chez eux et y fut inhumé en présence de Guy, votre archev. l'an 1181 très certainement. Ainsi ce ne fut pas luy qui fut choisi pour être votre archev. et qui fut refusé par Innocent III, comme vous me le mandez. Nous trouvons que ce fut Hugues de Noyers, successeur de Guillaume de Toucy, dont vos prédécesseurs firent élection et qu'effectivement le pape refusa pour la raison que vous alléguez.

J'ay receu votre lettre du douze du present moiz, j'attends pour vous y faire réponse que je sache si les miennes vous ont été rendues. Ainsi je vous prie de m'en donner aussitost

des nouvelles que j'attendrai avec impatience pour vous don ner ensuite connaissance d'une histoire arrivée au sujet de l'achapt d'un de vos missels.

Je suis très parfaitement et avec un dévouement rempli du plus profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BEUF, *chanoine d'Auxerre.*

XII

A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens

† A Auxerre, ce 20 mars 1716.

Monsieur,

J'ay receu avec bien du plaisir l'exemplaire du missel dont vous m'avez gratifié. Je voudrois avoir trouvé l'occasion de vous en marquer mes justes reconnaissances. Vous avez fort bien fait de le faire joindre à celui que le prieur de Saint-Pierre-le-Vif a acheté pour un de mes confrères. Nous en sommes tous deux très contents. Je l'ai d'abord parcouru assez à la hâte et les remarques qui me sont tombées sous les yeux sont celles-cy : 1° une faute d'impression au calendrier à S. Fr. de Paule Minerum pour Minimorum ; 2° on a mis Ste Eustochie qui n'a point eu de culte anciennement, et on seroit bien embarrassé de trouver le jour de sa mort ; 3° il n'étoit pas nécessaire de mettre à S. Joseph : è 19 martii, puisque ce n'étoit qu'un jour choisy non plus que le 12 décembre et qu'on ignore absolument le jour du décès de ce saint. 4° J'aurois été d'avis qu'on eut mis Honulfi au lieu d'Honulphi ; on avoit mis Honulfi au bréviaire de 1702, et d'ailleurs c'est la même raison pour le F. du jour précédent : on y met partout Aigulfi et jamais Aigulphi. 5° Si on avoit pu se passer de faire mention de S. Paul dans l'oraison de la Sexagésime, je croi qu'on eut bien fait de mettre, comme à Lisieux, *gratia tua protectione.* C'est la même raison qu'au jeudy de la my carême ou l'on a bien fait d'oster le Magnificet. Il faut laisser à Rome ce qui ne convient qu à Rome. Le gratia tua pro-

tectione ne laisse pas que de se rapporter à l'endroit de l'Epître ou il y a S. . . tibi gratia mea.

6° J'aurois souhaitté qu'on n'eust pas mis à la rubrique de la bénédiction de la messe le tantum qui y est. Notandum in Eccl. Senon. tantum non danbened. etc. Il semble qu'on improuve, ou qu'on veuille improuver par la, les églises du diocèse qui suivroient ou reprendroient ce louable usage de la métropolitaine.

7° Qu'a-t-on trouvé de mauvais dans l'oraison propre de S. François de Sales pour ne la pas introduire ?

8° Pourquoy, deux jours de suite, la même messe comme le onze et le douze de may ? Ne pouvoit on pas diversifier (1) ?

9° Il me semble qu'on pouvoit se passer de dire la préface du S. Esprit aux messes des morts et de même pour la vierge. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de faire une mention solennelle de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres à ces sortes de messes. La commun (à mon avis) eut mieux convenu (2).

Voilà ce qui m'est venu dans l'esprit à la première entrevue. Je ne parle pas des rubriques du commencement ou l'antiquité auroit ce me semble pu être davantage rétablie.

Du reste j'admire le style coulant des oraisons et le choix admirable des passages. Mais pourquoy a-t-on tiré la
du jour de S. Grégoire du prologue de l'ecclesiastique. Un docteur de Sorbonne, de mes confrères, m'a dit qu'il sembloit par la que c'étoit declarer ce texte canonique eu egard à ce qu'on promet dans la préface du missel or, cependant il n'est point certain que cet endroit soit canonique selon luy (3).

Je suis faché d'apprendre qu'il faille que M. Lasseré soutienne un procez pour le bénéfice. Dieu veuille que l'infaillibilité de son droit paroisse claire à ses adversaires.

(1) Note de la main du doyen : « Méprise. »

(2) Note de la main du doyen : « Il se trompe. — Outre cela c'est notre usage. »

(3) Note de la main du doyen : « Paris l'a cité avant nous.— Page 544. »

Je ne scavois pas la maladie de M. Thierrat (1) que vous m'avez appris avoir été dangereuse. Je prie le Seigneur de vous le rendre en parfaite santé.

Etant à Joigny, il y a environ un mois, je donnay à un de mes amis un pacquet renfermant le reste du commun notté qu'il me promit de vous faire tenir dans la huitaine ; comme j'étois fort pressé je n'eus pas le loisir de vous ecrire, je mis seulement un mot fort à la hâte sur un papier qui contenoit ce que le Ms de la chronique d'Auxerre dit de Guy, votre archev. du XIIe siècle. Pour le seur, cet endroit n'est pas dans l'imprimé; s'il se trouve dans votre manuscrit qui m'a paru être d'environ 300 ans, c'est une marque qu'on l'a copié sur un autre exemplaire que celui sur lequel M. Camusat fit imprimer (2). Je n'ay pas encore pu trouver le temps de confronter les deux pièces, mais il y a à la teste du Ms un catalogue contenant les noms de vos archevêques qui ne quadre pas en tout avec le Gallia Christ. Je le mettrai icy sur un petit papier séparé.

J'ay aussi copié d'un vieux nécrologe de votre Eglise, recrit au commencement du XIIe, dans lequel il y a quelques-uns de vos archevêques et même aussi des doyens, vos prédécesseurs. Au 8 janvier il y a : Obiit Anstasus Senonum archiepus. Au 26 juin : Ob. Leotericus Senonum archiepus. Au 30 aout : Obiit Archembaldus Epus (3). Ce n'est que par conjecture qu'on croit que c'est votre archeveque. Voyez si cela s'ac-

(1) Claude Thierriat, chanoine du côté droit, 29e canonicat, prit possession le 7 novembre 1712. Il Il mourut le samedy 5 juillet 1716, après avoir fait de nombreux legs pieux.

(2) Lebeuf répond ici à la lettre que les éditeurs de la correspondance ont publiée en partie (22 février 1716), p. 49 du tome Ier. La note 5 s'applique bien à ce qui précède et est ainsi conçue : « Il s'agit ici de la chronique de Robert Abolanz, dite chronique de Saint Marien. Lebeuf avait découvert que l'édition de cette chronique, donnée par Camuzat, était incomplète, et il avait préparé, sur les manuscrits originaux, les matérieux d'une édition nouvelle. Ce travail est aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Auxerre. »

(3) Note de la main du doyen : « Taveau et Mathoud la mettent au 29 août. »

corde avec vos nécrologes. Au 25 sept. : Ob. Eldaldus Senonensium Archiepus (1). Au 17 octobre : Sevinus Senonum archiepus (2). Au 15 novembre : Ob. Walterius Senonensis archiepus (3).

A l'égard des doyens de Sens, je n'y en ai trouvé que deux, l'un au 10 janvier ou il y a : Ipsa die Leotardus sacerdos atque Decanus Senonum obiit, et à l'onzième décembre ou il y a pareillement : Ipso die obiit Gozfridus Sacerdos atque Decanus Senonicæ urbis.

J'ai plusieurs noms de villages de votre diocèse sur lesquels j'aurois voulu voir le nom de votre pouillet. Une partie viennent de ce nécrologe, d'autres de quelques testaments de nos évêques du sixième et septième siècle. On voit dans quelques uns les vrais noms des villages qui ont été altérez dans les siècles postérieurs par exemple *Mitiganna* pour Migennes ; *Carmedus* pour Charmoy et pas *Migenna* ny Charmoïum ; mais aussi il y en a quelques uns dont je ne scaurois deviner la situation. J'espère vous le marquer dans une autre lettre.

J'ay oubliai jusqu'à présent de vous faire scavoir que M. Bocquillot approuve aussi que vous ayez tiré du sépulcre de Pierre de Corbeil ce que vous en avez tiré. *On a bien fait*, me dit-il, *de mettre ces pièces au thrésor* (4).

Pour nous, quand nous trouvons icy des sépulchres, nous ne sommes pas si heureux. Dans le mois dernier, je fis chercher au costé droit du sanctuaire de l'ancienne église de Saint-Marien, détruite en 1670. On y trouva un sépulcre avec les ossements meslez de terre, mais on ne trouva aucun indice pour scavoir de qui estoient ces ossements, sinon qu'il

(1) Note de la main du doyen : « Sens, au 24 novembre. »

(2) Note de la main du doyen : « Mathoud et Taveau, au 27. »

(3) Note de la main du doyen : « Dupin au 13 décembre ; les autres au 20 novembre. »

(4) Dans sa réponse du 23 mars 1716 en partie publiée par l'éditeur de la correspondance de Lebeuf, tome Ier p. 51, le doyen écrit : « J'ay de la joie que M. Bocquillot ne me regarde pas comme un voleur de sépulcre. »

faut qu'ils soient d'un des premiers abbez du lieu. On y trouva que des petits lambeaux d'étoffe d'or encore plus belle que celle qui étoit sur les os de Guillaume de Toucy. Ces deux sépulcres se ressembloient et avoient un endroit particulier pour placer la teste. Dans ce mois cy on a trouvé aussi, sous les ruines de cette même eglise, une tombe d'un abbé représenté en chasuble, tenant sa crosse du bras gauche et un calice en main. L'épitaphe, qui est autour en vers presque léoniens, a appris qu'il mourut en 1456, le 20 mars. On a levé la tombe, mais il n'y avoit pas de sépulcre de pierre dessous On est encre à trouver le corps.

Je vous prie, si vous me faites l'honneur de me recrire, de me marquer si l'on vend des missels à Paris et où on les vend. Je vous prie aussi de m'envoyer une copie d'une oraison *ad adorandam Euchiam*, laquelle j'ay veu environ dans le milieu du Ms. que vous avez ou en l'opuscule du moine Ratram. Vous obligerez sensiblement celuy qui se dit etest véritablement, avec le respect et la vénération qui vous sont dues, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Beuf,
chanoine et souchantre d'Auxerre.

Au dos est la liste des archevêques, dont il est question au corps de la lettre :

S. Savinianus
S. Potentianus
Leoncius
Severinus
Audatus
Eraclius
Lunanus
Simplicius
Policarpus *(Note du doyen Fenel.)*
S. Ursicinus
Theodorus
Syclinus
S. Ambrosius
S. Agricius
S. Heraclius
S. Paulus
S. Leo
Constitutus
S. Arthemius
S. Lupus
Senecius *(Note du doyen Fenel.)*
S. Amatus
Mederius
Hildegarius

Aucipertus
Ermentarius *(Fenel a rayé le nom et mis Annobert.)*
Arnulfus *(Une note du doyen intercale, entre Arnulfus et Landebartus : Emmon, Esmentaire et Amatus.)*
S. Vulfrannus
Cyricus
S. Ebbo
Artebert *(Note du doyen.)*
S. Honobertus
S. Honulfus
Merulfus — *(Ce Merulfe là me paroit un chorévêque. Note du doyen.)*
Lupus
Winicarius
Godescaldus
S. Gumbertus
Petrus
Willeboldus
Berradus
Raimbertus
Magnus
Jeremias
S. Aldricus
Wenilo
Egil
Ansegisus
Evrardus
Galterius
Audaldus
Wilelmus
Gerlannus
Hildemannus
Archambaldus
Anastasius
Seguinus
Leothericus
Gelduinus
Mainardus
Richerius
Daimbert *(N. du D.) à la place de Lambertus.*
Henricus Aper
Hugo
Guillelmus
Guido
Michael
Petrus
Voilà tout.

§ II

Lettre de Mgr D. F. le Bouthillier de Chavigny, alors évêque de Troyes, plus tard archevêque de Sens

A Nolon (1), ce samedy 27 aoust 1707.

Messieurs du chapitre de Troyes qui sont chargés de tra-

(1) Noslon ou Noolon, dit M. Th. Tarbé dans ses Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens, n'était, en 1190, qu'une simple ferme en roture, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-lez-Sens. L'abbé et les reli-

vailler à un nouveau bréviaire m'ont prié, monsieur, de vous remettre ce mémoire, vous communiquer quelques-unes des reflexions qu'ils ont faites sur celuy de Sens, qui nous sert guide ou plutôt que nous adoptons, en l'accomodant à nos usages. Si j'avais pu quitter Mgr l'archevêque (1), je n'aurois pas manqué de vous l'aller porter moy même et je me serois fait un grand plaisir d'avoir l'honneur de vous voir; nous vous conjurons, monsieur, de vouloir bien examiner ce mémoire à votre loisir et de nous y faire une réponse, afin que suivant les eclaircissements que vous nous donnerez, nous puissions confirmer ou corriger nos idées (2). On auroit beaucoup d'autres remarques à proposer, mais cela seroit trop long par ecrit et peut être ne les a-t-on faites que parce que l'on n'a pas pu pénétrer quels ont esté vos veües qui sont sans doute meilleures que ce que nous pensons. A l'egard d'une conférence dont il est fait mention et qui nous seroit très utile, quand vous le jugerez à propos, un ou deux de nos messieurs, des plus instruits, pourront se rendre à Sens, et en conférer avec vous tout le temps qu'il sera néces-

gieux de ce monastère l'échangèrent, vers l'an 1226, pour la dîme des villages de Voulx et de Dian, près de Montereau, avec un riche bourgeois de Sens, nommé Garnier Dupré, qui fit ériger en fief cette propriété par le roi Philippe-Auguste et y fit construire des bâtiments, un four, des fossés, etc. *En 1257*, Henri Cornu, archevêque de Sens, en fit l'acquisition de ses propres deniers, de Gilles de Noslon (homme de guerre, petit-fils de Garnier Dupré et d'Alpésia, sa femme, et de Guillaume d'Allemand, bourgeois de Sens), pour en faire sa maison de plaisance et celle de ses successeurs.

M. de Chaviguy, l'un d'eux (celui-là même dont la lettre est ci-dessus transcrite), fit détruire l'ancien château et bâtir le nouveau, qui ne fut fini qu'en 1759. Il fut considérablement augmenté et embelli par M. le cardinal de Luynes. Le château de Noslon a été vendu et démoli de fond en comble en 1792.

(1) M. Hardouin Fortin de la Hoguette, 102e archevêque de Sens.

(2) Parmi les travaux liturgiques du doyen Fenel qui sont en ma possession se trouve une réponse aux difficultés proposées par messieurs de l'Eglise de Troyes sur le nouveau bréviaire de Sens. Une grande partie de ce mémoire est de la main même du doyen.

saire, et lorsque vous aurez la bonté de nous mander que vos affaires vous le permettront. Ce sera le moyen de faire avancer notre travail avec plus de seureté et de perfection. Vous estes, en quelque façon obligé d'ayder de vos lumieres une Eglise suffragante de votre métropole et qui luy est encore plus dévouée par estime et par attachement.

Je suis, monsieur, très parfaitement,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† D., *evêque de Troyes.*

III

Lettres du P. Simon Gourdan (1),
chanoine régulier de Saint-Victor, de Paris

1

†

Monsieur,

Je m'acquitte de ce que je me suis donné l'honneur de vous promettre il y a plus de 10 mois, et si j'avois eu en ce temps un copiste libre pour transcrire nos proses, je vous en aurois fait le présent avec toute la diligence et la joie imaginable. Je suis plein d'estime et de respect pour vostre personne particulière et pour la dignité que vous remplissez avec tant de mérite. J'honore aussi votre illustre chapitre, tout composé de personnes excellentes, et je respecte, avec une vénération toute singulière, Monseigneur l'archevêque (2), qui témoigne son zèle en tant de manières, surtout dans l'édition de son bréviaire, qui est d'une merveilleuse beauté. Il m'a paru, monsieur, que le missel y devoit répondre et qu'il convenoit à une eglise métropolitaine et primatialle, comme la votre, d'avoir des offices et des messses qui fussent parfaitement bien travaillés. Les proses, à ce qu'on remarque, en doivent être un grand ornement. Les anciens pontifes les ont établies pour exciter la piété des fidèles et les préparer à recevoir

(1) Voir la lettre ci-dessus de Lebeuf, n° 1, ou il est question du père Gourdan.

(2) Mgr Fortin de la Hoguette.

avec joie les paroles sacrées de l'évangile. C'est ce qui me donne lieu, monsieur, de revoir et de corriger vos proses, et d'en faire 15 ou 20 nouvelles pour coopérer à votre zèle. J'ai souhaité même voir votre missel de 1575, sous M. le cardinal de Pellevé, afin de prendre l'esprit de vos usages, et sur ce plan j'ai mis en ordre les proses que je me donne l'honneur de vous envoier. Voici, monsieur, mes veües que je soumes à vos lumières et à celles de vos messieurs :

I. Je me suis persuadé, monsieur, que vous conserverez les proses consacrées par un ancien usage : Victime paschali — Veni Sancti Spiritus — Lauda Sion . . . Ainsi je n'en ai point marqué à Pasque, à la Pentecoste au Saint-Sacrement.

II. Il me paroit bon que vous preniez les proses du messel de Paris, à l'Epiphanie, *Ad Jesum accurite;* à l'Annonciation, *Humani generis;* à l'Ascension, Solennis hæc. . . Ainsi, je n'en ai point envoié pour ces jours.

III. Il y en a d'autres dans le messel de Paris qui ont besoin de correction. Celle de St Denis vous conuient peu ; la Toussaint n'a point de rimes, qui est un grand défaut en ce genre ; la Dédicace manque en plusieurs manières. *Ave virgo virginum* ne peut servir qu'aux messes votives de la Ste Vierge estant trop générale pour les mystères. Celle de Noel a besoin de correction, témoins qui exercent fort les scavants. On l'attribue à St Bernard, mais je doute qu'il y en ait des preuves fortes. Elles finit par une ou il faudrait une prière.

IV. J'ai conçu, monsieur, que vos grands et demis Annuels devoient avoir des proses propres. La solennité le demande, la dignité de votre Eglise, l'esprit des anciens qui multiplioient fort les offices propres, même aux jours ordinaires, la considération aussi de votre ancien messel ou j'y ay remarqué près de cent proses, toutes ces raisons avec le renouvellement de piété que cela produit dans les cœurs, au lieu qu'on n'est point touché de l'office commun, toutes ces raisons, dis-je, m'ont porté à vous en dresser pour ces jours.

V. Pour les festes inférieures, dans lesquelles votre nouveau

brévaire fournit des offices propres, ou des hymnes, ou quelques antiennes propres, il m'a paru que ce seroit suivre votre esprit et votre dessein que d'y marquer des proses propres, ainsi j'en marque à St Jean l'Evangéliste, à St Savinien, 31 décembre, à St Joseph, St Barnabé, Ste Anne, St Laurent, St Louis, St Augustin qui dans votre messel ancien avoit une prose propre.

VI. J'ai observé que dans ce messel, il y avoit des proses pour la veille de Noel et de l'Epiphanie quand elles arrivent le dimanche ; qu'il y en avoit de distinguées pour chaque dimanche de l'Avent et pour chaque messe du jour de Noel ; qu'on disoit des proses les dimanches dans les octaves de Noel, de l'Epiphanie, de l'Ascension, du St Sacrement. C'est ce qui m'a engagé à dresser des proses pour ces messes, me paroissant convenable, que le nouveau messel de Sens ne dégénérast pas de l'ancien quant à cet article.

VII. Il y a, monsieur, d'autres proses que vous m'aviez demandé et que je vous envoie et qui en effet sont extremement nécessaires.

VIII. J'ai taché de suivre l'esprit de l'Eglise, les expressions de l'Ecriture et des S. S. Pères, ou au moins leurs pensées. J'ai évité les élisions et il n'y en a pas une seule. J'ai aussi consulté l'oreille pour le chant, et quant aux proses nouvelles que j'ai faites je les ai rendu fort courtes. Il y en a qui vous paroistront peut estre un peu longues, mais ce sont celles la même qui ont este approuvées et qui se chantent à Paris, à Laon et ailleurs, scavoir la Purification, les S^tes^ Reliques, une partie du commun, St Jean-Baptiste, St Jean l'Evangéliste, S. Pierre, S. Paul, la Commémoration, St Laurent, S. Louis, S. Augustin, la Croix, Ste Madeleine, l'Assomption, St Martin, S. Michel, S. Quentin. Comme ces festes sont solennelles on joue des orgues, on n'y dit point l'office de la Vierge, ni des morts, ni plusieurs grand'messes, ainsi la longueur de la prose est plus pardonnable. De plus le chant peut estre syllabique et fort court. J'ai remarqué aussi dans votre messel qu'il y a des proses qui ont jusqu'à

30 strophes; mes plus longues ne passent pas 20 ou 21 au plus, si je ne me trompe, encore cela est très rare et lorsque l'abondance de la matière my a obligé. J'ai fait des proses pour chaque feste de la Ste Vierge, parce que j'ai remarque que votre Eglise y avoit grande dévotion et qu'il y a même 6 proses de la V. pour ses messes votives, sans parler des autres.

IX. Voici, monsieur, ce que j'ai observé dans le dessein de quelques proses.

Celle du 1 dimanche d'Avent est par raport aux désirs de l'Incarnation et de l'entrée de J. C. en Jérusalem, selon l'évangile de votre bréviaire.

Celle du 2 est du 2 Avenement selon l'évangile que vous dites : *Erunt signa.*

Celle du 3, par raport à l'ambassade de l'Ange vers la Ste Vierge.

Celle du 4, par raport à l'avénement de J. C. dans nos cœurs par sa prochaine naissance.

La prose du dimanche intra Octa Navit. D. est par rapport à l'évang. Erant Pater et Mater, etc. Cette prose a esté faite pour les Missions Etrangères en Canada.

Celle du dimanche dans l'Epiph., par raport à N. S. à l'âge de 12 ans.

Celle de la Circoncision et de

Celle du dimanche dans l'Ascension, par raport à N. S. dans le ciel.

Celle du dimanche du S. Sacrement, par raport au sacerdoce de J. C., selon vos antiennes qui en traitent. Il m'a paru qu'il faloit mieux faire de nouvelles proses à ces jours que de couper celle de la feste en deux coe vre messel ancien fait, puisque l'office et la messe sont différents de l'octave.

Je marque une prose nouvelle pour les morts sur le chant néanmoins de Dies iræ parceque l'office est différent de l'office ordinaire. Il y a dans le messel de Paris une messe propre que vous prendrez, apparemment qui est fort belle, et cela

demande une prose propre. De plus, *Dies iræ* n'est point une prière pour les morts, mais ne parle que du jugement. Celle que je vous envoie est une prière et représente l'état du Purgatoire. J'en ai remarqué une dans vre messel distingué de Dies iræ.

La prose de S. Etienne le lendemain de Noel parle de la naissance de J. C. selon l'idée de St Fulgence. Si elle convient moins au jour de l'octave vous pourriez dire celle de l'Invention.

Celle de Ste Paule me paroit un peu longue, S. Jérôme, que jai suivi, ma conduit un peu loin. Celle de St Nicolas, pour l'histoire, est conforme au breviaire de Paris, même de la dernière édition. J'ai taché d'estre rigide pour la vérité des actes et de l'histoire et je ne croi pas qu'on y trouve rien de douteux ni d'antique. On ne scauroit trop aporter de sincérité et de clarté dans les compoons ecclésiastiques.

X. J'ai fait le commun un peu ample. J'y ai esté excité par les beaux offices et fort diversifiés de vre commun, et il ma paru que chaque prose devoit repondre à chaque office.

XI. J'ai supposé qu'a Pasque vous direz Victimæ, cependant coe vous le dites à vespres et que dans votre messel ancien, vous en disiez une autre à la messe que Victimæ, ne jugeriez vous point à propos de dire celle que jai marquée au dimanche in Albis, et les aulres jours on diroit : Victimæ. J'ai marqué au 2e dimanche de Pasques une prose par rapport à l'évangile de Bon-Pasteur que j'ai faite pour Paris au Bon-Pasteur. Celle des autres dimanches exprime les apparitions de J. C.

XII. J'ai toute la vénération possible pour les proses de nre vénérable Adam de St Victor, mais nos messieurs du bréviaire, qui m'ont demandé plusieurs proses, m'ont fait remarquer quil y avoit plusieurs endroits défectueux pour l'histoire et les expressions dans ces anciennes proses, aussi ils m'ont engagé à en faire de nouvelles. Naus avons mesme este obligées à St Victor d'abandonner la prose de S. Augustin, faite par ce saint pour une nouvelle. Il ne laisse pas d'y

avoir de saintes pensées que jai suivi autant que j'ai pu et je ferai toujours gloire de m'attacher à ses sentiments. Voilà monsieur, ce que vous avez souhaité scavoir de moi.

XIII. Il reste à observer, monsieur, que le copiste a mis de petites lettres ou il en faut de majuscules surtout au commencement de chaque vers et de grandes quelquefois ou il en faut de petites. J'ai mieux aimé les laisser que de brouiller. Vous en donnerez le soin s'il vous plaist à quelque correcteur exact.

A vre feste de la Récupération de la Ste Eucharistie, vous direz apparemment *Lauda Sion,* cependant comme vous avez des hymnes et des antiennes propres à ce jour, si vous souhaittez une prose propre j'en ai fait que je vous envoirai, où on pourroit prendre celle du dimanche dans l'octave que j'ai marquée à ce jour.

Voila, monsieur, toutes les veües que j'ai eu sur ce sujet, que je soumets à vre jugement. Au reste sil y a des proses qui vous soient inutiles, elles pourront facilement faire le voyage de Sens à Paris, coe elles le font de Paris à Sens. Je les pourrai communiquer à Lizieux qui me les demande et à qui il en faut beaucoup, si vous avez la bonté de me les renvoier. Je vous aurai au moins marqué, monsieur, l'empressement que j'ai de vous rendre service et à votre vénérable Eglise.

Il me reste, monsieur, à vous demander le secours de vos saintes prières afin que Dieu ne me punisse pas de la témérité que jai a louer les saints sans pratiquer leurs vertus et que j'obtienne par ses sacrifices et par ceux de vre illustre et vertueux chapître la grace d'estre secouru par ces hommes divins que j'ai si imparfaitement. Il faudroit, monsieur, une plume d'or et un séraphin tout ardent de Dieu pour un si digne ouvrage et je ne suis rien moins. Quelle confusion. J'attends tout de votre charité. Je vous supplie, monsieur, de vouloir estre persuadé que c'est avec toute l'estime le respect et la considération imaginable

que je suis en N. S. J. C., monsieur, votre très et obéissant serviteur.

SIMON GOURDAN
De St Victor.

A Paris, le 7 octobre 1703.

II

†

A Messieurs les vénérables doyen, dignitez et chanoines de l'Eglise métropolitaine et primatialle de Sens.

Messieurs,

J'ai reçu avec toute la vénération, la reconnaissance et la joie imaginables les marques singulières de bienveillance et de charité dont il a plu à votre auguste compagnie de m'honorer, en voulant, par effusion toute libérale de votre bonté, m'associer à ces prières si ferventes que vous offrez incessamment à la divine Majesté. Comme rien n'égale, messieurs, le profond respect et la haute estime que je conserve depuis long temps pour votre illustre et si célèbre chapitre, et en particulier pour toutes vos personnes, je m'estime infiniment heureux de me voir enrichi de tant de trésors de grâces dans l'extrême indigence ou mes pechez m'ont réduist. Au reste le faible présent de quelques proses que je vous ai fait ne meritoit pas une reconnaissance si excellente et si divine. Votre grande piété, messieurs, et le succès de votre incomparable bréviaire, joint au zèle que vous avez témoigné pour l'édition de nouvelles proses m'ont engagé à ce petit travail. La religion, messieurs, dont vous êtes animez et cette majesté sainte que vous observez avec tant d'édification dans vos cérémonies et saints offices m'ont aussi servi d'un puissant motif pour ne rien négliger dans cette composition. Mais je me voi, messieurs, bien éloigné d'avoir rempli les mouvements de mon cœur, et mérite les louanges dont vous m'honorez. Si j'ai, messieurs, quelque humble plainte à vous faire, c'est que vous ne m'avez pas assez épargné dans l'éloge que vous faites de ce petit ouvrage. La postérité ne pourra accorder la sincérité dont vous faites profession, avec le caractère de l'ou-

vrage et l'indignité de l'autheur et s'il y a dans vos registres si vénérables d'ailleurs quelque article reprehensible ce sera le témoignage avantageux que vous donnez au moindre de tous les hommes. Cependant, messieurs, je ne laisse pas de concevoir pour votre fameux et très insigne corps, tous les sentimens de reconnoissance que je lui dois. Je tacherai toute ma vie dy correspondre. Je me regarderai comme l'enfant et le serviteur d'une si auguste Eglise. Je conserverai dans mon cœur un attachement inviolable à tous ses intérêts. J'en respecterai et publierai partout l'éminente piété et les rares prérogatives, et, en demandant à Dieu la conservation de toutes vos personnes, si utiles à sa gloire et au bien de son Église, je m'efforcerai toute ma vie de mériter, par mes profonds respects, ma sincère reconnoissance, mon estime, ma vénération toutes singulières, l'honneur d'être en Jésus-Christ, que vous servez avec tant de culte et d'amour, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Simon Gourdan,
chanoine reg. de S. Victor.

A Paris, de l'abbaye de S. Victor,
le 11 decembre 1703.

§ IV

Lettre de M. Charles Huré, principal du collège de Boncourt

Monsieur,

C'est par la connoissance que j'ai de votre mérite et du bien que vous faites dans l'eglise de Sens que je me suis porte d'inclination à rendre à M. votre neveu tout le service qui a dépendu de moi. Je n'ai pas été assez heureux pour y réussir, mais si je n'ai rien fait qui mérite les remerciemens obligeans que vous me faites, je puis au moins me flatter que j'ai eu en cela tout le mérite de la bonne volonté : car je souhaitois tout à fait le succès de cette affaire. N'y auroit il point moyen d'y revenir ou par une résignation à pension ou par permutation pour quelque bénéfice simple. M. le cardinal

paroit plus ombrageux sur le sujet de M. Remy (1) que bien d'autres ne le seroient et je lui ay représenté à lui-même que dès que vous entriez dans cette affaire, S E. pouvoit s'assurer qu'il ne se feroit rien que de canonique : mais M. l'abbé de Tencin (2) qui apparemment n'a pas sceu les préventions qu'avoit S. E. contre M. Remy, a parlé trop naturellement sur les moiens que l'on auroit pu prendre pour pourveoir à sa subsistance. Quoi qu'il en soit, monsieur, il ne faut pas abandonner le dessein de mettre M. votre neveu dans l'Eglise de Sens. Il y fera honneur et peut vous être utile. S'il y a quelque chose qui dépende de mon ministère pour cela je m'y employray du meilleur de mon cœur : je m'y trouve obligé présentement par motif de reconnoissance, puisque vous me prévenez d'une manière si obligeante en proposant un bénéfice à M. Delon. Il est vrai que je l'ai tiré du diocèse de Sens pour faire plaisir à M. le cardinal et à M. Dorsanne, qui souhaitoient fort être délivrés d'un curé contre lequel tous les habitans étoient soulevés. On est fort content de lui dans ce diocèse et si M. Dorsanne avoit voulu le laisser aller dans un autre archidiaconé, il y a longtemps qu'il seroit bien placé, mais le cas qu'il en fait est cause qu'il ne veut pas le laisser aller ailleurs et assure toujours de la première cure qui vacquera dans son archidiaconé pourveu qu'elle soit avantageuse. Dès que les supérieurs le rappellent dans son diocèse je crois que c'est une vocation à laquelle personne ne doit s'opposer. Il est parti pour Nemours avant que j'eusse veue votre lettre. Je lui ai ecrit sur le champ et lui ai envoié à Nemours votre lettre, même sans parler ni à M. le cardinal

(1) Jacques Remy, chanoine de Melun, puis curé de Saint-Cloud, près Paris, chanoine de Sens (n° 28) en 1703, permuta son canonicat de Sens pour la cure de Moysseney, en 1718, avec M. Jean-Basile-Pascal Fenel, neveu du doyen qui mourut, en 1753, chanoine de Sens et membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

(2) Pierre Guérin de Tencin, docteur de Sorbonnes, archidiacre de Sens en 1703, archevêque d'Embrun en 1724, de Lyon en 1740. Cardinal le 23 février 1739.

ni à M. Dorsanne. Je compte que, des qu'il l'aura receue, il se rendra à Sens pour prendre vos ordres, en sorte que s'il le veut, la chose sera consomée de sa part avant qu'on en entende parler ici. Je say qu'il souhaite assés s'approcher de sa famille et que la famille souhaite passionnement qu'il soit plus à portée qu'il n'a été jusqu'à présent, ainsi je ne doute pas que la proposition qui lui est faite ne lui soit très agréable. Pour ce qui me regarde, monsieur, vous ne devez pas douter que cette proposition ne me fasse un très sensible plaisir et je ne seaurois assez vous en témoigner ma reconnoissance. J'ai receu hier les pièces de M. Lasseré et nous allons mettre en mouvement le proces par l'evenement duquel il pourra avoir l'honneur de vous approcher. Il le souhaite avec passion et travaillera avec ardeur à tout ce à quoi vous voudrez l'employer. Votre messel fait l'admiration de tous les connoisseurs et c'est un ouvrage qui fait bien de l'honneur à tous ceux qui y ont travaillé. On parle d'une nouvelle édition de votre bréviaire, c'est un nouveau travail qui demande que vous du secours. Je vous remercie pour ma part, mons., des services que vous rendez à l'Eglise de Sens, que je regarde toujours comme ma patrie, et suis avec un très sincère respect aussi bien qu'avec la reconnaissance la plus vive, monsieur, votre tres humble et très obéissant serviteur.

HURÉ.

A Paris, ce 23 juillet (1).

(1) On peut fixer approximativement la date de cette lettre, M. Jean Leriche, chanoine et chantre de l'Eglise de Sens, étant mort le 25 juillet 1715, M. Lasseré obtint son canonicat en régale contre MM. Colleau et Lechat, gradués qui se disputaient sa succession, lorsque mourut l'archevêque Fortin de la Hoguette. Les deux gradués lui firent un procès qu'ils perdirent, et M. Lasseré devint l'un des collaboroteurs du doyen Fenel et son intime ami, puisque nous avons vu qu'il lui légua son médailler, en l'instituant son exécuteur testamentaire.

§ V

Lettre de M. Dehéricourt, doyen du chapitre de Soissons

†

Monsieur,

L'honneur que j'ai de posséder dans l'Eglise de Soissons la dignité que vous remplissés si dignement dans l'Eglise de Sens me donne la confiance de vous ecrire sans avoir l'avantage d'estre connu de vous, et de vous demander vos avis sur le projet qu'on fait icy d'un nouveau bréviaire. On n'aura pas beaucoup de difficultés à le composer après celui que votre diocèse s'est donné depuis quelques années; c'est un modèle achevé. On ne peut manquer de réussir pourvû qu'on sache l'imiter. Mais nous sommes en peine de savoir comment nous pourrons le chanter, car il faudroit composer de nouveaux antiphoniers et livres de répons conformes au nouveau bréviaire, et ce seroit une dépense horrible dans ce temps calamiteux. J'ose donc vous prier de m'apprendre comment vous avés fait à Sens. Peut estre que votre fabrique est riche et qu'il y avoit quelque épargne qui a fourni à cette dépense extraordinaire, mais la notre est si pauvre que nous sommes obligés de prendre tous les ans sur le revenu de notre mense trois ou quatre mille livres pour survenir aux charges de la fabrique. Si vous avés remarqué d'autres inconvénients qui suivent la composition d'un nouveau bréviaire, aiés la charité de m'en avertir. Après avoir passé par des chemins dangereux on peut faire éviter aux autres le danger. Enfin je vous conjure, monsieur, de me vouloir donner toutes les instructions nécessaires. J'en aurai une éternelle reconnoissance et je vous prie d'estre persuadé que je süis avec tout le respect que je dois, monsieur, votre très humble et très obéiss^t serviteur.

Dehéricourt,
doien de Soissons.

A Soissons, le 23 sept. 1721.

§ VI

Lettre non signée d'un ardent janséniste (1)

✝

Monsieur,

L'honneur que j'ai d'estre du diocèse m'engage, quoiqu'absent à vous ecrire de Paris mes petites reflexions. Verrez vous tant de célèbres chapitres se declarer dans les lieux même ou des Eveques sont si opposez, témoin Meaux qui a un cardinal opposé à sa tête (2), Langres, le Mans et tant d'autres et votre chapitre ne dira-t-il mot? A qui Dieu en imputera-t-il la faute à son jugement, ne sera ce pas dans ce jour redoutable qu'il punira le chef pour n'avoir pas influé efficacement sur les membres; quelle honte pour vous de vous trouver à la tête du chapitre le plus venerable et le plus ancien du roiaume et de demeurer dans l'inaction dans le tems que vous devriez agir le plus vigoureusement et le plus efficacement, veu surtout que vous avé tant de confrères si eclairés et si bien intentionnés qui gémisseut de vôtre lacheté.

(1) Cette lettre n'est ni datée ni signée, mais ayant été écrite au temps où le doyen Fenel était vicaire capitulaire, elle remonte certainement à la vacance du siège, après la mort de M. de la Hoguette (28 novembre 1715) et la prise de possession de M. Chavigny (24 juin 1718). Sa longueur et le peu d'intérêt qu'offrent aux Français de la fin du XIXe siècle les luttes religieuses qui passionnèrent ceux du XVIIIe, m'avaient engagé à ne donner de cette diatribe qu'une courte analyse, mais je le recopie en son entier après réflexion, parce que sa lecture nous fait mieux connaître l'homme mesuré à qui elle était adressée. Il était dans son caractère, comme, du reste dans celui de son oncle, l'évêque d'Alet, auquel notre janséniste a tort de faire allusion, de se tenir éloigné autant que possible de ces disputes, de demeurer pour ainsi dire un homme de juste milieu (le terme n'était pas alors inventé) et de donner en un temps passionné l'exemple de cette modération qu'il faut souhaiter à tous les hommes, mais plus particulièrement à ceux qui, revêtus d'un caractère sacré, doivent se garder de le compromettre dans de vaines querelles.

(2) Henri de Thiard de Bissy, né le 25 mai 1657, 107e évêque de Meaux (1705-1737), cardinal en 1715, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1724. Adversaire des jansénistes.

Qu'esperé vous dans le monde de plus solide que ce que Dieu seul peut vous donner? Vous este riche en bénéfices, en patrimoine et en dignité, vous este assé infirme pour craindre la mort à toute heure. Voulez vous attendre cette nuit dans laquelle il ne sera plus tems d'opérer ? Vous composé, dit-on, l'histoire des Doyens de Sens, pouvez vous lire sans rougir le courage, le zèle, la fermeté et le désintéressement de tant d'illustres prédécesseurs, autant et plus glorieusement marquez dans le livre de vie qu'ils ne le seront dans vos annales? Pouvez-vous encore un coup lire de sang froid, qu'il n'y a point eü de vacance de siège ou ces grands hommes n'ayent agi efficacement pour le bien de l'Eglise et ne pas entreveoir avec quelle indignation on verra que votre regne se sera ecoulé sans qu'on voie le moindre désir de rendre honneur à la vérité ? fussiez vous tout seul.

Ne devriez vous pas laisser au moins cet exemple consolant à vos descendans et à la postérité ; jamais les besoins de l'Eglise ont ils été plus visibles, plus sensibles et plus pressans ? s'agit il moins que de la foi dont vous ête pendant la vacance le dépositaire, vous qui ête à l'egard de l'Eglise de Sens, ce que N. S. P. le pape est à l'egard de toute l'eglise, c'est à dire qui en ete le centre ? Il y a un tems de parler, dit l'apotre, un autre de se taire. Or, c'est un crime également abominable aux yeux de Dieu de se taire quand il faut parler comme de parler quand il faut se taire. Mais, me direz vous, nous n'avons pas receu la Constitution, par conséquent pourquoi nous ferions nous des affaires mal à propos ? Je vous demande si au jugement de Dieu votre raison sera recevable et si, tout le diocèse l'ayant reçeu, vous n'êtes pas présumé selon le langage du droit l'avoir receu ; si j'avois des relations dans le diocèse que l'eloignement et mes emplois à Paris ne me permettent pas d'avoir, je pourois certifier qu'excepté quelques personnes eclairez peut être dans la seule ville de Sens, tout le reste du diocèse, de la province du roiaume même conclut hardiment et sans jugement téméraire : le chapitre de Sens a receu la constitution puis qu'elle

a été receue dans tout le diocèse, le chapitre de Sens a, a sa tête un doyen politique et qui ne veut parler, puisque voilà des doyens ruraux qui ont parlé et qu'il ne dit mot. N'appellé vous pas une telle conduite renoncer J. C. devant les hommes et mériter d'en etre désavoué devant le pere celeste? De quel œil vôtre S^t^ oncle regarde il dans le ciel votre nonchalance et votre timidité, lui qui a été si peu de tems Eveque et qui a fourni dans ce peu de tems une si sainte et si glorieuse carrière jusqu'a s'etre exposé à être un autre St Thomas de Cantorberi pour avoir agi par le meme esprit (1)? Mais, M. passons l'article de l'adhesion de l'appel au futur concile de ces quatre illustres évêques qui auront tant d'honneur devant Dieu et devant les hommes et qui seront en vénération à tous les siècles dont les noms seront glorieusement marquez avec tant de genereux confesseurs de la vérité? à la différence de tant d'evêques politiques et mondains dont les noms, bien loin de faire honneur dans l'histoire ni de tenir aucune place dans le livre de vie, resteront au contraire dans la poussière. Voyons si la qualité que vous avé d'eveque pendant la vacance du siège ne vous oblige point solidairement avec M^rs^ vos confreres à imiter St Pierre, c'est à dire à suivre au moins J. C. de loin si vous n'avez pas le courage de vous trouver aux pieds de sa croix? Or, je maintiens que vous n'etes pas en seureté de conscience ny vous ny M^rs^ vos confreres et que comme vous ête en place, vous ête obligé soubs peine de peché et à peine de passer pour des mercenaires, des prevaricateurs de la loix de Dieu et des infidèles dépositaires du depost de la foi qui vous est confiés; que vous devez, dis je, rendre une ordonnance par laquelle, sans juger ni blamer M. votre defunt archeveque, ni sans entrer dans aucune contestation, oui, vous devez en conscience à l'Eglise, au bon exemple et à la vérité, donner un mandement dont la sagesse et la prudence feroit un des beaux monuments de l'histoire ecclesiastique et un des plus beaux titres de noblesse de votre

(1) Allusion à la belle et courageuse conduite de Mgr Taffoureau à l'assemblée du clergé de France de 1702.

illustre chapitre, dans lequel, en peu de mots, vous suspenderié, veu l'acte d'appel, au futur concile, pendant la vie de N. S. p. le pape et veu que cet appel est suspensif, vous suspenderié, dis-je, pendant cette vacance seulement l'effet de l'acceptation de cette constitution faite dans votre diocèse, dont je ne scais pas la datte, n'étant pas sur les lieux. Et comme l'accessoire suit le principal, vous ne tomberié pas dans l'inconvénient d'un de vos eveques suffragans qui, suspendant le principal, a continué l'accessoire, quoique l'accessoire suive toujours le principal, et que la constitution ne soit attaquée que parcequ'elle condamne un livre qui en renferme les articles (1). Ce qui nous a fait remarquer à Paris ce mandement comme celui d'un évêque qui veut plaire à Dieu et aux hommes, qui a toujours paru varier, quoiqu'au fond on aye toujours entreveu aisement son sentiment et qui voudroit trouver des expédiens d'etouffer le remords de sa conscience et ses projets d'élévation. Peut on, par exemple, rien de plus lache que de regarder une constitution qui décide hardiment des points les plus importans de la foi comme des reglemens de police et le prouver plus mal que par les exemples qu'il rapporte? Appelez vous cela agir et parler en Evêque? Quoi de plus risible que les conclusions de ce mandement. Il approuve ceux qui ont appellé et leur deffend de parler et d'ecrire pour soutenir leur appel. Il semble à l'entendre parler qu'il craigne toujours les puissances comme s'il étoit toujours écolier. Il a la précaution de repeter les commendements de Dieu et de deffendre de parler mal de N. S. P. et cependant il veut insinuer que la constitution a besoin de plus amples explications qu'il attend de tout le monde, lui qui est maitre en Israel pour parler? Or, comment veut-il qu'on soutienne les conciles de Constances et de

(1) Allusion à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, qui, par déférence, dit-on, pour Louis XIV, avait d'abord accepté la constitution, mais suspendit l'effet de son acceptation par le mandement du 20 avril 1717, et devint par la suite l'un des chefs de la secte janséniste.

Bale (1) si on ne traite nullement des matières qui regardent le St Pere? N'appelle-t-on pas cela vouloir et ne pas vouloir, sembler aimer la vérité et la retenir dans l'injustice, et pour avoir voulu estre singulier, s'estre attiré de gayeté de cœur le mépris et l'indignation de tous les gens de bien? A Dieu ne plaise que vous tombié dans de tels inconvéniens, marchez simplement et vous irez confidemment, Dieu, l'Eglise et la vérité exigent de votre justice, de votre honneur et de votre conscience que vous parliez. Vous offenserié Dieu de ne pas le faire. Parlez donc en gens sages, en personnes eclairées et en docteurs et amateurs de la vérité prets à vous immoler et sacrifier pour elle, combien pourrié vous epargner de scandale, de scrupule, et peut estre meme de sacrileges. Vous scavez qu'il y a un tas de moines ignorans ou intéressez qui refusent l'absolution à tort et à travers qui abusent de la simplicité de bien des ecclesiastiques ignorans, scrupuleux ou plutôt ombrageux, cela est trop notoire pour que vous l'ignorie? vous avé beau dire : qu'avons nous besoin de parler? Car l'appel étant suspensif, notre mandement paroit inutile, frustatoire et hors de saison. Je soutiens qu'il n'y a que quelques personnes ecclairées qui peuvent raisonner de la sorte, qu'ainsi ce qui abonde ne vitie pas et que votre propre connoissance vous fait trouver presque tout le peuple séduit par les faux prophètes? Or n'ête vous pas redevables aux sages et aux fols, aux forts et aux faibles, aux petits et aux grands, en un mot, qui est établi du souverain pasteur, l'evesque du peuple de Sens, qui en répondra jusqu'à la prise de possession d'un nouvel archevesque? et quand il n'y auroit qu'un jour, nen seroit ce pas assé pour vous obliger à parler et à agir, puisque ce ne sont pas seulement des péchés véniels à éviter qui, quoique petits en apparence, doivent tellement etre en horreur aux chrétiens selon nos principes, qu'il faudrait mieux que le monde perit que de

(1) Les conciles œcuméniques de Constance (1414) et de Bâle (1431-1443) proclament la supériorité des conciles œcuméniques sur les papes.

commettre de gayeté de cœur un peché veniel, mais ce sont des peches mortels et des sacrileges.

Comme je parle à un habile homme, je n'explique pas plus amplement dans quel sens j'entends qu'il se commet, à l'occasion de la reception Unigenitus, des peches mortels et des sacrileges dans le diocese, vous entrevoiés assé pourquoi et ce que je veux dire que la brieveté d'une lettre m'empêche d'expliquer plus au long.

Calmé donc la conscience de tout le monde, n'ayé qu'un même principe, une même regle, une meme uniformité de conduite pour tous vos confesseurs. L'archevesque qui viendra fera ce qu'il voudra, comme celui qui a précédé a fait ce qu'il a voulu, vous aurez rempli votre mesure et été de bons peres de famille, de sages economes et de fidels dispensateurs, vous aurez répandu une bonne odeur dans l'eglise de J. C., on scaura par votre mandement que si vous n'adherez point à l'appel du futur concile, c'est que vous n'en avé que faire et que naiant pas de mal, vous navé point besoin de médecine, cette vérité sera universellement connue, mais en meme tems tout le monde approuvera votre sagesse de tout suspendre sans vous declarer ni pour ni contre et de faire ainsi connoître vos entrailles de charité et de compassion pour un pauvre peuple à qui des ignorans ne présentent que des pierres et auxquels vous substiturié à la place le pain de la vérité. Quelle gloire pour vous, monsieur, que de consolations dans la vie présente et dans la vie future! Que vous pouvez remplir aujourd'hui un beau et glorieux personnage et honneur par la au choix qu'un si St Evesque et un si digne oncle a fait de vous ; ce sont de ces occasions d'eclat ou on connoit ce que les hommes vallent. Je prie le Seigneur de vous fortifier de sa grace et de ses lumières, que cette grace soit pour vous efficace et victorieuse. Ce sont la les vœux d'une personne qui vous honore autant qu'elle est respectueusement (1). X.

(1) Cette lettre me paraît assez dans l'esprit de M. Boileau, ancien doyen du chapitre de Sens, janséniste déclaré, qui, en 1716, était chanoine de la

§ VII

LETTRE DU P. LELONG, DE L'ORATOIRE

1. *A monsieur l'abbé Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens.*

†

Trois semaines après la visite que vous m'avez faite, monsieur, je pris la liberté de vous ecrire, ainsi que nous étions convenu, et je vous priois de vouloir bien me communiquer le titre exact de votre ouvrage avec l'endroit de la préface ou vous portez votre jugement sur les auteurs qui ont ecrit avant vous l'histoire des archevesques de Sens. Je renouvelle encore ma priere aujourd'hui avec d'autant plus d'instance que l'impression de mon livre s'avance (1) et que je vais bientôt entrer dans l'histoire des Métropoles. Je vous rendray toute la justice que je vous dois sur les remarques que vous aurez la bonté de me communiquer. Il y a aussi une oraison de M. de Gondrin (2), dont vous m'avez promis de me faire connoître l'auteur, la datte et le lieu de l'impression. Si vous avez aussi connoissance de quelques vies particulières de ces archevêques (je connois celle de S. Savinien, du P. Binet), vous m'obligerez beaucoup de m'en faire part. Je suis, avec beaucoup de reconnoissance, monsieur, votre très humble et trés obéissant serviteur.

Ce 1er avril 1717. LELONG, *prêtre de l'Oratoire.*

Sainte-Chapelle de Paris, mais avait conservé une place au chapitre de Sens, celle de cellerier, qui n'obligeait pas à la résidence. Il pouvait par conséquent dire : « Du diocèse de Sens et retenu à Paris par ses emplois, » et parler en termes émus de Mgr Taffoureau, qu'il avait bien connu, ayant permuté avec lui le doyenné contre le cellererie en 1694. Ceci n'est qu'une supposition.

(1) La *Bibliothèque historique de la France,* contenant le catalogue de tous les ouvrages qui traitent de l'histoire de ce royaume, parut seulement en 1719.

(2) Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, 100e archevêque de Sens (1646-1674). Il s'agit sans doute de la « Harangue funèbre prononcée dans l'église de Sens, le 19 de décembre 1675, par Jacques Thorentier, prêtre de l'Oratoire, » imprimée à Toulouse, in-4°, 1675.

2. *A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise cathédrale de Sens, à Sens.*

†

Monsieur,

J'ai recu ce matin votre lettre que j'ay lue avec la plus grande satisfaction du monde. J'ay travaillé depuis a retoucher l'endroit de mon ouvrage qui concerne l'histoire des archevesques de Sens. J'ay cru que je devois vous le communiquer en vous faisant offre de servir pour ce que vous me croirez capable. Je vous prie seulement de vous souvenir que je ne suis pas maître absolument de mon temps parceque je fais imprimer, mais je feray tout ce qui dépendra de moi pour vous témoigner ma reconnoissance. Vous voulez bien me permettre que je vous demande encore quelques eclaircissemens. J'ay laissé de l'espace en quelques endroits et vous prie de remplir quelques dattes qui manquent.

1° Jusqu'ou va l'histoire de Bureteau (1). Il semble qu'elle passe l'année 1520, car vous dites que tout ce qui s'y trouve depuis cette année est d'un autre auteur.

2° L'histoire de Victor Cotronius (2) est sans doute conservée dans l'abbaye de St Pierre le Vif (3).

(1) J'ai nommé ci-dessus le célestin Pierre Bureteau en mentionnant le Recueil des Epitaphes, qui est aujourd'hui à la bibliothèque d'Auxerre, n° 205 des manuscrits. Quant à l'Histoire des archevêques de Sens, dont il est ici question, et qui, jusqu'en 1849, faisait partie de la bibliothèque de M. Théodore Tarbé, elle fut achetée par M. de Salis, ancien député de la Moselle, et on ne sait ce qu'elle est devenue depuis.

M. Quantin a donné une notice sur Pierre Bureteau, dans le bulletin de la Société des sciences de l'Yonne de 1875 (tome XXIX, p. 409-441).

(2) Il est aussi question ci-dessus du bénédictin dom Victor Cottron, dont le manuscrit, qui a pour titre : *Chronicon rerum magis notabilium cœnobii Sanctæ Columbæ Senonensis, ab anno Domini ducentesimo septuagesimo usque ad annum millesimum sexcentesimum quadragesimum octavum, auctore domno Victore Cottron, monacho benedictino congregationis Sancti-Mauri,* existe à la bibliothèque d'Auxerre et porte le n° 217.

(3) Le manuscrit de dom Cottron était conservé à l'abbaye de Sainte-Colombe.

3° Ou est la vieille chronique de St Pierre le Vif, la forme de l'ouvrage, est-ce un in folio. A quelle année est-ce qu'elle commence et qu'elle finit.

4° J'ai bien vu votre signature C. H., mais je ne say si c'est Charles Henry ou autrement. Je ne scay si j'en ai dit assez sur vos mémoires, vous y pouvez ajouter ce que vous jugerez à propos, mais ce que je souhaiterois le plus c'est qu'ils fussent imprimez.

5° Je vous remercie de m'avoir indiqué l'oraison funèbre d'Oct. de Bellegarde (2). Celle de M. de Gondrin, par le P. Thorentier, a été imprimée à Toulouse (3). Vous m'avez

(1) Le P. Lelong n'a pas dû faire attention à la réponse de Fenel, car il le prénomme Charles-Maurice au lieu de Charles-Henri. Voici son commentaire : « M. Fenel, par modestie, n'a donné à son ouvrage que le titre de Mémoires, quoiqu'il les ait travaillés avec soin sur un grand nombre d'auteurs, manuscrits et autres, et sur des chartes originales. Il suit ceux qui ont écrit avant lui, mais sans trop s'y attacher ; et il réfute souvent les faits qu'ils ont avancés, en rapportant les titres anciens qui les contredisent. Il s'est attaché à une exacte chronologie. Comme plusieurs prélats de cette Eglise, qui a été longtemps la Métropole de la cour, ont eu un mérite distingué, qu'ils ont rempli des postes considérables à la cour, et qu'ils ont eu part à beaucoup de grands événements, l'auteur a cru qu'il devoit, pour rendre son ouvrage plus complet, y mêler ce qu'il a jugé nécessaire, soit de l'histoire de France, soit des circonstances les plus interessantes de l'histoire ecclésiastique, surtout celles où ces Prélats ont eu part, afin de rendre son histoire plus utile et plus agréable. »

Les continuateurs du P. Lelong me paraissent s'être trompés en ajoutant : « L'auteur, en mourant, a laissé ces Mémoires à son neveu, M. Maçon, chanoine de Sens, qui en a fait part aux bénédictins pour leur *Gallia christiana*.» Je n'ai pas trouvé de mention de legs fait à un M. Maçon, son neveu, dans le testament du doyen, mais le manuscrit a pu être aux mains de son neveu Pascal Fenel, d'où il semble être rentré dans la bibliothèque du chapitre, puisqu'il se retrouve actuellement à la bibliothèque de la ville de Sens.

(2) Cette oraison funèbre est imprimée au tome Ier des Œuvres chrétiennes et morales de M. Godeau, évêque de Vence, mais n'a pas été prononcée « un accident inopiné empescha l'autheur de cette action. »

(3) Harangue funèbre de Louis-Henri de Gondrin, prononcée dans l'église de Sens, le 19 de décembre 1675, par Jacques Thorentier, prêtre de l'Oratoire. Toulouse, 1675. in-4°.

fait connaître l'année de la mort de ce prélat en 1674. Je l'avois marqué en 1675 (1). Pour celle de M. de la Hoguette, puisqu'il n'y a que celle de M. Huerne (2) d'imprimée, je ne marquerai pas les autres.

6° Ne scait-on pas le nom de l'auteur des vies des archevêques de Sens que possède le sieur Farinade (3).

7° Ne pourrois je pas scavoir le nom de batesme de M. Rousseau, curé de S. Romain de Sens, l'année de sa mort, et le temps ou finit son histoire (4), et l'année de la mort de M. Driot (5).

(1) Le P. Lelong et ses continuateurs ont laissé la date erronée de 1675. « Cet archevêque est mort, disent-ils, en 1675, et le P. Thorenthier, en 1713. »

(2) Oraison funèbre de messire Hardouin Fortin de la Hoguette, par M. Huerne, bachelier en théologie, Paris, Couterot, 1716, in-4°.

(3) Le doyen Fenel n'a sans doute pas pu donner de renseignements à ce sujet. L'article 10 020 est ainsi conçu : « M. S. — Abrégé des vies des archevêques de Sens, jusqu'en 1613, in-4°. Cet abrégé qui a été fait en 1613 n'est qu'une copie des auteurs latins qui avoient ecrit sur ce sujet. Il est bon pour ce qui s'est passé du temps de l'auteur. Il est entre les mains de M. Farinade, procureur au bailliage de Sens.

(4) Le P. Lelong indique l'histoire manuscrite de Sens, de Rousseau Jacques, sous le n° 34 328, au chapitre de l'histoire de la Champagne. « Cette histoire, écrite en l'an 1682 et suivantes, est entre les mains des héritiers de l'auteur, qui est mort en 1778. Il l'a terminé à la mort de M. de Gondrin, en 1674 ; cet auteur n'a ni style ni critique, mais il rapporte un grand nombre de chartes qu'il a ramassées avec beaucoup de soin. C'est ce que m'a appris M. Fenel, doyen de l'Eglise de Sens. » L'opinion de Fenel n'est pas universellement admise, et, de nos jours, M. Challe, président de la Société des sciences de l'Yonne, a beaucoup loué l'ouvrage du curé de Saint-Romain, qui était alors dans la bibliothèque du docteur Crou, et est rentré, après sa mort, dans la bibliothèque de Sens, où il porte le n° 65. (Voir le Bulletin de la Société des science de l'Yonne (1858) (p. 625-650).

(5) Jacques Driot, chanoine de Sens et doyen de Bray, est auteur de deux ouvrages : l'un, imprimé, a pour titre : « *Senonensis ecclesiæ querela de Primatu Galliarum adversus Lugdunensem, et de Jure metropolitano adversus Parisiensem auctore Joanne Baptista Driot, Doctore Theologiæ et Decano Braienei :* Senonis, Prussurot, 1652, in-8. » L'autre est ma-

Je n'ay point marqué sous ces histoires des archevêques de Sens, Denoochans (1), Chenu (2), Severt (3), et Robert (4), parcequ'ils sont rapportés sur l'histoire générale des Eglises de France.

8° Entre les mains de qui est l'histoire des archevêques de Sens, par Nic. Milachon, et jusqu'où va-t-elle (5)?

Voila bien des questions. Je vous fais bien des excuses,

nuscrit et existe encore à la bibliothèque de Sens, où il porte le n° 73. Le P. Lelong qui le cite sous le n° 34 334 dit que cet auteur est mort en 1673 et que ses Mémoires, qui sont fort curieux, étaient dans le cabinet de M. Fenel, doyen de l'Eglise de Sens.

(1) Quoique ce nom soit assez lisiblement écrit dans la lettre autographe, je ne le retrouve pas cité à la table du P. Lelong.

(2) Chenu Jean, avocat à Bourges, mort en 1627. auteur d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la ville et au diocèse de Bourges et à ceux de Tours, Paris, Poitiers, etc. Le volume où il est question des archevèques de Sens a pour titre : *Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia, quâ ordo eorumdem a temporibus Apostolorum incœptus, ad nostra usque per traducem succedentium senatus ostenditur ; auctore Joanne Chenu Biturico, in Senatu Parisiensi patrono : Parisiis Buon*, 1621, in-4. L'auteur accepte l'apostolicité de notre église : *S. Savinianus, ex Christi discipulis, a B. Petro missus est in Galliam sub medium imperii Claudii Cæsarii et circiter annum a Christo nato*, 45.

(3) Severt est indiqué par le P. Lelong, sous le n° 17 650, comme ayant été préchantre de Sens et auteur de *Chronicon, a Christo nato ad annum 1550, auctore Vincentio Severtio, præcentore ecclesiæ Senonensis.* Cette chronique, dit-il, est citée par du Chesne, pag. 209 de sa bibliothèque des historiens de France. Je n'ai pas trouvé le nom de Severt parmi les préchantres dans l'histoire des dignités du doyen Fenel. Au temps où finit cette chronique, le préchantre était Urbain Reversey, connu par Fenel et Lelong comme auteur d'une histoire manuscrite des archevèques de Sens.

(4) Il s'agit de Robert de Saint-Marien, dont la chronique a été imprimée à Troyes, 1608.

(5) L'histoire manuscrite des archevèques de Sens jusqu'en 1617 par Nicolas Milachon, curé de Fouchères, diocèse de Sens, était conservée dans le cabinet du doyen Fenel. L'auteur est mort en 1645.

Ce manuscrit fait actuellement partie de la bibliothèque de Sens et porté le n° 83.

mais vous m'avez permis de prendre de vous les eclaircissemens dont j'aurois besoin et la qualité d'amy dont vous m'honorez et dont vous renouvellez la mémoire me donne quelque droit de vous les faire. Excusez pourtant ma liberté. A l'égard des histoires de la ville de Sens, je les placeray sous l'histoire des Provinces.

Je suis, avec une parfaite reconnoissance,

Monsieur,

Votre très humble est très obéissant serviteur,

LELONG, *prêtre de l'Oratoire.*

Ce 8 avril 1717.

3. *A monsieur l'abbé Fenel, doien de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens.*

✝

Monsieur,

Je vous suis très sensiblement obligé des nouveaux eclaircissemens que vous avez eu la bonté de me communiquer; j'en ay profité avec plaisir et en faisant connoître que je les tenois de vous. J'ay été aux Célestins pour m'informer de ce qu'étoit devenu le P. Pierre Bureteau. J'ay scu du bibliothèquaire qu'il avoit trouvé à Lion une copie de son ouvrage sous ce titre : Chronica de nominibus, actibus et sepulturis Senonensium archiepiscoporum, Pontificum et Imperatorum Romanorum ac Regum Francorum et quomodo contemporanei fuerunt, a nativitate Christi ad annum 1500, in folio. J'en ai ecrit à Lion pour en scavoir au juste la vérité. Je croirois que l'ouvrage de cet auteur étoit en françois et je l'ay marqué ainsi sur vos mémoires : Histoire des archevesques, abbez et autres notables personnages de Sens, colligée et mise par ecrit par Pierre Bureteau (1). J'ay bien donné la

(1) Le doyen Fenel n'a pas dû pouvoir donner des renseignements positifs sur Bureteau, puisque sous le n° 10 014 le P. Lelong annonce ainsi ce manuscrit : *Historia archiepiscoporum et aliorum virorum illustrium Diœcesis Senonensis, quam collegit scripsit Petrus Bureteau, monachus cœlestinus senonensis (usque ad annum 1520)*, in fol. Cette histoire, dit-il, est conservée dans la bibliothèque des Célestins de Sens. Nous avons vu pré-

datte de sa profession en 1502, mais non pas celle de sa mort. Il aura pu être envoyé de Roüen à Lion.

Au reste, je me suis conformé à toutes vos corrections dont je vous remercie. Je vous croiois d'abord plus intéressé que vous n'êtes ; ce n'étoit sans doute que des menaces que vous me faisiez dans votre lettre précédente, mais je vous prie de passer aux effets et de me mettre en besogne ; vous pouvez compter qu'en tout ce qui dépendra de moy, je vous vous donnerai des preuves sincères de ma reconnoissance. Si j'avois eu de tous les autres diocèses les mesmes eclaircissemens que vous avez eu la bonté de me donner, je pourrois assurer que l'histoire des Métropoles de France seroit bien complète dans mon catalogue.

Je suis avec respect, monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LELONG, *prêtre de l'Oratoire.*

4. *A monsieur Fenel, doyen de l'Eglise métropolitaine de Sens, à Sens.*

†

Monsieur,

Je suis ravi de ce que mon ouvrage vous puisse faire quelque plaisir et de ce que vous êtes dans la disposition de jetter les yeux dessus et de le parcourir. Je vous seray fort obligé de me faire part des observations que vous ferez dessus. Ce sera le moyen de le rendre plus exact et d'y corriger les fautes qu'il est comme impossible qu'elles ne me soient echappées dans un dessein d'une si vaste étendüe. Comme je connois votre exactitude, je compteroy beaucoup dessus je feray les corrections que vous voudrez bien me communiquer, tant sur le plan de l'ouvrage que sur le détail dans lequel je suis entré. Je n'ay pas oublié vos travaux littéraires et j'ay

cédemment qu'il ne manque pas d'indiquer les dates de naissance et de mort des auteurs dont il parle lorsqu'il peut les connaître. M. Quantin, qui a analysé le recueil des Epitaphes que possède la bibliothèque d'Auxerre (Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, tome XXIX), dit qu'il naquit à Sens vers l'an 1485 et pense qu'il mourut entre 1532 et 1537.

emploié le mieux que j'ay pû les matériaux que vous avez eu la bonté de me fournir, surtout votre histoire des archevesques, dont vous devez enrichir le public après votre seconde édition du bréviaire de Sens. Je vous remercie par avance de ce que vous me le promettez. Ce ne peut être qu'un ouvrage excellent après avoir été autant travaillé qu'il l'a été. Je négligeray entièrement cette vie de M. votre oncle (1), puisqu'elle est si mal faite, et je ne marquerai que celle que vous faites faire; elle ne peut qu'édifier beaucoup l'Eglise. Je prends part à vos infirmitez qui viennent sans doute de votre assiduité au travail; vous vous devez à votre Eglise et au public. Ainsi, ménagez une santé, d'ailleurs délicate, afin qu'on puisse profiter de vos travaux. L'estime que j'ay toujours fait de votre mérite depuis que j'ay eu l'honneur de vous connoître, jointe à la manière obligeante dont vous m'avez communiqué tout ce qui regarde l'histoire de l'eglise et de la ville de Sens m'ont été des motifs assez puissans pour m'engager à vous offrir mon ouvrage. J'apprehende qu'après que vous l'aurez examiné, vous ne diminuiez beaucoup du cas que vous en faites à présent. Il y a dedans un si grand détail dont je n'ay pu être informé que par le secours des scavans qui ont bien voulu prendre quelque part à la gloire de la France et à son utilité. Ce sont la les principaux motifs après ceux que la religion nous fournit qui m'ont porté à l'entreprendre. Je souhaite que le Seigneur m'en tienne quelque compte, car pour la gloire j'y renonce absolument, et il y auroit de quoy m'hu-

(1) Allusion à la vie de Mgr Taffoureau de Fontaine, évêque d'Alet. La mention faite par le P. Lelong, sous le n° 9251 du supplément, s'applique à la « Relation de la vie et de la mort de Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, évêque d'Alet, mort le 8 octobre, in-12 de 34 pages. » Ce manuscrit est dans le cabinet de M. Beaucousin, avocat au parlement de Paris. C'est une espèce de lettre écrite par un prêtre que cet évêque d'Alet avoit fait venir auprès de lui peu avant sa mort, projettant d'établir un séminaire dans son palais épiscopal. Le style en est assez coulant et c'est une vie fort édifiante; le tout finit par un extrait du testament de M. Taffoureau.

milier que d'avoir de la gloire d'un pareil ouvrage, qui n'est au fond qu'un catalogue.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LELONG, *prêtre de l'Oratoire.*

§ VIII

LETTRES DU DOYEN FENEL

1. *Lettre non signée adressée à un des ecclésiastiques qui s'occupait, avec le doyen, de la Réforme des livres liturgiques.*

✝

Ce 25 aoust 1708.

Monsieur,

Je vous prie de vous donner la peine de lire les brefs que j'ay l'honneur de vous envoyer. A la vigile de S. Thomas, apostre, vous verrés que l'usage a touiours esté que l'on dist la messe de la vigile quoy que l'office fust de l'Avent. Sans doute cela se fait parceque n'y ayant point de messes particulieres dans les feries de l'Avent, on a cru plus à propos de dire la messe particulière de la vigile que de répéter la messe du dimanche. Mrs du Guey (1) et le Riche (2) l'ont toujours réglé comme cela et M. Pressurot (3) a suivi ces messieurs. Il est à présumer que avant eux c'ettoit aussy l'usage qu'ils ont suivy.

Autrefois on faisoit la vigile d'un apostre le dimanche mesme. Au commun du messel de Sens, sous M. de Pellevé, page 1, on y lit ces mots :

(1) Philippe du Guet, chanoine de Notre-Dame et préchantre de 1377 à 1400.

(2) Paul Leriche, curé de Sainte-Colombe à Sens, ensuite chanoine, puis archidiacre d'Etampes, élu préchantre le 9 juin 1694, et mort dans la nuit du 2 au 3 fevrier 1714.

(3) Prussurot Claude-Auguste, imprimeur à Sens, dès 1676. Il avait succédé à son père Louis Prusssurot (1643-1676).

In vigilia unius apostoli. . . . . non dicitur hallelui iah, nisi sit Dominica. Cela estoit encore bien plus surprenant, mais cela ne se fait plus et avec grande raison.

Je vous prie aussy, monsieur, de lire les 3 rubriques de ce mesme messel de M. de Pellevé.

La 1re est après le dim. de la Septuagésime, pag. 41, vous y lirés ces paroles : Nota quod a septuagesima usque ad pascha. . . . . de festivitatibus quæ non sunt novem lectionum, nihil sit nisi memoria.

Dans le propre des SS. apres la feste de Ste Agnes, page 17, verso, on lit ces mots : Notandum est quod ex quo septuagesima intraverit, de festis nunquam fit missa, sed memoria tantum, nisi fuerint novem lectiones.

Et à la page 22, après la messe de la Purification de la Ste Vierge, on lit ces paroles : Non fiunt octavæ, nisi anti septuagesimum, sans doute parceque cette octave estant simple elle suivait la nature des festes simples dont on ne faisoit plus l'office après la Septuagésime. Les livres de chant de notre eglise disent la mesme chose. Mais il y a plus, c'est que cet ancien usage détruit par le bréviaire monachal de M. de Bellegarde (1), authoriseroit parfaitement bien ce que l'on a fait dans le nouveau bréviaire de Sens, dans lequel on a supprimé les festes dans le caresme (à la réserve de 2 seulement) il semble donc que pour aller à ce grand retranchement comme par degrès, il est à propos de faire revivre cet ancien usage qui réduisoit en mémoires, seulement les festes simples après la septuagésime. Ce n'est pas une nouveauté de continuer dans un nouveau messel ce qui se trouve dans tous les anciens et c'en seroit une de l'oster; que si il y a eu quelque interruption dans l'usage elle n'a esté introduite que par le breviaire monachal de M. de Bellegarde qui a ruiné tous nos anciens usages, et pendant le temps de l'Avent actuellement des simples sont réduites en simples mémoires, ce qui n'a point esté interrompu. L'Eglise mesme nous apprend à ne faire les retranchemens que peu à peu en commencant

(1) Octave de Bellegarde, 99e archevêque de Sens (1621-1646).

ces retranchemens par le chant de l'*Alleluia* au temps de la Septuagesime pour nous disposer aux retranchements du caresme. Il est vrai que le nouveau bréviaire ne parle point de cela; mais, par un *monitum*, on en donneroit avis dans les brefs et l'imprimeur regleroit à l'avenir son bref sur cela. Cela ne seroit pas sensible et il n'y auroit par an que très peu de ces simples réduites en mémoires. En un mot, c'est une antiquité.

Par l'une de vos reflections sur les rubriques du nouveau messel, vous dites, monsieur, que l'on ignore la raison pour laquelle on dit l'épistre dans le jubé qui est du costé du nord et l'évangile dans le jubé qui est du costé du midy, ce qui est opposé diametralement à l'usage universellement receu, et vous doutés si on doit introduire cet usage dans tout le diocèse, en l'insérant comme on a fait dans les rubriques générales du nouveau messel. Il en sera tout ce que vous et M. Mouffle (1) jugerés à propos, mais je crois avoir une explication bien naturelle de cette pratique qui est aussy raisonable pour les autres comme pour nous,

Dans les messes ou le diacre monte à l'un des jubés pour annoncer l'evangile aux peuples, il est à propos qu'il monte dans le jubé du costé du midi affin qu'il ait tout le peuple devant luy et qu'on l'entende plus facilement, car comme il est obligé d'avoir le visage tourné du costé du septentrion, il arriveroit, si il estoit dans le jubé qui est au septentrion, qu'il tourneroit le dos au crucifix qui est au dessus de la grande porte, que sa parole se porteroit à deux pas de luy dans le pilier prochain, qu'il tourneroit le dos à presque tout le peuple qui ne l'entenderoit point ; au lieu qu'estant dans le jubé du costé du midy, tous ceux qui sont dans la nef et dans la croysée du costé du septentrion le voyent, et sa voix ne trouvant pas de muraille devant elle s'estand au loing et se rend intelligible à tout le monde et il a le crucifix devant luy.

(1) Barthélemy Mouffle, chanoine de Sens le 13 août 1699, trésorier le 13 mars 1703, mort en 1733. Il fut vicaire général des trois archevêques Fortin de la Hoguette, de Chavigny et Languet.

A l'egard de l'epitre, je suis persuadé que on ne la chante dans le jubé septentrional que parceque l'évangile se chante par nécessité de convenance dans le jubé méridional. On ne chante donc pas l'évangile dans le jubé méridional parceque on a chanté l'épitre dans le jubé septentrional, mais on chante l'épitre dans le jubé septentrional parceque l'on doit chanter l'évangile dans le jubé méridional. Je suis tout pret d'abandonner néanmoins cette conjecture que je croy véritable aussitost que l'on m'en proposera une qui paroistra plus appuyée. Le messel parisien l'a ordonné selon notre usage dans ses rubriques pour les eglises ou il y a deux jubés.

Je vous prie de me renvoyer ce memoire apres que vous l'aurés lu pour le montrer à M. Moufle affin que vous décidiés ensemble sur cela.

2. *Le doyen Fenel à un évêque. Lettre autographe non signée, ou plutôt brouillon, d'une lettre écrite par le doyen à un évêque, que j'ai lieu de supposer être Mgr le Bouthillier de Chavigny, alors évêque de Troyes. Cette lettre serait la réponse à celle ci-dessus écrite par l'évêque de Troyes et datée de Noslon, 27 aoust 1707.*

†

Monseigneur,

J'assembleray aussitost que je le pouray les messieurs de notre chapitre qui ont travaillé au bréviaire de Sens et conformément à vos ordres nous répondrons article par article à tous les eclaircissemens du mémoire (1) que vous m'avés envoyé. A la seule lecture que j'en oy faite, il paroist que Mrs de votre illustre chapitre ont travaillé avec une grande application et qu'ils ont creusé toutes les difficultés; cela nous est d'autant plus utile que lors d'une deuxième édition nous profiterons de leurs recherches en corrigant ce qui est mal, et en rectifiant ce qu'il y a de peu exact. Si nous ausions espérer une conférance, peut estre pouroit elle estre

(1) La réponse, qui est de plusieurs mains, mais le plus souvent de celle du doyen Fenel, fait partie de ma collection.

de quelque utilité par raport à un nouveau messel qui vous sera absolument nécessaire; celui de Sens est entierement finy et nous le voyons actuellement pour la dernière fois, après quoy nous le présenterons à Mgr notre archevêque. Si vous le jugiés à propos Monseigneur, l'impression pouroit se faire en mesme temps pour les deux diocèses; le peu de changement qu'il y auroit à faire se feroit facilement et à peu de frais en travaillant à tous les deux dans le meme temps, et les messels en couteroient beaucoup moins. Je communiqueray à Mrs du chapitre la lettre dont vous avés bien voulu m'honorer puisque ce ne peut estre qu'à leur considération et par un effect de votre bonté pour eux que vous oubliés votre rang pour descendre jusques à moy par les termes les plus obligeans. Je suis, avec toute la reconnaissance possible et avec le plus profond respect, Monseig.

3. *Au tres reverend père Jean Chrisostome, dans la maison des pp. capucins (1), à Sens.*

Mon tres reverend pere,

Il n'est souvent pas à propos de faire des offres de service à gens de mon espèce qui, pouvant peu de chose par eux-mêmes, ont les oreilles très attentives aux propositions qui leur sont faites de les secourir dans leurs entreprises, surtout lorsque c'est de la part de personnes d'une vraye capacité : je n'aurois jamais eu la témérité de vous faire la demande de vouloir prendre la peine de lire la vie de nos archevêques, mais je vous avoüeray ingenüement que j'ai accepté l'offre que vous m'en avés faite vous meme du meilleur de mon cœur, non pas pour vous faire plaisir, mon révérend père, je ne suis pas assez heureux pour trouver une occasion de le pouvoir faire, mais pour en tirer moy même une grande utilité; car j'espère que me connoissant sur le pied de sincérité

(1) Les capucins s'installèrent à Sens, en 1620, sous le pontificat de Mgr Jean Davy du Perron, frère du cardinal. Leur couvent était situé à l'extrémité de la rue qui porte leur nom, dans la propriété dite actuellement le Petit-Saint-Sauveur.

dont je fais profession et aussy docile que je le suis, touiours prest à me dépouiller de mes sentimens pour suivre celuy des personnes telles que vous estes. J'espère et j'attends de votre bonté pour moy qu'en lisant vous voudrés bien corriger vous même les fautes d'ecriture, de ponctuation, les mots répétés et qui choquent l'oreille en lisant, car il en echappe souvent en ecrivant surtout lorsque l'on adioute de nouveaux faits.

Outre cela je vous prie encore, mon reverend pere, de faire vos reflections en me cottant les n^os^ et les pages de chaqne numéro affin que je puisse corriger tout ce que vous me marquerés ; soit de faits trop étrangers à la matière et qu'il faudra supprimer entièrement, soit ceux qu'il faudra accourcir, soit d'autres qui peut estre auront esté touchés trop légrement, et qu'il faudra augmenter. Examinés surtout, je vous en supplie, les inductions que je tire quelquefois de certains raisonnemens et la licence que je me suis donnée souvent de reprendre nos maistres pour examiner si les authorités que je cite sont assés fortes pour en user de la sorte. En un mot, mon révérend père, regardés cet ouvrage comme en étant absolument le maitre, et plus vous y exercerés une critique sévère, plus vous obligerés votre très humble et très obéissant serviteur.

C. H. Fenel, *doyen de Sens.*

Ce 1er fev^r^ 1714.

§ IX

Lettre de M. de la Chauvinière (1)

3 juillet 1717.

Monsieur,

Avant de cacheter le pacquet dans lequel je vous envoie séparément mes reflections sur ce que vous avez inséré de liturgie dans la dernière letre que vous m'avez fait l'honneur

(1) Cette ettre de quatre pages pleines ne porte pas de suscription, mais elle est assurément adressée au doyen Fenel qui, suivant son habitude, en a dressé le résumé en tête, en ces termes : « Le P. Lelong a parlé de moi

de m'écrire, je vais parcourir cette même letre pour répondre à quelques articles qui y sont contenus et auxquels je n'ai pu répondre dans la dernière letre que je vous ai envoyée par la poste.

Je vous ai acheté Codure, sur le sacrifice de la messe pour dix sols à la bibliothèque de l'abbé de la Charité ; pour tous les autres livres dont vous me marquez le titre et dont je ne vous ai pas parlé dans ma dernière letre, je ne vous les ai pas acheté, ne les aiant plus trouvé dans cette bibliothèque. Quant à l'histoire d'Orléans, par Guyon (1), et à celle de Melun, par Rouillard (2), je vous les ai cherchez chez plusieurs libraires, et j'y ai fait une attention particulière parceque j'ai cru qu'ils vous seroient utiles pour votre histoire des Archevêques de Sens, mais je n'ai pu jusqu'ici trouver aucun de ces deux livres. A propos de votre ouvrage, permettez moi, s'il vous plait, monsieur, de vous apprendre que pour le coup vous êtes imprimé dans le livre du père Lelong. Je vous y ai vu dépeint au naturel : on y loüe votre érudition, mais on n'y oublie pas votre modestie. Je serai un des premiers qui vous aurai lu, car j'entrai chez le père Le Long comme on venait de lui apporter la feuille du diocèse de Sens, et comme il est fort poli, il ne manqua pas de me montrer sur le champ un article qu'il savoit bien devoir me faire un plaisir singulier.

dans son recueil des historiens de France. — Il m'a achepté 10ᵉ codure sur le Sacrifice de la messe, in-4. — On réimprime le Duchesne des hist. de France. — Mabillon. — Son traité *de pane eucharistico* à avoir. - Il a fait une distribution du psautier. — Il faut lire son idée. — Du brévi. de Troyes et de celuy de Toul. — Il faut lui répondre sur cela. »

(1) *Histoire de l'Eglise et diocèse, ville et université d'Orléans,* par Symph. Guyon. (Orléans 1647, in-fol.)

(2) *Histoire de Melun,* contenant plusieurs raretez notables et non découvertes en l'histoire générale de France. Plus la vie de Bouchard, comte Melun, soubs Hues Capet, ensemble la vie de messire Jacques Amyot, évêque d'Auxerre et grand aumosnier de France. (Paris, Jean Guignard. 1628, in-4.)

Le Recueil des Historiens de France (1) que vous me marquez de vous arrêter pour 75 liv., étant vendu quand je reçus votre dernière letre, j'ai demandé au P. le Long, qui doit bien connoitre ce livre, si vraisemblablement je pourrois le trouver pour ce prix là, il m'a répondu que ce recueil coutoit à présent 90[ll], parcequ'il étoit devenu fort rare. Je ne vous le chercherai donc pas, d'autant plus qu'on va faire une nouvelle collection de tous les historiens de France qui sera bien plus parfaite et plus ample que celle-ci; elle se fera par ordre de M. le chancelier qui a choisi plusieurs savans celebres pour y travailler, entr'autres le P. Martenne, le P. le Long, l'abbé Renaudot, etc. Ils seront divisez en deux classes dont la première fera réimprimer ce qui a déjà été imprimé par Duchesne, en consultant d'autres manuscrits des mêmes ouvrages, et en y ajoutant des notes, et la seconde fera imprimer ce qui n'a pas encor été imprimé ; je sai toutes ces circonstances du P. le Long, qui vraisemblablement présidera à cette 2e classe. Je ne désespère pas de trouver le *Traité de Pane Eucharistico,* du P. Mabillon, c'est un livre qui ne coûtera pas 30[s] et qui n'est pas à négliger, surtout à cause qu'il répond au cardinal Bona, duquel vous avez l'ouvrage sur la messe.

J'ai fait une distribution du Psautier telle que je la souhaiterois dans le nouveau bréviaire de Sens; toutes reflections faites, je m'en tiendrois là, et j'aimerois mieux cette distribution que celles qui sont dans les nouveaux bréviaires d'Orléans, de Lisieux, de Clermont, de Narbonne et de Meaux. Je vous avoue que je ne l'ai pas composé sans y penser, et qu'il m'a bien fallu tourner et retourner, pour ainsi dire, avant d'en venir à bout, et cela pour deux raisons : la première, parceque je n'ai pas voulu changer l'ordre des psaumes, quand ils n'ont pas été choisis exprès, et je n'en ai choisi que pour l'office de Laudes, parcequ'il n'y avoit que cet office

(1) Duchesne (André). *Historiæ Francorum scriptores coætanei, ab gentis origine usque ad Philippi IV, tempora Paristis, Sebast. Cramoisy.* — 1636-49. — 5 vol. in-fol.

qui en eut de propres suivant l'ancien usage, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en parcourant la distribution qui est encore dons le bréviaire romain et dans presque tous les autres (je ne parle pas des petites heures. à la première desquelles on a pu mettre exprès le Ps. 43, quoique je ne vois pas par quelle raison, et où il est douteux qu'on ait mis exprès le pseaume 118, car si on l'a mis à ces petites heures à cause de sa longueur, cela s'est fait par nécessité et non par choix. si ça été au contraire à cause de la matière, c'a été par choix et exprès) et j'ai observé de laisser à Laudes ces pseaumes qui s'y disoient chaque jour en second lieu, suivant l'ancien usage, dans lesquels il est toujours fait quelque mention du matin, et de les faire toujours finir par un pseaume de louanges, aussi suivant l'ancien usage (usage qui fait changer insensiblement l'ancien nom de cet office (autrefois *Matutinæ)* en celui de Laudes) excepté au vendredi et au samedi auxquels la division du cantique a servi de pseaume de louanges.

Si vous souhaitez, monsieur, que je vous envoye cette nouvelle distribution du pseautier, je la ferai mettre au net, et je vous l'envoierai ensuite.

Il faut que vous ayez la bonté, monsieur, de me mander encore une fois comment vous souhaitez que je vous envoie les livres que j'ai à vous. Lequel aimez-vous mieux que je les fasse porter chez monsieur votre cousin, ou au coche de Sens; la cassette est toute prête à partir, et je vous l'envoierai quand j'aurai recu votre réponse. Il ne manquoit plus que le bréviaire parisien de la dernière édition, et je l'ai fait acheter mais il coute vingt livres, sans qu'on en ait rien voulu rabattre, et on s'etoit trompé quand on avoit dit qu'on l'auroit pour 16.

J'ai ouï dire beaucoup de bien du nouveau Breviaire de Troies. Mr notre évèque (de Toul) m'a dit qu'on en profiteroit beaucoup dans le nouveau breviaire Toulois, auquel on travaille et qui va être fini, et qu'on pourroit prendre à Toul la nouvelle distribution du pseautier du Br. de Troyes; il m'a

dit aussi que jusqu'ici on avoit tout à fait imité le Br. de Sens de 1702, surtout en faisant répondre le nouveau testament à l'ancien. N'avez-vous pas encore vu, monsieur, cette distribution de Troies? Je m'imagine que le Père Pouget (1) y aiant eu tant de part, elle ne sera pas différente de celle de Narbonne.

Quelqu'un m'a dit qu'on attendoit à Sens que le nouveau Br. de Troies parut pour commencer à travailler à une nouvelle édition. Cela est-il vrai? Je voudrois bien savoir si votre chapitre est résolu de faire imprimer cette nouvelle édition quand elle sera faite en manuscrit quand même le siège ne seroit pas alors rempli, comme celui d'Orléans le fit en 1600 non seulement à l'égard du bréviaire mais aussi à l'égard du missel. Vous direz sans doute que je suis bien curieux, et moi je dirai qu il faut que je vous donne lieu d'exercer votre bonté.

Je suis, de tout mon cœur, avec tout le respect possible monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Chauvinière.

Je n'ai pas le temps de vous rien dire au sujet de la dernière letre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire. Mon épouse vous assure de ses très humbles respects.

(1) Le Père Pouget, prêtre de l'Oratoire de Jésus, à Paris, était un des amis et des correspondants de M. Taffoureau de Fontaine, évêque d'Alet.

RECONSTRUCTION

DE

LA FAÇADE DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU

Rapport de M. Bénoni Roblot

a M. le Maire de Sens

A monsieur le Maire de la ville de Sens.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis concernant la reconstitution de l'ancienne façade de la halle au blé, et vous m'avez invité à répondre aux questions suivantes :

1° Les pierres qui sont déposées dans le jardin de la mairie sont-elles les seules provenant de la démolition de cette façade ?

2° N'en aurait-on pas transporté une partie au cimetière, et, si oui, ces dernières existent-elles encore ?

3° En cas de reconstruction, quel serait l'emplacement le plus convenable pour une réédification ?

4° Quel serait alors le chiffre approximatif de la dépense ?

La façade dont il est question s'élevait sur la place Saint-Etienne, à 4 mètres en arrière de la façade actuelle du marché couvert. Les bâtiments de l'ancien

Hôtel-Dieu ayant été démolis en 1882 pour l'érection du nouveau marché, nous avons fait déposer et transporter avec précaution les pierres de taille encadrant les ouvertures de la façade. Cette façade comprenait un portail central avec plein-cintre au-dessus, divisé par un meneau en pierre. A droite et à gauche de la porte existaient deux ouvertures ogivales, en partie bouchées en maçonnerie.

Dans la pointe de pignon, étaient percées quatre ouvertures ogivales, qui portaient encore les armatures destinées à fixer les anciens vitraux.

Trois écussons étaient posés dans le pignon ; ils portaient les armes de France, de la ville et du chapitre.

Au point de vue archéologique, le portail central datait de la dernière moitié du XIIe siècle. Toutefois les bases et une partie des pieds-droits avaient été refaits à la fin du XVe, avec encastrement de niches portant culs-de-lampe et couvre-chefs. Les deux fenêtres bouchées du rez-de-chaussée accusaient franchement cette dernière époque.

Les écussons étaient de la Renaissance, et enfin les quatre baies supérieures avaient été construites en 1682, malgré leur disposition ogivale qui semblait indiquer une époque antérieure.

Le cube total de pierres de taille trouvé dans la façade a été de 17 mètres, et ce cube a été transporté à la mairie, où, à peu d'exceptions près, il se trouve encore.

La largeur de la façade était de 13^m 10 à l'extérieur et de 11^m 37 à l'intérieur. Le sol de la salle était élevé de 0^m 75 au-dessus du pavé de la place. La hauteur exté-

rieure jusqu'à l'égout était de 8 m 05 au-dessus dudit pavé ; la hauteur de la pointe de pignon était de 7 m 45, ce qui formait une hauteur totale de 15 m 50.

L'épaisseur du mur de face était de 1 m 10.

Quant aux pierres qui ont été transportées au cimetière, elles provenaient de la façade nord d'un bâtiment comprenant alors la salle d'asile et qui donnait sur la place, en face la maison du libraire, M. Quillaut.

Cette façade nord se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée comprenait quatre pilastres avec bases et chapiteaux moulurés. Les pilastres étaient réunis entre eux par trois arcatures avec clefs ornées.

Au-dessus du rez-de-chaussée existait une frise à trois écussons qui sont actuellement au musée de la ville.

L'étage de la façade nord comprenait quatre pilastres ioniques à plomb de ceux du bas ; leur socle reposait sur un cordon et les chapiteaux recevaient un entablement mouluré. Trois fenêtres plus modernes existaient à cet étage.

Nous avons fait démolir avec soin les pierres ornementées de cette façade d'un beau caractère et dont l'exécution avait été soignée.

Faute de place au jardin de la mairie, nous avons fait transporter au cimetière, dans l'emplacement qui nous a été indiqué par l'administration municipale, la totalité des pierres de cette façade, qui formait un cube de 11 mètres.

Nous avons le regret de vous apprendre, monsieur le Maire, que ces débris ont complètement disparu, et

nous le regrettons d'autant plus que la restauration d'une travée eût été facile et peu coûteuse en l'adossant à l'un des murs de la mairie.

Quant à la façade donnant autrefois sur la place Saint-Etienne, nous avons la certitude qu'à l'aide des documents que nous possédons et que nous avons relevés avant la démolition, il serait assez facile de reconstruire non seulement le portail central, mais encore la façade tout entière.

Quel emplacement choisir pour cette réédification ?

Nous pensons que trois sont possibles et que deux au moins se recommandent à titres divers, suivant le point de vue auquel on se place pour examiner la question.

Le premier est le parement sud du bâtiment du concierge de la mairie, dans la cour qui précède la façade du musée.

Le deuxième, le parement est du pignon de M. Pléau, à l'extrémité sud du jardin de la mairie, et le troisième le pignon ouest du musée, sur la place Saint-Pierre.

Le premier emplacement sur le mur de la conciergerie semble discutable. Il aurait pour effet de diminuer la largeur de la cour du devant, dejà trop étroite, de masquer une partie de la façade du musée, d'en détruire pour l'œil la symétrie et enfin de rendre impossible dans le bâtiment de la mairie l'ouverture de jours, au cas, où plus tard, la ville voudrait apporter des modifications dans cette partie de l'immeuble.

Le deuxième, adossement au bâtiment de M. Pléau, est plus convenable ; néanmoins ses inconvénients sont de trois sortes :

1° La dépense nécessaire à l'acquisition de la mitoyenneté du pignon; — 2° les difficultés qui pourraient résulter de la co-propriété, en cas de reconstruction ultérieure par M. Pléau; — 3° la saillie que présente la façade Pléau sur l'alignement de la rue Saint-Pierre. En prévision de cette saillie, il serait nécessaire de mettre à l'alignement la tête de la nouvelle façade, et de compléter, par une maçonnerie neuve, la largeur insuffisante du pignon de M. Pléau.

Le troisième emplacement sur le pignon ouest du musée, regardant la petite place, semblerait le meilleur. Il serait facile de modifier les dimensions de l'ancienne halle pour l'adaptation au pignon du musée.

L'aspect de cette place serait agréable, puisque trois édifices ou parties d'édifices viendraient l'orner : d'une part la façade de la halle; — d'autre part la façade de l'église Saint-Pierre; — et enfin la petite porte XIVe donnant accès à l'ancienne propriété Berthelin et qui formait autrefois entrée des dépendances du petit Hôtel-Dieu, construit en cet endroit.

Nous ajouterons enfin que la nouvelle façade placée en face de la rue de la Banque pourrait être examinée et étudiée à l'aise à la faveur du recul très suffisant que permet la rue.

Le seul désavantage de cet emplacement serait, peut-être, l'exposition de l'ouest qui pourrait, avec le temps, augmenter la détérioration de quelques-unes des pierres de la façade qui sont déjà atteintes de décomposition. Cet inconvénient serait toutefois d'un ordre secondaire, car il serait toujours facile d'y parer à l'aide d'un entretien intelligent et peu coûteux.

Nous estimons approximativement, le montant de la dépense de la manière suivante :

Largeur, 13m10; hauteur jusqu'à l'égout, 8m05; surface, 105m45.

Pointe de pignon, $\frac{13\,10 \times 7\,45}{2}$; surface, 48m80.

Soit une surface totale de 154m25.

Le prix du mètre superficiel de maçonnerie, sur 1m10 d'épaisseur, peut être évalué à 20 francs, y compris la fourniture des crampons en métal destinés à assurer la stabilité de la construction projetée et la fourniture du moellon formant remplissage entre la pierre de taille;

Soit une valeur de 3 085 fr.	3 085 fr.	»
Evaluation pour dépenses imprévues, pierres manquantes et fondations, 25 0/0	771	25
Total	3 856 fr.	25

En terminant, permettez-moi de vous dire, monsieur le Maire, qu'on ne saurait trop conseiller la réédification de cette façade aussi intéressante par sa valeur archéologique que par les souvenirs historiques qui se rattachent à sa construction.

M. Hédiard, dans son travail sur les fondateurs et les bienfaiteurs des hospices de Sens, pense, en effet, que la fondation du grand Hôtel-Dieu fut l'œuvre de la ville toute entière, et que cette fondation doit dater, comme celle de la plupart des hôpitaux de France, du milieu du XIIe siècle, époque de l'affranchissement des communes. (Voir tome VI du *Bulletin* de la Société archéologique.)

Cet édifice fut donc l'un des premiers que la ville de

Sens construisit après avoir acheté ses libertés en 1146; on peut dire que la cité tout entière s'associa à la construction de ses hospices, et que cette œuvre de charité fut l'œuvre de tous au début.

C'est là un souvenir qu'il nous semble bon de rappeler et qu'évoquerait, et perpétuerait, la vue de la façade réédifiée de l'ancienne salle des malades du grand hospice de Sens.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Signé : Benoni ROBLOT.

N. B. — Après la clôture de cette lettre, j'ai fait au cimetière une dernière visite qui m'a permis de retrouver une grande partie des pierres qui y avaient été déposées en 1882.

Nombre d'entre elles sont en mauvais état ; mais je pense qu'il serait facile encore de rétablir une travée de l'ancienne façade renaissance.

Benoni Roblot.

NOTE

SUR

L'ÉGLISE DE DIXMONT

Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter quelques photographies tirées par M. Louis Sépot, lors d'une promenade que je fis à Dixmont, le 3 septembre dernier, avec nos confrères, MM. Charles Sépot et mon père. Plusieurs d'entre vous connaissent l'église de Dixmont. C'est un charmant édifice qui, dans son ensemble, remonte au milieu du XIIIe siècle. Tout d'abord une petite porte en plein-cintre, pratiquée dans le mur terminal du bas-côté nord, mérite d'attirer l'attention. Elle est aujourd'hui murée. On peut en attribuer la construction à la fin du XIIe siècle. Les colonnes des pieds-droits ont disparu à gauche. Le reste menace ruine. Bien plus remarquable est la porte centrale, du milieu du XIIIe siècle. Les pieds-droits sont ornés de quatre colonnettes de chaque côté ; les plus voisines de l'intérieur présentent un fût d'un diamètre moindre; elles encadrent une niche abritant une statue. Le tympan est occupé par un haut-relief représentant le couronnement de la Vierge. Le Christ est décapité. Deux anges agenouillés accostent la Vierge et le Christ; ils tenaient sans doute autrefois un cierge;

au-dessus du groupe central, les restes d'un ange qui s'échappait des nuages et qui devait agiter un encensoir; sa forte saillie l'a condamné à une prompte destruction. Du reste tout ce beau morceau de sculpture sert de refuge aux hirondelles et par suite de cible aux jeunes Dixmontois.

Monsieur le curé, qui aime beaucoup son église, ne peut faire le guet toute la journée. La meilleure sauvegarde des édifices, c'est le respect des hommes. Malheureusement nous n'avons en France, ni les uns ni les autres, l'esprit conservateur. Le peuple de France ne s'intéresse pas à ses monuments. Il n'en tire pas gloire. En cela, combien différent de l'Italien. Il faut dire qu'on ne fait rien pour l'instruire de son histoire. C'est cependant une erreur de croire que le respect des traditions soit inconciliable avec le progrès. Les institutions de nos voisins les Anglais le prouvent assez. Et puisqu'aujourd'hui l'on se préoccupe fort de réveiller le patriotisme, on devrait ne pas oublier que les souvenirs en sont un des éléments essentiels, et que rien ne les transmet mieux à travers les âges que les monuments de l'architecture et de la sculpture. Ne serait-il pas bon que les sociétés archéologiques organisassent des conférences élémentaires d'archéologie et d'histoire, dans le but d'inspirer à tous le respect et l'amour des vieux monuments. Et puis si les arguments patriotiques, scientifiques, artistiques ne suffisaient pas, on pourrait invoquer des raisons d'ordre économique en faveur de la conservation des antiquités. Rien n'attirerait plus les citadins et les étrangers dans les villages s'ils n'y rencontraient de vieilles églises à

étudier et à admirer. Pardonnez-moi cette digression.

Je reviens au portail de Dixmont. Voici les photographies des deux grandes statues qui en ornent les pieds droits. Elles représentent l'Annonciation ; à notre gauche, l'ange Gabriel tenant une banderolle avec l'inscription : *Ave Maria gracia plena;* à droite, la Vierge debout, la main droite brisée, tenant de la gauche un objet mutilé. Ces deux statues me paraissent un peu postérieures au reste du portail; elles appartiennent cependant encore à l'art du XIII° siècle. Il est possible qu'elles ne soient pas l'œuvre d'un seul artiste. En tout cas, ce sont des morceaux très remarquables.

Une autre photographie vous montrera la disposition intérieure de l'église, au moins les grandes arcades et le mode de soutènement. Les contreforts de la nef adossés au droit de chaque pilier, descendant dans les bas-côtés, sous forme de contreforts, sans se transformer en colonnes, sans être dissimulés par aucun pilastre, ce qui prouve que les bas-côtés n'ont jamais été voûtés.

Nous avons remarqué dans le bas-côté droit, à l'extrémité orientale, une pierre tombale mesurant 1 m 15 en tête, 0m81 au pied et 2 m24 sur les côtés. L'inscription est usée; et malheureusement c'est la partie la plus intéressante qui a disparu. Voici ce que nous avons pu lire : CI GIST ////// TE. DE. BRVNE || EN. SON VIVANT. ESCVYER. EN. PARTIE || DE. DYMON. ET. DE. BO || RDILLON QVI. DECEDA. EN. CE. LIEV. DE. DYMON. LE. 15 MAY. 1580. Je dois ajouter que le 8 de 1580 n'est pas très net et que la lecture n'en est pas absolument certaine. De même pour le

nom propre BRVNE à la première ligne. Dans le champ de la pierre, les traces d'un écu, où l'on n'aperçoit plus qu'un chevron accosté en chef et à senestre d'une étoile.

Le clocher renferme encore deux belles cloches, dont voici les inscriptions ; l'une est en français et en latin ; l'autre, en latin ; les lettres sont gothiques.

Les Dymontois en ung jour ont faict faire par charité foy et Devocion six cloches ensemble // afin que leur affaire soit juste par le hault Dieu de Sion. Regnante Henrico secondo au mois // de joing. Quatre petits cadres rectangulaires, placés sur la même ligne que les deux derniers mots, renferment de petits bas-reliefs représentant : la crucifixion, la Vierge tenant l'Enfant-Jésus ; saint Martin à cheval donnant son manteau à un pauvre ; un saint, que nous n'avons pu déterminer.

L'inscription de l'autre cloche est la suivante : ✝ *In honorem Dei et gloriose Virginis Marie et beatoru Gervasii et Prothasii martiru ecclesie // parochialis Dimotane patronoru est presens campan fabricatu anno milli° quing° quinquag° IIII°.* Au-dessous, les mêmes petits bas-reliefs que sur l'autre cloche.

Nous avons poussé notre promenade jusqu'au prieuré de l'Enfourchure. Vous avez tous lu l'intéressante notice que M. l'abbé Pissier lui a consacré dans le tome XII de notre Bulletin. Il a signalé (p. 305, note 4) une inscription gravée sur une pierre encastrée à l'extérieur du mur absidial de l'église ; on lit : CY BAS // SE TROUVE. La partie inférieure de la pierre est brisée. Mais le haut des lettres de la troisième ligne est encore

visible, et nous croyons pouvoir la restituer ainsi : LA PORTE DE. Au-dessous, l'ouverture d'un caveau voûté. Nous n'avons pu y descendre. Peut-être faut-il y voir une chambre sépulcrale. Il serait utile, — si cela n'a pas été fait, — d'y rechercher le reste de l'inscription qui en marquait l'entrée.

MUSÉE GALLO-ROMAIN

NOTE HISTORIQUE

SUR LA FORMATION DU MUSÉE GALLO-ROMAIN

Le Musée Gallo-Romain, dont nous publions aujourd'hui le catalogue, provient presque en entier des pierres qui formaient, il y a soixante ans encore, les assises inférieures des murailles d'enceinte de la ville.

En 1845, il se composait de trente-sept fragments (1) rassemblés pêle-mêle et entassés dans le jardin de la Mairie (2). M. Lallier les décrivait alors avec la plus scrupuleuse exactitude (3) et formulait déjà le vœu de la création d'un Musée lapidaire, où ces fragments antiques seraient soustraits au vandalisme et disposés de manière à ce qu'on pût les examiner sous toutes leurs faces.

Vers la fin de la même année, la Société archéologique, sur la proposition de M. Lallier, vota les fonds nécessaires et obtint de la municipalité l'autorisation de procéder à des fouilles pour extraire de nouvelles pierres, signalées, au siècle dernier, par l'abbé Fenel, et se trouvant dans les murs de ville, près de la porte Dauphine, enfouies au-dessous du sol. Les travaux entrepris amenèrent la découverte d'une grande partie des inscriptions du monument élevé par M. Magilius Honoratus, et ces pierres,

(1) J'ai pu reconnaître trente-une pierres sur ces trente-sept. Elles portent aujourd'hui les numéros 14, 45, 48, 49, 52, 53, 76, 89, 90, 91, 92, 93, 98, 104, 105, 110, 121, 139, 142, 158, 166, 190, 192, 222, 267, 270, 273, 287, 288, 289 et 310.

(2) Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. I, 1840, p. 49, l. 16.

(3) Même volume, p. 43 à 78.

épaisses de 0 m 60, furent, par économie, sciées et réduites à l'état de plaquettes.

Ces mutilations, qui pouvaient et devaient nuire à la reconstitution du monument, soulevèrent des observations dans le sein de la Société, qui chargea son président d'écrire à M. le Maire en le priant de faire respecter l'intégrité de ces pierres. La démarche était trop tardive ou ne fut pas prise en considération.

En 1847, trois nouvelles inscriptions seulement étaient venues s'adjoindre à la collection. C'était les n°s 50 et 88 et le n° 1, trouvé dans l'Yonne et offert par M. Tarbé.

En mai 1848, le nombre des pierres extraites des murs de ville et jonchant la promenade du Midi étaient considérables, et restaient exposées aux mutilations des passants; d'autres étaient cachées par les entrepreneurs qui craignaient que la ville ne s'en emparât (1). La Société archéogique, à la suite d'une longue délibération, chargea son bureau de la surveillance des extractions des pierres des murs de ville et du choix de celles qui présenteraient des caractères archéologiques dignes d'intérêt et de conservation; décida de payer sur sa caisse la valeur matérielle de chacune de ces pierres aux propriétaires ou entrepreneurs concessionnaires et une indemnité aux ouvriers pour leur temps et leurs soins; enfin elle fit connaître sa décision aux intéressés.

Depuis cette époque jusqu'à ces années dernières, toutes

(1) En vertu de l'article 12 d'une délibération du conseil municipal, en date du 20 ou 24 décembre 1835, approuvée par une ordonnance royale du 2 décembre 1836, l'administration municipale, vendant les anciennes murailles de fortification, faisait réserve expresse au profit de la ville de tous les objets d'art ou d'antiquité trouvés pendant la démolition.

Cette sage mesure avait un mauvais côté : l'entrepreneur, qui avait compté sur un certain volume de pierres de taille, se voyait enlever des blocs sans indemnité et perdait en outre les journées des ouvriers employés à les extraire.

les pierres sculptées ou gravées rencontrées dans les murs de la ville ont été ainsi acquises et rentrées dans le jardin de la Mairie, sous des hangars établis aux frais de la ville.

Aujourd'hui, le nombre des pierres s'élève à près de quatre cents. Elles proviennent : 1° de tombeaux élevés à des particuliers dont le plus remarquable est celui que nous avons restitué à l'aide des numéros 120, 145, 172 et 186. Nous y trouvons tantôt leurs statues en pied ; ce sont alors des monuments précieux pour l'histoire du costume (1); tantôt des bas-reliefs sur lesquels nous les voyons dans l'exercice de leurs professions (2) ; 2° d'inscriptions plus ou moins complètes. La date de l'une d'elles est comprise entre l'an 1 et l'an 4 de J.-C. ; elle concerne l'un des petits-fils adoptifs de Jules César (n° 1) ; une autre contemporaine de Hadrien ou de Trajan, rappelle l'inauguration de promenoirs publics et de portiques ; mais la plus considérable se développe sur une surface de 12 mètres de long sur 2 mètres de haut ; elle couronnait un édifice votif vraisemblablement analogue à un arc de triomphe (3) ; 3° de bas-reliefs dont plusieurs d'un haut intérêt au point de vue de l'art romain chez les Gaulois. On peut citer le groupe de Diane et d'Endymion (89, 90 et 328), d'autres se rapportant à l'Orestéide (n°s 98 à 101), à un combat des dieux et des Titans (n° 324); l'enlèvement de Ganymède (n°s 329 et 93); 4° de grands édifices, temples ou palais. Nous avons ainsi réuni une riche collection de fragments d'architecture, tels que des colonnes, des pilastres, des bases

(1) J. Quicherat leur a fait plus d'un emprunt pour son *Histoire du costume en France*.

(2) Travée C.

(3) Cette inscription est aujourd'hui placée comme frise d'un pseudo-portique dans le jardin. Nous avons conservé la restitution que nous en avions présentée, en 1877, au Congrès des Sociétés savantes, restitution acceptée par Léon Renier.

des chapiteaux, des corniches, qui nous étonnent par leurs dimensions colossales ou la splendeur des ornements dont ils sont revêtus, et nous présentent des enseignements sur l'interprétation des principes de l'art dans la Sénonie.

Le nombre et le volume des fragments réunis dans la salle du Musée nous ont forcé d'empiler les unes sur les autres des pierres qui n'ont souvent aucun rapport entre elles ; d'autres nécessités nous ont obligé de séparer des fragments qui devraient être rapprochés et d'en laisser sous des abris en plein air. C'est ainsi que nous n'avons pu trouver la place nécessaire pour recevoir la grande inscription du monument élevé à Julius Therminanus et à sa famille et qu'est né le projet d'un portique, élevé dans le jardin par les soins de M. H. Lefort.

Par la publication de cette plaquette, extraite d'un ouvrage plus important en voie de publication, nous avons essayé de donner à tout visiteur l'explication succincte de ce qu'était originairement chaque fragment et ses rapports avec ceux dont on peut les rapprocher.

Nous avons supprimé le texte des inscriptions et les dissertations qui en justifieraient l'interprétation, nous contentant d'en indiquer le sens, quand cela est possible.

Si malgré tous nos soins, des erreurs s'étaient glissées dans ce travail, nous serions reconnaissants à ceux qui voudraient bien nous les signaler.

Sens, 4 juillet 1891.

G. JULLIOT.

CATALOGUE

DU

MUSÉE GALLO-ROMAIN

---

1. (P *m*). — Inscription provenant d'un monument élevé par la cité des *Senones* à *Caius César*, fils adoptif de l'empereur Auguste.

2. 3. 4. (P *m*). — Trois fragments d'une inscription considérable. On peut y lire les noms d'un personnage : *C[aius] Juliu[s Cornelianu] s Aper.*

5. (P *m*). — Inscription rappelant l'inauguration de portiques, de promenoirs élevés dans la capitale des Sénonais sous l'un des empereurs Trajan ou Hadrien.

6. 7. 8. 9. (P *m*). — Quatre fragments d'une grande inscription, où il est question des affranchis et des serviteurs de *Titus... Ferox* et des serviteurs de ses enfants.

10. (P *m*) — Fragment d'une inscription qui pourrait, comme le n° 1, concerner un petit-fils de Jules César.

11. (P *d*). — Fragment d'une inscription qui paraît avoir été élevée à une mère, qui les avait aimés d'un amour sans exemple, par ses fils reconnaissants.

12. (P *g*). — Fragment trop incomplet pour être restitué.

13. (P *d*). — Inscription provenant d'un monument funéraire élevé par la cité des *Tricasses*.

14. (P *d*). — Inscription indiquant que le mur, dans lequel elle était scellée, était une propriété privée.

15. (F 3). — Couronnement d'une niche portant, gravée sur son tympan droit, la seule lettre F.

16 à 38. (P. *frise*). — Couronnement d'un monument votif élevé par *Marcus Magilius Honoratus* en l'honneur de la maison impériale d'*Auguste*, de *Mars*, de *Vulcain* et de la *très sainte déesse Vesta*, à lui-même et à divers membres de sa famille :

1° A son beau-père, *Sextus Julius Thermianus*, qui, après avoir été honoré dans sa patrie (Sens) de toutes les charges de la magistrature, avait été nommé prêtre à l'autel du confluent de la *Saône* et du *Rhône;*

2° A *Aquilla Flacilla*, citoyenne *éduenne*, femme du précédent, et probablement sa belle-mère ;

3° A *Julia Thermiola*, sa femme, fille de Julius Thermianus ;

4° A *Julia Regina*, sa fille, qu'il avait eue de Julia Thermiola ;

5° A lui-même, *M. Magilius Honoratus*, devenu flamine augustal à Sens après y avoir été honoré, comme son beau-père, de toutes les charges de la magistrature et y ayant donné des jeux ;

6° A son frère *M. Aemilius Nobilis*, aussi flamine augustal à Sens après y avoir été honoré de toutes les charges de la magistrature et y ayant aussi donné des jeux.

39. (P *g*). — Fragment d'une inscription importante, mais trop incomplète pour pouvoir être restituée.

40. (*Hangar*). — Inscription gravée sur la tombe d'*Optata*, fille de *Saturninus*, épouse incomparable de *Geminius Desideratus*, qui lui a élevé ce monument.

41. (P *g*). — Monument funéraire élevé à *Tiberius Claudius Cerinthus*, affranchi d'*Auguste* et à *Claudia Venusta*, par *Julia Successa*, fille de *Caius Julius Successus*, leur héritière par testament.

42. (P *g*). — Monument funéraire élevé à *Antoninus*

affranchi de *Sanctus*, par *Vrittia Martiola*, sa fille.

43. (P *d*). — Partie inférieure d'un monument élevé par *Caius Decimius Sabinianus*, fils de *Caius Decimius Severus*, qui, après avoir été honoré de toutes les magistratures dans sa patrie, a été nommé curateur du domaine de la cité des *Vénètes* par les empereurs *Septime-Sévère* et *Caracalla*. (Entre les années 197 et 208.)

44. (P *m*). — Cippe funéraire de *Catianus*, fils de *Cassianus*.

45. (Hangar). — Cippe funéraire d'*Anicetus*, citoyen *Mediomatrice* mort à l'âge de dix-huit ans.

46. (C). — Cippe funéraire élevé à *Itussius Sabinus*, vétéran de la vingt-deuxième légion, par *Téponia*, son épouse chérie.

47. (P *g*). — Inscription incomplète d'un monument funéraire élevé à *Cossia Ursula* de la *Colonie d'Agrippine* Cologne), par le vétéran *Andangianus Tertinus*.

48. (P *g*). — Cippe funéraire, mutilé à droite, portant une inscription gravée aux frais d'*Aestivius Crescens*, vétéran de la huitième légion et *Caldinia Justiniana*, sa femme, encore vivants, et à la mémoire d'*Aestivia Crescentina*, leur fille.

49. (P *g*). — Partie inférieure d'un cippe funéraire, (la partie supérieure a disparu) élevé aux dieux Mânes et à la mémoire de *Secconius Secundinus*, vétéran de la huitième légion, son père, par *Secconius Sévérus*, son fils.

50. (C 1). — Cippe funéraire de *Claudius Sabinus*.

51. (A 5). — Cippe funéraire élevé aux dieux Mânes et à *Ipatteius* par *Censorinus*, son frère.

52. (P *d*). — Inscription gravée pour ou par deux personnages qualifiés : l'un de Bouffon de *Quintilien*, et l'autre de Bouffon d'*Elisa*.

53. (P *m*.) — Inscription élevée à la mémoire de *Lucia Helvetia Martia*.

54. (P *d*). — Partie inférieure d'un cippe funéraire, élevé probablement par une mère à un fils, qu'elle qualifie de très chéri, très chaste, très fidèle.

55. (P *d*). — Première ligne d'une inscription gravée au-dessous d'une corniche, fruste ainsi que les pilastres qui la soutiennent. On peut traduire ces deux mots par *Tétricus*, fils de *Flavius*.

56. (P *g*). — Salutations adressées à un mort et gravées au-dessous de la corniche d'un monument qui n'a pas été trouvé : « Salut et adieu à toi qui ne parles plus. »

57. (P *d*). — Ligne d'une inscription qu'il est impossible de compléter.

58 (B.) — Inscription, incomplète à gauche, gravée sur un petit monument, élevé aux dieux Mânes et à la mémoire de *Sabinianus* et de *Dapssa*, son épouse, et de *Sabinianus*, leur fils. Une corbeille de fruits est représentée en bas-relief sur le côté droit.

59. (P *m*). — Fragment d'une inscription funéraire élevée à la mémoire d'un personnage qualifié de très aimant, très bon.

60 et 61. (P *g*). — Angle supérieur gauche d'un monument funéraire élevé par *Marcus Mestrius Catussa* aux dieux Mânes et à *Mestrius Catulianus*, son fils. La partie droite de l'iuscription est incomplète.

62. (P *m*). — Fragment très incomplet d'une inscription funéraire, gravée au-dessous d'une corniche mutilée.

63. (B 4). — Stèle funéraire de deux époux qui se donnent la main. La moitié inférieure manque, et la partie qui reste a été fendue de haut en bas. Quelques lettres de l'inscription se voient encore sur le cintre de la niche.

64. (P *d*). — Inscription funéraire très incomplète, partagée en deux par une large fente et difficile à lire et à traduire.

65. (P *d*). — Partie supérieure d'un cippe funéraire

élevé à *Veranus Liber*. Une corniche simple régnait sur les quatre faces.

66. (F 4). — Fronton et partie supérieure de la niche d'une stèle funéraire, élevée au fils de *Saturnilis Saturn*...

67. 68. 69. (P *m*). — Monument funéraire élevé aux dieux Mânes et à la mémoire de *Secundius Marcellus* par *Matrona*, son épouse. L'inscription est suivie d'une ascia.

70. (A). — Autel élevé aux dieux Mânes sur la sépulture de *Caius Pomponius Fronto*, fils de *Lucius*, mort à l'âge de dix-sept ans trente jours.

71. (F 5). — Angle droit supérieur d'un monument funéraire qui portait une inscription encadrée dans un cartouche à queues d'arondes et dont il ne reste que les deux lettres E, R.

72. (B). — Partie supérieure d'un cippe funéraire élevé à *Martia*, fille de *Sabinus*, par *Belliccus* et *Juvenal*, ses fils.

73. (P *g*). — Partie inférieure d'un monument funéraire qu'un personnage s'était fait élever de son vivant.

74. (P *d*). — Partie supérieure d'un monument consacré aux dieux Mânes.

75. (P *g*). — Pierre fortement endommagée sur laquelle on lit quelques lettres de deux lignes d'une inscription qui semble funéraire.

76. (P *d*). — Reste d'une inscription gravée sur un cartouche soutenu par une main.

77. (F 4). — Stèle funéraire de *Félicianus*, fils de *Fortunatus*, qui semble avoir été un affranchi exerçant la profession d'architecte. Il est représenté debout tenant un rouleau d'une main et un coffret à anse de l'autre. Un jeune homme à sa droite déroule une feuille de papier.

78. (B 4). — Stèle funéraire élevée aux dieux Mânes d'*Atilia ?* fille de *Romulus ?* âgée de vingt-deux ans. Elle est représentée debout dans une niche et vêtue d'une lon-

gue robe et d'un ample manteau. Son bras droit est orné d'un bracelet.

79. (C 4). — Stèle funéraire de *Belliccus*, fils de *Bellator*. Il est représenté debout, tenant un marteau dans sa main droite, et, dans sa gauche, une barre de fer qu'il pose sur une enclume. Dans le fond de la niche sont suspendus ses outils. A ses pieds, un chien tient un lièvre en arrêt.

80. (A). — Stèle funéraire ornée de trois niches abritant les statues de trois personnages :

1° *Génétodia*, sur la face principale, portant un flacon et un autre objet ;

2° A droite, *Gemnian*, portant un objet analogue et un coffret à anse;

3° A gauche, *Gemma*, jeune fille portant un oiseau sur son bras gauche.

81. (D 1). — Stèle funéraire élevée à un fils de *Didius Leucus* et de *Martina*, âgé de deux ans quatre mois et dix jours.

82. (D 3). — Stèle funéraire élevée à la mémoire de *Regiola*, fille de *Regalis*.

83. (C 4). — Stèle funéraire d'un marchand de plateaux en bronze ?

84. (A 5). — Stèle funéraire de deux époux, restituée par les soins de leur fils *Atilius Pompeianus*. *(Porte Formau.)*

85. (D 6). — Stèle funéraire, élevée à la mémoire d'une mère et de ses deux enfants, une fille et un garçon. Restes de l'inscription. *(Porte Saint-Hilaire.)*

86. (F 8). — Partie inférieure d'un monument funéraire où se trouvaient représentés plusieurs personnages et des meubles. L'un des personnages s'appelait *Cirrus* et l'autre *Cat*...

87. (C 4). — Stèle funéraire avec inscription incom-

plète en deux fragments élevée à la mémoire d'un tailleur de manteaux ou camails à capuchons.

88. (F 7). — Stèle funéraire élevée aux dieux Mânes et à la mémoire de l'augustal *Fortion*, de *Mercatilla*, sa femme, et de *Fortunata*, leur petite-fille.

89. 90 et 328. (A 1). — Trois fragments d'un grand bas-relief représentant la visite de *Diane* à *Endymion* endormi sur le mont *Latmus*.

91. (F 4). — Fragment d'un bas-relief représentant *Dédale* s'élevant dans les airs à l'aide d'ailes artificielles.

92. (F 3). — Fragment d'un bas-relief représentant *Bellérophon* monté sur *Pégase* pour combattre la *Chimère* ou *Persée* délivrant *Andromède*.

93. (F 4). — Fragment d'un bas-relief représentant *Ganymède* enlevé par l'aigle de *Jupiter*. Voir aussi le n° 329.

94. (E 7). — Fragment d'un bas-relief représentant *Hercule*. Voir aussi le n° 325.

95. (F 3). — Fragment d'un bas-relief représentant un barbare debout à côté de son cheval.

96 et 97. (E 7). — Repas funèbre. Bas-relief trouvé à à la porte Saint-Antoine.

98 et 99. (E 8). — Angle gauche d'un entablement, dont il reste l'architrave et la frise. *Oreste* captif est amené par un Scythe à l'autel de *Diane*, dont *Iphigénie* est prêtresse. En retour à gauche, le grand-prêtre *Thoas* montre à *Ulysse* quelque signe dans le ciel. Voir n° 229.

100. (E 8). — Soldats grecs représentés en bas-relief sur une frise qui semble être la suite de la précédente.

101. (F 8). — Suite de la frise n° 98. Iphigénie portant les armes de son frère Oreste qu'on voit enveloppé dans large manteau. Entre eux un personnage qui porte un rameau feuillu. A l'extrémité, peut-être une partie de l'autel de Diane.

102. (A 2). — Tête colossale d'*Hélios*, ayant la tête radiée,

et portant son fouet. Cette tête est sculptée en bas-relief sur une frise, au-dessous de laquelle on retrouve l'architrave. A rapprocher les nos 279 et 321.

103. (F 2). — Moitié d'un tympan semi-circulaire orné d'un bas-relief représentant l'*Abondance*.

104. (F 3). — *Vénus* anadyomène.

105. (D 6). — Fragment d'un bas-relief représentant une femme, assise dans un fauteuil d'osier, tenant une cassette ouverte sur ses genoux et entourée de trois autres qui sont debout et tiennent, l'une, une guirlande de fleurs, et l'autre, une coquille.

106. (C 2). — Stèle funéraire d'une femme assise dans un fauteuil d'osier, portant des fruits sur ses genoux. Son chien est assis devant elle.

107. (D 4). — Fragment d'un monument, dont il reste la corniche, un pilastre et, sous la corniche, le buste d'un jeune homme malheureusement mutilé.

108. (E 7). — Fragment d'un bas-relief, où l'on voit un échanson debout qui vient offrir ses services à un personnage assis sur un siège élevé placé à sa droite.

109. (F 9). — Stèle funéraire de deux époux dont les statues occupent la niche principale. Les deux niches latérales, cintrées comme la première, abritent vraisemblablement deux de leurs esclaves. Des disques ou plateaux ovales occupent les tympans.

110. (D 4). — Stèle funéraire à trois niches représentant un personnage considérable portant une épée à son côté et, dans les niches latérales, deux esclaves portant : l'un des tablettes, et l'autre une faucille et des provisions pour sa journée à la campagne.

111. (C 6). — Partie supérieure d'une stèle funéraire à trois faces. Dans la niche principale, les bustes de trois personnages. En retour à gauche, dans une niche peu profonde, une tête d'enfant et une corbeille d'osier; à

droite, le buste d'un homme et au-dessus deux vases.

112, 113 et 114. (A 6). — Ces trois fragments réunis donnent une série de quatre arcades à plein cintre abritant, dans des niches, les statues de quatre personnages.

115. (C 6). — Bas-relief appartenant à une stèle funéraire représentant un ensemble d'ouvriers travaillant à la décoration d'une maison : architecte, peintre, gypseur et ouvrier malaxant le mortier. En retour, à droite, une ascia.

116. (C 3). — Stèle funéraire sculptée sur ses quatre faces présentant, sur sa face principale, trois personnages, dont deux fort mutilés. A droite et à gauche, des culots supportant des figures, dont l'une peut être qualifiée de ithyphallique, hermaphrodite et callipyge, l'autre a été entièrement sapée. En arrière, une draperie suspendue par une patère et des embrasses.

117 et 118. (C 1). — Grande stèle funéraire formée autrefois de trois assises au moins. Il ne reste que les deux assises supérieures montrant, sur la face antérieure, les statues de trois personnages dans une niche peu profonde ornée d'une coquille. En retour à gauche, une draperie suspendue par une patère et des embrasses.

119. (F 8). — Assise inférieure d'une stèle semblable à la précédente, mais ne pouvant la compléter.

120. (D 1). — Stèle funéraire élevé à la mémoire de deux vieillards : un homme et une femme. Ce monument a été restitué à l'aide de fragments portant les numéros 120, 145, 172 et 186, qu'on n'avait pas eu l'idée de rapprocher.

121. (B 3). — Stèle funéraire d'un soldat et de sa femme. Sa partie supérieure, qui portait leurs noms, manque. En retour à droite une ascia, portée par une main.

122. (A 5). — Stèle funéraire avec piédestal. La niche abrite deux personnages tenant chacun une bourse. Inscription illisible.

123. (C 3). — Stèle funéraire, dont la niche abrite les statues de trois personnages portant des attributs divers. Elle est fruste sur les trois autres faces.

124. (B 4). — Petit autel laraire présentant une cuvette à sa partie supérieure, et une tête barbare sur sa face antérieure.

125, 126 et 127. (C 4). — Stèle funéraire d'un oiseleur qui, sur la face antérieure, était représenté en pied et de grandeur naturelle. En retour à gauche, il était représenté plus petit et tenant un arbre artificiel avec des cages. Devant lui, une chouette, qui lui servait d'appeau, se tient sur son perchoir.

128 et 129. (C 6). — Stèle funéraire d'un fabricant de drap, qui y était représenté en pied. Au revers, on voit deux de ses ouvriers : l'un foulant le drap, l'autre le tondant avec des forces.

130. (C 6). — Char attelé d'un cheval et conduit par un personnage qui tient son fouet de la main droite et ses guides de la main gauche.

131. (C 6). — Palfrenier marchant en avant d'un cheval de selle qu'il conduit à l'aide d'une longe.

Ces deux bas-reliefs sont surmontés chacun d'une petite corniche.

132. (C 4). — Petit bas-relief analogue aux deux précédents, montrant un personnage debout tenant des tablettes et ayant derrière lui, suspendu à une traverse, un objet qui ressemble à un vaste portefeuille.

133. (C 4). — Stèle funéraire d'un ouvrier que l'on voit, assis devant un établi à trois pieds, le marteau à la main, frapper sur un objet qui ressemble à un coin. Au-dessus de sa tête, les outils de sa profession : scie, marteau, hachette. Ce même ouvrier était représenté debout dans une niche étroite en retour à droite. Par derrière, se trouve une ascia de grande dimension.

134. (D 6). — Partie inférieure d'un petit bas-relief, représentant un personnage debout, tenant à deux mains une sorte de tablier relevé à la hauteur de sa ceinture. A sa droite, un meuble contre lequel sont appuyés un panier d'osier et un grand portefeuille.

En retour à droite, autre meuble ou piédestal, supportant un grand vase à trois pieds.

135. (C 6). — Couronnement d'une stèle funéraire présentant sur la face principale le buste d'un homme montrant un lièvre que sans doute il vient de tuer. En retour à droite, le buste d'un personnage tourné à droite vers un autre dont on ne voit bien que la main.

136. (B 3). — Stèle funéraire d'un personnage, dont la tunique, bordée d'une frange ou d'une fourrure, se détache sur un ample manteau à capuchon.

137. (D 4). — Avant-dernière assise de la face antérieure d'un monument funéraire, qui avait au moins trois faces apparentes couronnées par des frontons triangulaires et se terminant par une pyramide recouverte de feuilles imbriquées. Dans la niche de la face antérieure on voit le buste d'un jeune homme.

138. (B 4). — Petite stèle funéraire incomplète, présentant le buste d'un personnage imberbe à chevelure abondante. Le fronton triangulaire qui surmonte la niche est orné d'un croissant.

139. (A 5). — Stèle funéraire d'un homme debout dans une niche cintrée, ornée au dedans d'une coquille ou d'un parasol, et au dehors de riches feuillages.

140. (C 4). — Stèle funéraire, présentant, dans une niche peu profonde, deux personnages mutilés ayant devant eux des objets à déterminer. En retour à droite, un riche culot d'où s'élève un cep de vigne chargé de raisins.

141. (C 6). — Angle d'une frise sur laquelle on voit un cymbaliste et un joueur de flûte double.

142. (C 6). — Partie inférieure d'une niche dans laquelle on voit les jambes d'un personnage drapé dans une toge, et près de son pied gauche, des livres *(volumina)* rangés dans une ciste. D'un autre personnage, il ne reste que la jambe droite et les deux pieds.

143. (F 3). — Avant-dernière assise de la face antérieure d'un monument funéraire, qui présentait trois niches et peut-être quatre. La niche antérieure était couronnée par un fronton triangulaire richement orné de moulures. Le tympan intérieur est orné d'une tête cornue posée de profil, sur un disque ; les tympans extérieurs et les acrotères, qui accompagnent le fronton, sont ornés de carquois et de boucliers. Les frontons des niches latérales sont à plein cintre et non moins riches en ornements. Sur le tout s'élevait une pyramide quadrangulaire couvertes de feuilles imbriquées. A rapprocher du numéro 137.

144. (C 3). — Moitié gauche du couronnement d'un monument, qui présente encore deux têtes mutilées touchant presque le haut d'une niche peu profonde à cintre surbaissé. Dans le tympan gauche, se trouver le buste radié d'*Hélios*. Au-dessus de la niche, règne une corniche à riches moulures. Une autre corniche se retrouve par derrière avec des moulures simples.

145. (D 1). — Voir n° 120.

146. (B 3). — Stèle funéraire d'un personnage représenté dans une niche rectangulaire, ayant à ses pieds un vase cylindrique fermé.

147. (P *g*). — Stèle funéraire massive d'un style barbare : dans une niche rectangulaire surmontée d'un fronton triangulaire, statue d'un personnage imberbe, à chevelure abondante.

148. (P *d*). — Stèle funéraire, ayant un petit pilastre à ses quatre angles et présentant, dans une niche à plein

cintre, la statue d'une jeune femme qui tient un mouchoir et une boîte cylindrique fermée.

149. (C 4). — Petit bas-relief, trouvé dans le cours de travaux effectués au moulin des Boutours et offert par M. Salleron. Il représente un petit personnage placé entre une balance, qui est devant lui, et un grand vase cylindrique, ouvert et placé sous un mur à assises obliques.

150. (A). — Stèle funéraire, partagée en trois fragments, provenant de la démolition de la porte élevée, avant 1848, sur l'emplacement de la porte Formau.

151. (B 3). — Stèle funéraire, fortement mutilée, à gauche, présentant, dans une niche ornée d'un parasol, la statue d'une jeune femme parée d'un collier.

152. (C). — Reste de la statue d'une femme jeune encore, qui était logée dans la niche d'une stèle funéraire.

153. (E 6). — Partie supérieure d'une stèle funéraire. On voit encore dans la niche peu profonde, les bustes d'un homme et d'une femme.

154. *(Hangar)*. — Stèle funéraire très mutilée dont la niche, en cul de four, ornée d'un parasol, abritait deux statues.

155. (F 8). — Tronçon d'une statue fruste provenant d'une stèle.

156. (D 6). — Assise d'une ante présentant une Vénus anadyomène ; en retour à gauche, un culot de feuilles accompagné de deux colombes, et en retour, à droite, un autre culot.

157. (B 4). — Partie supérieure d'une stèle funéraire mutilée à droite et à gauche, et présentant trois personnages dans une niche en cul de four, ornée d'un parasol : au milieu, une femme tenant un coffret à serrure ; à gauche, un homme portant une bourse ; à droite, un autre homme sans attribut particulier.

158. (F 3). — Dans une niche peu profonde, le buste d'une femme nue levant les bras au ciel.

159. (C 3). — Partie moyenne d'une stèle funéraire, dont la niche contient les restes mutilés de deux statues : un homme et une femme se donnant la main.

160. (F 4). — Stèle funéraire d'une femme représentée dans une niche en cul de four, ornée d'un parasol Son chien, à sa gauche, se dresse pour la caresser.

161. (E 6). — Corniche mutilée d'un monument à deux faces : en avant, dans la niche une tête avec l'emplacement d'une autre et au-dessus de la corniche les pieds d'un enfant; en arrière une draperie soutenue sur deux patères.

162. (C' 6). — Partie inférieure d'un grand bas-relief où l'on retrouve encore les pieds d'un cheval et la roue d'un grand char. La partie saillante en dessous a été sapée.

163. (C 6). — Vase placé obliquement dans un cadre rectangulaire.

164. (C 3). — Buste grossièrement sculpté d'un homme enveloppé dans un vêtement qui semble plissé et portant à deux mains un objet qu'il presse contre sa poitrine.

165. (B 3). — Couronnement d'une stèle funéraire ornée : dans la niche, d'un parasol, sur les tympans, de disques ovales, et sur les côtés, de dauphins.

166. (C 5). — Corniche d'angle formée de riches moulures avec la partie supérieure d'une frise sur laquelle un génie soutient un cartouche orné de *peltæ*.

167. (B 4). — Partie inférieure d'une stèle funéraire où l'on voit encore une jambe et les deux pieds d'un personnage.

168. (E 7). — Fragment d'un bas-relief au-dessus d'une corniche mutilée. On y voit le buste d'un personnage qui sonne de la trompette et porte une bannière.

169. (B 3). — Fragment de frise sur lequel un génie ailé soutient l'extrémité droite d'un cartouche.

170. (F 3). — Fragment d'un bas-relief. Un enfant assis de profil soutenant un objet à déterminer.

171. (F 7). — Moitié supérieure d'une stèle funéraire présentant une niche dans laquelle se trouve le buste d'un personnage imberbe à chevelure abondante.

172. (D 1), — Voir le n° 120.

173. (C 3). — Fragment de statue provenant d'une stèle funéraire.

174. (C). — Statue de femme provenant d'une stèle funéraire. La tête manque.

175. (C 4). — Fragment d'une stèle avec statue incomplète.

176. (D 3). — Statue incomplète, en deux fragments, provenant d'une stèle utilisée pour la construction de la porte Formau, avant 1848.

177. (E 2) — Moitié inférieure d'une stèle funéraire, avec statue incomplète d'un homme.

178. (F 2). — Stèle incomplète, dont il reste la majeure partie de la statue d'un homme largement drapé dans son manteau.

179. (C 3). -- Tête de statue provenant d'une stèle funéraire.

180 — (B 6). — Base de la niche d'une grande stèle funéraire; dans l'angle, à droite, sont restés deux pieds d'une statue.

181. (B 4). — Partie inférieure d'une stèle funéraire, avec partie de la statue d'un homme des pieds aux genoux.

182. (C 1). — Partie inférieure d'une stèle funéraire présentant la moitié inférieure de deux statues de femme.

183. (C 1). — Partie moyenne d'une stèle funéraire présentant trois statues fort mutilées.

184. (B 4). — Partie inférieure très mutilée d'une stèle où l'on voit encore les restes de deux statues.

185. (F 7). — Partie supérieure, fort muiltée, d'une

stèle funéraire, avec buste, d'un homme dans une niche à fond plat, arrondie à sa partie supérieure.

186. (D 1). — Voir n° 120.

187. (E 6). — Voir n° 153.

188. *(Hangar)*. — Angle gauche inférieur d'une stèle funéraire avec les deux pieds d'une statue.

189. (C 4). — Partie inférieure d'une grande stèle funéraire, où l'on voit encore les restes des statues de deux personnages et un *scrinium* entr'ouvert.

190. (C 3). — Tête de femme appartenant à la statue d'une stèle funéraire.

191. (C 2). — Fronton triangulaire d'une stèle funéraire, orné d'un médaillon porté par deux génies. Trouvé entre la porte Dauphine et la porte Saint-Remi.

192. (E 2). — Base attique, à moulures riches, avec amorce, d'une colonne engagée, dont le fut est orné de roseaux, de fruits, d'oiseaux aquatiques et de serpents.

193. (A 5). — Base attique d'une grande colonne engagée à moulures simples.

194. (A 5). — Base attique d'une colonne non engagée de très grandes dimensions, à moulure simples.

195. (A 5). — Base fruste d'une colonne, avec amorce du fut qui est cannelé.

196. (B 1). — Base attique d'une colonne cannelée, avec amorce du fut.

197. (E 2). — Base attique d'une colonne, avec amorce de fut uni.

198. (B 1). — Base d'une pile composée d'un pilastre d'angle carré et de deux colonnes à demi-engagées.

199. (E 2). — Chapiteau composé de moulures simples, avec astragale et amorce du fut.

200. (E 5). — Partie supérieure d'un fut de colonne cannelée, avec son astragale et l'amorce de son chapiteau.

201. (F 4). — Fragment de tambour d'une colonne cannelée.

202. (E 5). — Tambour incomplet d'une colonne cannelée.

203. (C). — Pilastre orné de culots avec base attique.

204. (A 2). — Pilastre d'angle, orné sur deux faces, de culots et de feuillages.

205. (E 2). — Assise de pilastre, faisant mur, orné de feuillages, sur deux faces opposées.

206. (D 6). — Assise d'un chambranle, orné de feuillages, sur deux faces consécutives.

207. (F 3). — Pilastre orné, avec chapiteau fruste ; à gauche, une draperie. C'est la partie postérieure d'une stèle réduite à l'état de plaquette par un sciage.

208. — Jointe à l'inscription du monument de Magilius, n° 16. *(Maison Brochot, près de la Porte Dauphine.)*

209 et 210. (A 6). — Deux pilastres accouplés, ornés de feuilles imbriquées et pourvues de riches chapiteaux, avec restes de couleur rouge et de couleur verte.

211. (E 2). — Partie supérieure d'une colonne engagée entre deux bas-reliefs, couverte de feuilles imbriquées et pourvue de son astragale.

Voir aussi 316 et 317.

212. (E 5). — Pilastre cannelé faisant mur.

213 (E 7), 214 (B 4), 215 (E 7). — Chapiteaux ioniques romains, ayant couronné des piliers carrés ou des antes.

216. (D 2). — Chapiteau composite d'un grand pilastre.

217. (B 1) — Chapiteau de colonne engagée, avec rinceaux se prolongeant sur la gauche.

218. (A 5). — Assise d'un chapiteau de grand pilastre, orné d'un culot de feuillages d'où s'élève le buste fruste d'un enfant.

219. (D 2). — Fragment d'un chapiteau, à feuillles d'acanthe, avec astragale et amorce du fut de sa colonne, qui est cannelée. Promenade du Mail. Maison...

220. (A 2). — Chapiteau corinthien d'une colonne engagée, avec astragale très saillante et tailloir orné d'oves.

221. (C 3). — Assise supérieure d'une pile qui présente, sur sa face, deux colonnes engagées. Le haut des futs, les astragales et les chapiteaux sont taillés dans un seul bloc qui fait mur.

222. (E 5). — Chapiteau uni, avec astragale et amorce du fut, d'une colonne cannelée, à peine engagée dans le mur.

223. (A 1). — Partie d'un chapiteau à feuilles d'acanthe.

224. (A 3). — Grand chapiteau à feuilles d'acanthe, avec son astragale, orné de moulures.

225. (A 5). — Grand chapiteau à feuille d'acanthe, qui semble avoir couronné un pilastre de section rectangulaire.

226. (B 1). — Chapiteau, orné de culots de feuillages, avec tailloir orné d'un chapelet d'olives.

227. (A 2). — Fragment d'un chapiteau à feuilles d'acanthe.

228. (D 1). — Feuillages qui semblent avoir appartenu à des rinceaux.

229. (E 8). — Architrave analogue à celle du n° 99.

230. (E 2). — Entablement à double face.

231. (E 6). — Entablement à double face, avec trois niches moulurées sur la face principale.

232. (F 4). — Assise du côté droit, d'un chambranle orné de boucliers et de haches à deux tranchants.

233. (F 4). — Assise analogue d'un autre chambranle.

234. (C 5). — Frise d'angle, dont la corniche a été sapée. Récolte des olives et fabrication de l'huile.

235. (E 2). — Enorme claveau d'une frise appareillée en plate-bande.

236 à 239 (A 1). — Fragments d'une frise richement ornée de rinceaux.

240. (A 1). — Rinceaux appartenant à une autre frise.

241. (A 2). — Rinceaux sur une surface cylindrique convexe.

242. (D 2). — Fleuron ayant la forme d'un triple parasol encadré de feuillages.

243. (B 2). — Corniche d'angle avec partie supérieure de sa frise ornée de trophées d'armes.

244. (B 2). — Corniche très ornée avec caissons et modillons, mutilée dans sa partie la plus saillante.

245. (A 2) — Fragment d'une corniche presque idendique à la précédente.

246. (F 5). — Corniche profondément fouillée avec modillons, caissons, oves, etc.

247. (B 5). — Corniche sculptée sur ses deux faces avec angle rentrant.

248. (B 5.) — Corniche avec modillons, caissons, denticules, raies de cœur, etc Voir n° 250.

249. (B 5). — Corniche ornée de très riches moulures avec avec caissons à palmettes, modillons, etc.

250. (E 5). — Corniche avec modillons, caissons, denticules, perles, torsade, etc., à rapprocher du n° 248.

251. (D 2). — Corniche avec raies de cœur, denticules, torsade et oves.

252 (E 5). — Corniche d'angle avec modillons et caissons.

253. (C 2). — Corniche avec modillons, caissons, denticules, raies de cœur, etc.

254. (C 2). — Corniche avec fragment de frise ornée de trophées d'armes.

255. (C 2). — Corniche appartenant au même entablement, modillons, caissons ornés de trophées d'armes

256. (D. 6). — Corniche avec attributs analogues, mais appartenant à un autre entablement.

257. (D 6). — Corniche avec modillons, caissons à palmettes, et, par derrière, autre corniche plus simple.

258. (B 5). — Corniche à moulures simples avec consoles et caissons.

259. (E 5). — Corniche à moulures simples avec modillons et caissons.

260 (A 5). — Corniche à double face avec moulures simples, modillons et caissons.

261. (F 7). — Petite corniche d'angle à simples moulures.

262. (A 6). — Grande corniche à moulures simples.

263. (A 2). — Enorme corniche avec moulures simples, consoles et modillons.

264. (D 4). — Bas-relief presque entièrement mutilé ; en retour, à droite, une pelta surmontée de deux petits disques.

265. *(Hangar)*. — Piédestal carré avec base et corniche portant les trois surnoms : *Gentianus*, *Novianus* et *Taurianus*.

266. (C). — Plaquette détachée par un sciage et portant les fleurons d'un pilastre. Voir n° 268.

267. (F 3). — Plaquette détachée par un sciage et présentant deux compartiments : l'un orné de feuillages, et l'autre d'une balustrade.

268. (E 7). — Plaquette détachée par un sciage et portant les fleurons d'un pilastre accompagné de deux oiseaux.

269. (A 5). — Grand chapiteau à feuilles d'acanthe avec reste de l'astragale.

270. (F 8). — Caisson provenant d'une énorme corniche et réduit, par un sciage, à l'état de plaquette.

271. (E 2). — Caisson et modillon de la même corniche.

272. (D 2). — Corniche avec caissons et modillons.

273. (E) 2. — Rinceaux détachés d'une frise réduite à l'état de plaquette.

274. (F 2). — Rinceaux analogues aux précédentes.

275. (C 2). — Petite corniche à riches moulures.

276. (D 2). — Petite corniche identique à la précédente.

277. (B 5). — Moulures détachées d'une grande corniche.

278. (B). — Moulures d'une petite corniche ou d'une architrave.

279. (A 2). — Architrave avec amorce d'une frise à rapprocher du n° 102.

280. (D 2) — Corniche avec caissons ; les modillons ont disparu.

281. (D 4). — Piédestal, dont le dé est orné d'une série de *peltæ* sur ses quatre faces.

282. (E 5). — Couronnement d'une stèle ornée de trois niches : celle de face, à plein cintre; celles de côté, à frontons triangulaires. Au quatre angles, des pilastres carrés, et, par-dessus le tout, une corniche à moulures simples.

283 et 284. *(Hangar)*. — Base et couronnement d'un monument funéraire avec niche à fond plat.

285. (F 4). — Claveau d'une voûte, avec archivolte ornée de feuillages et douelle à compartiments hexagonaux.

286. (F 3). — Colonne engagée, sapée, pilastre et bas-relief se rattachant aux n°s 332 et suivants.

287. (B) — Piédestal monolithe orné sur trois faces de son dé, de vases et d'une fontaine jaillissante.

288. (B). — Plaquette détachée par un sciage d'un piédestal semblable à celui du n° 287.

289. (E 4). — Couronnement de la niche d'un monument funéraire. La voûte est ornée d'une rosace et de qua-

tre vases garnis chacun d'une plante. Le tympan du fond de la niche présente un vase fermé par un couvercle. En retour, à droite et à gauche, on retrouve des traces de bas-reliefs.

290. (F 6). — Grande corniche ornée de moulures simples.

291. (A 2). — Corniche mutilée avec modillons et caissons.

292. (E 2). — Architrave ornée avec amorce de frise unie.

293. (C 2). — Buste d'une femme dont la chevelure est partagée en deux torsades qui encadrent son visage. D'une couronne? placée sur sa tête, un voile retombe en arrière. Faut-il reconnaître en elle *Cybèle* ou *Isis ?*

294 et 295. (B 3). — Claveaux d'un arc taillés sur leurs deux faces, de manière à présenter les trois membres d'une architrave.

296 et 297 (F 5). — Regard d'un aqueduc, avec son bouchon.

298. (F 2). — Rinceaux ; plaquette détachée d'une frise.

299. (B). — Claveau orné de rinceaux.

300. (A 2). — Rinceaux sur une surface courbe convexe (un fut de colonne?).

301. (F 7). — Fragment d'une colonne cannelée.

302. (E 7). — Fragment de corniche assez fruste.

303. (A 1). — Partie inférieure d'une stèle funéraire élevée à un défunt par le soin de ses héritiers.

304. (P *d*). — Fragment d'inscription, trop incomplet pour être interprété M//AVR.

305. *(Hangar)*. — Chapiteau à feuilles d'acanthe fruste.

306. *(Hangar)*. — Rinceaux asssez frustes.

307. (A 1). — Chambranle ? orné de moulures simples.

308. *(Hangar).* — Tambour d'une colonne cannelée engagée dans le mur.

309. *(Hangar).* — Reste d'une stèle funéraire, où l'on distingue les jambes d'un personnage et son chien. En retour, à droite et à gauche, draperie et vase de fleurs.

310. *(Hangar).* — Corniche avec trophées d'armes très fruste.

311. (F 4). — Claveau d'un plafond, orné de caissons présentant un assemblage d'hexagones, de carrés et de triangles équilatéraux.

312. (F 4). — Assise du chambranle, dont faisait partie le n° 233.

313. (F 4). — Assise du chambranle, dont faisait partie le n° 232.

314. (F 7). — Assise d'un chambranle analogue aux deux précédentes.

315. (F 8). — Assise d'un chambranle analogue aux précédents ayant, à droite, la base attique d'une colonne engagée, couverte de feuilles imbriquées.

316. (E 2). — Assise d'une colonne engagée, revêtue de feuilles de laurier imbriquées, avec son astragale et amorce de son chapiteau. A droite, partie en relief sapée ; à gauche, feuillages très saillants. Voir le n° 211.

317. (E 2). — Assise inférieure du même pilastre ou d'un semblable.

318 et 319. (F 4). — Tambour de colonnes recouvertes de feuilles imbriquées d'un diamètre plus petit.

320. (F 4). — Tambour d'une colonne analogue ornée d'un bandeau saillant et d'une arcade cintrée.

321. (F 3). — Bas-relief présentant, à gauche, le buste de *Phœbé*, la lune, et, à droite, celui de *Phœbus*, le soleil, fruste.

322. (F 2). — Pierre de taille montrant, à droite, les traces d'une colonne cannelée engagée, et à gauche, un bossage.

323. (E 2). — Base attique d'une colonne engagée, avec amorce de son fut orné de feuillages, de fruits et d'un lapin en forme.

324. (D). — Fragment d'un bas-relief, représentant un combat des dieux et des géants souvent confondus avec les titans.

325. (D). — Fragment d'un bas-relief rappelant un des travaux d'*Hercule*. Il reste du demi-dieu son buste incomplet. Sa main droite, passée derrière sa tête, soutient sa massue.

326. (D 3). — Pierre énorme, sculptée sur trois de ses faces et montrant : en avant, un buste colossal ; en retour, à gauche, un pilastre, des feuillages, des moulures simples et une partie fruste ; et, par derrière, un large pilastre orné de feuillages. Le quatrième côté a été sapé.

327. (D 3). — Fragment de bas-relief représentant un homme imberbe enveloppé dans un manteau noué sur son épaule droite.

328. (A 1). — Voir n° 89. — Amour soulevant une draperie.

329. (B 1). — Fragment d'un grand bas-relief représentant Ganymède enlevé au ciel par l'aigle de *Jupiter*. Voir n° 93.

330. (A 3). — Fragment d'un bas-relief, sur lequel on voit des plumes de très grande taille appartenant, vraisemblablement, à l'aigle du n° précédent.

331. (B). — Partie inférieure d'un bas-relief où l'on distingue les pieds nus d'un personnage ; en retour, à droite, un cep de vigne, et, à gauche, un pied d'homme et un pied de cerf.

332, 333, 334, 335. (Jardin). — Quatre assises de colonnes engagées, recouvertes de rinceaux de vignes, dans lesquels se jouent des oiseaux, des quadrupèdes et des en-

fants. Des restes de bas reliefs accompagnent ces fragments.

336. (B 6). — Assise analogue au n° 335.

337. (B 6). — Assise analogue aux précédentes, avec les sommiers destinés à recevoir les claveaux de deux plates-bandes servant de linteaux à deux baies.

338. (B 6). — Chapiteau à feuilles d'acanthe provenant d'un pilastre accompagné de bas-reliefs. On y distingue les pieds de deux génies, des vêtements et des bandelettes.

339. (B 6). — Tambour d'une colonne isolée analogue aux pilastres n°s 331 à 337.

340 et 341. (E 6). — Claveaux, provenant de la plate-bande, à droite du n° 337, représentant des monstres marins, aux puissantes nageoires.

342 à 345. (E 2). — Claveaux, provenant peut-être de la plate-bande, à gauche du n° 337, représentant des chevaux marins se cabrant dans le flots.

346. (B 1). — Angle droit supérieure d'un bas-relief, où il reste le buste d'une jeune femme et la partie supérieure d'un arbre. La portion d'encadrement, qui surmonte ce bas-relief, se retrouve sur les n°s 283, 342, 343, 344, 345, qui faisaient partie du même monument.

347. (D 6). — Portion d'une grande corniche avec moulures ornées.

348. (C 4. — Petite corniche d'angle à moulures simples.

349. (E 1). — Fragment d'un bas-relief à déterminer.

350. (F 8). — Corniche d'un monument funéraire qui était surmonté d'une pyramide couverte de feuilles imbriquées. Au-dessous de la corniche il reste d'un bas-relief une tête, un bras et une aile.

351. (B). — Entablement d'une stèle à quatre faces. Les corniches et les architraves ont été sapées ; les frises

présente des boucliers et l'une d'elles une tête de profil tournée à droite et couronnée d'un cercle.

352. (A 5) — Rangée d'oves, avec amorce d'une frise ornée de rinceaux.

353. (F 6). — Bloc sapé sur toutes ses faces et présentant encore des traces de deux bas-reliefs.

354. (E 7). — Moitié gauche supérieure d'une stèle élevée à deux personnes, dont une femme.

355. (E 2). — Base d'une petite colonne, avec amorce du fut qui est orné de caissons avec rosaces.

356. (F 4). — Buste d'une jeune femme coiffée d'un casque d'où s'échappent de longues mèches de cheveux. La tête, tournée de trois quarts, est levée vers le ciel.

357. (E 7) — Corniche, à moulures simples, traversée par une colonne engagée.

358, 359 et 360. (D). — Trois fragments d'une même architrave, en marbre blanc, avec olives et feuilles.

361. (C 5). — Mosaïque trouvée à Montacher (Yonne).

362 et 363. (C 6). — Grandes briques mesurant $0^{m}35 \times 0^{m}28 \times 0^{m}04$.

364 et 365. (C). — Briques de mêmes dimensions que les précédentes, ayant servi de sole à un four.

366 à 368. (C). — Briques, en forme de fromages, formant les tambours de colonnes élevées sur la sole de ce même four.

369 et 370. (C 5). — Deux meules en granit provenant d'un moulin à bras.

371. (C 5). — Meule plus grande, en lave d'Auvergne.

372 à 375. (C 5.) — Fragments d'autres meules

376. (C 3). — Tête de statue provenant d'une stèle.

377. (D). — Pierre travaillée au tour en forme de moule pouvant servir à un potier pour faire une coupe.

378. — Fragment d'une plaque de marbre blanc trouvée, en 185?, à la Motte-du-Ciar, par M. Chaulay, offerte,

en 1891, par M. Thomas Pierre, et portant, en deux lignes, VO. || NIT (1).

379. — Fragment d'une plaque de marbre blanc trouvé en 1852, à la Motte-du-Ciar, par M. Chaulay, et offerte, en 1891, par M. Thomas Pierre fils portant, en trois lignes, VC || REM ||

380. — Fragment d'une plaque de marbre gris trouvé, en 1852, par M. Chaulay, à la Motte-du-Ciar, offert, en 1891, par M. Thomas Peter, horloger à Sens, portant, en deux lignes, REC || IC.

381. — Fragment d'un chapiteau de pilastre en marbre blanc, offert, par M. Deligand, en 1860.

382. — Fleurons sculptés sur plaquette de marbre blanc.

383. — Fragment de sculpture sur pierre, trouvé à Salcy, et offert, en 1853, par M. Lefort, maire de Paron.

384. — Angle d'une base de pilastre en marbre blanc, trouvé à la Motte-du-Ciar, en 1853, et offert, par M. Thomas Pierre fils, en 1891.

385. — Fragment de sculpture sur marbre blanc, offert par M. Thomas Peter en 1891.

386. — Moulures et autres fragments de marbre blanc trouvés, à la Motte-du-Ciar, en 1852, et offerts par le même. Quatre fragments.

387. — Quatre fragments d'une même moulure en marbre blanc veiné (Motte-du Ciar).

388. — Angle d'un encadrement en marbre blanc (Motte-du-Ciar).

389. — Fragment de grandes moulures en marbre blanc.

390. — Deux fragments d'une même moulure en marbre blanc.

(1) Les numéros 378 à 396 inclus sont conservés dans les vitrines du premier étage.

391. — Moulures en marbre rose veiné noir.

392. — Moulures variées en marbre blanc.

393. — Moulures en marbre rouge.

394. — Moulures en marbre gris.

395. — Echantillons de marbres et de porphyres variés trouvés à Salcy et à la Motte-du-Ciar.

396. — Fragments de la mosaïque trouvée. à Sens, en février 1791. Don de M. l'abbé Chauveau.

397. — Pierre, trouvée par Fenel, en 1736, faisant partie du monument élevé par *Magilius Honoratus.*

398. (D 5). — Inscription gravée sur marbre en l'honneur des dieux Mânes et à l'éternelle mémoire de *Hylas.* A celui qui combattit sept fois, tantôt avec deux épées, tantôt assis sur un char et fut premier gladiateur, *Ermaïs* a élevé ce monument à son époux bien cher et l'a dédié *sub ascia (Lyon Porte de Trion.)*

399. (E 2). — Treize moulages des *ascia*, rencontrés sur les nos 40, 46, 49, 63, 66, 69, 77, 81, 82, 86, 115, 121 et 146,

400. (E 6). — Cercueil en plomb trouvé, près de Sennepy, en extrayant le ballast pour le chemin de fer de Châlons et donné par l'entrepreneur des travaux.

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE MICHERY

CANTON DE PONT-SUR-YONNE

ARRONDISSEMENT DE SENS

Non loin du village de Michery, à gauche du chemin n° 23, qui met cette commune en communication avec Serbonnes, se trouve une carrière, d'où l'on extrait du sable et des cailloux pour le service vicinal. La tranchée faite dans les propriétés voisines de la route présente de haut en bas : 1° une couche de terre arable d'environ 1 mètre d'épaisseur ; 2° une couche d'un magma de silex brisés et de craie de 1 mètre d'épaisseur ; 3° une couche d'un sable argileux, jaune, mélangé de cailloux en rognons d'environ 2 mètres d'épaisseur ; 4° un lit de sable analogue à celui de l'Yonne ; 5° enfin la craie.

Cette carrière appartient à MM. Plisson et Gagnaire, qui l'exploitent en commun.

Dans la couche supérieure, qui est encore plantée en vigne, ils ont, à différentes fois, trouvé des ossements humains et des squelettes entiers. Les seuls objets qui aient attiré tout d'abord leur attention sont une boucle et un coutelas.

La boucle est en bronze, mesure 0m104 de longueur et pèse 50 grammes. Sa plaque, ornée de trois

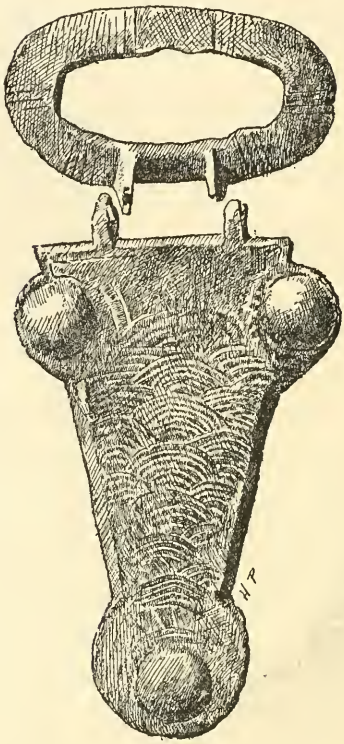

têtes de clous hémisphériques, est couverte de hachures disposées en écailles de poisson. Par-dessous, trois petits anneaux faisant corps avec elle sont destinés à la fixer sur la ceinture. Cette boucle, dont la figure est ci-jointe, a été donnée à M. Daumont, instituteur à Michery.

Le coutelas, qui a été pris par quelque passant en l'absence des propriétaires, mesurait 0m50 de longueur.

D'après la description qui m'en a été faite, ce devait être, un scramasaxe, appartenant comme la boucle à l'époque mérovingienne.

Mais la découverte la plus importante est celle de trois cercueils en pierre blanche et tendre, qu'on a rencontrés rangés les uns à côté des autres sans intervalle aucun et les pieds tournés au levant.

Le premier trouvé, aujourd'hui brisé en plusieurs fragments, a la forme d'une auge plus étroite par une extrémité que par l'autre. Il était fermé par les fragments d'une dalle plate présentant, en son milieu, une arête longitudinale peu saillante et deux versants. Par les fissures, un peu de terre avait pénétré à l'intérieur.

Outre le squelette qui y reposait, on y rencontra trois agrafes, dont nous donnons les dessins dus à la plume fidèle et délicate de M. Henri Popot.

La première de ces agrafes, plus grande que les deux autres, mesure 0m076 dans sa plus grande largeur. Sa plaque, dont l'extrémité manque, a toute sa surface ornée d'entrelacs gravés sur un fond pointillé (1). Quatre têtes de clous hémisphériques et ciselées sur leurs contours ornent les côtés de cette plaque ; un cinquième devait se trouver à l'extrêmité qui fait défaut. Les deux plus grosses sont, en outre, encadrées d'un double trait brisé à dents de scie. Par-dessous, trois anneaux adhérents à la plaque servaient à l'attacher à la ceinture.

L'ardillon est uni, et sa surface, élargie en forme de

(1) Une boucle analogue a été publiée par M. F. Moreau ; *Collection Caranda*. Nouvelle série. Pl. 26, n° 2.

bouclier, porte des rubans entrelacés analogues à ceux de la plaque.

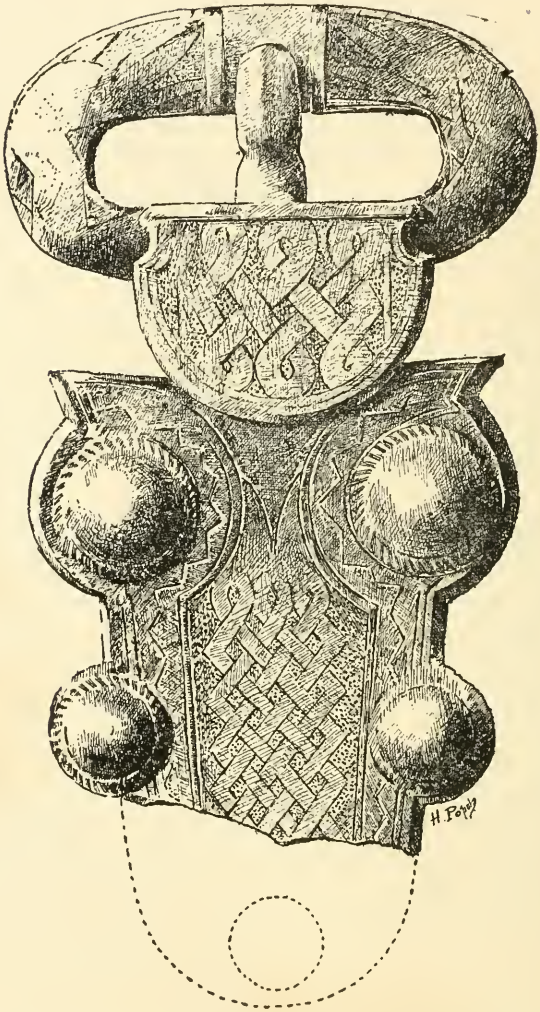

L'anneau présente deux plates-bandes saillantes des-

tinées à empêcher l'ardillon de se dévier à droite ou à gauche. Sa surface est gravée de traits qui semblent figurer deux têtes de serpents ou d'oiseaux longirostres ayant le bec entrouvert.

Cette boucle, couverte d'une belle patine verte, est en bronze et ne semble pas avoir été plaquée d'un métal précieux. Telle qu'elle est, elle pèse 105 grammes. En supposant la plaque complète et une contre-plaque semblable, son poids arriverait environ à 200 grammes.

La seconde, plus petite, rappelle par les dessins ciselés à sa surface certaines boucles de la collec-

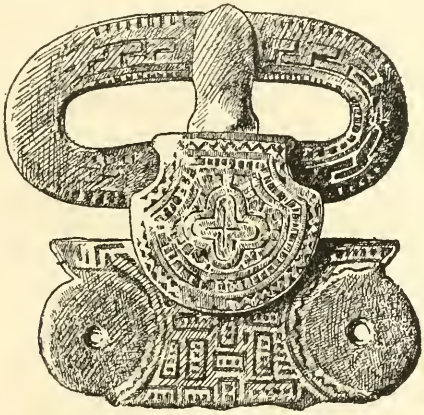

tion de M. Frédéric Moreau (1). Elle est un bronze plaqué d'argent, et mesure 0m058 dans sa partie la plus large. L'anneau est orné d'une série de ∽ encadrés entre deux rangées de petits carrés allignés comme des perles. La partie élargie et aplatie de l'ardillon est ornée d'une croix grecque encadrée dans un double quadrilobe et ornée d'une rangée de petits points carrés

(1) *Collection Caranda*, Nouvelle série. Pl. 17, n° 1 ; Pl. 54, n° 1.

et d'une plate-bande en dents de scie. La plaque a été brisée anciennement et a longtemps servi dans cet état, comme le témoigne l'aspect de la cassure. Il est facile de restituer ce qui manque. Sa surface était entièrement couverte de rectangles encadrants trois ou quatre points carrés et disposés symétriquement en long et large.

La contre-plaque n'a pas été retrouvée. Elle devait présenter la même dimension et les mêmes dessins que la plaque. Dans son état complet, elle aurait pu atteindre un poids de 150 à 200 grammes.

La troisième boucle est encore plus incomplète. Nous n'avons que l'une des plaques et l'anneau.

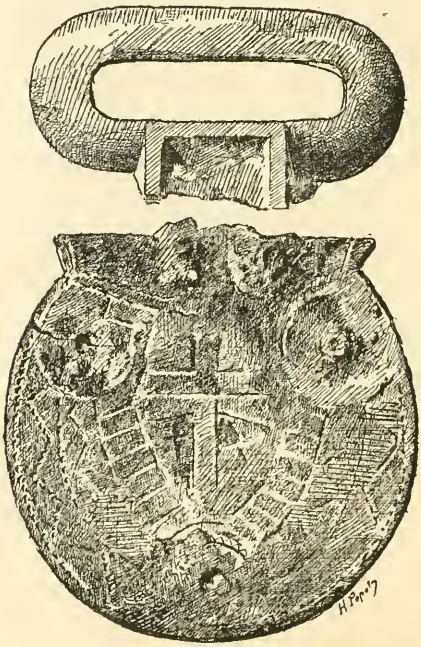

La plaque, en bronze plaqué d'argent, a la forme d'un disque de 0m059 de diamètre. Elle est ciselée sur toute sa surface. On y voit deux taux disposés de manière à figurer une croix latine à double croisillon, sous les bras de laquelle on retrouve deux autres petites croisettes. Le tout dans un ovale formé de larges rectangles. Les contours sont décorés de deux lignes en dents de scie disposées entre deux filets. Les trois têtes de clous, qui faisaient saillie en protégeant le dessin, ont disparu ; mais il reste encore, à l'état de rouille, les clous de fer qui les maintenaient.

L'ardillon avec sa partie élargie a disparu. L'épaisse rouille laissée en sa place montre qu'il était en fer, et attaché avec l'anneau par une broche également en fer.

Quant à l'anneau, il est en bronze sans aucune gravure.

Dans son état actuel, la boucle pèse 70 grammes. Si elle était complète, son poids ne dépasserait pas 150 grammes.

Le second cercueil est aussi en pierre calcaire, tendre et blanche. Il n'avait pas de couvercle, mais il était fermé par des morceaux de dalles de même nature et des petites roches de grès sauvage ; la terre était entrée en assez grande abondance dans ce cercueil, où l'on trouva un squelette sans armes, ni objets de fer ou de bronze.

Le troisième cercueil, plus grand que les autres et en pierre de même nature, était fermé par un couvercle creusé par-dessous en forme d'auge peu profonde (1).

(1) En décembre 1891, un quatrième cercueil a été trouvé au même endroit. Il est aussi en pierre blanche travaillée à l'extérieur de manière à

Ces trois cercueils étaient tournés les pieds au levant. Cette orientation et la présence des croix sur deux des boucles prouvent-elles que ces sépultures appartenaient à des chrétiens ?

Un squelette à même la terre avait été placé en diagonale sur ces trois cercueils.

M. le docteur Petit, maire de Pont-sur-Yonne, qui m'a averti de la découverte et a bien voulu me conduire à Michery pour y examiner le terrain et les objets découverts, pense que ce cimetière pourrait bien être le lieu de la sépulture de guerriers morts dans une bataille, et que ces guerriers pourraient avoir appartenu aux armées de Charles le Chauve ou de Girard de Roussillon, le fameux comte de Provence, qui, pour la sixième fois, déconfit l'empereur à Sixte (1).

Le cimetière, qui nous occupe, n'est pas, en effet, bien éloigné de Sixte, et pourrait être attribué aux

à simuler un parquet à point de Hongrie. Le quatrième cercueil a été acheté ainsi que le troisième et les trois agrafes trouvées dans le premier, et le tout déposé au Musée.

(1) Ces défaites multiples de Charles le Chauve sont empruntées au Roman héroïque connu sous le nom de Girard de Roussillon ; l'abbé Le Bœuf en cite ces deux vers :

« Cils deux est assemblèrent environ Tierce et Sexte
« En un lieu près de Pont, que l'on appelle Sixte. »

dans une lettre écrite à l'abbé Fenel, le 17 août 1734. *Collect. de M. L. de Fontaine.*

Par son testament en date de l'an 863, Girard de Roussillon donna Sixte au monastère de Pothières qu'il venait de fonder. Au XIIIe siècle, Sixte était un prieuré de l'abbaye de la Pommeraie ; au XVIe, il dépendait du prieuré de la Cour-Notre-Dame ; et au XVIIIe, il appartenait au grand Séminaire de Sens Aujourd'hui on y compte quelques maisons groupées non loin du prieuré devenu une ferme. Son église, entourée de son cimetière a disparu, et les statues des saints que l'on y vénérait saint Sulpice, saint Antoine et saint Edme, ont été emportées à Michery.

combattants contre ou pour l'empereur Charles, si nous trouvions des armes à côté des squelettes et des objets pouvant se rapporter au milieu du IXe siècle. Mais la seule arme trouvée est le coutelas en fer dont nous avons parlé plus haut, coutelas que nous n'avons pas vu et dont nous avons fait un scramasaxe mérovingien, sans autre preuve que la présence de quatre agrafes parfaitement mérovingiennes et, par conséquent, d'un âge antérieur à Girard de Roussillon.

Nous ajouterons que, en raison de leurs faibles poids, les trois boucles trouvées dans un cercueil sans armes nous semblent avoir appartenu à une parure de femme plutôt qu'à un costume de guerrier. M. Quicherat (1), M. F. Moreau (2), et d'autres explorateurs de sépultures antiques, en qui l'on peut avoir toute confiance, ont reconnu que les femmes francques portaient des ceintures avec boucles de fer atteignant le poids de 5 à 600 grammes et plus. Or les poids de chacune de ces trois boucles sont loin d'atteindre des chiffres aussi considérables.

Jusqu'à ce que des découvertes nouvelles viennent éclairer la question, nous devons nous garder de la trancher.

La planche qui accompagne cette note offre les dessins de deux boucles en fer damasquinés d'or et d'argent, qui, par leurs dimensions et leurs poids, peuvent avoir appartenu à des guerriers. Trouvées à Villiers-Vineux, canton de Flogny (Yonne), en 1848, lors des travaux du chemin de fer P.-L.-M., elles ont été offertes par M. l'ingénieur Chaperon à la Société ar-

(1) Quicherat. *Dictionnaire du Costume en France*, p. 86, l. 1.

chéologique de Sens, dont il était l'un des membres les plus actifs (1).

Elles figurent dans les collections de la Société archéologique exposées dans les galeries du musée que la ville de Sens est sur le point d'inaugurer.

Dans la couche de sable jaune, à laquelle nous avons assigné plus haut le n° 3, on a rencontré des dents et des ossements fossiles d'animaux qui ont appartenu à des mammifères gigantesques et des dents de grande taille. Ces débris n'ont pas encore été étudiés de manière à pouvoir être nommés.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que, dans ces mêmes carrières, on a aussi trouvé un os d'un *Elephas primigenius*, et, assure-t-on, une mâchoire d'un animal semblable.

(1) Voici la note qui accompagnait son envoi :

« On a trouvé une grande quantité de sépultures dans la commune de « Villiers-Vineux, à côté du chemin de Tonnerre, en creusant les em- « prunts du chemin de fer de Paris à Lyon ; et, en ouvrant, dans la même « localité, une sablière de plus d'un hectare de superficie. Ces sépultures « étaient distribuées sans ordre et à une profondeur d un mètre tout au « plus. Cinq ou six étaient renfermées dans des tombes en pierre blanche « de Tonnerre. On a trouvé des sabres fort endommagés par la rouille, des « ornements en fer damasquiné et quelques médailles. On m'a dit avoir vu « un anneau d'or, qui provenait du même lieu ; je n'ai pu me le procurer. « Je n'ai pu avoir jusqu'ici que deux boucles ornées qui paraissent avoir « appartenu à des harnais, et quatre médailles ou petites monnaies en ar- « gent ou billon qu'il m'a été impossible de lire. Je suis heureux d'en faire « hommage à la Société.

Séance du 5 juin 1848. « (Signé :) CHAPERON. »

M. FRANÇOIS LALLIER

PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL

CIVIL DE SENS

MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

MESSIEURS *

Après avoir payé un juste tribut de regrets à la mémoire de nos confrères MM. Tonnellier et Morin de Champrousse, nous avons le même devoir à accomplir envers M. Lallier qui nous a été enlevé le 23 décembre dernier. En attendant qu'une biographie complète consacre la mémoire de notre regretté confrère M. Lallier, et le fasse connaitre dans toute sa valeur, comme citoyen, comme magistrat, comme chrétien ; permettez-moi, de vous rappeler la grande place qu'il a tenue dans la ville de Sens et dans notre Société.

François Lallier naquit à Joigny, le 22 juin 1814. Son père y exerçait la médecine ; un de ses oncles était président du tribunal de Joigny ; un autre, professeur au collège de la même ville, et depuis proviseur du collège royal d'Orléans et vicaire général de Sens, lui donna les premières notions de cette littérature qui fit le charme de sa jeunesse et le délassement de son âge mûr. Il répondit largement aux soins éclairés de cet

(*) *Extrait du discours prononcé devant la Société archéologique de Sens dans sa séance du 3 janvier 1887, par M.* G. JULLIOT, *son président.*

oncle, et à peine âgé de dix-sept ans, il avait terminé ses études classiques.

Sans perdre de temps, il aborda l'étude du droit et conquit rapidement ses grades : en 1834, il était licencié, et en 1836, docteur de la faculté de Paris. En 1839, après avoir fait son stage comme avocat à la cour royale, il vint se fixer à Sens. Avec le titre de juge-suppléant, il dépensa sa science et tout son temps au siège, au parquet et à l'instruction, faisant passer ses devoirs de magistrat avant ses affections et ses intérêts. En 1846 seulement, il reçut une nomination de substitut du procureur du roi ; en 1852 il devenait juge et en 1857 président. Attaché pendant quarante-sept ans à ce siège de Sens, qu'il ne voulut jamais quitter, il fit briller, aux yeux de tous, les qualités précieuses qui firent de lui l'*impérissable honneur du tribunal de Sens.* J'emprunte ces derniers mots élogieux au discours que l'un de nos confrères, M. Cornat, prononçait sur la tombe de M. Lallier, le 27 décembre 1886.

Un autre magistrat a fait de lui cet éloge : « M. Lallier était de ces dignes et loyaux magistrats, qui ont « l'amour du droit, la passion de la justice, le sentiment du devoir et la fermeté de caractère. »

En 1873, la croix de chevalier de la Légion d'honneur était venue récompenser ses longs services. Une autre croix lui avait été accordée par le Souverain-Pontife Pie IX, de glorieuse mémoire, celle de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand ; car s'il s'était distingué comme magistrat, comme écrivain et comme savant, il s'était aussi distingué en portant haut et ferme le drapeau de la religion à laquelle il avait l'honneur

d'appartenir. Il avait, avec quelques amis, fondé la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui s'est répandue dans le monde entier (1).

Arrivons maintenant à ce qu'il fit pour la Société archéologique.

Il était l'un des seize (2) qui se réunirent, le 17 avril 1844, pour fonder notre Société, et le seul qui soit resté au milieu de nous. Dès cette première séance, il fut désigné avec quatre autres, — MM. Chanoine, Chauveau, Créteil et Crou, — pour rédiger les statuts qui réglementèrent notre société jusqu'en 1872. Le 5 août 1845, la Société archéologique de Sens fut légalement installée, elle comptait trente membres titulaires, dont il ne reste plus qu'un seul, M. E. Déligand. M. Lallier faisait alors partie du bureau en qualité d'archiviste.

L'année suivante, il fut élu vice-président, et resta en fonction jusqu'au 3 avril 1848 ; il devint alors président. Et, cette même année, il inaugura, par un remarquable discours, des *Cours populaires* fondés par la Société et confiés à trois de ses membres. De 1850 à 1859, il appartint au bureau, tantôt comme secrétaire, tantôt comme vice-président ou président ; enfin, pendant les années 1865 et 1866, la Société l'appela de nouveau à la présidence. Jusqu'en 1878, il fut assidu à nos séances, puis sa santé déclina, sa vue s'affaiblit, il fut obligé de rester chez lui ; mais il s'informait tou-

(1) Voir la brochure anonyme intitulée : *Société de Saint-Vincent de Paul. Conférences de Sens. M. F. Lallier, fondateur de la conférence, l'un des fondateurs de la Société.* Sens, Ch. Duchemin, 1885.

(2) MM. Bardin, Bidault, Chanoine, Chauveau, Créteil, Crou, Guichard, Lallier, de Lavernade, Leroux, Pénard, Prou, Th. Tarbé, Tourneur et Vignon.

jours de nos travaux, et ne voulut jamais prendre le titre de membre honoraire auquel il avait droit. Jusqu'à la fin, il tint à honneur de rester membre titulaire d'une société dont il était fondateur.

Je ne puis, messieurs, vous énumérer tous les travaux présentés par M. Lallier à la Société archéologique ; je me bornerai aux principaux.

Dans un mémoire qu'il écrivit en 1845, et qui fut imprimé dans le premier volume de notre Bulletin, il nous a donné une description des murailles d'enceinte de la ville de Sens, telles qu'elles étaient alors, et une étude de sept inscriptions romaines, de dix-sept fragments de bas-reliefs et de treize morceaux d'architecture. C'était alors tout notre musée lapidaire. Une dernière partie de son mémoire est consacrée à établir l'époque de la construction de l'enceinte. Il se proposait aussi d'en faire l'histoire, ce dernier chapitre est resté à l'état de projet.

C'est à l'initiative de M. Lallier, et sur ses pressantes sollicitations, unies à celles de la Société, que furent réunies les premières pierres de la grande inscription de Magilius. Au congrès archéologique tenu à Sens en 1847, il en présenta une première restitution ; et le temps a confirmé cette restitution en la complétant. Dans le même congrès, il lut un mémoire sur les fouilles qu'il avait dirigées et surveillées à la Motte-du-Ciar.

Le 1er octobre 1849, M. Lallier présentait à la Société archéologique un rapport sur les fouilles faites aux Arènes, et un plan de ces fouilles. (Voir Bulletin, tome II, pages 70 et suivantes.)

En 1850, un mémoire sur l'impôt. M. Lallier voulait remplacer les divers impôts de cette époque par un impôt unique. Il y examinait les divers rôles des bien-fonds, du capital et du travail dans la production des richesses. Il n'a pas donné ce mémoire au Bulletin de notre Société.

En 1851, il nous faisait connaître comment, il y a plus de cent ans, M. l'abbé Lebeuf, d'Auxerre, aida M. l'abbé Fenel, de Sens, à devenir académicien. (Bulletin, tome II, pages 112 et suivantes.)

En 1852, il nous donnait une dissertation sur la suppression de l'esclavage par le christianisme. (Bulletin, tome IV, pages 155 et suivantes. Voir aussi le *Correspondant*, année 1852.

En 1857, une étude sur le revenu de la propriété foncière aux environs de Sens (Bulletin, tome VI, pages 151 et suivantes), étude qui attira l'attention du chef du gouvernement.

En 1859, un travail intitulé : *Comment les prairies artificielles étaient cultivées au XVIe siècle et pourquoi le XIXe croit les avoir inventées.* (Bulletin, tome VII, pages 19 et suivantes.)

En 1864, il communiqua une enquête sur l'état du Sénonais à la fin du XVIe siècle. La Société en ordonna la publication. (Tome IX, pages 208 et suivantes.)

En août 1865, il donna lecture d'un document relatif à l'exercice du suffrage universel, à Sens, au XVIe siècle, lorsqu'il s'agit pour les habitants, le 23 mars 1589, de jurer l'union à la Ligue.

En 1866, il lut à l'assemblée des Sociétes savantes du département de l'Yonne une étude concernant les

frais de culture de la vigne et particulièrement le salaire des vignerons il y a 330 ans. (Bulletin, tome X, pages 42 et suivantes.)

Comme vous le voyez, messieurs, après avoir étudié en maître les principales questions d'archéologie locale, notre regretté confrère s'est livré à des études d'économie politique, qui sont d'un intérêt plus immédiat, et dans lesquelles sa haute intelligence, son coup d'œil assuré, sa parole ferme et convaincue ont pu être appréciés de tous (1).

Sans les rudes épreuves auxquelles il succomba, malgré sa robuste constitution, il serait aujourd'hui à la place que j'ai l'honneur d'occuper en ce moment. Electrisée comme autrefois par son zèle, la Société archéologique compterait autant de travailleurs actifs que de membres, et n'aurait point d'égale par la valeur, le nombre et l'importance de ses travaux.

(1) Nous avons pu retrouver quelques-uns des travaux de M. Lallier touchant l'économie politique :

1° *Du Paupérisme.* Onze pages, extraites de l'*Université catholique,* sans date.

2° *D'une Nouvelle école d'Economie politique.* Vingt pages insérées dans la *Revue européenne,* 2e série, t. I.

3° *Du Paupérisme en France.* Trente-sept pages insérées dans la *Revue européenne,* 2e série, t. II.

4° *Sur les Tendances socialistes de l'Economie politique moderne.* Brochure de vingt-deux pages, extraite du *Correspondant,* 10 juin 1851.

5° *L'Election municipale et le Suffrage universel.* Trois lettres adressées à M Raudot, député de l'Yonne, et publiées par le *Correspondant,* septembre et octobre 1873, et mars 1874.

6° *Deux principes de 89 devant les faits.* Broch. in-8e de 43 pages. Sens, Ch. Duchemin, 1889.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 4 janvier 1886.

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT, VICE-PRÉSIDENT

Au nombre des ouvrages déposés sur le bureau, M. le président signale une brochure offerte par M. l'abbé Rance, membre correspondant, et intitulée : *François Bosquet*, évêque de Lodève et de Montpellier (1655-1657), thèse de doctorat soutenue, à la Faculté de théologie d'Aix, le 16 juin 1884, par l'abbé P. Henry. Cette étude intéresse particulièrement le diocèse de Sens, par le récit détaillé qu'elle contient des relations de l'archevêque de Sens, H. de Gondrin, avec les jansénistes.

— M. Blanc, élu président dans la séance de décembre, n'accepte pas la présidence, pour des raisons de santé. Il sera statué, à la prochaine séance, sur la constitution définitive du bureau.

— M. le président annonce la mort de M. Dechambre, membre correspondant, et exprime les regrets que cette nouvelle cause à la Société tout entière.

— M. l'abbé Blondel continue la lecture de son catalogue des archevêques de Sens.

M. Julliot signale un archevêque, du nom de Philippe

de Béody, que certains chroniqueurs placent entre Etienne Bécard et Philippe de Marigny (1310), mais qui a été omis dans la plupart des listes des archevêques.

— M. de Traynel demande la parole pour répondre aux objections faites, au cours de sa dernière conférence, relativement à l'influence colonisatrice des Espagnols au Pérou. Il retrace, à grands traits, l'histoire du peuple péruvien, de son législateur Mancocapac et de sa civilisation ; puis fait le tableau de l'état heureux et prospère dont jouissait ce pays sous le gouvernement des Incas. Des ponts, des tunnels, des aqueducs ruinés sont les témoins de l'activité, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture péruviennes à cette époque. Pizarre et ses aventuriers auraient apporté la guerre civile dans ces régions et fondé leur domination dans le sang et sur des ruines. L'ancienne civilisation, l'ancien génie du pays, auraient disparu sans compensation, non pas transfigurés par les lumières de l'Europe, mais étouffés sous la main de fer des vice-rois espagnols. Uniquement occupés à exploiter sans merci richesses et population, les conquérants n'auraient pas même su conserver quelque lambeau de prospérité : ils n'auraient plus ni commerce, ni agriculture, ni industrie. 50 000 Italiens, 5 à 6 000 Français, des Anglais, des Suédois et quelques autres Européens, auxquels se joignent aujourd'hui les Chinois, auraient absorbé à leur profit toutes les affaires commerciales du pays, tandis que les Indiens restent dans la dégradation où on les a jetés et que les descendants de leurs anciens maîtres se déchirent dans des luttes fratricides.

M. l'abbé Tirot répond à M. de Traynel. Laissant de côté la question archéologique, il se place au point de vue exclusivement historique et, invoquant les témoignages du baron de Hübner et du protestant Robertson, il soutient : 1° que la civilisation péruvienne était loin d'être aussi parfaite qu'on paraît croire ; 2° que Pizarre aurait trouvé, à son arrivée, la guerre civile : l'Inca Altattalpa avait massacré l'Inca régnant, son frère, avec toute sa famille, avant d'être jugé et mis à mort, lui-même, par les Espagnols ; 3° que là où les Anglais ont été les maîtres, la race indienne a disparu, tandis qu'elle existe, très nombreuse encore, au Pérou ; 4° qu'enfin, parmi les ruines matérielles et morales qu'on y constate aujourd'hui, la justice exige qu'on attribue une large part aux révolutions qui ne cessent de ravager le Pérou depuis 1823, date de la proclamation de son indépendance.

M. Lelièvre, à son tour, déclare ne pas admettre les conclusions de M. de Traynel au sujet de la ruine commerciale de cette vaste contrée. Ses exportations en minerais et en sucres sont considérables. M. Lelièvre y entretient de fréquents et importants rapports industriels et cite quelques chiffres à l'appui de ses arguments.

—M. Joseph Perrin soumet à l'examen de la Société, une petite maquette moderne, en terre cuite, trouvée dans des décombres, et représentant Flore debout et adossée à une niche.

Séance du 1er février 1886.

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. Kley, sculpteur à Sens, est élu membre titulaire.

— MM. Julliot, Petipas, R. P. Cornat et de Traynel présentent M. Cornat, juge d'instruction au Tribunal de première instance de Sens, en qualité de membre titulaire.

MM. Tonnellier père, Alfred Tonnellier, Lelièvre et Paul Duchemin présentent M. Coumailleau, docteur en médecine à Sens, en qualité de membre titulaire.

MM. Julliot, Blondel, Duchemin et Demoulin présentent M. Arthur Bertrand, archiviste paléographe, vice-président de la Société historique du Maine, en qualité de membre correspondant.

—M. Lelièvre reprend la thèse qu'il a soutenue à la dernière séance. Il établit que l'opinion de M. de Traynel, au sujet de l'état de décadence et de ruine dans lequel seraient tombés l'industrie et le commerce du Pérou, par l'impéritie des Espagnols, est exagérée. Les exportations du Pérou sont actuellement de 100 à 110 millions, tandis que les importations s'élèvent seulement de 100 à 120 millions. Or, la population n'est pas supérieure à 3 millions d'hommes, dont 350 mille Indiens. Des services réguliers de navigation et des ports importants relient le Pérou avec les grandes nations d'Europe. Une Société n'a pas craint d'engager 35 millions pour entreprendre la transformation complète du port de Callao, ce qui prouve qu'on a foi dans l'avenir commercial du pays. Les embarras actuels du pays proviennent surtout de ses révolutions et de ses défaites

militaires. La prospérité de l'Etat voisin du Chili montre bien que le caractère de la race espagnole doit être mis hors de cause.

M. Tirot présente à son tour un mémoire où il traite la question au point de vue historique. Il met à part la légitimité de la conquête espagnole et les violences plus ou moins grandes qui l'accompagnèrent. Il borne sa démonstration à deux points principaux :

1° La civilisation ne s'apprécie pas seulement par les résultats matériels, il faut en apprécier surtout la valeur morale, dont les caractères les plus frappants sont le respect de la vie humaine et l'esprit de famille. Or, avant l'arrivée des Espagnols, les Péruviens étaient anthropophages et polygames.

2° L'Espagne et le Portugal ont conservé les populations primitives ; bien plus, la race latine s'est fondue avec la race indienne par de nombreux mariages. Du reste, les missions espagnoles ont exercé au Pérou l'influence la plus douce, la plus bienfaisante et la plus civilisatrice.

Séance du 8 *mars* 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Lettre du comité pour l'érection d'une statue de Claude Lorrain à Nancy, demandant une souscription.

Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique fixant le congrès annuel des Sociétés savantes, du 27 avril au 1er mai. M. Lalande et M. l'abbé Tirot s'inscrivent comme représentants de la Société.

—M. le président signale parmi les ouvrages offerts à la Société :

1° Le tome XXe des *Mémoires de la Société historique de l'Orléanais*, qui reproduisent la marque d'un imprimeur sénonais, jusqu'ici inconnu.

2° Un discours prononcé à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. Lucien Lefort, architecte et membre correspondant.

—MM. Cornat, juge d'instruction, et Coumailleau, docteur en médecine à Sens, sont élus membres titulaires.

M. Arthur Bertrand, archiviste paléographe au Mans, est élu membre correspondant.

—M. Sépot, notaire à Theil, a communiqué à la Société, dans la séance du 2 mars 1885, un acte concernant la nomination d'un instituteur, en 1788, par l'assemblée de la paroisse de Theil. Il a retrouvé la nomination d'un berger, faite avec la même solennité. M. Julliot lit une étude sur ces deux pièces et compare les traitements et l'état de l'instruction actuels avec ceux de l'ancien régime. Sur ces données, il établit le pouvoir relatif de l'argent à ces deux époques.

Séance du 5 *avril* 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. Arthur Bertrand remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré.

—Parmi les ouvrages offerts, M. le président signale : 1° une Notice sur deux jetons inédits des ducs de Bourbon ; 2° un Inventaire des découvertes faites, dans le

département de l'Allier, par M. Pérot, membre correspondant.

—MM. les abbés Blondel, Bruand et Tirot présentent M. l'abbé Bouvier, curé de Villefargeau, en qualité de membre correspondant.

—M. Blondel ayant demandé à ses collègues de lui signaler les points sujets à contestation dans son Catalogue raisonné des archevêques de Sens, M. Julliot discute plusieurs conclusions de l'auteur. Il fait observer qu'en l'absence de documents positifs sur nos premiers pontifes, un travail de cette nature demanderait de longues recherches. Il faudrait que plusieurs personnes s'unissent pour étudier les cartulaires des autres diocèses.

M. l'abbé Blondel reconnaît que les dates des deux premiers siècles sont à réviser et qu'il se livre, à ce sujet, à une nouvelle étude.

M. l'abbé Mémain déclare que le plus ancien document qui parle de saint Savinien, le livre des *Actes*, assignant l'an 65 pour le commencement de son pontificat, l'année 46, indiquée par le mémoire de M. Blondel, devra être retirée.

—M. le président regrette vivement que l'heure avancée ne lui permette pas de rappeler à la Société, les services rendus par M. Tonnellier, l'un de ses plus anciens membres, enlevé récemment à l'affection des siens et à l'amitié de ses collègues. Cependant, il tient à consigner, dès aujourd'hui, au procès-verbal, l'expression de son souvenir.

Séance du 3 mai 1886

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, DOYEN D'AGE

En l'absence du vice-président, M. Julliot, retenu à Paris par le congrès des Sociétés savantes, M. Provent, doyen d'âge, préside.

Séance du 7 juin 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique demande à la Société un catalogue de ses manuscrits. M. Julliot répondra au nom de la Société, qui, du reste, ne possède pas de manuscrits proprement dits.

— M. le président prononce ensuite les paroles suivantes, dont l'insertion au procès-verbal est votée :

« Messieurs,

« Au mois de novembre dernier, nous payions un tribut de regrets à la mémoire de notre zélé archiviste, M. Mauroy, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous.

« Sa veuve a bien voulu nous envoyer quelques-uns des livres qu'il avait réunis, touchant l'histoire de Sens, de la Champagne et de la Brie.

« Je vous propose, messieurs, d'adresser des remerciements à Mme Mauroy.

« Au mois de mars, nous avons perdu l'un de nos plus anciens confrères, M. Bénigne-Alfred Tonnellier. Il était l'un des trois témoins restant de l'installation de notre chère Société, qui compte aujourd'hui quarante-deux ans d'existence.

« Appelé, dès 1845, à gérer nos fonds communs, il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle au-dessus de tout éloge. Il consacrait ses loisirs à l'étude de l'histoire locale, et principalement de la période qui a suivi la révolution de 1793. Il avait réuni une ample collection de matériaux, qu'il mettait volontiers à la disposition de ceux qui venaient les consulter ; mais il n'avait pas encore jugé à propos de nous communiquer le fruit de ses laborieuses recherches. Espérons que son fils, notre confrère, mettra la dernière main à ce travail et que nous pourrons un jour, lire dans notre Bulletin, l'ensemble de ces récits, qui charmaient si souvent les *petites séances* de la Société. J'appelle ainsi, messieurs, les causeries intimes qui suivent souvent nos séances mensuelles, et, l'un de mes regrets, est que ces séances n'aient pas eu un secrétaire chargé d'en rédiger le procès-verbal.

« Parmi les travaux de M. Tonnellier, il est une publication connue dans toute la France : c'est le *Manuel des greffiers*. Mais, dans notre Bulletin, je n'ai trouvé qu'une *Notice sur les Archives du tribunal civil*, dont il fut greffier en chef pendant de longues années, et une *Appréciation de l'Histoire de l'abbaye de Chaumes en Brie, par M. A. Cramail*. Plus d'une fois, il avait intéressé les membres de la Société par des lectures sur les journées révolutionnaires à Sens. Il n'a jamais voulu les laisser publier.

« Dans la personne de M. Tonnellier, la Société a perdu l'un de ses membres les plus dévoués et les plus zélés, et M. le secrétaire, en insérant dans le procès-verbal de cette séance l'expression de notre douleur et

de nos regrets, ne fera que répondre au vœu unanime de tous les membres de la Société.

« Enfin, messieurs, le doyen d'âge de la Société, M. Morin de Champrousse, vient aussi de nous être enlevé. Ancien élève de l'Ecole normale, précepteur en France, puis en Russie, professeur de rhétorique au collège de Vienne en Dauphiné, de seconde au collège de Sens, de rhétorique à Magnac-Laval, puis à Châlons-sur-Marne; il quitta le professorat pour diriger successivement, en qualité de principal, les collèges de Loudun et de Noyers. Il renonça à l'administration pour reprendre l'enseignement des humanités dans les collèges de Pau, Bourges, Cahors, Mâcon, et, enfin, se retira à Sens, en 1851, après une vie assez mouvementée.

« Il appartenait à notre Société depuis 1868 et, pendant ces dernières années, vous lui avez accordé un congé, parce que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'assister à nos séances. Plus d'un parmi vous a eu à se louer de son obligeance comme bibliothécaire de la ville, et de celle de son fils, qui le remplace dignement. »

— M. le président annonce que M. Philippe Salmon, qui a déjà donné à la ville une collection numismatique précieuse pour l'histoire et l'archéologie locales, vient d'offrir à la Société une autre collection comprenant :

Cent cinquante-neuf monnaies romaines, dont onze de la république et le reste de l'empire.

Onze monnaies gauloises.

Neuf médailles modernes, ainsi que des jetons ou monnaies.

Vingt-trois pièces sont en argent, le reste est en bronze.

M Salmon laisse la Société libre de conserver ce médaillier tel qu'il est, ou de le verser dans son médaillier général pour en compléter les séries. Des étiquettes accompagnant chaque pièce, en indiquent la provenance. M. Salmon, par cet acte de générosité toute spontanée, a voulu que cette collection, formée à Sens et dans les environs, fut conservée à Sens.

Sur la proposition de M. le président, la Société vote à M. Salmon de vifs remerciements et décide de lui transmettre, avec l'expression de sa gratitude, l'assurance que son médaillier sera religieusement conservé et que le catalogue en sera dressé.

M le président fait observer combien il serait à souhaiter que l'exemple de M. Salmon fût suivi. Il rappelle les dons faits autrefois par MM. Dubois, Leys et Chauveau, et celui de M. Gariel à la ville d'Auxerre.

— Mgr l'Archevêque de Sens ayant été créé Cardinal dans le consistoire tenu à Rome ce jour même, 7 juin, la Société qui se fait gloire de compter l'éminent prélat parmi ses membres d'honneur, délègue le bureau pour lui porter ses félicitations et ses vœux respectueux.

— M. le président rend compte du récent congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, où il a été nommé assesseur de la section archéologique. Il y a communiqué un travail, dont la Société avait eu la primeur, sur les *Tapisseries du Trésor de la cathédrale de Sens.*

— Il fait ensuite le récit d'une promenade archéologique dans le canton de Villeneuve-l'Archevêque. Elle avait pour but la recherche de carreaux émaillés, portant les

noms de ceux pour qui ils avaient été fabriqués. Une maison de Villeneuve possède encore un grand nombre de ces carreaux, mais ils ont été couverts d'une couche épaisse de peinture. A Courgenay, un grenier à blé présente un carrelage de plus de 10 mètres carrés ; on y trouve des dessins variés, mais aucun nom propre. On pense que ces produits céramiques sortiraient d'une tuilerie dépendant de l'abbaye de Vauluisant.

Le répertoire archéologique de l'arrondissement de Sens signalait, dans l'église de Courgenay, un coffre du XIVe siècle et une toile de Jean Cousin représentant un Christ. Le coffre, très remarquable, est situé derrière le maître-autel ; quant au tableau, descendu d'un rétable qui a été transporté au banc-d'œuvre, il est depuis vingt ans dans le grenier du presbytère.

Un scramasax, rencontré chez un habitant du pays, a rappelé à M. Julliot les sépultures de Lailly ; mais cette arme provient d'un autre cimetière, situé près de la forêt de Lancy. On aurait trouvé là une autre arme du même genre, mais plus grande, et une paire de boucles d'oreilles en argent. On donne à ces bijoux une date postérieure à la période mérovingienne. La forêt de Lancy renferme un lieu dit *le Grand-Pays*, peu éloigné de ce champ de sépulture. On peut conjecturer que le Grand-Pays aurait été un centre de population à une époque reculée.

Séance du 5 *juillet* 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Une lettre du ministre de l'in-

struction publique annonce, à la Société, le congrès des Sociétés savantes qui se tiendra en 1887.

Une lettre du même ministre contient un questionnaire au sujet de la valeur de différents articles de consommation, depuis 1800 jusqu'à nos jours.

— M. le président donne communication de la copie envoyée par M. Maurice Prou, d'une lettre de rémission accordée, par le roi Louis XII, à Michelet Bertin, de Mâlay-le-Vicomte, boulanger et substitut du tabellion de Sens. (Voir cette pièce, t. XIV, p. 218.)

Notre collègue a envoyé en même temps à la Société, trois planches coloriées représentant divers objets trouvés sur le territoire de l'arrondissement. La première contient le dessin d'objets de l'époque franque, tous en bronze, à l'exception d'un grain de collier en terre émaillée, d'une petite défense et d'un fragment de peigne en os ou en corne. Tous ces objets lui appartenant, proviennent de diverses tombes trouvées, en 1855, dans la commune de Villethierry, lieu dit *les Vallées*, M. Prou, son aïeul, avait fait part de cette découverte à la Société, dans la séance d'août 1855, et a transporté une des tombes dans le jardin de sa propriété de *la Bonneau*, où elle est encore,

La deuxième planche figure un torque en bronze trouvé, au cou d'un squelette, dans une sablière de Jouancy. On trouva en même temps des bracelets.

La troisième planche donne un torque plus décoré, orné de trois groupes de boules. Ce torque était accompagné d'une fibule rehaussé d'un ornement émaillé. Le tout a été trouvé par M. Nodot, dans une carrière de sable, près de Gizy-les-Nobles, lieu dit *les Avouches*,

en 1883. Ces torques et fibules doivent dater de l'époque gauloise ou gallo-romaine.

— M. Julliot donne lecture de quelques notes sur un monastère élevé, près de Besançon, en l'honneur de sainte Colombe de Sens. Ce monastère aurait précédé de près de trois siècles celui de Sens. Il y a là un fait singulier qui se recommande à l'attention des chercheurs.

Séance du 3 *août* 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Lettre de M. le ministre de l'instruction publique proposant de renvoyer, chaque année, aux vacances de la Pentecôte, le congrès des Sociétés savantes. La Société émet un vœu dans ce sens.

La Société américaine de philosophie demande un échange de publications.

—M. l'abbé Bouvier, curé de Villefargeau, présenté à la séance d'avril, est élu, à l'unanimité, membre correspondant.

— M. l'abbé Tirot, curé de Saint-Savinien, entretient la Société de son récent voyage en Palestine. Il a consulté le savant frère Liévin, franciscain de Jérusalem, sur la question de l'évangélisation des Gaules au 1er siècle. Celui-ci a répondu qu'en Orient, le pays des traditions par excellence, tout ce qui concerne les personnages évangéliques a été conservé avec le plus grand soin. Or, on ne relève, en Palestine, aucune tradition se rapportant à la fin de la carrière apostolique de saint Lazare, à sa sépulture définitive, ni à celle de sainte

Madeleine. On peut donc tirer de ce fait un argument négatif en faveur de la véracité de la mission de saint Lazare à Marseille.

M. Roblot rend compte d'une visite à la ville et au musée gallo-romain d'Alise-Sainte-Reine. De la comparaison qu'il a faite entre les sculptures et les objets trouvés en ce lieu et ceux qui composent notre musée, il résulte qu'à Alise, petite place de guerre, l'art et l'industrie étaient à peine développés, tandis que Sens s'accuse comme une métropole importante par les œuvres de ses artistes et de ses architectes. Mais les deux cités présentent, dans les débris de leurs murailles défensives, des matériaux identiques. On connaît, en effet, aujourd'hui l'emplacement des carrières qui ont fourni nos pierres gallo-romaines : elles se trouvent sur la grande voie d'Alise à Autun.

M. Julliot donne lecture d'un extrait des délibérations du corps de ville de Sens, relatif à l'entrée de Charles IX. Il y ajoute le texte des harangues adressées au cardinal de Pellevé, au roi, à la reine-mère et au duc d'Aumale.

Séance du 4 octobre 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — La Société de Borda, à Dax, demande l'échange des publications. Accepté.

M. l'abbé Tirot communique les observations archéologiques recueillies par lui dans son voyage en Palestine. Il décrit notamment la confession de saint Lazare à Marseille, la piscine probatique, et les restes de Betphagée à Jérusalem.

M. l'abbé Mémain lit des extraits d'un opuscule de Zadoc Kahn, intitulé : *Etude sur le Livre de Joseph le Zélateur*, tiré de la *Revue des Etudes juives*, t. I et III.

Joseph le Zélateur était fils de Rabbi Nathan, juif sénonais du XIIIe siècle, qui paraît avoir joui d'une grande influence sur ses coreligionnaires. Cet ouvrage contient des fragments de contes hébraïques du moyen âge, composés par Rabbi Nathan, sans valeur historique, mais curieux à consulter. On y apprend que la tour de la synagogue de Sens donnait de la jalousie aux paroissiens de l'église voisine de Saint-Pierre-le-Rond. Les récits du vieux rabbin ont surtout trait à des disputes théologiques avec le clergé catholique. M. Zadoc Kahn émet une prétention qu'il est bon de restreindre à sa juste valeur. Rabbi Nathan aurait, d'après lui, vécu dans l'intimité de l'archevêque Gauthier Cornut, qui l'aurait fait son *official*. Evidemment, on ne peut voir dans ce titre qu'une traduction erronée d'un mot hébreu, désignant une juridiction purement civile sur les juifs sénonais, tel que le soin d'actes authentiques. L'archevêque, étant seigneur temporel, entretenait des relations de gouvernement avec ses vassaux d'origine étrangère.

Séance du 8 *novembre* 1886

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Ouvrages offerts à la Société. — Histoire de Thorigny, par M. l'abbé Bouvier.

Rapport à la Société des archéologues de Saintonge, sur une *Nappe historique*, par M. Buzy.

La Cinquième Croisade et les Chevaliers teutoniques en

Nivernais. — *Une Bulle d'Honorius III*, par M. de Flamare.

Mme Leroux, veuve de M. Edouard Leroux, ancien membre de la Société, a fait don de plusieurs ouvrages concernant l'histoire sénonaise. La Société vote des remerciements à la donatrice.

Correspondance. — Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique demande que les Sociétés savantes étudient les documents relatifs aux assemblées générales d'habitants avant 1789 ; elles devront étendre leurs recherches sur les délibérations ayant pour objet les intérêts religieux.

M. le président donne lecture d'une notice de M. G. Lemoine, sur M. Tarbé de Saint-Hardouin, membre correspondant. (Voir Bulletin, t. XIV, p. 204.)

Il continue ensuite la lecture des délibérations du corps de ville au XVIe siècle, et fait connaître les mesures de défense que l'apparition de l'hérésie protestante imposa aux autorités locales.

Séance du 6 décembre 1886

Présidence de M. Julliot

Correspondance. — M. le président analyse le catalogue de vente du trésor gallo-romain de Montcornet.

Présentations de membres titulaires. — MM. Julliot, Salleron, Loriferne et Perrin, présentent M. Paul Oppenot, architecte à Sens.

MM. Julliot, Blondel, Bruand, Beau et Perrin présentent M. l'abbé Vosgien, vicaire de la métropole.

MM. Julliot, Mémain et Perrin présentent M. Georges Beaudoin, avocat à Sens.

Le scrutin pour le renouvellement annuel du bureau, donne les résultats suivants :

Président : M. Julliot.

Vice-président : M. Provent.

Secrétaire : M. Perrin.

Pro-secrétaire : M. Démoulin.

Archiviste : M. Paul Duchemin

Vice-archiviste : M. Jozon.

Trésorier : M. Loriferne.

Séance du 3 janvier 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique fait don à la Société, d'un ouvrage intitulé : *le Comité des travaux historiques, Histoire et documents*, par M. X. Charmes, et avertit que l'administration du musée Guimet est transférée à Paris.

M. P. Duchemin, archiviste, fait don à la Société de plusieurs volumes de liturgie sénonaise.

M. Léonce Mortier, devant quitter Sens, adresse sa démission.

MM. Paul Oppenot, l'abbé Vosgien et Georges Beaudoin, présentés à la dernière séance, sont élus, à l'unanimité, membres titulaires résidants.

Présentations. — MM. Julliot, Duchemin, Démoulin et Perrin, présentent M. Eugène Gibez.

MM. Blondel, Bruand, Beau et Perrin, présentent M. l'abbé Nicolas, curé de Saint-Savinien, en qualité de membres titulaires résidants.

M. le président rappelle à la Société la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Lallier, président honoraire du tribunal de Sens. La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le président; elle perd, en la personne de M. Lallier, l'un de ses fondateurs et de ses membres les plus éminents. Elle remercie M. Julliot d'avoir si bien traduit les sentiments de respectueuse gratitude qu'elle conservera à sa mémoire, et décide que son discours sera inséré au Bulletin.

Séance du 7 février 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — La Société dunkerquoise communique le programme du concours organisé par elle pour les années 1887 et 1888.

La direction de la revue l'*Ami des monuments* demande une souscription.

M. Martin, de Villeneuve-la-Guyard, fait hommage à la Société, d'un opuscule intitulé : *Recherches et Etudes sur la décoration en général.*

MM. l'abbé Nicolas et Gibez, présentés à la dernière séance, sont élus, à l'unanimité, membres titulaires.

M. Roblot rend compte d'un discours prononcé par M. Lefort, architecte à Rouen, pour sa réception à l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen. En passant en revue les diverses prérogatives des architectes au moyen âge, attiré par ses souvenirs d'enfance vers sa ville natale, il a décrit, dans une page pleine de charme, la vieille *maison de l'œuvre* sénonaise. Il la montre, fidèlement maintenue depuis le XVIe siècle, dans

sa destination primitive, asile des plans de restauration de la métropole, comme elle abrita, au temps de Tristan de Salazar, les projets des maîtres qui ont tra vaillé à l'agrandissement de ce merveilleux édifice.

Séance du 7 mars 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Lettre de M le ministre de l'instruction publique fixant au 31 mai, le vingt-cinquième congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et en communiquant le programme.

Lettre de M. le directeur des beaux arts reportant au 31 mai la session de la Société des beaux arts, et annonçant que, par décision de M. le ministre, cette réunion annuelle coïncidera désormais avec celle des Sociétés savantes.

M. Julliot communique ensuite à la Société trois plaquettes ciselées, qui offrent la reproduction en bas-relief des tapisseries du Trésor de la cathédrale. Elles lui ont été offertes par M. Falize, orfèvre à Paris, et ont été obtenues à l'aide de la galvanoplastie.

M. le président a retiré, au ministère de l'instruction publique, l'ouvrage annoncé à la séance du 3 janvier dernier et intitulé : le *Comité des travaux publics, histoire et documents*, par Xavier Charme. A la page 576 du tome III, l'auteur reproduit une dénonciation, insérée dans une lettre de M. Gasparin, contre le vandalisme des gardiens du Trésor métropolitain :

« La ville de Sens, dit-il, a vendu dernièrement de

magnifiques vitraux attribués à Pinaigrier et à Jean Cousin, cet illustre peintre sénonais. Elle a offert, pour une somme peu considérable, de magnifiques tapisseries gothiques qui sont dans le Trésor de la cathédrale et tous les ornements portés par saint Thomas Becket, lors de son exil en France, et laissés par lui au Trésor de Sens même..... »

Or, cette accusation qu'on pourrait croire d'hier, date déjà de longues années ; en outre, elle a fait l'objet d'une protestation et d'une réfutation de la part de M. Bernard, alors custode du Trésor. Le *Bulletin du Comité historique*, qui avait publié la lettre de M. Gasparin, donna aussi la réponse de M. Bernard. Il est regrettable que l'ouvrage de M. Charmes, en renouvelant l'accusation, ait négligé de l'accompagner de la défense. La justice demande qu'on rappelle l'état complet de la question.

Les mêmes observations s'appliquent à un passage du même volume, page 587, où l'on reproche inexactement aux Sénonais d'avoir laissé périr les sculptures romaines de leurs murailles. La Société archéologique a employé, au contraire, tous ses efforts à préserver et à recueillir ces précieux débris.

La Société, vivement émue du blâme que ces vieilles imputations de M. Gasparin peuvent faire planer sur elle et sur la mémoire de M. Bernard, charge M. le président d'appeler sur ce point, s'il le juge opportun, l'attention du Comité historique.

Séance du 7 avril 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. Provent apprend à la Société que M. Julliot vient de recevoir des mains de S. E. le Cardinal Bernadou le brevet et les insignes de Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. « Le Souverain-Pontife, dit-il, ne récompense pas seulement par ces distinctions les hommes qui ont bien mérité des œuvres religieuses. Fidèle continuateur de pontifes, non moins éminents par leurs connaissances profondes que par leurs vertus, il protège les arts et les sciences, dirige et encourage libéralement tous les travaux qui ont pour but d'étendre le domaine de la vérité et surtout les études historiques. La flatteuse distinction qu'il vient de conférer à notre président est donc adressée à la fois au chrétien et au savant, et la Société archéologique a lieu d'en être fière. »

La Société accueille avec les plus sympathiques applaudissements la communication de M. Provent et décide que ses félicitations seront mentionnées au procès-verbal.

M. le président signale à l'attention de la Société une étude sur les premiers évêques d'Orléans, par M. Cuissard, couronnée par la Société archéologique de l'Orléanais, et insérée dans le tome XXI de ses Mémoires. L'auteur y soutient la thèse opposée à celle de M. l'abbé Hénault et se prononce *contre l'apostolicité*.

La Société charge M. le chanoine Mémain de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. P. Duchemin offre à la Société un volume intitulé : *Etat militaire de la France en* 1787, par M. de Roussel.

M. Roblot expose le plan d'un mémoire qu'il prépare sur les œuvres artistiques dues à la libéralité de l'archevêque Tristan de Salazar. Il analyse quelques documents relatifs aux transepts de la cathédrale de Sens, au mausolée élevé par l'archevêque à son père et sa mère, et à la résidence, à Paris, des prélats sénonais.

Séance du 2 mai 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — La Société française d'archéologie convie la Société au congrès, qui se tiendra, à Soissons, le 23 juin. M. Lalande est délégué pour représenter la Société.

M. Francis Pérot, membre correspondant, offre à la Soéiété une *Notice sur deux moules en pierre, à fondre les monnaies.*

M. l'abbé Mémain donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Cuissard. (Voir Bulletin, tome XIV. p. 257.)

Séance du 6 juin 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique réclame le catalogue des manuscrits de la Société. Il a été déjà répondu que la Société ne possède aucun manuscrit.

Le docteur Topinard, chargé, au nom d'une Société anthropologique, de composer une carte de France statistique, adresse une circulaire à la Société.

La Société scientifique des Pyrénées-Orientales communique le programme de son concours pour 1887.

Trois sociétés savantes d'Orléans publient une protestation contre les prétentions de la ville de Gien, la municipalité de cette ville ayant décidé d'élever une statue à Vercingétorix et alléguant à l'appui de cette décision, que Gien est l'antique Genabum.

M. Paul Oppenot, membre titulaire, devant quitter Sens, donne sa démission.

M. l'abbé Mémain continue la lecture de son mémoire sur les *Origines des Eglises de la province de Sens.*

Séance du juillet 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le colonel Pavillon fait un rapport sur le *Manuel de la langue néo-latine,* par M. E. Courtonne.

M. l'abbé Blondel donne une analyse du dernier bulletin des Annales, publiées par la Société du Gâtinais, dont le champ d'études, si voisin du nôtre, renferme beaucoup d'objets intéressants pour nous. Sur sa proposition, la Société décide de demander à la Société du Gâtinais l'échange des publications.

M. l'abbé Mémain continue la lecture de son mémoire sur les *Origines des Eglises de la province de Sens.*

Séance du 1er *août* 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Sur la proposition de M. le docteur Compérat, la Société souscrit à deux exemplaires de la nouvelle édi-

tion de l'*Histoire de Sens*, par T. Tarbé, illustrée par Mlle Guyot.

M. le chanoine Mémain continue la lecture de son mémoire sur les *Origines des Eglises de la province de Sens*.

Un exemplaire du *Libellus super reliquiis et fundatione monasterii Sancti-Petri-Vivi*, de Geoffroy de Courlon, publié par MM. Julliot et Prou, est remis à chacun des membres de la Société.

Séance du 3 octobre 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique communique le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. Cretté, membre titulaire, adresse sa démission.

La Société du Gâtinais fait part de son intention de tenir une séance à Sens et demande à la Société archéologique de vouloir bien s'unir à elle dans cette circonstance.

La Société archéologique accepte cette invitation et prend des mesures pour faire bon accueil à la Société gâtinaise.

MM. Julliot et Mémain se proposent de faire une lecture à cette réunion.

Parmi les dons faits à la Société, M. le président signale : 1° une *Notice sur les Cardinaux de Sens*, par M. G. Ducoudray ; 2° une réponse de M. l'abbé Hénault au mémoire de M. Cuissard, contre l'apostolicité de nos Eglises.

M. Lalande fait part, à la Société, de la mort de

M. le docteur Mauvezin, de Bray-sur-Seine, et rappelle qu'il a lu un travail, en son nom, à la Société.

M. Prou, ancien membre titulaire, étant revenu se fixer à Sens, la Société lui confère de nouveau ce titre.

M. P. Duchemin dépose, sur le bureau, une clef de bronze, de l'époque gallo-romaine, trouvée dans une tranchée, au pied de la colline de Saint-Bond.

M. Julliot dépose également un estampage de la curieuse épitaphe de Gilles de Poissy, qui se voit, à la cathédrale, dans la chapelle de saint Thomas. Il développe également le testament original de ce chevalier et montre combien les clauses curieuses de cette pièce jettent de lumière sur les mœurs du XIVe siècle. (T. XIV, p. 401.)

Il fait part ensuite de la découverte d'un souterrain, à Chéroy. Cette galerie, enfouie à 7 mètres de profondeur, d'une longueur de 9m60 sur une largeur de 1m84, et desservie par deux escaliers, est recouverte d'une voûte encore conservée. Elle se termine par trois absidioles. Ces dispositions sont tellement singulières, qu'elles ne peuvent appartenir à une cave ordinaire : on a sujet de se demander s'il n'y a pas là une crypte antique. Les absidioles sont voutées en cul-de-four, mais les arceaux du souterrain ne présentent aucune particularité architectonique.

M. Perrin rend compte d'une excursion qu'il a faite récemment à Saint-Pierre-le-Vif, en compagnie de M. l'abbé Mémain. Il a reconnu une portion importante du collatéral et du transept de l'abbatiale dans le mur qui forme le fond de la grange du couvent. On croyait communément que l'antique église avait été totalement

détruite : c'était une erreur. Il existe encore une fenêtre entière de l'époque romane dont le petit appareil se détache nettement des enduits et des reprises modernes ; elle a été aveuglée. On retrouve aussi des restes d'autres fenêtres qui semblent dater du XVIIe siècle. Grâce à cette muraille, on peut facilement délimiter sur le terrain l'emplacement de l'ancienne basilique.

Séance du 7 novembre 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Le procès-verbal fait mention de la réunion tenue, le 9 octobre dernier, à Sens, par la Société gâtinaise. Quoiqu'elle se considérât seulement comme invitée, la Société archéologique a voulu apporter son tribut au programme déjà si complet de cette séance.

M. Julliot a lu une étude sur Gilles de Poissy (Bull., t. XIV, p. 401). M. l'abbé Mémain, un mémoire sur les reliques et les inscriptions de saint Savinien au IXe siècle, et M. Perrin, une biographie de M. de Gondrin, archevêque de Sens.

La séance a été suivie d'intéressantes visites à la cathédrale, au palais Synodal, au musée gallo-romain, à la crypte de saint Savinien, et au couvent de Saint-Pierre-le-Vif.

Correspondance. — Circulaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, fixant les conditions du concours de 1888, pour le prix Saint-Seine.

Programme adressé par le Comité du grand concours international des sciences et de l'industrie qui aura lieu, à Bruxelles, en 1888.

M. Durand, membre titulaire, ayant quitté Sens, adresse sa démission.

M. Sépot, notaire honoraire et membre correspondant, est nommé membre titulaire.

Présentations. — MM. Julliot, Mémain et Duchemin présentent M. l'abbé Bouvier, membre correspondant, en qualité de titulaire non résidant.

MM Julliot, Loriferne et Duchemin présentent, en la même qualité, M. Jules Michel, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Séance du 5 *décembre* 1887

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

MM. l'abbé Bouvier et Jules Michel, présentés à la dernière séance, sont élus membres libres.

Le scrutin, pour le renouvellement annuel du bureau, donne le résultat suivant. Sont élus :

Président, M. Julliot.

Vice-Président, M. Provent.

Secrétaire, M. P. Duchemin.

Pro-Secrétaire, M. Aubin.

Archiviste, M. G. Beaudouin.

Vice-Archiviste, M. Jozon.

Trésorier, M. Loriferne.

M. Julliot entretient la Société des intéressantes découvertes faites lors de la réfection du pavage du sanctuaire de la cathédrale, dans le cours des deux derniers mois. Pendant l'exécution de ce travail, on a dû ouvrir plusieurs des caveaux disposés autour du sanctuaire et

sur les côtés du grand caveau funéraire construit, en 1746, par Mgr Languet.

Deux pierres tombales, qui recouvraient deux de ces sépultures, ont été retirées. L'une, dont l'inscription est incomplète, porte, avec de curieux écussons, l'effigie d'une femme appelée Edeline la Charretière; la seconde représente Hugues du Boys et Clémence, sa femme. Ces deux tombes, dont M. Julliot a pris des estampages, ont été transportées au musée du palais Synodal.

Séance du 2 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le président, dans une allocution, fait un compte rendu des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler et fait appel à chacun des membres pour travailler à l'œuvre commune.

M. F. Chandenier donne lecture d'une étude intitulée : les *Loisirs d'un chanoine de Sens en* 1792. Elle a pour objet une histoire de Sens composée, en 1792, par le chanoine Tuet, l'auteur des *Matinées sénonaises*.

Cette histoire manuscrite, achetée à la vente Tarbé, en 1848, par M. de Bastard, est aujourd'hui dans la collection de M. Chandenier.

M. Julliot continue le récit des découvertes faites à la cathédrale au cours des travaux exécutés dans le sanctuaire. On a reconnu l'emplacement exact des sépultures du cardinal Duprat, de Louis, Guillaume et Philippe de Melun, du cardinal du Perron et de son frère, d'Etienne Poncher, de Tristan de Salazar. On a retrouvé également le cœur du cardinal de Pellevé, dont

aucune inscription n'indiquait la présence. M. Julliot met sous les yeux des membres de la Société, divers objets trouvés dans les sépultures, et notamment une crosse de cuivre, un anneau, une bulle de plomb, une mitre et des débris d'étoffe.

Séance du 6 février 1888

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

Correspondance. — Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique mentionne le projet de créer à la Bibliothèque nationale, un cabinet d'estampages d'inscriptions romaines. Le premier fond de cette collection serait formé à l'aide des nombreux estampages recueillis, soit en France, soit dans le nord de l'Afrique, par M. Léon Rénier.

Présentations. — MM. Provent, J. Perrin et Duchemin présentent, en qualité de membre titulaire, M. Peretti, avocat-avoué à Sens.

MM. Julliot, Perrin et Duchemin présentent, en qualité de membre libre, M. Félix Chandenier, entrepreneur à Paris, et déjà membre correspondant.

MM. Julliot, Blondel, Mémain, Perrin et Duchemin présentent, en la même qualité, M. l'abbé Chartraire, vicaire de la cathédrale, à Auxerre.

M. l'abbé Mémain lit un mémoire sur l'*Histoire du culte de saint Savinien.*

Séance du 5 mars 1888

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

M. Peretti, présenté à la dernière séance, est élu, à l'unanimité, membre titulaire.

MM. F. Chandenier et l'abbé Chartraire, présentés à la dernière séance, sont élus, à l'unanimité, membres libres.

M. le chanoine Mémain lit son mémoire sur le *Culte de saint Savinien.*

Séance du 9 avril 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique annonce la réunion du congrès des Sociétés savantes pour le 22 mai.

M. le directeur des beaux-arts communique les instructions rédigées par le Comité des beaux-arts des départements.

La Société d'archéologie lorraine fait part de la mort de son président, M. Henri Lepage.

Une circulaire de la Société des traditions populaires demande des adhésions à cette Société ou à la *Revue* qu'elle publie.

La Société française d'archéologie publie le programme du congrès qui sera tenu, à Dax et Bayonne, du 12 au 20 juin.

L'Académie de Reims sollicite une souscription pour l'érection, sur le parvis de la cathédrale de Reims, d'une statue à Jeanne d'Arc. La Société vote une souscription de 50 francs.

Présentations. — MM. Julliot, Petipas, Chandenier et Blondel présentent, en qualité de membre titulaire, M. Edouard Balézeaux, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

MM. Julliot, Petipas, Roblot et Perrin présentent, en qualité de correspondant, M. P. Leroy, avoué à Montargis.

— M. Chandenier continue la lecture de son travail : les *Loisirs d'un chanoine de Sens en* 1792. Il donne, en particulier, le catalogue et la biographie des auteurs sénonais au XVIe siècle.

— M. J. Perrin lit un mémoire sur l'arrestation et la mort de différents membres de la famille de Loménie de Brienne.

Séance du 7 *mai* 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique ayant pour objet de faire classer les objets d'art offrant un intérêt historique. M. le président émet l'avis de faire classer le plus grand nombre d'objets afin d'en assurer la conservation.

Le président de la Société des antiquaires de Normandie fait part de la mort de M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de cette Société.

M. P. Duchemin dépose, au nom de M. Jules Michel, ingénieur en chef de la Compagnie P.-L.-M., un ouvrage intitulé : la *Tête de ligne des chemins de fer de Paris à Lyon.*

M. Balézeaux est élu membre titulaire et M. Leroy membre libre.

M. Horace Lefort donne lecture de son *Essai critique sur l'Histoire des Sénonais* (bull. t. XV).

Séance du 4 *juin* 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. Allain, devant quitter Sens, adresse sa démission.

M. J. Perrin communique à la Société une appréciation du mémoire de M. l'abbé Mémain, sur les origines des Eglises de la province de Sens, publiée dans la revue les *Etudes religieuses et philosophiques,* mai 1888.

M. Lefort continue sa lecture de l'*Histoire des Sénonais.*

Séance du 2 *juillet* 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. Fillon, directeur de l'école municipale Lavoisier, à Paris, et ancien professeur d'histoire au lycée de Sens, adresse une brochure sur la construction d'une sphère terrestre monumentale de 40 millimètres de circonférence.

M. l'abbé Mémain répond aux critiques formulées par la revue *les Etudes*, au sujet de son mémoire. Il y est dit que l'apostolicité est une question historique *sujette à discussion;* M. l'abbé Mémain n'accepte pas cette expression. Pour être contestée par quelques-uns, elle n'offre pas moins de garanties que nombre d'autres questions historiques. « On accepte sans discussion, dit-il, les traditions de l'histoire profane, et on élève force critiques dès qu'il s'agit de l'histoire reli-

gieuse. » Des textes contemporains de saint Paul et de saint Irénée, d'accord avec la tradition, attestent la diffusion de l'Evangile dans toutes les provinces de l'empire romain. Sens, principale ville des Gaules, ne pouvait être exceptée. M. l'abbé Mémain termine par la lecture d'une approbation de son ouvrage par le cardinal Pitra, l'homme le plus érudit sur l'histoire ancienne ecclésiastique.

M. Julliot proteste contre l'épithète de « nouveaux jansénistes, » donnée par la lettre du cardinal, à ceux qui n'acceptent pas sans réserve l'apostolicité de l'Eglise de Sens.

Séance du 6 *août* 1888

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

Correspondance. — La Société historique et archéologique de Langres ouvre un concours pour le prix Barotte.

M. le chanoine Blondel lit une étude sur Daniel d'Auge, chanoine de Sens (1571-1581), professeur de grec à l'Université de Paris, et principal du collège de Sens en 1572. Ce savant ecclésiastique naquit à Villeneuve-l'Archevêque dont il fut plus tard prieur-curé. Il mourut à la Chartreuse de Valprofonde.

M. l'abbé Blondel critique plusieurs assertions de Tarbé au sujet de ce personnage et notamment une anecdote, citée par l'historien sénonais, mettant en suspicion le caractère et les convictions sacerdotales de Daniel d'Auge. Il en démontre toute la fausseté.

Séance du 1er *octobre* 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique communique le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes pour le congrès de 1889.

L'Académie de Reims publie le programme des concours ouverts en 1889 et 1890.

M. le chanoine Blondel donne lecture d'une lettre inédite, adressée par l'évêque de Grenoble, Etienne le Camus (cardinal en 1686), à son frère Jean le Camus, lieutenant civil au Châtelet de Paris.

Il y parle, en ces termes, de l'archevêque de Sens, Mgr de Gondrin :

A Grenoble, 20 octobre 1674.

... Nous aurez su sans aucun doute la mort de M. de Sens.

Voilà encore un bon évêque qui nous quitte ; la vie ne lui aura pas été sans épreuves bien opposées. Les uns l'ont loué, les autres l'ont blâmé ; heureux qui peut porter l'un et l'autre sans émotion et en parfaite indifférence. Les religieux, et surtout les Jésuites, avaient abreuvé de dégoût M. de Gondrin ; vous ne sauriez croire à quel point ces derniers l'avaient noirci. La pureté de sa foi mise en suspicion, la pureté de ses mœurs non moins mal traitée ; cà été là la source de chagrins mortels qui ont abrégé le fil de ses jours. Il n'en fut pas moins un bon évêque, pieux, charitable et plein de zèle pour son troupeau. Son application a faire revivre les ordonnances de saint Charles, avait surtout choqué les molinistes qui prirent prétexte de sa sévérité pour le décrier et en faire un janséniste. C'est ce qu'ils font à l'égard de quantité d'autres évêques que l'on qualifie de la sorte sans motif juste et sérieux, mais dans le dessein de les perdre

dans l'estime des bons chrétiens. Il faut en prendre son parti et y voir des occasions de se mortifier et de s'humilier...

† Etienne, *évesque de Grenoble*

M le chanoine fait ressortir la valeur de ce jugement d'un pieux et illustre évêque contemporain de M. de Gondrin. Il rappelle les difficultés de son épicopat, les nombreux et puissants ennemis qu'il se suscita, et déclare qu'il faut apporter la plus grande réserve dans l'appréciation du caractère, des actes et de la mémoire de ce prélat.

M. Julliot offre à la Société :

1° Au nom de M. Génevoix fils, de la Chapelle-sur-Oreuse, une monnaie de Vespasien en bronze, représentant au revers la justice appuyée sur une haste et tenant une balance.

2° Au nom de M. l'abbé Marquot, curé de Tanlay :

Un jeton frappé pour la ville de Sens (deuxième variété).

Un jeton de 1558 portant d'un côté les armes de France, et de l'autre une croix formée de quatre croissants et de quatre fleurs de lis avec deux rameaux d'olives en sautoir et la devise : MEMENTO DNE DAVIT ET OMNIS MANSVETVDINIS EIVS, 1558.

Un jeton allemand présentant d'un côté le globe du monde dans un trilobe et au revers le lion de saint Marc.

Un double tournois de la principauté de Dombes.

3° Au nom de M. l'abbé Bonneau, premier vicaire de la cathédrale d'Auxerre, un jeton de cuivre rouge portant d'un côté les armes de Montpezat, surmontées de la croix primatiale et du chapeau à quinze glands, avec la

devise : MVNDVM VIRTVTE LIBRAT; et au revers saint Etienne agenouillé la tête couronnée de cailloux et autour : HEC ME SAXA CORONAT, 1666 (1).

M. Maurice Prou fait une conférence, écoutée avec le plus vif intérêt, sur le pape Honorius IV, dont il publie en ce moment *les Registres*.

Séance du 5 *novembre* 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. Lelièvre adresse sa démission.

M. le maire de Sens informe la Société du projet de création du musée; il demande à la Société de désigner une commission pour étudier les dispositions à prendre pour l'admission, dans ce musée, des pierres, tableaux et collections appartenant à la Société, et arrêter les bases d'un accord qui sera soumis à la municipalité.

M. le président présente à la Société un rapport sur les objets et collections dont elle a la propriété et rend compte d'une réunion tenue par le bureau, réuni à la commission du musée lapidaire. Cette réunion a émis le double vœu : 1° que la Société conserve l'entière propriété de ses collections tout en les adjoignant au musée de la ville ; 2° qu'une salle du musée ou de la mairie soit mise à sa disposition pour y exposer ses collections, placer sa bibliothèque et tenir ses séances.

La Société approuve les vœux émis par la commission et lui donne mission de traiter avec la commission

(1) Ce jeton est évidemment un méreau, non de l'Eglise de Sens dont Jean de Montperat ne devint archevêque que l'an 1674, mais de l'Eglise de Bourges, qui a aussi pour patron S. Etienne et dont il avait pris possession le 12 mai 1666.

municipale du musée pour en obtenir la réalisation.

M. Félix Chandenier donne lecture d'une notice biographique sur Mgr Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, né à Sens, chanoine de Sens et évêque d'Alet, mort en 1701.

M. Julliot lit une description du sceau d'un chapelain de Saint-Pierre-le-Vif, au XIIIe siècle. Il annonce à la Société qu'il a acheté, en son nom, une clef romaine en bronze.

M. le chanoine Blondel signale le mauvais goût et l'esprit douteux d'une poésie intitulée la *Conversion de saint Bond*, publiée récemment. Il lit, à ce propos, une page de Montalembert au sujet des miracles et des légendes.

Séance du 3 décembre 1888

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le maire de Sens remercie la Société d'avoir nommé une commission du musée, mais informe que la discussion des questions soulevées par l'organisation du musée ne pourra avoir lieu que dans quelques mois.

Le vote pour le renouvellement du bureau donne les résultats suivants :

Président : M. Julliot.

Vice-Président : M. Provent.

Secrétaire : M. Duchemin.

Pro-Secrétaire : M. Aubin.

Archiviste : M. Beaudouin.

Vice-Archiviste : M. Jozon.

Trésorier : M. Loriferne.

M. Julliot rend compte des trouvailles faites dans les fouilles nécessitées par la construction d'un égout, d'août à décembre 1888.

Un Mercure en bronze, haut de 0m 12, tenant de la main droite un caducée en partie brisé, a été trouvé rue de Bellenave.

Dans la rue Saint-Didier, à une profondeur de 1 m 20, on a découvert une chaussée formée de larges pierres placées sur un mauvais béton et postérieure à l'époque romaine. Cette chaussée est interrompue au carrefour de la rue Saint-Didier et de la rue de Laurencin, par une construction formée de pierres énormes, mais dont on n'a pu déterminer la forme. On peut supposer que ce massif formait la base de la tour élevée vers l'an 1000, et après la *Grosse-Tour*, par Rainard, comte de Sens.

Dans la rue de Laurencin, la fouille a mis au jour des débris de futs de marbre, des tronçons de colonnes et chapiteaux à des intervalles irréguliers.

Des monnaies de Magnance, de Décence, de Valens et Constantin, en mauvais état pour la plupart, ont été trouvées, en grand nombre, vers le milieu de la rue de Laurencin.

M. Julliot lit une lettre du doyen Fenel en 1735, relatant la découverte, lors de la démolition de la porte Commune, d'une pierre avec l'inscription

S ⁎ VESTA M

qui fait partie de la grande inscription de Magilius. Cette pierre, enclavée depuis dans le mur de la chapelle de l'archevêché, a été découverte par M. l'abbé Dizien, vicaire général, qui la lui a signalée.

Séance du 7 janvier 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le chanoine Blondel lit des fragments de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, par M. l'abbé Bouvier.

M. Roblot entretient la Société des fouilles exécutées récemment dans la ville. Il exprime le vœu de voir former une commission archéologique qui, avec l'autorisation de l'autorité municipale, serait chargée officiellement de suivre les travaux de cette nature et de recueillir tous les objets intéressant l'art ou l'archéologie.

M. Roblot croit que les pierres cubiques, trouvées dans la tranchée de la rue de Laurencin, seraient des bornes comme il en a vu à Alise, le long des chaussées romaines. M. Julliot dit que l'ingénieur a émis l'idée que ces blocs de pierre étaient des supports d'une conduite d'eau en bois. M. Roblot repousse cette hypothèse en rappelant que les conduites d'eau à cette époque étaient en plomb ou en poterie. Il parle des modifications apportées avec le temps dans le niveau du sol des rues de Sens.

Séance du 4 février 1889

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

Correspondance. — Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique invitant la Société à prendre part à l'Exposition de 1889.

Circulaire du directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur, demandant à la Société

communication d'études et publications concernant les systèmes de détention et de répression dans les siècles passés, dans le but d'organiser une exposition rétrospective spéciale.

M. l'abbé Bouvier donne lecture d'un fragment de son *Histoire de Saint-Pierre-le-Vif* qui a pour sujet sainte Théodechilde, fondatrice de l'abbaye et fille de Clovis.

M. Prou lit une étude de M. Maurice Prou sur les inscriptions carolingiennes de la crypte de saint Germain d'Auxerre (*Gazette archéologique*, année 1888).

Séance du 4 *mars* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Programme des concours de la Société dunkerquoise, pour les années 1889-1890.

Lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant l'ouverture de la treizième session des Sociétés des beaux-arts pour le 11 juin.

Circulaire du même ministre sur les observations météorologiques faites en France avant 1870.

Circulaire et questionnaire pour l'étude de l'habitat en France.

M. le colonel Pavillion, sur sa demande, est nommé membre honoraire.

M. le président donne lecture, au nom de M. l'abbé Chartraire, vicaire de la cathédrale d'Auxerre, d'une *Notice historique sur les orgues de la cathédrale de Sens.* (Bull. t. XV.)

Séance du 1er *avril* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le président distribue aux membres de la Société, au nom de MM. Philippe Salmon et Ficatier, des exemplaires d'une brochure intitulée l'*Yonne préhistorique*.

M. Félix Chandenier ayant adressé à la Société copie de plusieurs lettres de Soufflot, relatives à la construction du caveau du dauphin, dans le chœur de la cathédrale, M. Julliot lit avec ces lettres plusieurs documents qui donnent la monographie complète de cette sépulture royale.

M. Julliot signale à la Société la restauration récente de la *verrière de la Sybille* dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette ou du Sacré-Cœur. Cette verrière a été très mutilée par un boulet wurtembergeois pendant le siège de 1814. M. Julliot émet des doutes sur la tradition qui, depuis deux siècles, attribue cette peinture à Jean Cousin. M. Roblot confirme les observations de M. le président, en rappelant que, devant l'opposition d'un membre du Comité des beaux-arts, on a renoncé à faire figurer cette verrière à l'Exposition, comme on en avait eu d'abord l'intention.

M. Perrin signale une belle margelle de puits du XVIe siècle, dans la cour intérieure d'une maison sise Grande-Rue, n° 87.

Séance du 6 *mai* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. Salmon offre aux membre de la Société des exemplaires de son ouvrage : *les Races humaines préhistoriques*.

La Société française d'archéologie ouvrira son congrès, le 2 juillet prochain, à Evreux.

La séance tout entière est consacrée à l'étude et à la discussion des propositions faites à la Société, au sujet du musée, par M. le maire de Sens, dans une lettre datée du 3 mai.

La Société laisse à la commission du musée le soin de rédiger un projet définitif qui lui sera soumis à la séance de juin.

Séance du 3 *juin* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le président annonce à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. Renault, membre titulaire, receveur particulier des finances à Sens.

Parmi les publications reçues, il signale le quatrième volume de l'*Inventaire des Archives de l'Yonne*, série H, 2e partie, envoyé par M. le préfet.

La Société discute un projet de convention pour le musée.

M. Julliot présente un curieux manuscrit du XVe siècle appartenant à un officier du 89e de ligne. Ce manuscrit, roulé sur deux bâtons et illustré de riches enluminures, contient d'intéressants détails sur les atrocités de la guerre de Cent-Ans et l'extrême misère de la France à cette époque. M. le président en lit quelques fragments.

Séance du 1er *juillet* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le baron de Baye propose à la Société de la représenter au congrès de Stockolm. M. de Baye est nommé délégué.

Parmi les dons faits à Société, se trouvent deux brochures de M. de Baye : une *Note sur l'usage du torque chez les Gaulois,* et la *Description du vase de Græckwill.*

On a proposé l'acquisition d'un sceau du XIVe siècle, représentant le combat d'un griffon avec un oiseau, avec la légende : † S. PHELISII BRVNELI CL'I SENON. Cette proposition n'est pas adoptée.

La séance est consacrée à l'étude de la question du musée.

Séance du 5 *août* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le baron de Baye accepte la mission que lui a confiée la Société.

M. le président donne lecture d'un article critique, publié dans le *Journal des Savants*, par M. Haureau, sur les *Registres d'Honorius IV,* œuvre de notre savant collègue M. Maurice Prou.

M. le président fait ensuite, à la Société, un compte rendu des négociations relatives à la création du musée.

Séance du 7 *octobre* 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Programmes des concours ou-

verts pour les 1890 et 1891 par l'Académie nationale de Reims et la Société archéologique du midi de la France.

M. le président annonce à la Société que la convention relative au musée a été signée par M. le maire de Sens et par lui le 17 septembre dernier. (Le texte de cette convention est publié ci-dessous.) Il rend compte des travaux déjà exécutés pour le rangement des pierres du musée gallo-romain. Sur l'avis favorable de S. E. le Cardinal Bernadou, une demande a été adressée à l'administration des cultes pour obtenir l'extraction du fragment de l'inscription de Magilius de la chapelle de l'archevêché. Des photographies des pierres du musée seront exécutées par un amateur qui a reçu, à cet effet, une mission du ministère des beaux arts.

M. le président annonce que la Société a reçu, à l'Exposition universelle, une médaille d'argent, et que notre collègue, M. Lucien Lefort, a obtenu une médaille d'or.

M. l'abbé Blondel lit une notice sur le doyen de Sens, Gabriel Gouffier. (Voir *Semaine religieuse*, 12 octobre 1889.)

M. Julliot met sous les yeux de la Société une inscription romaine publiée par Tarbé dans ses *Recherches historiques sur le département de l'Yonne*, donnée comme ayant été découverte à Hauterive : il en démontre la fausseté.

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE SENS ET LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Entre les soussignés :

1° M. Ernest LANDRY, maire de la ville de Sens, agissant au nom de ladite ville et autorisé, à cet effet, par délibération du six août dernier, approuvée le vingt-neuf du même mois ;

D'une part ;

2° Et M. Gustave JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens, agissant au nom de ladite Société ;

D'autre part ;

A été convenu ce qui suit :

1° Les pierres réunies, de concert par la ville et la Société archéologique de Sens, formant aujourd'hui le musée lapidaire et se trouvant actuellement dans le jardin de la mairie, seront, après un inventaire contradictoire, placées : les plus précieuses, dans la grande salle au rez-de-chaussée des bâtiments neufs construits par la ville ; les autres, sous des abris ; et ne pourront jamais être retirées du musée ;

2° La mise en place et le classement de ce musée seront faits, aux frais de la ville, par les soins du président de la Société archéologique ou de tout autre membre délégué et de M. le conservateur du musée, et, après ce classement, aucune pierre ne pourra être déplacée ou amoindrie sans le concours et l'avis conforme de la Société archéologique ;

3° Les réunions de la Société archéologique continueront à se tenir dans la salle habituelle des séances,

dans les mêmes conditions que précédemment, à moins d'acceptation, par la Société archéologique, d'un autre local qui lui serait offert par la ville ;

4° La petite pièce qui précède celle dans laquelle sont actuellement renfermées les archives municipales sera affectée à la bibliothèque de cette Société et servira de salle de travail à ses membres. La clé restera entre les mains de l'archiviste de la Société ;

5° En échange du meuble étant dans la bibliothèque de la ville, et dans lequel se trouvent actuellement une partie des livres de la Société et de ses collections, meuble que la ville conservera, il sera établi par cette dernière, dans la salle de travail désignée plus haut, des rayons en quantité suffisante pour y installer les livres de la Société ;

6° Les collections de la Société archéologique seront, comme par le passé, déposées au musée de la ville. Elles seront renfermées dans des vitrines spéciales, fournies par la ville, et dont les clés seront remises à la Société ;

Ces collections seront placées savoir :

Les tableaux, gravures et estampes, dans la grande salle du musée de peinture ou toute autre salle, au choix de la ville ;

Et les médailliers et toutes autres collections dans la salle à l'étage en façade à l'Est ;

Une marque particulière indiquera que toutes ces collections appartiennent à la Société, et un inventaire en sera dressé par M. le président de la Société et M. le conservateur du musée. Cet inventaire sera modifié suivant les accroissements des collections ;

7° Le catalogue de tous ces objets se fera aux frais de la ville, sans toutefois que celle-ci soit tenue de le faire imprimer ;

8° La mise en place et le classement terminés, les membres de la Société archéologique pourront, à la condition de n'être accompagnés d'aucune personne étrangère à la Société, entrer chaque jour, de midi à quatre heures, soit dans le musée lapidaire, soit dans la salle du premier étage, à l'est, où seront exposées les collections de la Société. Ils demanderont la clé de l'une ou l'autre de ces salles à un gardien, qui constatera leur visite et pourra les accompagner. Pendant leur séjour dans ces salles, ils devront s'abstenir de toucher à tous autres objets que ceux de leurs collections ;

9° La ville devra assurer contre l'incendie le musée lapidaire et les collections de la Société archéologique, en se conformant aux règles et usages suivis en pareil cas.

Fait double entre les soussignés, à Sens, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Lu et approuvé :	Lu et approuvé :
Le maire de Sens,	*Le président*
Ernest LANDRY.	*de la Société archéologique,*
	G. JULLIOT.

Séance du 4 novembre 1889

Présidence de M. Julliot

Correspondance. — Programme du congrès des Sociétés savantes pour 1890.

Lettre de M. Demoulin, membre titulaire, donnant sa démission pour raison de santé.

Présentation. — MM. Petipas, Julliot, Blanc, Loriforne, Sépot et Duchemin présentent, en qualité de membre titulaire, M. Prudhomme, substitut à Sens.

M. le président annonce à la Société que M. Lucien Lefort, architecte à Rouen, membre correspondant, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. l'abbé Blondel donne lecture d'un article de la *Revue de Champagne et de Brie*, relatant les noms des artistes du département de l'Yonne, dont les œuvres ont figuré à l'Exposition universelle. Il signale M. Kley, notre collègue, et M. René Binet, de Sens, élève de l'école des Beaux-Arts, qui a exposé un projet de restauration du tombeau du cardinal Duprat.

M. Julliot présente plusieurs objets trouvés par lui dans une tranchée pratiquée récemment rue de la Petite-Bonne-Vierge, à 3 mètres de profondeur. Il signale une brique de 0m40 sur 0m20, surmontée d'une colonne de briques cylindriques, liées entre elles par de la terre jaune. Cette terre est noircie jusqu'à une certaine profondeur par l'action du feu. M. Julliot dit avoir trouvé cette colonne entourée d'un grand nombre de grosses briques du même genre. Il pense qu'il existait à cet endroit un four dont le plafond était soutenu par des colonnes de briques.

M. le président informe la Société que M. le ministre des cultes met à sa disposition, pour être placée au musée, l'inscription

S. VESTÆ M

trouvée à l'archevêché. Il rend compte des travaux déjà exécutés pour le placement des pierres dans le musée.

M. Duchemin lit une note sur une barque devant s'élever et cheminer dans les airs, inventée, en 1709, par Barthélemi-Laurent de Gusman. Il dépose sur le bureau un dossier formé par lui et renfermant les pièces relatives à la création de la Chambre de commerce de Sens.

Séance du 2 décembre 1889

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le président présente une brochure de M. le baron de Baye, délégué de la Société au congrès de Stockolm, et contenant le compte rendu des séances et des fêtes données à l'occasion de ce congrès.

L'Académie royale des belles lettres, histoire et antiquités de Stockolm demande l'échange des publications : adopté.

La Société vote l'acquisition d'un exemplaire du *Manuel de paléographie*, publié par M. Maurice Prou.

M. Prudhomme, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire résidant.

L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel du bureau. M. le président rappelle que depuis trois ans il occupe la présidence, et, qu'aux termes du règlement, il n'est pas rééligible.

M. Petipas propose de maintenir le bureau dans ses fonctions jusqu'à l'organisation définitive du musée. M. Tonnellier demande l'application du règlement et propose d'adjoindre au nouveau bureau M. Julliot, avec délégation spéciale, pour le classement des collections de la Société dans les salles du musée.

La Société, consultée, adopte la proposition de M. Petipas.

M. Julliot rend compte de l'état présent du musée lapidaire, et informe la Société du projet étudié par la municipalité de créer une galerie spéciale pour les inscriptions.

M. Roblot appelle l'attention de la Société sur un projet de réorganisation des tribunaux déposé à la Chambre, et qui supprime le poste de substitut près le tribunal de première instance de Sens. M. Roblot rappelle l'ancienneté et l'importance du bailliage de Sens. Il demande à la Société, sinon d'intervenir elle-même, du moins de signaler à l'administration municipale ce qu'aurait de fâcheux pour Sens une telle mesure, et de lui procurer tous les documents nécessaires pour appuyer sa protestation.

M. Roblot présente à la Société une copie du plan de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif en 1696, conservé aux Archives nationales. Il fait la description et l'histoire des bâtiments et surtout de l'église et des cryptes antiques de la grande abbaye sénonaise. Il annonce en même temps l'intention exprimée par S. E. le Cardinal Bernadou de faire rechercher les sépultures des archevêques et les cryptes de l'église enfouies depuis 1793.

Séance du 6 janvier 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Le directeur des Beaux-Arts informe la Société que la tenue de la 14e session des

Société des Beaux-Arts coincidera avec la réunion des Sociétés savantes.

La Société archéologique de Touraine ouvre une souscription en vue d'organiser une exposition rétrospective d'art et de curiosité pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation.

Présentations. — MM. Mémain, Bruand, Blondel et Vosgien présentent M. Duflot, conservateur du musée de Sens, en qualité de membre titulaire.

MM. Leseur, Blondel, Bruand et Mémain présentent M. l'abbé Berlin, curé-doyen de Chéroy en qualité de membre titulaire.

M. le président, en quelques paroles émues, annonce la perte que vient de faire la Société en la personne de M. Petipas, membre titulaire. La séance est levée en signe de deuil.

Séance du 3 février 1890

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

M. Duflot et M. l'abbé Berlin, présentés à la dernière séance, sont élus ; le premier, membre titulaire, et le deuxième, membre libre.

M. l'abbé Blondel donne lecture, d'après la *Revue de Champagne et de Brie,* du *Catalogue des chevaliers champenois du XVe au XVIIe siècle,* dont les familles subsistent encore dans nos régions.

Séance du 3 mars 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. l'abbé Blondel lit la préface et plusieurs frag-

ments de l'*Histoire de Chéroy*, par M. l'abbé Berlin, doyen de Chéroy.

M. Félix Chandenier lit une étude sur Pierre-Charles Benoît de Châteaufeuillet, conseiller au bailliage et siège présidial de Sens, né le 16 décembre 1729 et mort le 25 mai 1782.

Séance du 7 avril 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Lettre et circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant, pour le 27 mai, l'ouverture du congrès.

M. l'abbé Nicolas, curé de Saint-Savinien, donne sa démission.

M. Coumailleau offre, au nom de l'auteur, M. Eugène Tonnellier, une *Notice sur Châtillon-sur-Loing.*

Parmi les publications reçues, M. le président signale un opuscule de M. Maurice Prou : *Deux tiers de sou du roi Gontran*, et un ouvrage de M. Babelon, conservateur au cabinet des médailles : *Manuel d'archéologie orientale.*

M. le président rend compte de la *Notice* de M. Maurice Prou. Il entretient la Société de la prochaine vente de la collection Poncelet à Auxerre, et fait espérer que la ville de Sens fera quelques acquisitions. Il annonce enfin que les photographies du musée lapidaire ont été exécutées par un photographe chargé de cette mission par le gouvernement, et il présente plusieurs des épreuves obtenues.

Séance du 5 *mai* 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — Sur la demande de M. Delisle, président de la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, M. le ministre de l'instruction publique décide qu'à l'avenir, les délégués des Sociétés savantes devront envoyer à l'avance une analyse des lectures qu'ils se proposent de faire au congrès.

La Société française d'archéologie communique le programme du congrès archéologique qui sera tenu à Brives.

La Société dunkerquoise publie le programme de son concours pour l'année 1890.

— M. l'abbé Chartraire, membre libre, étant nommé vicaire de la métropole, est élu membre titulaire résidant.

— M. Julliot rend compte des acquisitions faites par M. Duflot et lui, au nom de la ville de Sens, à la vente de la collection de M. Poncelet, ancien négociant sénonais, retiré à Auxerre.

Le sceau d'ivoire du Chapitre de Sens a été acheté au prix de 1 000 francs.

M. Julliot lit une notice sur ce sceau et sur celui du prieur des Célestins de Sens, acquis aussi par la ville, ainsi que sur le sceau du maire et des pairs de la commune de Sens en 1189.

Séance du 2 juin 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Avant la séance, la Société, sous la direction de M. Julliot, visite le musée gallo-romain.

M. l'abbé Berlin, doyen de Chéroy, continue la lecture de son *Histoire de Chéroy*.

M. Julliot lit une note supplémentaire au mémoire présenté par lui à la dernière séance sur les sceaux du Chapitre de Sens.

M. Duchemin dépose, pour être placé dans les archives de la Société, un Atlas contenant les plans de la terre de *Colevra* (près Saint-Valérien), d'après le terrier de 1602. Ces plans sont bien conservés, malheureusement plusieurs pages ont été arrachées.

Séance du 7 juillet 1890

PRÉSIDENCE DE M. PROVENT, VICE-PRÉSIDENT

M. l'abbé Blondel lit plusieurs chapitres de l'*Histoire de Chéroy*, par M. l'abbé Berlin.

Séance du 4 août 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. le président signale dans la *Revue numismatique* l'inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt, acquise par la Bibliothèque nationale, dressé par notre collègue, M. Maurice Prou.

M. l'abbé Defer, curé de Maizières (Aube) et membre correspondant, fait don à la Société d'un exemplaire de son *Histoire de la baronnie de Poussey*.

M. Roblot communique le rapport, adressé par lui à la municipalité, sur la demande de M. le maire, sur un *projet de reconstruction de la façade de l'ancien Hôtel-Dieu.*

M. Julliot donne lecture d'une lettre adressée à Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens en 1631, par Grangier son médecin. (Voir Bull. t. XVI.)

Séance du 6 *octobre* 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique communique deux sujets d'étude rédigés par le Comité des travaux historiques et scientifiques : le premier a pour objet la description de la maison type de chaque région; la deuxième, les changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence.

M. Julliot signale un article de la *Revue contemporaine*, intitulé : *Agendicum est-il Sens ou Provins?* Il rappelle que depuis longtemps la solution de cette question a été donnée en faveur de Sens par Mgr Allou, alors juge à Provins. Néanmoins, la Société demande à M. Julliot d'examiner ce nouveau mémoire et d'y répondre, s'il y a lieu.

M. Prou lit une note sur l'église de Dixmont et présente quelques photographies de cet intéressant édifice du XIIIe siècle, exécutées par M. Louis Sépot.

M. Julliot donne un compte rendu des découvertes récentes faites dans une démolition du mur de la ville, près de la rue de l'Amiral-Rossel. On a recueilli :

un fût de colonne décoré de feuillages, un superbe chapiteau et deux bas-reliefs. L'un d'eux représente un torse très remarquable. Des démarches ont été faites pour obtenir l'extraction d'une autre pierre sculptée, mais qui est engagée de 1 m 20 dans le mur voisin. La Société décide que la commission du musée lapidaire se réunira pour aviser.

M. Roblot montre les inconvénients de ces démolitions partielles dans lesquelles on perd beaucoup de débris intéressants. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux, dans l'intérêt de la science et de l'art, démolir complètement le mur d'enceinte et mettre au jour tous tous les documents précieux qu'il renferme.

M. l'abbé Blondel lit un résumé de l'*Histoire de Chéroy*, de M. l'abbé Berlin.

M. Duchemin signale la récente découverte d'une quantité considérable de monnaies romaines, à Evreux.

M. Julliot rappelle que lors de la construction de l'aqueduc de la Vanne, entre Mâlay et Sens, l'ingénieur, M. Humblot, a trouvé un vase contenant des bronzes complètement oxydés, avec trois ou quatre monnaies d'argent.

M. Sépot entretient la Société de la découverte d'une sépulture antique sous la banquette de la route de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Thorigny. Un cantonnier a trouvé dans un sarcophage un squelette entouré de différents objets dont il ne peut faire la description. La Société prie M. Sépot de prendre des renseignements et de lui en faire un rapport.

Séance du 3 novembre 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

M. Julliot rend compte du succès obtenu par la commision du musée. La pierre sculptée a pu être extraite et rentrée au musée. On remarque sur sa base les pieds de trois personnages et de deux animaux. Il demande à M. le conservateur que des mesures soient prises pour protéger, pendant l'hiver, les pierres et notamment les sculptures restées dans le jardin de la mairie.

Il communique à la Société l'estimation des collections, faite en vue d'établir, de concert avec la ville, des polices d'assurance.

Pour le médaillier, l'inventaire n'étant pas achevé, M. le président déclare qu'il est difficile d'en faire l'estimation. Il demande qu'un membre de la Société lui soit adjoint pour procéder à sa classification et à son estimation. La Société désigne M. l'abbé Chartraire.

Présentations de membres titulaires résidants. — MM. Julliot, Beau, Mémain, Jozon, Perrin, Chartraire, Duflot et Duchemin, présentent M. Pierre Tenaille d'Estais, avocat à Sens, et M. l'abbé Emile Olivier, chanoine honoraire et vicaire de la métropole.

M. Julliot donne lecture d'un *Mémoire sur Agendicum.* (Bull. t. XV.)

Une intéressante discussion s'engage ensuite sur la position de la ville gauloise. M. Julliot croit qu'Agendicum s'étendait sur les deux rives de l'Yonne. On a trouvé, en effet, sur la rive ouest, de nombreuses monnaies gauloises. En 1874, lors de la construction de la

gare de Sens-Lyon, pour la ligne d'Orléans-Châlons, on a découvert, au pied de la colline, un cimetière gaulois. Agendicum a pu être dans l'île d'Yonne, du reste la rivière a eu plusieurs bras, aujourd'hui comblés. Le lit même de la rivière a dû changer de place, car on y a trouvé, vis-à-vis le Clos-le-Roi, plusieurs puits qui indiquent qu'il y a eu en cet endroit des habitations. En résumé, on peut supposer qu'Agendicum se trouvait dans l'île et sur les bords de l'Yonne. Mais sous la domination romaine, la ville s'est considérablement augmentée et s'est étendue à l'est jusqu'à Saint-Pierre-le-Vif.

Séance du 1er *décembre* 1890

PRÉSIDENCE DE M. JULLIOT

Correspondance. — M. le président donne lecture de la correspondance échangée entre M. le maire et lui au sujet de l'assurance des collections du musée.

— M. Lacroix, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, demande à reproduire dans son *Histoire de la musique française,* la gravure du bulletin (t. VII, 1861) reproduisant une miniature du XIIIe siècle, représentant David jouant du carillon.

La Société accorde volontiers l'autorisation.

— M. le ministre de l'instruction publique envoie une circulaire et un programme pour le congrès de 1891.

— MM. l'abbé Olivier et Tenaille d'Estais sont élus, à l'unanimité, membres titulaires résidants.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Sont élus :

Président : M. Blanc.

Vice-Président : M. Provent.

Secrétaire : M. l'abbé Chartraire.

Pro-Secrétaire : M. Peretti.

Archiviste : M. Beaudouin.

Vice-Archiviste : M. Jozon.

Trésorier : M. Sépot.

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS

AU 1er JANVIER 1891

MEMBRES D'HONNEUR

S. E. le Cardinal Archevêque de Sens.
MM. le Préfet de l'Yonne.
le Sous-Préfet de Sens,
le Maire de Sens.

MEMBRES DU BUREAU

MM. Blanc, président.
Provent, vice-président.
l'abbé Chartraire, secrétaire.
Péretti, pro-secrétaire.
Beaudouin, archiviste.
Jozon, vice-archiviste.
Sépot, trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

1844 Déligand ✠ (✿ I), avocat.
— Provent, avoué honoraire.
1850 Salleron Ernest, ingénieur architecte.
1853 Julliot Gustave (✿ I) ✠ (S.-G.), professeur honoraire.
1854 Prou Louis, ancien notaire.
1858 Loriferne, pharmacien.
1859 Roblot Bénoni ✠ (S.-G.), architecte.
1862 Carré, ancien agent-voyer.
1866 Leseur, architecte.
1867 Tonnellier Alfred, ancien avoué.
1868 Muleur Paul, C. ✠, manufacturier.
1870 Mouchet, docteur médecin.

1872 L'abbé Bruand, chanoine de la Métropole.
— L'abbé Mémain, chanoine de la Métropole.
1877 Blanc, notaire honoraire.
— L'abbé Blondel, chanoine de la Métropole.
1878 Gandillon, négociant.
1879 Lalande ✻ (✿ I), proviseur honoraire.
— Lorne ✻, docteur médecin.
1880 Duchemin Paul, imprimeur.
— Perrin Joseph ✠ (S.-G.), avocat.
— Mulon, notaire.
— Froment, ancien notaire.
— L'abbé Beau, doyen de Saint-Maurice.
— Jozon, ancien notaire.
1882 Aubin, notaire.
— Michel, notaire.
— Lefort Horace, architecte.
1884 Aucher, ancien négociant.
1886 Kley, sculpteur.
— Cornat, juge au tribunal civil.
— Coumailleau, docteur médecin.
1887 Beaudouin Georges, avocat.
— Gibez Eugène, président du tribunal de commerce.
— Sépot, notaire honoraire.
1888 Peretti, avocat-avoué.
— L'abbé Chartraire, vicaire de la Métropole.
— Balézeaux ✻, capitaine de frégate en retraite.
1889 Prudhomme, substitut du procureur de la République.
1890 Duflot, conservateur du musée.
— Tenaille d'Estais Pierre, avocat.
— L'abbé Olivier, chanoine honoraire, vicaire de la Métropole.

MEMBRES HONORAIRES

MM. l'abbé Carlier ✻, doyen du chapitre, vicaire général, président honoraire.
R. P. Cornat, aumônier de la Providence, à Sens.

Compérat, docteur médecin.
Pavillion, C. ✻, colonel d'artillerie en retraite.

MEMBRES LIBRES

MM. Hatton, négociant à Paris.
Louvrier, conseiller d'arrondissement, à Saint-Sérotin.
de Flamare, archiviste à Nevers.
Jules Michel, ingénieur en chef au chemin de fer P.-L.-M., à Paris.
de Traynel, propriétaire à Viviers.
l'abbé Bouvier, curé d'Asnières (Yonne).
Félix Chandenier, rue Morand, 8, Paris.
l'abbé Berlin, curé-doyen de Chéroy.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

Nommés depuis 1886 (1)

1886

MM. Coumailleau, docteur-médecin.
Cornat, juge au tribunal civil.
Paul Oppenot, architecte.
L'abbé Vosgien, vicaire de la Métropole.
Georges Beaudouin, avocat.

1887

Eugène Gibez.
L'abbé Nicolas, curé de Saint-Savinien.
Charles Sépot, notaire honoraire.

1888

Peretti, avocat-avoué.
Edouard Balézeaux, capitaine de frégate en retraite.
Prudhomme, docteur en droit, substitut.

1890

Duflot, conservateur du musée.
L'abbé Chartraire, vicaire de la Métropole.
Tenaille d'Estais, avocat.
L'abbé Olivier, chanoine honoraire.

(1) Voir les listes précédentes T. XI, T. XII et T. XIII.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

Nommés depuis 1886

1887

MM. L'abbé Bouvier, curé de Villefargeau.

Jules Michel, ingénieur en chef au chemin de fer P.-L.-M., à Paris.

1888

Félix Chandenier, entrepreneur à Paris.

L'abbé Chartraire, vicaire de la cathédrale, à Auxerre.

1890

L'abbé Berlin, doyen de Chéroy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés depuis 1886

1886

MM. Arthur Bertrand, vice-président de la société historique du Maine.

L'abbé Bouvier, curé de Villefargeau.

1888

Leroy, avoué à Montargis.

TABLE DES MATIÈRES

Histoire des Sénonais (1re partie), par M. Horace Lefort. . . . 1
Les Orgues de la cathédrale de Sens, par M. l'abbé Chartraire . . 49
Attestation de Guillaume de Brosse, archevêque de Sens (1258-1269) concernant la justice exercée par le Chapitre de Sens, sur les hommes levant et couchant à Soucy. 64
Fragments de Sigillographie sénonaise : sceaux du Chapitre, de l'Officialité, des Célestins, de Saint-Pierre-le-Vif et de la commune de Sens, par M. G. Julliot 65
Agendicum, réponse à un article de la *Revue contemporaine*, par M. G. Julliot 101
La Question d'Agendicum au XVIIIe siècle. Opinions de deux futurs académiciens, touchant son emplacement. Extrait de la correspondance des abbés Fenel et le Beuf 121
Lettres inédites de l'abbé le Beuf et autres correspondances adressées au chanoine Fenel, doyen de Sens, publiées par M. Félix Chandenier 145
Projet de reconstruction de la façade de l'ancien Hôtel-Dieu, rapport à M. le Maire de Sens par M. Bénoni Roblot 247
Notes sur l'église de Dixmont, par M. Maurice Prou 254
Catalogue du Musée gallo-romain de Sens, précédé de l'historique de la formation de ce musée, par M. G. Julliot 259
Le Cimetière mérovingien de Michery par M. G. Julliot. . . . 291
M. Lallier, président honoraire du tribunal civil de Sens, et membre fondateur de la Société archéologique. Discours prononcé par M. G. Julliot, président de la société, à la séance du 3 janvier 1877 301
Extrait des procès verbaux des séances tenues pendant les années 1886 à 1890 307
Convention entre la Ville de Sens et la Société archéologique arrêtée le 17 septembre 1889. 352
Tableau des membres de la Société 367

PLANCHES

Brenn Sénonais, par Louis Kley. 17
Sceau de l'église Saint-Etienne de Sens et de la commune de Dijon. 65
Boucles mérovingiennes, trouvées à Villiers-Vineux. 300

VIGNETTES

Guerrier Gaulois Sénonais, âge du bronze. 14
Sceau du Chapitre métropolitain de Sens. 72
Sceau de l'Officialité de Sens. 75
Sceau de Geoffroy, chapelain de Saint-Pierre-le-Vif. 80
Plaque de bronze trouvée à Sens, le 1er février 1839 (*Cursus honorum* de Caius Amatius Paterninus) 112
Boucles en bronze, trouvées dans un cimetière mérovingien, à Michery. . . . . pages 292, 294, 295 et 296

TABLES GÉNÉRALES

DES QUINZE PREMIERS VOLUMES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS (1)

Ces quinze volumes ont été publiées à des intervalles de temps irréguliers. En voici la concordance :

Tome I, 1846. — II, 1851. — III, 1853. — IV, 1853. — V, 1854. — VI, 1854. — VII, 1861. — VIII, 1863. — IX, 1867. — X, 1872. — XI, 1877. — XII, 1880. — XIII, 1885. — XIV, 1888. — XV, 1892.

TABLE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Abailard (notice historique et littéraire sur), X, 210.

Adieu aux vieux marronniers de Sens, poésie, VIII, 269.

Aérolithe tombé à Triguères (Loiret), III, 9.

Agendicum (mémoire sur), I, 97. IV, 7, 199, 201. — Réponse à un article de la *Revue contemporaine*, XV, 101, 362. — La question d'Agendicum au XVIIe siècle, XV, 121. — Sa situation, XV, 364.

Agriculture (l') au XVIe siècle, VII, 19.

Alesia, VII, 1, 355, 358. VIII, 1, 9, 310.

Alise-Sainte-Reine — Ville et Musée — XV, 321.

Alexandre III à Sens (le pape), VI, 73.

Alexandre le Grand (caractères de la figure d'), III, 15.

Allocation annuelle du Conseil général de l'Yonne (suppression de l'), XIV, 16.

Altobiscar (chant de l'), VI, 21.

Amende (le battu paie l'). VII. 50.

Amiens (souscription en faveur du musée d'), VII, 340.

Amphithéâtre gallo-romain de Sens, II, 70.

An (l') deux mille quatre cent quarante, XIV, 129.

Ancy-le-Franc (Yonne), chapelle Cosquinot, II, 15.

(1) Ces tables ont été dressées par les soins de M. G. Julliot.

Anglais (Ravages des) dans le Sénonais au XIVe siècle, VIII, 299.
Apostolat de saint Savinien, X, 402. XI, 207.
Aqueduc romain de Saint-Philbert, II, 14. X, 406. XI, 131, 289, 291. XII, 11. XIII, 2.
Archéologie (utilité de l'), X, 71.
Archevêché de Sens. Ses hôtels à Paris, XIII, 47.
Archevêques de Sens. — Saint Anastase, V, 57. — Saint Ebbon, VIII, 61. — Saint Gondebert, IX, 50. — (Armorial des), VIII 228. — (Catalogue des), XV, 307, 314.
Architecture du XIIe au XIIIe siècle, IV, 105.
Archives de la Société installées dans la bibliothèque communale, X, 410. — cachées pendant la guerre de 1870-1871, X, 428.
Arènes de Sens, I, 61. II, 70.
Armorial des Archevêques de Sens, VI, 353. VII, 228.
Armoiries de la ville de Sens, I, 9.
Auch (M. d'Etigny, intendant d'), VI, 285.
Artistes sénonais à l'Exposition universelle 1889, XV, 355.
Bailliage de Sens (style du), XII 97.
Baillis de Sens dans le Barrois au XIVe siècle (Mission des), XII, 59.
Bally (Victor). — Notice biographique, X, 334.
Barbe (la) chez les gens de robe, XI, 302.
Barque aérienne en 1709, XV, 356.
Barres (Guillaume des). — Notice historique, IV 129.
Bastille (la clé de la), XI, 205.
Baux du XVIe siècle à Sens, XI, 300.
Bellenave (conduite d'eau du Clos de), II, 75.
Bécard Etienne, archevêque de Sens (Testament de), XIV, 447.
Belzunce (lettres inédites de Mgr de), sur la peste de Marseille, XI, 1.
Bernadou (Mgr Victor-Félix), archevêque de Sens, promu au cardinalat, XV, 317.
Bibliothèque de la Société, XIII, 356. XV, 353.
Bienfaiteurs de l'hospice des Orphelines de Sens, VI, 38,
— des hospices de Sens, VII, 42, et Appendices, p. LXV.
Billy Louis-Alexis (notice biographique sur), VII, 48.
Blason de la sainte Vierge, IV, 10.
Bosquet François, évêque de Lodève et de Montpellier, XV, 307.
Botanique (aspect) de l'arrondissement de Sens. IV, 112. VI, 329, 332, 339, 342, 343, 348, 357.
Bourdelot (une lettre de l'abbé), XII, 193.
Bourdons sénonais (les), poésie, X, 188.

Bourgogne (relations historiques et archéologiques de la) et du Sénonais. III, 16.
Bray (Etats de), X, 311.
Cachets d'oculistes romains trouvés à Sens, XIII, 76, 281.
Carrelages anciens, III, 6. XI, 293. XV, 318.
Cathédrale de Sens, I, 11, 78. III, 12. IX, 423, (Jubés de la) I, 78. — Méreaux, V, 63. — Tissus et ornements, VI, 7. IX, 78. — Trésor, XIII, 341, 342. XIV, 444. — Vitraux, VII, 162. — Tapisseries, V, 208. VI. 336, 338, XIII, 341.
Caumont (monument à élever à M Arcisse de), XI, 414. — Médaille offerte au même, VIII, 346.
Caves du XIIIe siècle à Sens, XI, 414.
Caylus (lettre de) à Fenel, II, 135.
Celtiques (étude sur les monuments), I, 19.
Cercueil en plomb découvert à Sennepy, XI, 287, 301.
Cerisiers (carrelages anciens), III, 6.
Champbertrand (instruments en silex trouvés dans la plaine), X, 375, 391, 422, 435.
Chant funèbre sur la bataille de Fontenay, X, 178.
Chants religieux du XIIIe siècle exécutés à Sens en 1856, VI, 344, 346.
Chapelle-sur-Oreuse (sceau de l'église de la), V, 72.
Chapitre de Sens (requête du) à Charles V, roi de France, XIII, 68.
Charlatanisme (histoire du), V, 203.
Charlemagne, à Ronceveaux (croix de), VI, 10.
Charles IX, son entrée à Sens, XV, 321.
Charrue Lair, III, 150, 153.
Chartes concernant la ville de Sens, II, 55, 57. III, 12. 13, 145. VI, 323, 326. VIII, 26. IX, 410. X, 387.
Chastellain, député à la Convention, XII, 3.
Château, commune de Villeneuve-sur-Yonne, camp de César *in finibus Agendici*, XIV, 82.
Châteaubleau (antiquités de), VII, 357.
Châteaufeuillet (P. Ch. Benoît de). Etude. XV, 359.
Chaume-en-Brie (abbaye royale de), XII, 50.
Chaumont (Yonne) (Eglise de), II, 15. IV, 200.
Chauveau (l'abbé). Legs d'un médaillier. VII, 309.
Chéroy. Son histoire, par M. l'abbé Berlin, XV, 359, 361. — (Souterrains de), XV, 332.
Chine (Statuettes et objets provenant de la), offertes par M. l'abbé Mourrut, supérieur du Séminaire, X, 397.

Chora, (Yonne) (boucle antique trouvée à), II, 91.
Cimetière de Saint-Pierre-le-Vif, XI, 297.
— gaulois de Lailly. Inventaire des découvertes, XIII, 14, 17.
— gallo-romain de Saint-Martin-du-Tertre, XI, 129.
— mérovingien de Michery, XV, 291.
— — près du Grand-Pays de la forêt de Lancy.
Clérimois (les). — Instruments de silex. IX, 427.
Collège de Sens, III, 147. IV, 120, 125. VII, Appendices, p. III. XI, 132, 162. XII, 3.
Collège des Grassins, XI, 145. XIII, 20.
Comité (le) des travaux publics. — Histoire et documents. — Rectifications à faire à certains passages de cet ouvrage, XV, 326.
Comment, il y a plus de cent ans, M. l'abbé le Beuf, d'Auxerre, aida M. l'abbé Fenel, de Sens, à devenir académicien, II, 112.
Communauté de la ville et cité de Sens, X, 275.
Concile de Sens (premier), X, 420. XI, 61.
Concours annuel fondé par la Société, XII, 355, 359, 362. XIII, 8, 339. XIV, 12, 223, 226, 237, 245.
Constantine (mortiers romains de), VI, 290.
Conversion de saint Bond (critique de la poésie intitulée :), XV, 344.
Courgenay (polissoir de), X, 405.
Courlon (chronique de Geoffroy), XII, 219, XIV, 454.
Cousin Jean, II, 75, 77, 95, 97. III, 6, 145. V, 200. VII, 206. IX. 192. X, 103. XI, 67, 124. XII, 76. XIII, 354.
Coutume (une fois n'est pas), IV, 17.
Coypeau d'Assoucy (Charles). — Biographie, XI, 74.
Crosse émaillée de sainte Colombe, X, 358, 417.
Cudot. — Carrelages émaillés, X, 388. — Peinture sur bois, X, 427. — Sainte Alpais, XI, 416. XIII, 269, 275. XIV, 71.
Cugnières (Pierre de), IX, 192.
Culture de la vigne au XVIe siècle (frais de), X. 42.
Daniel d'Auge, principal du collège de Sens en 1572, XV, 340.
Davoust (souscription pour une statue élevée au maréchal), IX, 415.
Deffend (du), du Tremblay), de la Lande, XII, 91.
Deligand (notice sur M. l'abbé), XII, 69, 347.
Dessins offerts par M. Maurice Prou, XV, 319.
Destinées (les) de Sens, poésie, VIII, 257.
Dévôts (les) sous Louis XIV, XIV, 119.
Diant (Seine-et-Marne), (Menhirs de), I, 17.
Dies æger, jour égyptien, XI, 290.

Diocèse de Sens (répertoire de ce qui concerne le) dans la Patrologie Migne, X, 225.
Diptyque du Missel des fous, V, 79.
Dixmont (note sur l'église de), XV, 254, 362.
Documents relatifs à l'histoire religieuse et civile de Sens, XIII, 115.
Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise, en 1358, VIII, 299.
Dolmens de Trancault (Aube), I, 13.
Dollot (sépultures antiques de), IX, 427.
Droit primitif de propriété sur les murs de ville, II, 23.
Dubois G. — Notice biographique, VII, 114. — Legs d'un médaillier, VI, 357.
Duchalais (médaillon en plâtre de), VI, 341.
Du Prat (le cardinal), chancelier de France, archevêque de Sens, XIII, 228.
Eaux-fortes, offertes par M. Amédée Guérin, XIV, 2.
Eau potable (Sur l'), X, 146.
Ecoles (grandes) de Sens, XI, 145, 170.
Ecoles (petites) de Sens, XI, 142, 169, 170.
Economique (l'), de Xénophon, XIII, 257.
Ecorcheurs (brigandages des), X, 320.
Enfourchure, Ordre de Grandmont (essai historique sur l'), XII, 281. — (Bullaire restitué de l'), XII, 340, 368.
Enquête faite par le chantre de Senlis et le bailli de Sens sur les injures faites aux gens de l'abbé de Saint-Denis par l'official de Sens, XIII, 160.
Enquête sur l'état du Sénonais à la fin du xvie siècle, IX, 208.
Epigraphie sénonaise, Voir Inscriptions.
Epitaphe métrique, XII, 324.
Epître d'Antoine, le jardinier, à Boileau, le poète, XII, 40.
Epopée française (sur l'), IV, 82.
Erratique (du phénomène), II, 17.
Esclavage (suppression de l') par le christianisme, IV, 155.
Etat social des populations gallo-romaines, XII, 360.
Etigny (Mégret d'). Notice biographique, VI, 285.
Evêchés suffragants de l'archevêché de Sens, VII, 254.
Expositions d'objets d'art, V, 203. VI, 347. X. 382.
Exposition universelle de 1878, XII, 350.
Evangélisation des Gaules (notes sur l'), XV, 320.
Famine de 1709, XI, 120.
Fenel (quelques lettres adressées à Ch.-H.), doyen du Chapitre de Sens, et fondateur de la bibliothèque publique de cette ville, XV, 145.

Fenel (l'abbé Pascal) devient académicien, II, 142.
Ferriers gallo-romains VII, 317, 321. VIII, 336, 339. IX, 417. X, 402.
Figurines en argile du département de l'Allier, XI, 174.
Flacy (Yonne) (villa romaine près de l'église de), II, 21.
Flore (maquette représentant la déesse), XV, 309.
Fontenay (la bataille de), chant funèbre, X, 178. — Monument commémoratif VIII, 332, — et le diacre Florus, XIII, 89.
Formau (porte), X, 407. XI, 201.
Fosse (la) à la fille, VI, 333.
Fous (office de la fête des) ou des Innocents, IV, 202. V, 87. VI, 56, 69
Frais de culture de la vigne au XVIe siècle, X, 42.
Fréret (lettre de) à l'abbé Fenel, II, 135.
Fulvy (Yonne) (antiquités trouvées à), II, 14.
Gallicanisme (le) et l'Ultramontanisme au moyen âge, IX, 59.
Garnier des Prés, fondateur du petit Hôtel-Dieu de Sens, VI, 23.
Genabum (Orléans), II, 22.
Genèse (concordance entre les découvertes actuelles de la science et le texte de la) II, 15.
Geoffroy de Courlon, auteur d'un manuscrit intitulé : *De reliquiis Sancti-Petri-Vivi,* XIV, 454, 455, XV, 331.— Auteur d'une *Chronique,* VIII, 261. IX, 401, 403.
Géologie, II, 17, 94. IV, 1, 24, VI, 331, XI, 301.
Gerson, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, XII, 356.
Géographie ancienne de l'Yonne, VI, 128. VII, 68.
Gien n'est pas *Genabum,* XV, 330.
Giguet. Ses œuvres poétiques, XIV, 44.
Gisy-les-Nobles (sépultures antiques de), X, 375.
Grassins (collège des), XI, 145. XIII, 20, 205. — (Armoiries des) XIII, 43,
Gravures sur bois des premiers imprimeurs sénonais, XII, 185.
Grypthæa rostrata (don de), par M. Tonnellier, XI, 13.
Guichard, auteur d'une flore sénonaise manuscrite, VI, 357.
Guillaume des Barres, comte de Rochefort, IV, 1, 129.
Héloïse et Abailard, X, 210.
Henri IV (deux lettres de), XI, 315.
Hersant (épitaphe de Jean), XIII, 206
Hodoard Philippe, fondateur du collège de Sens, XI, 132.
Homère, traduit en vers latins par M. Lallier, en français par M. Giguet, X, 88. XIII, 346.
Hospices de Sens (fondateurs et bienfaiteurs), VI, 42. VII, Appendices, p. LXV.

Hôtel-Dieu de Sens (démolition de la chapelle de l'ancien), IX, 41, 404. — (Projet de reconstruction de la façade de l'ancien), XV, 247, 362 — (Du petit), VI, 23.

Hôtel de Sens, à Paris, XIII, 47. — Cession de cet hôtel par Aymard Robert, archevêque de Sens, à Pierre Robert, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, XIII, 71.

Ile d'Yonne, poésie, X, 155.

Iliade et Odyssée, traduction en français et en vers latins, X, 88. XIII, 346.

Influence de la musique sur la guérison des maladies, III, 117.

Inscription attribuée à Tibère et restituée à C. César, petit-fils d'Auguste, IX, 290, 421.

Inscriptions de Saint-Germain, à Auxerre, XV, 347, — de Christiansand, X, 433, — de Kustendjée, VI, 120, — de Senan, X, 435. — de l'arrondissement de Sens, II, 92, 108. VI, 341, 343, 360, 362, 366. IX, 426. — de l'église Saint-Savinien, XIII, 289 et XIV, 248, — romaines de Sens, I, 6, 43. IV, 200, VI, 331. IX, 245, 290, 418, 419. XI, 117. XII, 19, 346, 352. XIII, 5, 335, 336, 337, 340. XV, 345, 355. — de Talloires (Savoie), XIV, 18, — du Touron, près Montségur (Lot-et-Garonne), XIII, 358, 359.

Inventaire général des richesses d'art de la France, XII, 348, — des titres concernant la seigneurie que les religieuses de Notre-Dame du Lys, près de Melun, possédaient à Mâlay-le-Roy, X, 347.

Iolande de Flandre, comtesse d'Auxerre, XII, 59.

Jacques des Stalles, artiste en menuiserie, IX, 408.

Joigny (notice sur les comtes de), VIII, 309. — (peintures murales dans l'église de Saint-Thibault de), II, 19. — (antiquités trouvées dans l'Yonne à), X, 376. — (pièces relatives au comté de) XIV, 11.

Jolly Mellon, archevêque de Sens (mort de Mgr), XI, 7. — Eloge funèbre XI, 10.

Jubés de la cathédrale de Sens (de la conservation ou de la suppression des), I, 78.

Juiverie de Sens, XI, 288. XV, 322.

Julius Thermianus (S.), Sénonais, devenu prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, élevé au confluent de la Saône et du Rhône, XII, 28.

Jurassique (description du terrain) dans la Bourgogne et la Franche-Comté, IV, 24.

Klospstock (étude sur le Messie de), VII, 148.

Kustendjée (inscriptions de), VI, 120.

Lailly (Sépultures antiques de), X, 399. XII, 4, 11, 12, 14.

Lallier (M. F.), président honoraire du tribunal civil de Sens, et l'un des fondateurs de la Société archéologique de Sens, XV, 301, 325.
Lallier (l'abbé), traducteur d'Homère en vers latins, X, 88.
Langage rustique des environs de Paris, VI, 325.
Le Beuf (l'abbé). d'Auxerre, aide l'abbé Fenel, de Sens, à devenir académicien, II, 112.
Le Digne Nicolas, prieur de l'Enfourchure. — Poésie sur la naissance de Bernard Angenoux, bailli de Sens en 1610, XII, 327.
Lefort Louis, architecte. Notice biographique, XII, 266.
Leplay. Ses ouvrages, XI, 131.
Lettre de Charles VI, autorisant Jean Chanteprime à ouvrir une rue allant de la Grande-Rue à la rue des Cordelliers, XIII, 279. XV, 325.
Lettre d'Etienne le Camus, évêque de Grenoble, futur cardinal, concernant Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, XV, 362.
Lettre de Grangier, médecin, à Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, XV, 362.
Lettres des abbés Fenel et le Beuf, II, 112. — de Mgr de Belsunce et autres à Mgr Languet, IX, 1. — du sultan Mustapha III à Louis XV, VI. 356, 358. — de Louis XVI à Necker, X, 386. — Maintenon (de madame de) III, 15.
Leys. — Notice biographique, VI, 110. — Médaillier, VI, 356, 358.
Ligny-le-Châtel. — Notice religieuse, historique, archéologique et statistique, VIII, 33. IX, 106 et 302.
Loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique, XIV, 432. Première application de cette loi dans l'Yonne, XIV, 437.
Loménie de Brienne (Cardinal de), XIII, 342. XIV, 141, 152.
Lupicinus, consulaire de la Grande Sénonie, XIII, 359.
Maçon (le) de Versailles, fable, III, 115.
Magilius (monument élevé par) à ses dieux et à divers membres de sa famille, XII, 19.
Maisons remarquables à Sens, II, 15. IX, 426.
Mâlay-le-Roi (biens possédés sur le territoire de) par les religieuses de Notre-Dame-du-Lys de Melun, X, 347. — Sépultures antiques, X, 375.
Manuscrit du XIIIe siècle, VII, 222. — Du XVe siècle, XV, 349.
Manuscrits de la bibliothèque de Sens (inventaire des), XI, 290.
Manuscrits sénonais à Montpellier, VIII, 330, 331.
Marcheau (le) de Sens, XI, 199.
Marcilly-le-Hayer (polissoir de), X, 410.
Margelle de puits, XV, 348.

Mariage de Saint-Louis à Sens, VIII, 276.
Marques de potiers, XI, 5.
Marseille (peste de), IX, 1.
Martyre de sainte Colombe, saint Pèlerin, saint Prix (date du), XIII, 4.
Masque de fer, V, 303.
Maugérard (notice sur dom), XI, 327.
Mauroy (notice historique sur M.), XIV, 453. XV, 314.
Médaille diabolique ou de Saint-Benoît, IV, 146.
Médailler Chauveau, VII, 309.
— Leys-Dubois, VI, 356, 358. XII, 352, 353 (catalogue du), XII, 239
— Ph. Salmon, XV, 316.
Melun (chartes sénonaises conservées dans la bibliothèque de), VIII, 26.
Menhir de Diant, S. et M. I, 17.
Menhirs I, 26.
Mense archiépiscopale, VII, 259.
Méreaux de la cathédrale de Sens, V, 63.
Messie de Klosptock (unité et plan du), VII, 148.
Mezilles (ferriers de) XII, 354.
Michery (Yonne), (cimetière mérovingien de) XV, 291.
Milice bourgeoise de Sens (uniforme de la), X, 421.
Minéralogie, II, 94. III, 152, IV, 197.
Minuit 1893-64, poésie, IX, 100.
Misée, Jean, procureur et receveur de Sens en 1436-38. (Registres des des comptes de), X, 275.
Missel de la fête des fous, V, 79, 87, VI, 59, 69.
Molanus Jean, son opinion sur la fête des innocents ou des fous, VI, 69.
Molême (donation faite en 1159 à l'abbaye de) XIV, 144.
Mondereau (le ru de), X, 1, XI, 184, 294.
Montacher (ravages des gens de guerre en 1651 à), VI, 90. — Mosaïque romaine de), VII, 320.
Montaudon (conférences par M.), XIV, 6 et 17.
Montereau assiégé par Charles VII, X, 302, 305.
Montmartre, Yonne (clé antique trouvée à), II, 91.
Morin de Champrousse (note nécrologique sur M.) XV, 316.
Mosaïque romaine découverte à Sens, XII, 223, 226, 344, XIII, 17, 343.
Mosaïque romaine de Lescar XIII, 350.
Motte du Ciar, III, 146, 153. IV, 3, 5, 6, 7. VI, 362, 363, 375. XIV, 243, 244. XV, 131.
Moulages exécutés au Musée gallo-romain de Sens pour les musées de Saint-Germain et du Trocadéro, XII, 364, 365.

Moulins du Roi à Sens (antiquités trouvées aux) V, 208. VI, 328. — De la porte Feu-Galon et de la porte Saint-Didier, XI, 198.
Murailles de Sens, I, 36. II, 23, 55, 86. IV, 7. VI, 325. IX, 424, 426. X, 380, 411, 412, 414, 418, 419. XI, 117, 287, XIII, 334. XIV, 239, 242 XV, 362, 364.
Murs vitrifiés (recherches sur les), XIII, 183.
Murier (culture du) dans le Sénonais, II, 75.
Musée lapidaire, I, 6. II, 76, 94. III, 146, 149, 151. IV, 198. V, 187, 189, VII, 205, 311. VIII, 343, 344. IX, 411, 417, 419, 420, 421, 427, 429. X, 380, 411, 412, 414, 418, 419. XI, 118, 298, XII, 364, 365, 366, 367. XIII, 356, XIV, 7, 232, 233, 245, 255, XV, 357, 364. Notice historique et catalogue, XV, 259. Catalogue des inscriptions, XV, 425.
Musée de Sens. — Vœux émis par la Société archéologique de Sens et négociations. XV, 343, 344, 349, 350, 351.
Musique (influence de la) sur la guérison des maladies, III, 114.
Nailly (croix processionnelle de), VI, 368. — Inscriptions, IX, 427.
Napoléon Ier (objets divers provenant de), VII, 12.
Normands (siège de Sens par les), IX, 424,
Notre-Dame-de-la-Pommeraye (notice sur l'abbaye de), II, 98.
Nuits-sous-Ravières, (recherches historiques sur), VI, 366. VII, 305, 308.
Numismatique, I, 5. II, 21, 53, 55, 72, 77, 91, 93. III, 7, 152. IV, 7, 9, 10, 79. 146, 197. V, 17, 191. VI, 323, 329, 339, 342, 345, 349, 352, 358, 363. VII, 316. VIII, 331, 333, 340, 343, 344, 353, 354, 359. IX, 402, 404, 413, 418, 428, 430. X, 378, 390, 393, 394, 396, 425, 438. XI, 3, 8, 10, 13, 123, 129, 416. XII, 364. XV, 342, 359.
Numismatique sénonaise, V, 17, 63. IX, 404. XIII, 344.
Organistes (listes des) de la cathédrale de Sens, XV, 49, 347.
Orgues (les) de la cathédrale de Sens, XV, 49, 347.
Orient (soldats sénonais ayant pris part à la guerre d'), VI, 333.
Orléans — Genabum, II, 22.
Paratonnerres (de l'isolement des conducteurs des), VIII, 229.
Pardon (foire du) à Sens, IV, 198, VI, 328.
Paron (vitraux de), III, 8. IV, 10, 57.
Patois de l'Yonne, VI, 296.
Patrologie de Migne (extrait de la), X, 225.
Pau (Mégret d'Etigny, intendant de la généralité de), VI, 285.
Peintures sur bois offertes par M. Gerst, XII, 222, 223.
Petit Victor, dessinateur, IX, 426. X, 386, XI, 6, 128.
Pierre-Qui-Vire (souvenirs de la), poésie, IX, 81.

Pierres de taille de l'enceinte romaine de Sens (carrières qui ont fourni les), XV, 321.
Plainte du diacre Florus sur la bataille de Fontenay, XIII, 98.
Poisson Frédéric (tableaux offerts par M.), IV, 5, VIII, 347.
Poissy (Gilles de) seigneur de Ternantes et de Montchavan, son testament et sa sépulture, XIV, 401.
Polissoir de Courgenay, X, 403. — de Marcilly-le-Hayer, X, 410. — des Hautes-Bergeries, XIII, 13.
Pommeraie (Notice sur l'abbaye de Notre-Dame de la), II, 98.
Poncelet (vente du cabinet de M.), XV, 359, 360.
Pont-sur-Yonne (sépulture antique à), VII, 306. — (Le pont de). XI, 107. — (L'église de), XIV, 23.
Pontigny. Restauration de l'église, VI, 354, 357. — Croix du XIIIe siècle, VII, 312. Souvenirs, poésie, IX, 81.
Popelin (le), VI, 336. VII, 54, et appendices, p. LXV.
Porte Feu-Galon ou de Saint-Antoine, XI, 294.
Porte Formau, XI, 201.
Poursuites dirigées par le parlement contre Jean Chasserat, marchand drapier, à Sens, XIII, 149.
Prairies artificielles connues au XVIe siècle, VII, 19.
Primatie de Germanie, III, 15. — Des Gaules et de Germanie, VII, 234.
Prix annuel par académie, X, 413, 414, 418, 419, 426.
Procès-verbaux des séances (extraits des), années 1851. II, 19, 53, 71 et 75. — Année 1852. III, 5 et 145. — Année 1853. IV, 1 et 196. — Année 1854. V, 187. — Année 1855. VI, 322. — Année 1856. VI, 337. — Année 1857. VI, 353. — Année 1858. VII, 303. — Année 1859. VII, 312. — Année 1860. VIII, 330. — Année 1861, VIII, 342. — Année 1862, VIII, 343. — Année 1863. IX, 401. — Année 1864. IX, 410. — Année 1865. IX, 422. — Année 1866. X, 372. — Année 1867. X, 387. — Année 1868. X, 400. — Année 1869. X, 413. — Année 1870. X, 420. — Année, 1871, X, 429. — Année 1872. XI, 1 et 116. — Année 1873. XI, 126 et 286. — Année 1874. XI, 294 et 412. — Année 1875. XII, 1. — Année 1876. XII, 214. — Année 1877. XII, 344. — Année 1878. XIII, 1.— Année 1879. XIII, 332. — Année 1880. XIII, 345. — Année 1881. XIV. 1. — Année 1882, XIV, 9. — Année 1883, XIV, 221. — Année 1884. XIV, 237. — Année 1885. XIV, 443. — Année 1886. XV, 307. — Année 1887. XV, 324. — Année 1888. XV, 335. — Année, 1889. XV, 346. — Année 1890, XV, 357.
Propriété foncière aux environs de Sens, depuis le XVIe siècle, VI, 151.
Protestants à Sens (gravure représentant un massacre de), VI, 323.
Pron Maurice (conférence par M.) XV, 343. Manuel de paléographie. XV, 356.

Provins et Agendicum, I, 98. XV, 101.
Prunier (legs de M. l'abbé), à la société archéologique, XIII, 346, 349.
Quêtes pour l'achèvement de la cathédrale de Sens en 1441, XIV. 13.
Rabbi Nathan, juif sénonais, official de Gauthier Cornu, archevêque de Sens, XV, 322.
Raoul (notice sur un denier inédit du roi), IV, 63.
Recteurs sénonais de l'Université de Paris, XI, 146.
Règlement de la Société archéologique, I, 131. XI, 14, 15.
Reliques de Saint-Pierre-le-Vif (inventaire des), XI, 80.
Reliques du trésor métropolitain, XI, 339.
Rémission (lettres de) accordées par Louis XII à un habitant de Mâlay-le-Vicomte, XIV, 218. XV, 319.
Répertoire archéologique (arrondissement de Sens), VIII, 331, 339, 346, 351.
Répertoire de ce qui concerne le diocèse de Sens, dans la patrologie latine de Migne, X, 225.
Revenu de la propriété foncière aux environs de Sens au XVIe siècle, VI, 151.
Roncevaux (la croix de Charlemagne à), VI, 10.
Rouelles gauloises (les) XII, 73.
Rues de Sens, XI, 121, XIII, 279.
Russie (rôle de la) du IXe au XVIIIe siècle, XI, 124.
Rutebœuf, poète sénonais, IX, 408.
Saint Anastase, archevêque de Sens (vie de) V, 57.
Saint Benoît (médaille ou croix de) IV, 146, XII, 364.
Saint-Bond, prieuré uni au Grand-Séminaire de Sens, XI, 50.
Saint-Didier ou de Sainte-Mâthie (église de) XIII, 22.
Saint Ebbon, archevêque de Sens (notice sur) VIII, 16. Ornements sacerdotaux VIII, 345, XIV, 444, 446.
Saint-Germain (chapelle de) près Sens, II, 22.
Saint Gondebert, archevêque de Sens, abbé de Sénones, IX, 50.
Saint Jean de Saint-Samson (frère) religieux carme né à Sens, XIV, 15.
Saint-Léon (église de), XIV, 228.
Saint Léothéric, originaire de Sens, VIII. 354.
Saint Louis à Sens III, 96. Son mariage à Sens, VIII, 276.
Saint Martin-du-Tertre (tombelles de) II, 78.
Saint-Maurice de Sens (église de) XIV, 446, 448.
Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (sépulture antique) XV, 363.
Saint-Pierre-le-Vif, III, 12, X, 197 (la semaine sainte à), VI, 237. Reliques dans l'abbaye, XI, 80.— (Souterrains de) XIV, 7, 256.— (Plan de) en 1696, XV, 357. Restes de l'église, XV, 332 (histoire de l'abbaye de) XV, 346.
Saint-Sauveur-des-Vignes (sépultures antiques), VIII, 333.

Saint-Savinien-des-Champs, I, 10, XIII, 289, XIV, 145. — Vol de reliques, XI, 298. (Les inscriptions de) XIII, 289. XIV, 248, 447. La paroisse pendant la Révolution, XIV, 145.

Saint Thomas de Cantorbéry. — Verrière, VIII, 165. — Ornements, IX. 178.

Saint Thierry, évêque d'Orléans, originaire du Sénonais, et élève des écoles de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, XIV, 447.

Saint-Valérien, terrier de Colevra en 1602, XV, 361.

Sainte Alpais, XI. 416. Monnaies trouvées dans sa sépulture, XIII, 269. Variantes de son nom, XIII, 275. Lieu de sa naissance, XIV, 71.

Sainte Béate, XI, 126, 127, 289, 295.

Sainte Colombe. II, 55. VI, 7. XI, 121.

Sainte-Colombe (procès en 1497 entre l'archevêque de Sens et l'abbaye de) III, 15. — Crosse émaillée du XIIIe siècle, X, 358 — (Sablières de) X, 400, 403. Fouilles dans l'abbaye, IV, 3, 10, 68, 197. X, 358, 417. — (Histoire de l'abbaye de), II, 21, 53. III, 12. Tombeau antique, III, 8.

Sainte-Colombe, monastère près de Besançon, XV, 320.

Sainte Madeleine (reliques de), XII, 368.

Sainte Théodéchilde, XI, 295. XIV, 190, 226.

Salcy (fouilles au gué de), IV, 3, 6, 7, 197, 202. VI, 329, 335.

Salmon Philippe, donateur d'un médaillier, XV, 316 — auteur de l'Yonne préhistorique, XV, 348.

Sanceia, VII, 308.

Sénonais (enquête sur l'etat du) à la fin du XVIe siècle, IX, 208. — (Rapport du) avec la Bourgogne, III. 16 (histoire des) XV, 1.

Senones (Vosges), IX, 1.

Sens (hospices de) VI, 42 et VII, appendices, p. LXV. — (Horloge de) XI, 386. — Chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu, IX, 41. — (Adieu aux vieux marronniers de), poésie, VIII, 269. — (Destinées de), poésie, VIII, 259. — (Hôtel de) à Paris, XIII, 47. — (Documents historiques sur), X, 225, XIII, 115. XIV, 222. — (Sépultures dans la cathédrale de) XV, 334, 335, 348.

Sens en 1436-1438, X, 275.

Sépulture préhistorique à Evry, arr. de Sens, VIII, 333 et 336.

Sérilly (acquisitions de pièces provenant de la famille de), IX, 414, 415.

Séville (cathédrale de), X, 17.

Sienne (terre de), à Malay-le-Vicomte, IV, 23.

Sigillographie, II, 57. V, 72. VI, 334. VIII, 334, 352. IX, 202. X. 375, 386, 408. XII, 352. XV, 65, 350.

Silex (ateliers d'objets en), à Saint-Julien-du-Sault, XII, 13, 177.

Société du Gâtinais (séance tenue à Sens par la), XV, 331, 333.

Sognes (crypte de l'église de), II, 15, 76.
Stalles (Jacques des), artiste en menuiserie, XI, 408.
Statue de la Sainte Vierge, couronnée de laurier, X, 432.
Statuettes gallo-romaines trouvées à Sens, III, 146, 151, X, 161, 172.
Stille du bailliage de Sens, XII, 97.
Strasbourg pendant le siège (le jardin botanique de) poésie, XI, 325.
Suaires du trésor de Sens, VI, 7. XI, 121.
Tambour d'argent (le), légende sénonaise, IX, 91.
Tapisseries du trésor métropolitain, V, 208. VI, 336, 338.
Tarbé de Saint-Hardouin (notice nécrologique sur M.), XIV, 204.
Tarbé Théodore, son histoire de Sens illustrée par Mlle Guyot, XV, 331.
Taveau (cartulaire de), XII, 217, 221.
Théâtre (le) au collège, VI, 191. Appendice VII. 1.
Theil, arrondissement de Sens, Yonne (deux délibérations prises en 1788 par la paroisse de), XIV, 209. XV, 312.
Thénard (inauguration d'une statue du baron), à Sens, VIII, 333, 341.
Thiollet. Notice biographique, VII, 217. Ses dessins, VII, 318, 322.
Thorigny (Yonne), sépulture antique, VI, 333.
Tissus anciens du trésor métropolitain, VI, 7. X, 78. XIII, 341, 342. XIV, 444.
Tombelles de Saint-Martin-du-Tertre, II, 78.
Tonnellier (note nécrologique sur M. A. B.) XV, 314.
Tour de Jeanne d'Arc à Rouen (souscription pour le rachat de la), X, 377, 379.
Trancault (Aube), (dolmen de), I, 13.
Traynel (fouilles de sépultures indiennes au Pérou par M. Octave de), XIV, 449. XV, 308, 310.
Troyes (états de), 295.
Tuet, chanoine de Sens, XIV, 230. Ses loisirs, XV, 335.
Tumuli, I, 31. II, 78.
Tumulus de la Butte, près de Rup-Couvert, XIV, 237.
Ultramontanisme au moyen âge, XI, 59.
Utilité de l'archéologie, X, 71.
Vase mexicain (moulage d'un), IV, 7.
Vaudeurs (croix processionnelle de), VI, 86.
Velours (manufacture royale de), à Sens, X, 386.
Vente par Pierre Marcel à Et. Béquard, arch. de Sens, d'une maison sise à Paris, XIII, 66.
Vérien-la-Boussole (notice sur), XI, 394.
Véron (Yonne) (notice sur), II. 35.
Versailles (le maçon de), fable, III, 115.

Vierge (la sainte), couronnée de lauriers, X, 432. — (Tête d'une statuette de la), IX, 429.
Villemanôche (sépulture préhistorique de), XII, 5, 11, 14, 15.
Villenauxe-la-Grande (chandeliers antiques), IV, 3.
Villeneuve-l'Archevêque (inscriptions et carrelages émaillés), IX, 418.
Villethierry (notice sur l'église de), IV, 2. — Sépultures antiques, VI, 331.
Vitraux de la Sybille, dans la cathédrale de Sens, XV, 348.
Vitraux de la cathédrale de Sens, VII, 162. — De l'église de Paron, III, 8. IV, 10, 57, — De Saint-Pierre-le-Rond, II, 15, VII, 213. — De Saint-Julien-du-Sault, V, 208, exécutés par M. Courageux, III, 10.
Vœux émis pour la conservation des découvertes de Sanxay, par le R. P. de la Croix, XIV, 237.
Voies romaines dans l'arrondissement de Sens, II, 14. VIII, 1, 339.
Voisines. - Sépultures antiques, VIII, 338. — Antiquités, IX, 426, 428.
Xénophon (l'économique de), XIII, 257.

TABLE DES TRAVAUX PAR NOMS D'AUTEURS

Albrier. — Coypeau d'Assoucy, XI, 74.

Allou (Auguste). — Mémoire sur l'Agendicum des Commentaires de César, I. 97.

Ancelin. — Note sur des sépultures préhistoriques découvertes à Lailly, XII, 12.

Blanc F. — Une lettre de l'abbé Bourdelot, XII, 194. — Le cardinal Duprat, chancelier de France, archevêque de Sens, XIII, 229.

Blin. — Opinion de Jean Molanus sur la fête des Innocents et des Fous, VI, 69.

Blondel (l'abbé). — Sainte Alpais. — Lieu de sa naissance, étude historique et critique, XIV, 71.

Bourquelot Félix. — Office des fous à Sens : introduction, texte et notes, V, 87.

Brissaud. — Notice historique sur Villeneuve-le-Roy, IX, 129. — Notice sur le docteur Victor Bally, membre honoraire de la Société, X, 334.

Brullée (l'abbé). — Notice sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-la Pommeraye, II, 98. — Rapport sur des fouilles exécutées à la fin de 1852 et au commencement de 1853 sur l'emplacement des trois églises successivement élevées sur le tombeau de sainte Colombe, de l'an 274 à l'an 1144. IV. 68. — Notice sur saint Anastase, 60e archevêque de Sens. V, 57. — Description des verrières de la cathédrale de Sens. VIII, 162. — Notice sur saint Ebbon, archevêque de Sens, mort en 750 VIII, 16.

Buzy. — Les Destinées de Sens, poésie. VIII, 257. — Adieu aux vieux marronniers de Sens, poésie. VIII, 269. — Souvenirs des monastères de Pontigny et de la Pierre-qui-Vire. IX. 81. — L Tambour d'argent, légende sénonaise. IV, 91. — Minuit 1863-64, poésie IX, 100. — L'Ile d'Yonne, poésie. X, 188. — Chant funèbre sur la bataille de Fontenoy, livrée l'an 840. X, 178. — Les Bourdons sénonais, poésie. X, 188. — Etude historique et littéraire sur sainte Théodéchilde, fondatrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif. X, 197. — Notice historique

et littéraire sur Héloïse et Abailard. X, 210. — Notice sur dom Maugérard, bénédictin lorrain. XI, 327. — Epître d'Antoine, le jardinier, à Boileau, le poète. XII, 41. — Iolande de Flandre, comtesse d'Auxerre. Mission des baillis de Sens dans le Barrois, au XIVe siècle. XII, 59. — Notice historique sur le collège des Grassins. XIII, 20 et 205. — Œuvres poétiques de M. Giguet. XIV, 44.

Canchy (de). — Rapport sur un nouveau modèle de charrue, présenté par M. Lair. III, 153.

Carlier (l'abbé). — Sur les suaires conservés au trésor de la cathédrale de Sens. VI, 7. — sur l'auteur présumé du missel appelé le Missel des Fous. VI, 56. — Le Popelin de Sens. VII, 51. — La part à Dieu, ou l'assistance publique depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. VII, 136. — Notice sur les comtes de Joigny. VIII, 309. — Le Gallicanisme et l'Ultramontanisme au moyen âge. IX, 59. — Tissus conservés au trésor de la cathédrale de Sens : ornements de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. IX, 78.

Carré. — Voies romaines dans l'arrondissement de Sens. VIII, 1.

Chaillou des Barres. — Saint Louis à Sens. Esquisse de son règne. III, 96.

Challe. — Mémorial de la pétition des professeurs du collège de Sens au préfet de l'Yonne présentée le 7 ventose, an IX. IV, 120.

Chandenier F. — Quelques lettres adressées au chanoine Charles-Henri Fenel, doyen du chapitre de Sens, fondateur de la bibliothèque de cette ville. XV, 145.

Chanoine. — Notice sur deux dolmen de Trancault (Aube). I. 13. - Extrait d'un mémoire sur la nature de la construction des murailles gallo-romaines de Sens. II, 86. — Note sur les matériaux et les mortiers employés dans les constructions romaines de la ville de Sens et des environs. V, 1. — Notice sur les matières romaines de Constantine. VI, 290.

Chartraire (l'abbé). — Les orgues de la cathédrale. XV, 49.

Chaulay. — Vitraux de l'église de Paron. IV, 57.

Chauveau (l'abbé). — Notice sur la médaille ou croix de Saint-Benoit, dite vulgairement médaille diabolique. IV, 146. — Notice biographique sur M. Leroux, ancien président de la Société. VI, 97.

Cornat (l'abbé). — Dictionnaire du patois en usage dans le centre du département de l'Yonne. VI; 296 — Rapport sur la question d'Alésia. VII, 9. — Notice religieuse, historique, archéologique et statistique sur la ville de Ligny-le-Châtel. VIII, 33

et IX, 106, 302. — Répertoiré de ce qui concerne le diocèse de Sens et le département de l'Yonne, dans la Patrologie de Migne. X, 225. — Rapport sur la notice : Vérien-la-Boussole, sa vie et son temps, XI, 403.

Courtaud. — Aspect botanique de l'arrondissement de Sens. IV, 112.

Déligand. — Du droit primitif de propriété sur les murs d'enceinte de la ville de Sens. II, 23. — Une fois n'est pas coutume. IV, 17. — Le battu paie l'amende VI, 50. — Notice sur M. d'Etigny, ancien intendant des généralités d'Auch et de Pau. VI, 285. — Notice sur divers objets ayant appartenu à l'empereur Napoléon Ier et qui font partie du musée de la ville de Sens, VII, 12. — Le ru de Mondereau. X, 1. — Notice historique sur Jean Cousin. X, 3. — La clé de la Bastille, XI, 205. — Les gens de robe peuvent-ils porter moustache. XI, 301. — Jean Cousin et ses alliances, XII, 77.

Déy Aristide. — Géographie anciénne du départements de l'Yonne. VI, 128 et VII, 68.

Diez. — De l'unité et du plan du Messie, poème de Klopstoch. VII, 148. — Saint-Gondebert, ou une colonie sénonaise dans les Vosges au viie siècle. IX, 50.

Duban. — Lettres sur diverses inscriptions recueillies à Kustendjée. VI, 120.

Dubois Ambroise. — Quelques mots sur Pierre de Cugnières. IX, 192.

Dubois Gustave. — Notice biographique sur M. Leys, membre honoraire de la Société. VI, 110.

Duchalais. — Description du Diptyque de la bibliothèque de la ville de Sens. V, 79.

Duplès-Agier. — Notice sur une pièce trouvée au trésor des chartes, et concernant la ville de Sens au xiiie siècle. II, 57.

Fillemin A. — La cathédrale de Séville et l'ancienne mosquée de Cordoue. X, 17.

Flamare (H. de). — Consécration épiscopale de P. F. M. de Loménie et remise des insignes cardinaliers à Et. Ch. de Loménie de Brienne, archevêque de Sens. XIV, 141.

Genouille E. — Deux lettres de Henri IV. XI, 315. — L'économique de Xénophon. XIII, 257. — Les dévots sous Louis XIV. XV, 119. — L'an deux mille deux cent quarante. XIV, 129.

Giguet P. — De la formation et des travaux de la Société archéologique de Sens. I, 1. — Rapport sur les travaux de la Société. II, 9. — Notice sur Véron II, 35. — Le Maçon de Versailles, fable, III, 115. — Sur l'épopée française au xie siècle. IV. 82. — Sur

l'Alesia des Commentaires de César. VI, 1. — Notice sur le séjour du pape Alexandre III à Sens. VI, 73. — Sur Alesia. VII, 1. — Notice sur Louis-Alexis Billy, ancien professeur au collège de Sens. VII, 48. — Notice sur M. Thiollet, membre honoraire de la Société. VII, 217. — Sur l'Iliade et l'Odyssée, traduites en vers latins, par M. l'abbé Lallier et éditées par M. F. Lallier. X, 88. — Sur l'eau potable. X, 146.

Gouyer (l'abbé). — Notice sur l'union du prieuré de Saint-Bond au Grand-Séminaire de Sens. XI, 50. — Quelques mots sur la date et l'objet du premier concile de Sens. XI, 61.

Guérin P. — Inventaire des documents relatifs à l'histoire religieuse et civile de Sens. XIII, 115. — Poursuites dirigées par le procureur du roi au parlement contre Jean Chasserat, marchand drapier de Sens, pour menées séditieuses en 1381. XIII, 149. — Enquête faite par le chantre de Senlis et le bailli de Sens sur les injures et mauvais traitements dont les clercs de l'abbé de Saint-Denis venus à Sens, pour publier une sentence d'excommunication contre l'official de l'archevêché furent l'objet de la part de ce personnage et de ses familiers. XIII, 161.

Hédiard Albert. — Du petit Hôtel-Dieu de Sens. VI, 22. — De l'hospice des orphelines de Sens. VI, 42. — Les bienfaiteurs des hospices de Sens. VII. Appendices, p. LXV.

Hermand Al. — Notice sur quelques méreaux de l'église métropolitaine de Sens. V, 63.

Horson (l'abbé). — Le pont de Pont-sur-Yonne. XI, 107.

Jacob E. — Notice historique sur le mariage de saint Louis à Sens. VIII, 276.

Julliot Gustave. — Armorial des archevêques de Sens. VII, 227. — Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise, en 1358. VIII, 299. — Lettres inédites de Monseigneur de Belsunce et autres documents relatifs à la peste de Marseille. IX, 1. — Rapport sur la démolition de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu de Sens, IX, 41. — Fragments de sigillographie sénonaise. IX, 202. — Inscriptions du musée gallo-romain de Sens. IX, 245. — Restitution à C. César d'une inscription attribuée à Tibère. IX, 290. — L'horloge de Sens. IX, 386. — Esquisses historiques, d'après les registres de comptes de Jehan Misée, procureur et receveur de communauté de la ville et cité Sens, 1436-1438. X, 275. — Rapport sur diverses sépultures découvertes à l'abbaye de Sainte-Colombe, et en particulier sur

une crosse en bronze, émaillée et dorée. X, 358. — Tableau des membres entrés dans la Société depuis sa fondation, 1844, jusqu'au 31 décembre 1874. Tables générales des dix premiers volumes de son *Bulletin*. Appendice du tome XI. — Inventaire des reliques et trésor de Saint-Pierre-le-Vif, du 25 mai 1660. XI, 80. — Philippe Hodoard. Fondation du collège de Sens, 1537. Etat de l'instruction publique avant cette époque, XI, 132. — Notices anonymes sur le ru de Mondereau avec notes. XI, 184. — Inventaire des reliques et reliquaires, joyaux et ornements estans au trésor de l'Eglise métropolitaine. XI, 339. — Quelques inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon. Restitution de deux monuments élevés l'un chez les Sénonais et l'autre au confluent de la Saône et du Rhône. XII, 18. — Le stille du bailliage de Sens. Réimpression d'un petit in-4° de 1528. XII, 97. — Gravures sur bois de divers imprimeurs sénonais. XII, 185. — Mosaïque découverte à Sens, dans le jardin d'une maison située Grande-Rue, n° 202. XII, 226. — Médailles composant la collection réunie par M. Leys et M. G. Dubois, son petit-fils, et léguée à la Société archéologique de Sens. XII, 226. — Inventaire des objets trouvés dans le cimetière gaulois de la Tournerie, commune de Lailly, arrondissement de Sens. XIII, 14. — Cachets d'oculistes romains trouvés à Sens, XIII, 76 et 281. — Epigraphie sénonaise. L'église de Saint-Savinien et ses inscriptions. XIII, 289. — Gilles de Poissy, seigneur de Ternantes et de Montchavan, son testament et sa sépulture. XIV, 401. — Fragments de sigillographie sénonaise, XV, 65. — Agendicum. Réponse à un article de la *Revue contemporaine*. XV, 101. — La question d'Agendicum au XVIIIe siècle. Opinions de deux académiciens touchant son emplacement, XV, 121. — Musée gallo-romain de Sens. Note historique sur sa formation et catalogue. XV, 259.

LALLIER. — Recherches sur les murailles gallo-romaines de la ville de Sens. I, 36. — Note sur les fouilles exécutées, en 1849, dans l'emplacement de l'amphithéâtre gallo-romain de Sens, II, 70. — Comment, il y a plus de cent ans, M. l'abbé le Beuf, d'Auxerre, aida M. l'abbé Fenel, de Sens, à devenir académicien, II, 112. — De la suppression de l'esclavage par le christianisme. IV, 155. — Du revenu de la propriété foncière aux environs de Sens, depuis le XVIe siècle. VI, 151. — Comment les prairies artificielles étaient cultivées au XVIe siècle, et pourquoi le XIXe

croit les avoir inventées. VII, 19. — Enquête sur l'état du Sénonais à la fin du XVIe siècle. IX, 208. — Des frais de culture de la vigne, et particulièrement du salaire des vignerons, il y a 330 ans. X, 42.

Leclerc de Champgobert. — Utilité de l'archéologie X, 171.

Lefort Horace. — Histoire des Sénonais (1re partie). XV, 1.

Lemoine G. — M. Tarbé de Saint-Hardouin, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées, 1813-1885. XIV, 204.

Leroy G. — Pièces relatives à la ville de Sens conservées à la bibliothèque de Melun. VIII, 26.

Lhuillier Th. — Inventaire des titres concernant la seigneurie que les religieuses de Notre-Dame du Lys, près Melun, possédaient à Mâlay-le-Roi (Yonne). X, 347.

Marsy (le comte A. de). — Du Deffend, du Tremblay et de la Lande en Auxerrois et en Nivernais. — Mémoire de M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi XII, 91.

Mayaud. — Recherche sur les murs vitrifiés. De leur origine, de leur structure. Epoque présumée de leur construction. XIII, 183. — Recherches sur la position du camp de César, *in finibus Agendici*, à Château, commune de Villeneuve-sur-Yonne. XIV, 82.

Mémain (l'abbé). — Les origines de la province de Sens. XIV, 257.

Michel Jules. — Essai de description du terrain jurassique dans la Bourgogne et la Franche-Comté. IV, 24. — La croix de Charlemagne à Roncevaux. VI, 10.

Morellet. — Le jardin botanique à Strasbourg pendant le siège, Stances. XI, 325.

Pérot F. — Figurines en argile trouvées dans le département de l'Allier. XI, 174. — Les rouelles dites gauloises XII, 73. — Silex taillés. Scies de Saint-Julien-du-Sault (Yonne). XII, 177.

Perrin Joseph. — Notice historique et littéraire sur la bataille de Fontenay, le diacre Florus et sa plainte sur la division de l'empire après la mort de Louis le Pieux. XIII, 89. — La paroisse Saint-Savinien pendant la Révolution. XIV, 145. — Un document sur sainte Théodechilde. XIV, 190

Pissier (l'abbé). — Essai sur le prieuré de l'Enfourchure (ordre de Grammont). XII, 280.

Poly. — Terre de Sienne à Mâlay-le-Vicomte. IV, 23.

Prou. — Etude sur les monuments celtiques. I, 19. — Compte rendu de l'exploration des tombelles de Saint Martin-du-Tertre. II, 78.—

Notice sur l'église de Villethierry. IV, 11. — Notice sur Guillaume des Bancs, comte de Rochefort. IV, 1. — Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens. X, 161.

Prou Maurice. — Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens, à Paris. XIII, 47. — L'église de Pont-sur-Yonne. XIV, 22. — Note sur l'église de Dixmont. XV, 254.

Prunier (l'abbé). — Date du troisième mariage de Jean Cousin, XI, 67.

Roblot B. — Notice biographique sur M. Louis Lefort, architecte à Sens. XII, 266. — Projet de reconstruction de la façade de l'ancien Hôtel-Dieu. Rapport à M. le maire de Sens. XV, 247.

Rolland. — Influence de la musique sur la guérison des maladies. III, 117.

Salmon Philippe. — Notice sur un denier inédit du roi Raoul, frappé à Châteaulandon IV, 63. — Fragments de numismatique sénonaise. V, 16. — Notice sur un sceau de l'église de la Chapelle-sur-Oreuse. V, 72.

Tavoillot. — Découverte d'ossements humains, de l'époque préhistorique, faite à Villemanôche le 12 avril 1875. XII, 6.

Tisserand. — Des relations historiques et archéologiques de la Bourgogne et du Sénonais. III, 16. — Le théâtre au collège. Etude sur les exercices dramatiques dans les écoles. VI, 191. — Appendices VII, p. III.

Tonnellier A.-B. — L'abbaye royale de Saint-Pierre-de-Chaumes en Brie, XII, 50. — Tribunal civil de Sens, Rapport sur l'état actuel de ses archives, XI, 403.

Vachey. — Considérations générales sur les progrès de l'architecture de transition du XIIe siècle au commencement du XIIIe siècle. IV, 105.

Vignon. — Notice sur le menhir de Diant (Seine-et-Marne). I, 17. — Note sur l'église de Saint-Julien-du-Sault (Yonne). I, 73 — De la suppression ou de la conservation des jubés de la cathédrale de Sens. I, 78.

Vivien (l'abbé). — Notice nécrologique sur Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens. XI, 23. — Etude sur l'époque de la prédication de l'Evangile à Sens. XI, 207.

Anonymes. — Notice nécrologique sur M. l'abbé Detigand, chanoine de Coutances et d'Avranches, membre correspondant de la Société archéologique de Sens, XII, 69.

Sainte Alpais. Monnaies trouvées dans sa sépulture. Variantes de son nom. XIII, 269. Donation faite à l'église de Molesme par Geoffroy, évêque de Langres, XIV, 144.

Deux délibérations de la paroisse de Theil, à la fin du XVIIIe siècle. XIV, 209.
Lettre de rémission accordée par le roi Louis XII à Michelet Berlin, boulanger et substitut du tabellion de Sens, à Mâlay et autres lieux voisins, lequel avait cessé de remettre au tabellion les actes par lui reçus et les avait scellés d'une fleur de lis, dont il se servait pour marquer son pain. XIV, 218.
Loi du 30 mars 1889 pour la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique. XIV, 432.
Attestation de Guillaume de Brosse, archevêque de Sens (1258-1263), touchant la justice exercée par le chapitre de Sens sur les hommes « levant et couchant » à Soucy près Sens. XV, 63.

TABLE DES PLANCHES

Tome I

Dolmen de Trancault 14
Menhir de Diant 16
Plan de l'enceinte de Sens en 1844 38
Plan coupé et élévation de l'une des tours de l'enceinte de Sens. . 39
Inscriptions romaines trouvées dans les murs de Sens 42
Bas-reliefs divers trouvés dans les murs de Sens, 3 pl. . . 48, 50 et 54
Fragments d'architecture et de sculpture 61
Jubés de la cathédrale de Sens, plan et élévation 80

Tome II

Plan des fouilles faites en 1849 dans l'emplacement des arènes de Sens 70
Tombelles du Saint-Martin-du-Tertre : plans et profils 78

Tome III

Charrue Lair 153

Tome IV

Porte de l'église de Villethierry 11
Tympan de la porte principale de l'église de Villethierry . . . 12
Chapiteaux de l'église de Villethierry 12
Vitraux de l'église de Paron [3 planches.] 57
Vignette tirée de la coutume de Sens. 62
Denier inédit du roi Raoul frappé à Château-Landon vignette dans le texte 63

Tome V

Monnaies de Sens et de Tonnerre. 56
Méreaux capitulaires de Saint-Etienne de Sens 63
Sceau de l'Église de la Chapelle-sur-Oreuse (vignette dans le texte). 72
Diptyque de la bibliothèque de Sens 79

Tome VI

Suaire de saint Victor de la légion Thébaine. Chromolith . . . 8
Suaire de saint Potentien, apôtre de Sens. Chromolith 8
Suaire de saint Colombe, vierge et martyre de Sens. Chromolith . 8
Croix de Charlemagne à Roncevaux 18

Croix processionnelle en cuivre doré et émaillé du XIIe siècle, conservée dans l'église de Vaudeurs. Chromolith 86
Inscriptions de Kustendjée 126
Carte, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1000, des pays qui composent actuellement le département de l'Yonne. . . . 150

Tome VII

Senonia, provincia Galliæ antiquæ carte. 118
Types d'ornementation d'un manuscrit du XIIIe siècle. [2 planches] . . . . . 225 et 226
Armoiries des archevêques de Sens. [7 planches. Chromolith.] . . 302
Sceau de Gauthier Cornu, archevêque de Sens 267

Tome VIII

Carte des voies romaines de l'arrondissement de Sens et coupe de plusieurs d'entre elles. [3 planches.] 1
Plan de la ville de Ligny-le-Châtel 33
Fac-simile d'un manuscrit du XIIe siècle 76

Tome IX

Plan de l'église de Ligny-le-Châtel 310
Ecus armoiriés de la maison de la reine de Sicile, à Ligny-le-Châtel 333
Sigillographie sénonaise 202
Chasuble de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Chromolith. 78
Mitre et collet de l'amict du même archevêque. Chromolith . . 80

Tome X

Fouilles pratiquées à l'abbaye de l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens 358

Tome XI

Armoiries de Philippe Hodoard, doyen de la faculté de théologie de Paris, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Sens, fondateur du collège de Sens 423

Tome XII

Sépulture préhistorique de Villemanôche 18
Cimetière préhistorique de Lailly 2
Inscriptions des monuments votifs élevés à Sens et à Lyon . . . 40
Rouelles gauloises 76
Mosaïque romaine de Sens 238
Silex taillés. — Scies de Saint-Julien-du-Sault. Neuf planches . . 177
Gravures sur bois de divers imprimeurs sénonais. Cinquante-huit gravures tirées avec les anciens bois et réunies en 19 planches . 193

Tome XIII

Plan du rez-de-chaussée de l'hostel de Sens, sis à Paris, rue Mortellerie 65
Plan du premier étage de l'hostel de Sens 65
Plan de l'oppidum gaulois de Château-Vieux (Creuse) 204
Cachets d'oculistes romains 288
Plan et coupe de l'église Saint-Savinien.
Inscriptions de la crypte de Saint-Savinien.

Tome XIV

Plan de l'église de Pont-sur-Yonne 22
Plan du camp romain de Château 82
Portrait de M. Tarbé de Saint-Hardouin. 204

Tome XV

Brenn sénonais par Louis Kley 17
Sceaux de l'église Saint-Etienne de Sens, et de la commune de Dijon 65
Agraffes mérovingiennes trouvées à Villiers-Vineux (Yonne). . . 300
Façade de l'ancien Hôtel-Dieu (photogravure). 246

Vignettes

Guerrier sénonais (âge du bronze) 14
Armoiries de l'Eglise de Sens 72
Sceau de l'officialité de Sens. 75
Sceau de Geoffroy, chapelain de Saint-Pierre-le-Vif 80
Inscription romaine du 1er avril 250, trouvée à Sens le 1er février 1839, concernant un magistrat d'Agendicum. 112
Boucles mérovingiennes trouvées à Michery, arrondissement de Sens (Yonne). . . . . 292, 294, 295 et 296

COMPOSITION DU BUREAU
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS
DEPUIS SA FONDATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1890

Année	Président	Vice-Président	Secrétaire	Prosécrétaire	Archiviste	Vice-archiviste	Trésorier
1844	Leroux	Prou	Créteil	Vignon	Lallier		Pénard Tonnellier
1845	Chanoine Prou	Prou Lallier	»	»	» De Canchy		»
1846	»	»	»	»	»		»
1847	»	»	Vignon	Chaperon	Giguet		»
1848	Lallier	Giguet	»	»	Ponpon		»
1849	Giguet	Prou	»	»	»		»
1850	Prou	Vignon Chaperon	Lallier	» Giguet	Chauveau	G. Dubois	»
1851	Chaperon	Lallier	Giguet	Brullée	»	» Poly	»
1852	Lallier	Giguet	Prou	»	»	»	»
1853	Giguet	Prou	Lallier	»	»	Ph. Salmon	»
1854	Prou	Lallier	Tisserand	»	»	»	»
1855	»	»	»	»	»	»	»
1856	Lallier	Carlier	G. Julliot	»	»	G Dubois	»
1857	»	»	»	A. Hédiard	»	Daudin	»
1858	»	»	»	»	»	»	»
1859	Carlier	Giguet	»	Philippon	A. Hédiard Daudin	» Cornisset	Maurice
1860	»	»	»	»	»	Lafargue	»
1861	»	»	»	»	»	»	»
1862	»	Buzy	»	»	»	Jacob	» Jacquemus
1863	»	»	»	»	»	L. Prou	»
1864	»	»	»	»	Maurice	»	»
1865	Lallier	»	»	»	»	»	»
1866	»	»	»	»	»	»	»
1867	Prou	»	»	»	Mauroy	»	»
1868	»	»	»	»	»	»	»
1869	»	»	»	»	»	»	»
1870	G. Julliot	Compérat	Vivien	L. Prou	»	Loriferne	»
1871	»	»	»	»	»	»	»
1872	»	»	»	»	»	»	»
1873	»	»	»	A. Tonnellier	»	Pautrat	Loriferne
1874	»	»	Vivien, Couret	»	»	»	»
1875	»	»	Mémain	»	»	Roy	»
1876	Genouille	»	G. Julliot	Mémain	»	Cornaille	»
1877	G. Julliot	»	Martin	Muleur	»	»	»
1878	»	»	»	»	»	Carré	»
1879	»	»	»	»	»	»	»
1880	Blanc	»	G. Julliot	Gandillon	»	Muleur	»
1881	»	»	»	»	»	»	»
1882	»	»	»	»	»	»	»
1883	G. Julliot	Pavillion	J. Perrin	»	»	»	»
1884	»	»	»	Demoulin	»	»	»
1885	»	»	»	»	»	»	»
1886	Blanc	G. Julliot	»	»	P. Duchemin	E. Jozon	»
1887	G. Julliot	Provent	»	»	»	»	»
1888	»	»	P. Duchemin	Aubin	Beaudouin	»	»
1889	»	»	»	»	»	»	»
1890	»	»	»	»	»	»	»

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00595 6210